This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

VI.1770G/1(42)

QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE,

PAR

DES AMATEURS.

HUITIEME PARTIE.

M. DCC. LXXI.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 4 FEB 1985
OF OXFORD
LIBRARY

QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPEDIE.

LOIX, ESPRIT DES LOIX.

IL eût été à désirer que de tous les livres faits sur les loix par *Bodin*, *Hobbes*, *Grotius*, *Puffendorf*, *Montesquieu*, *Barbeirac*, *Burlamaqui*, il en eût résulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, soit sur les successions, soit sur les contrats, sur les finances, sur les délits, &c. Mais ni les citations de *Grotius*, ni celles de *Puffendorf*, ni celles de l'*Esprit des loix*, n'ont jamais produit une sentence du châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appesantit avec *Grotius*, on passe quelques momens agréablement avec *Mon-*

teſquieu; & ſi on a un procès, on court chez ſon avocat.

On a dit que la lettre tuait & que l'eſprit vivifiait; mais dans le livre de *Monteſquieu* l'eſprit égare, & la lettre n'apprend rien.

DES CITATIONS FAUSSES DANS L'ESPRIT DES LOIX, DES CONSÉQUENCES FAUSSES QUE L'AUTEUR EN TIRE, ET DE PLUSIEURS ERREURS QU'IL EST IMPORTANT DE DÉCOUVRIR.

Nous avons déja vu que *Monteſquieu* fait dire à l'auteur du prétendu Teſtament du cardinal de Richelieu, que *ſi dans le peuple il ſe trouve quelque malheureux honnête homme, il ne faut pas s'en ſervir.* Ce teſtament dit préciſément tout le contraire.

Il impute à *Plutarque* d'avoir dit, qu'il n'y a de reſpectable en amour que la ſodomie, & que les femmes ſont indignes de l'attachement d'un honnête homme. *Plutarque* au contraire déteſte la ſodomie, & dit poſitivement que les femmes ſeules méritent nos hommages.

Il cite Denis d'Halicarnaſſe qui dit, que ſelon Iſocrate, *Solon ordonna qu'on choiſirait les juges dans les quatre claſſes des Athéniens.*

Denis d'Halicarnaſſe n'en a pas dit un ſeul mot; voici ſes paroles. *Iſocrate, dans ſa ha-*

rangue, rapporte que Solon & Cliſtène n'avaient donné aucune puiſſance aux ſcélérats, mais aux gens de bien. Qu'importe d'ailleurs ce qu'Iſocrate a pu dire dans une déclamation ?

A Gènes la banque de St. George eſt gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une grande influence. Cette banque eſt gouvernée par ſix claſſes de nobles appellées *magiſtratures*.

On ſait que la mer qui ſemble vouloir couvrir la terre, eſt arrêtée par les moindres herbes & par les moindres graviers.

On ne ſait point cela ; on ſait que la mer eſt arrêtée par les loix de la gravitation, qui ne ſont ni gravier ni herbe.

Les Anglais, pour favoriſer la liberté, ont ôté toutes les puiſſances intermédiaires qui formaient leur monarchie.

Au contraire, ils ont établi la chambre des communes qui eſt la puiſſance intermédiaire.

L'établiſſement d'un viſir eſt dans un état deſpotique une loi fondamentale.

Un critique judicieux a remarqué que c'eſt comme ſi on diſait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. *Conſtantin* était plus que deſpotique, & n'eut point de grand-viſir. *Louïs XIV* était un peu deſpotique, & n'eut point de premier miniſtre. Les

papes ſont aſſez deſpotiques, & en ont rarement. Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire deſpotique. Il n'y en eut point chez le czar *Pierre I*, & perſonne ne fut plus deſpotique que lui. Le Turc *Amurat II* n'avait point de grand-viſir. *Gengis-Kan* n'en eut jamais.

La vénalité des charges eſt bonne dans les états monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille, ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.

Eſt-ce Monteſquieu qui a écrit ces lignes honteuſes ? quoi ! parce que les folies de *François I* avaient dérangé ſes finances, il falait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur & de la vie des hommes ! quoi ! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie ? & la place de magiſtrat devient un métier de famille ? Si cette infamie était ſi bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelque autre monarchie que la France. Il n'y a pas un ſeul état ſur la terre qui ait oſé ſe couvrir d'un tel opprobre. Ce monſtre eſt né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, & de la vanité de quelques bourgeois dont les peres avaient de l'argent. On a toûjours attaqué cet infame abus par des cris impuiſſans, parce qu'il eût falu rembourſer les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille fois, dit

un grand juriſconſulte, vendre le tréſor de tous les couvens & l'argenterie de toutes les égliſes, que de vendre la juſtice. Lorſque *François I* prit la grille d'argent de St. Martin, il ne fit tort à perſonne; *St. Martin* ne ſe plaignit point; il ſe paſſe très bien de ſa grille; mais vendre la place de juge, & faire jurer à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'eſt une baſſeſſe ſacrilège.

Plaignons *Monteſquieu* d'avoir deshonoré ſon ouvrage par de tels paradoxes. Mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de préſident en province, & il la lui laiſſa. On retrouve l'homme partout. Nul de nous n'eſt ſans faibleſſe.

Pour les vertus, Ariſtote ne peut croire qu'il y en ait de propre aux eſclaves.

Ariſtote dit en termes exprès, *Il faut qu'ils ayent les vertus néceſſaires à leur état, la tempérance & la vigilance.* De la républiq. liv. I. chap. XIII.

Je trouve dans Strabon, que quand à Lacédémone une ſœur épouſait ſon frère, elle avait pour ſa dot la moitié de la portion de ſon frère.

Strabon parle ici des Crétois, & non des Lacédémoniens.

Il fait dire à Xénophon, *que dans Athènes un homme riche ſerait au déſeſpoir qu'on crût qu'il dépendît du magiſtrat.*

Xénophon en cet endroit ne parle point d'Athènes. Voici ſes paroles ; *Dans les autres villes, les puiſſans ne veulent pas qu'on les ſoupçonne de craindre les magiſtrats.*

Les loix de Veniſe défendent aux nobles le commerce.

Voyez l'Hiſtoire de Veniſe par le noble *Peruta.*

„ Les anciens fondateurs de notre répu-
„ blique, & nos légiſlateurs, eurent grand
„ ſoin de nous exercer dans les voyages & le
„ trafic de mer. La première nobleſſe avait
„ coutume de naviger, ſoit pour exercer le
„ commerce, ſoit pour s'inſtruire. "

Sagredo dit la même choſe.

Les mœurs & non les loix font qu'aujourd'hui les nobles en Angleterre & à Veniſe ne s'adonnent preſque point au commerce.

Voyez avec quelle induſtrie le gouvernement Moſcovite cherche à ſortir du deſpotiſme, &c.

Eſt-ce en aboliſſant le patriarcat & la milice entière des ſtrelits, en étant le maître abſolu des troupes, des finances & de l'égliſe, dont les deſſervans ne ſont payés que du tréſor impérial ; & enfin en feſant des loix qui rendent cette puiſſance auſſi ſacrée que forte ? Il eſt triſte que dans tant de citations & dans tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur ſoit preſque toûjours le vrai.

Quelques lecteurs inſtruits s'en ſont apperçus. Les autres ſe ſont laiſſés éblouïr, & on dira pourquoi.

Le luxe de ceux qui n'auront que le néceſſaire ſera égal à zéro. Celui qui aura le double du néceſſaire aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double de ce dernier aura un luxe égal à trois, &c.

Il aura trois au delà du néceſſaire de l'autre, mais il ne s'enſuit pas qu'il ait trois de luxe ; car il peut avoir trois d'avarice ; il peut mettre ce trois dans le commerce ; il peut le faire valoir pour marier ſes filles. Il ne faut pas ſoumettre de telles propoſitions à l'arithmétique : c'eſt une charlatanerie.

A Veniſe, les loix forcent les nobles à la modeſtie ; ils ſont tellement accoutumés à l'épargne, qu'il n'y a que les courtiſannes qui puiſſent les forcer à donner de l'argent.

Quoi ! l'eſprit des loix à Veniſe ſerait de ne dépenſer qu'en filles ! Quand Athènes fut riche, il y eut beaucoup de courtiſannes. Il en fut de même à Veniſe & à Rome, aux quatorze, quinze & ſeiziéme ſiécles. Elles y ſont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Eſt-ce là l'eſprit des loix ?

Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richeſſes, ce qui fait qu'ils vivent ſous

le gouvernement d'un ſeul. Cela ſignifie bien que le luxe eſt ſinguliérement propre aux monarchies, & qu'il n'y faut point de loix ſomptuaires.

Les Suions, ſelon Tacite, étaient des habitans d'une iſle de l'Océan au delà de la Germanie. *Suinonum hinc civitates in ipſo Oceano.* Guerriers valeureux & bien armés, ils ont encor des flottes. *Præter viros armaque claſſibus valent.* Les riches y ſont conſidérés. *Eſt & opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef; *eoque unus imperitat.*

Ces barbares que Tacite ne connaiſſait point, qui dans leur petit pays n'avaient qu'un ſeul chef, & qui préféraient le poſſeſſeur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies & nos loix ſomptuaires ?

Les Samnites avaient une belle coutume, & qui devait produire d'admirables effets. Le jeune homme déclaré le meilleur, prenait pour ſa femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les ſuffrages après lui choiſiſſait encor, & ainſi de ſuite.

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voiſins de Rome. Il cite *Nicolas* de Damas, qui cite *Stobée.* Et on ſait d'ailleurs que *Stobée* n'eſt pas un bon garant. Cette belle coutume d'ailleurs ſerait

très préjudiciable dans tout état policé. Car si le garçon déclaré le meilleur avait trompé les juges, si la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaisait au père & à la mère, que d'inconvéniens & que de suites funestes !

Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois.

La chambre des pairs & celle des communes, la cour d'équité trouvées dans les bois ! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent aussi leurs escadres & leur commerce aux mœurs des Germains ; & les sermons de *Tillotson* à ces pieuses sorcières Germaines qui sacrifiaient les prisonniers, & qui jugeaient du succès d'une campagne par la manière dont leur sang coulait. Il faut croire aussi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit Tacite.

Aristote met au rang des monarchies l'empire des Perses & Lacédémone. Mais, qui ne voit que l'une était un état despotique, & l'autre une république ?

Qui ne voit au contraire, pour peu qu'on

ait lu, que Lacédémone eut un ſeul roi pendant quatre cent ans, enſuite deux rois juſqu'à l'extinction de la race des *Héraclides*, ce qui fait un période d'environ mille années ? L'auteur ne ſe trompe ici que de dix ſiécles.

La ſtérilité de l'Attique y établit le gouvernement populaire, & la fertilité de Lacédémone l'ariſtocratique.

Où a-t-il pris cette chimère ? Nous tirons encor aujourd'hui d'Athènes eſclave, du coton, de la ſoye, du ris, du bled, de l'huile, des cuirs ; & du pays de Lacédémone rien.

Un ancien uſage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles.

Il ſe trompe, *More tradito nefas virgines ſtrangulari.* Défenſe d'étrangler les filles, nubiles ou non.

Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau.

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de *Séjan.* Et s'il eſt vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la priſon, il n'eſt nullement prouvé que ce fût ſur une lettre de cachet de *Tibère.* Quel beſoin avait-il d'une telle horreur ?

En Suiſſe on ne paye point de tributs ; mais on en ſait la raiſon particulière. Dans ces

montagnes ſtériles, les vivres ſont ſi chers & le pays ſi peuplé, qu'un Suiſſe paye quatre fois plus à la nature qu'un Turc ne paye au ſultan.

Tout cela eſt faux. Il n'y a aucun impôt en Suiſſe; mais chacun paye les dixmes, les cenſes, les laods & ventes qu'on payait aux ducs de *Zéringue* & aux moines. Les montagnes, excepté les glacières, ſont très fertiles; elles ſont la richeſſe du pays. La viande de boucherie eſt la moitié moins chère qu'à Paris. On ne ſait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un Suiſſe paye quatre fois plus à la nature qu'un Turc au ſultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un Turc; car il a d'excellent vin de la Côte, & le vin de la Vaux.

Les peuples des pays chauds ſont timides comme les vieillards, ceux des pays froids ſont courageux comme les jeunes gens.

Il faut bien ſe garder de laiſſer échapper de ces propoſitions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un Lappon, un Samoyède: & les Arabes conquirent en quatre-vingt ans plus de pays que n'en poſſédait l'empire Romain. Les Eſpagnols en petit nombre battirent à la bataille de Mulberg les ſoldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur eſt auſſi faux que tous ceux du climat. Voyez *Climat.*

Lopez de Gama avoue que le droit ſur lequel les Eſpagnols ont fondé l'eſclavage des Américains, eſt qu'ils trouvèrent près de Ste. Marthe des paniers où les habitans avaient mis quelques denrées, comme des cancres, des limaçons, des ſauterelles. Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, outre qu'ils fumaient du tabac, & qu'ils ne ſe feſaient pas la barbe à l'eſpagnole.

Il n'y a rien dans Lopez de Gama qui donne la moindre idée de cette ſottiſe. Il eſt trop ridicule d'inſérer dans un ouvrage ſérieux de pareils traits, qui ne ſeraient pas ſupportables même dans les *Lettres perſanes.*

C'eſt ſur l'idée de la religion que les Eſpagnols fondèrent le droit de rendre tant de peuples eſclaves, car ces brigands qui voulaient abſolument être brigands & chrétiens, étaient fort dévots.

Ce n'eſt donc pas ſur ce que les Américains ne ſe feſaient pas la barbe à l'eſpagnole & qu'ils fumaient du tabac; ce n'eſt donc pas parce qu'ils avaient quelques paniers de colimaçons & de ſauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

Louïs XIII ſe fit une peine extrême de la loi qui rendait eſclaves les nègres de ſes colo-

nies ; mais quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre de les convertir, il y consentit.

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote ? La première concession pour la traite des nègres est du 11 Novembre 1673. *Louïs XIII* était mort en 1643. Cela ressemble au refus de *François I* d'écouter *Christophe Colomb* qui avait découvert les isles Antilles avant que *François I* naquît.

Perry dit que les Moscovites se vendent très aisément. J'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien.

Nous avons déja remarqué à l'article *Esclavage*, que Perry ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'*Esprit des loix* lui fait dire.

C'est à Achem que tout le monde cherche à se vendre.

Nous avons remarqué encor que rien n'est plus faux. Tous ces exemples pris au hazard chez les peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Borneo, des isles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très mal instruits, & tous falsifiés, sans en excepter un seul, ne devaient pas entrer assurément dans un livre où l'on promet de nous développer les loix de l'Europe.

Dans les états mahométans, on eſt non-ſeulement maître de la vie & des biens des femmes eſclaves, mais encor de ce qu'on appelle leur vertu & leur honneur.

Où a-t-il pris cette étrange aſſertion qui eſt de la plus grande fauſſeté? Le ſura, ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expreſſément, *Traitez bien vos eſclaves, & ſi vous voyez en eux quelque mérite, partagez avec eux les richeſſes que* DIEU *vous a données. Ne forcez pas vos femmes eſclaves à ſe proſtituer à vous, &c.*

A Conſtantinople, on punit de mort le maître qui a tué ſon eſclave, à moins qu'il ne ſoit prouvé que l'eſclave a levé la main ſur lui. Une femme eſclave qui prouve que ſon maître l'a violée, eſt déclarée libre avec des dédommagemens.

A Patane, la lubricité des femmes eſt ſi grande, que les hommes ſont obligés de ſe faire certaines garnitures pour ſe mettre à l'abri de leurs entrepriſes.

Peut-on rapporter ſérieuſement cette impertinente extravagance? quel eſt l'homme qui ne pourait ſe défendre des aſſauts d'une femme débauchée ſans s'armer d'un cadenat? quelle pitié! & remarquez que le voyageur nommé *Sprinkel*, qui ſeul a fait ce conte abſurde, dit en propres mots, *Que les maris à Patane ſont extrêmement jaloux de leurs*

femmes, & qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles.

Quel esprit des loix, que de grands garçons qui cadenassent leurs hauts-de-chausses, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue !

Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en forgèrent les ancres de leurs vaisseaux.

L'auteur cite le sixiéme livre de Diodore, & ce sixiéme livre n'existe pas. Diodore au cinquiéme parle des Phéniciens, & non pas des Carthaginois.

On n'a jamais remarqué de jalousie aux Romains sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, & non comme commerçante, qu'ils attaquèrent Carthage.

Ce fut comme nation commerçante & guerrière, comme le prouve le savant *Huet* dans son traité sur le commerce des anciens. Il prouve que longtems avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fit principalement attention à garder l'empire de la mer, & Rome celui de la terre.

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est

dit que les Carthaginois ne pouraient naviger vers aucune isle près de l'Italie, & qu'ils évacueraient la Sicile. Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer, pour lequel ils avaient combattu. Et *Montesquieu* a précisément pris le contre-pié d'une vérité historique la mieux constatée.

Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara que les Carthaginois ne souffriraient pas que les Romains se lavassent les mains dans les mers de Sicile.

L'auteur fait ici un anacronisme de vingt-deux ans. La négociation d'*Hannon* est de l'an 488 de Rome, & le traité de paix dont il est question est de 510. Voyez *Polybe*.

Il ne fut pas permis aux Romains de naviger au delà du beau promontoire. Il leur fut défendu de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage.

L'auteur fait ici un anacronisme de deux cent soixante & cinq ans. C'est d'après *Polybe* que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, sous le consulat de *Junius Brutus*, immédiatement après l'expulsion des rois; encor les conditions ne sont-elles pas fidélement rapportées. *Carthaginem verò & ad cætera Africæ loca pulchrum promontorium erant; item in Sardiniam atque Siciliam ubi Carthaginenses imperabant navigare mercemonii causa licebat.*

licebat. Il fut permis aux Romains de naviger pour leur commerce à Carthage, sur toutes les côtes de l'Afrique en deçà du promontoire, de même que sur les côtes de la Sardaigne & de la Sicile qui obéissaient aux Carthaginois.

Ce mot seul *mercemonii causa*, *pour raison de leur commerce*, démontre que les Romains étaient occupés des intérêts du commerce dès la naissance de la république.

NB. Tout ce que dit l'auteur sur le commerce ancien & moderne est extrêmement erroné.

Je passe un nombre prodigieux de fautes capitales sur cette matière, quelques importantes qu'elles soient, parce qu'un des plus célèbres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui sera très utile.

La stérilité du terrain d'Athènes y établit le gouvernement populaire, & la fertilité de celui de Lacédémone le gouvernement aristocratique.

Le fait est qu'Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du sol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou moins de fertilité d'un terrain. Venise avait très peu de bled quand les nobles gouvernèrent. Gènes n'a pas assurément un sol fertile, & c'est une aristocratie. Genève tient plus de l'état populaire, & n'a

pas de ſon crû de quoi ſe nourrir quatre jours. La Suède pauvre a été longtems ſous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une ariſtocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainſi établir de prétendues règles continuellement démenties par l'expérience. Preſque tout le livre, il faut l'avouer, eſt fondé ſur des ſuppoſitions que la moindre attention détruirait.

La féodalité eſt un événement arrivé une fois dans le monde, & qui n'arrivera peut être jamais, &c.

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis ſous *Alexandre Sévère*, ſous les rois Lombards, ſous *Charlemagne*, dans l'empire Ottoman, en Perſe, dans le Mogol, au Pégu; & en dernier lieu *Catherine II* impératrice de Ruſſie vient de donner en fief la Moldavie que ſes armes ont conquiſe.

Chez les Germains il y avait des vaſſaux & non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas.

Quelle idée! il n'y a point de vaſſalité ſans terre. Un officier à qui ſon général aura donné à ſouper, n'eſt pas pour cela ſon vaſſal.

Du tems du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France.

Il donne Puffendorf pour garant de cette assertion ; *Puffendorf* va jusqu'à vingt-neuf millions, & il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs qui se trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ses provinces la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambresis, le Roussillon, le Béarn ; & aujourd'hui qu'elle possède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, suivant le dénombrement des feux exactement fait en 1751. Cependant, elle n'a jamais été si peuplée, & cela est prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis *Charles IX.*

En Europe les empires n'ont jamais pu subsister.

Cependant l'empire Romain s'y est maintenu cinq cent ans, & l'empire Turc y domine depuis l'an 1453.

La cause de la durée des grands empires en Asie, c'est qu'il n'y a que de grandes plaines.

Il ne s'est pas souvenu des montagnes qui traversent la Natolie & la Syrie, du Caucase, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Asie.

En Espagne on a défendu les étoffes d'or & d'argent. Un pareil décret serait semblable à

celui que feraient les états de Hollande, s'ils défendaient la conſommation de la canelle.

On ne peut faire une comparaiſon plus fauſſe, ni dire une choſe moins politique. Les Eſpagnols n'avaient point de manufactures; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire, ſont les ſeuls poſſeſſeurs de la canelle. Ce qui était raiſonnable en Eſpagne, eût été abſurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de l'ancien gouvernement des Francs vainqueurs des Gaulois; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré ſi longtems, & ſur leſquelles il y a autant de ſentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de tems à deſcendre dans ces abîmes de ruines. Et l'auteur de l'*Eſprit des loix* a dû s'y égarer comme les autres.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs dans l'*Eſprit des loix*, après que tout le monde eſt convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, & qu'après l'avoir lu on ne ſait guères ce qu'on a lu, il faut rechercher quel eſt ſon mérite, & quelle eſt la cauſe de ſa grande réputation.

C'eſt premiérement qu'il eſt écrit avec beaucoup d'eſprit, & que tous les autres livres ſur cette matière ſont ennuieux. C'eſt pourquoi, nous avons déja remarqué, qu'une dame qui avait autant d'eſprit que Monteſquieu, diſait que ſon livre était *de l'eſprit ſur les loix.* On ne l'a jamais mieux défini.

Une raiſon beaucoup plus forte encor, c'eſt que ce livre plein de grandes vues attaque la tyrannie, la ſuperſtition & la maltote, trois choſes que les hommes déteſtent. L'auteur conſole des eſclaves en plaignant leurs fers; & les eſclaves le béniſſent.

Ce qui lui a valu les applaudiſſemens de l'Europe, lui a valu auſſi les invectives des fanatiques.

Un de ſes plus acharnés & de ſes plus abſurdes ennemis, qui contribua le plus par ſes fureurs à faire reſpecter le nom de *Monteſquieu* dans l'Europe, fut le gazetier des convulſionnaires. Il le traita de *ſpinoſiſte* & de *déiſte*, c'eſt-à-dire, il l'accuſa de ne pas croire en DIEU, & de croire en DIEU.

Il lui reproche d'avoir eſtimé *Marc-Aurèle*, *Epictète* & les ſtoïciens, & de n'avoir jamais loué *Janſénius*, l'abbé de *St. Cyran* & le père *Queſnel.*

Il lui fait un crime irrémiſſible d'avoir dit que *Bayle* eſt un grand-homme.

Il prétend que l'*Eſprit des loix* eſt un de

ces ouvrages monſtrueux, dont la France n'eſt inondée que depuis la bulle *Unigenitus*, qui a corrompu toutes les conſciences.

Ce gredin, qui de ſon grenier tirait au moins trois cent pour cent de ſa gazette eccléſiaſtique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut ſecondé par quelques cuiſtres de ſon eſpèce; ils finirent par reſſembler aux eſclaves qui ſont aux pieds de la ſtatue de *Louïs XIV*; ils ſont écraſés, & ils ſe mordent les mains.

Monteſquieu a preſque toûjours tort avec les ſavans, parce qu'il ne l'était pas. Mais il a toûjours raiſon contre les fanatiques & contre les promoteurs de l'eſclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remerciemens.

LUXE.

DAns un pays où tout le monde allait pieds nuds, le premier qui ſe fit faire une paire de ſouliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très ſenſé & très induſtrieux?

N'en eſt-il pas de même de celui qui eut la première chemiſe? pour celui qui la fit blanchir & repaſſer, je le crois un génie plein de reſſources, & capable de gouverner un état.

Cependant, ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemiſes blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, diſait *Caton* aux Romains ; vous avez ſubjugué la province du Phaſe ; mais ne mangez jamais de faiſans. Vous avez conquis le pays où croit le coton, couchez ſur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent & les pierreries de vingt nations, ne ſoyez jamais aſſez ſots pour vous en ſervir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin ſoient vertueux & libres.

Lucullus lui repondit, Mon ami, ſouhaite plutôt que *Craſſus*, *Pompée*, *Céſar* & moi nous dépenſions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs ſe battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être aſſervie, mais elle le ſera bien plutôt & bien plus ſûrement par l'un de nous ſi nous feſons valoir comme toi notre argent, que ſi nous le dépenſons en ſuperfluités & en plaiſirs. Souhaite que *Pompée* & *Céſar* s'appauvriſſent aſſez pour n'avoir pas de quoi ſoudoyer des armées.

Il n'y a pas longtems qu'un homme de Norvège reprochait le luxe à un Hollandais. Qu'eſt devenu, diſait-il, cet heureux tems où un négociant partant d'Amſterdam pour les grandes Indes, laiſſait un quartier de

bœuf fumé dans sa cuisine, & le retrouvait à son retour ? Où sont vos cuillers de bois & vos fourchettes de fer ? n'est-il pas honteux pour un sage Hollandais de coucher dans un lit de damas ?

Va-t-en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amsterdam ; gagne comme moi dix tonnes d'or, & voi si l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri & bien logé.

Depuis cette conversation on a écrit vingt volumes sur le luxe, & ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

MAITRE.

QUe je suis malheureux d'être né ! disait *Ardassan Ougli*, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore si je ne dépendais que du grand padisha. Mais je suis soumis au chef de mon oda, au capigi bachi ; & quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me prosterne devant un commis du testerdar, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas sept ans que l'on me coupa, malgré moi, en cérémonie, le bout de mon prépuce ; & j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière est mon maître ; un iman est encore plus mon maître ; le molla

l'eſt encor plus que l'iman. Le cadi eſt un autre maître ; le cadileſquier l'eſt davantage ; le muphti l'eſt beaucoup plus que tous ceux-là enſemble. Le kiaïa du grand-viſir peut d'un mot me faire jetter dans le canal ; & le grand-viſir enfin peut me faire ſerrer le col à ſon plaiſir, & empailler la peau de ma tête, ſans que perſonne y prenne ſeulement garde.

Que de maîtres ! grand DIEU ! quand j'aurais autant de corps & autant d'ames que j'ai de devoirs à remplir, je n'y pourais pas ſuffire. O *Allah !* que ne m'as-tu fait chathuant ! je vivrais libre dans mon trou, & je mangerais des ſouris à mon aiſe ſans maître & ſans valets. C'eſt aſſurément la vraie deſtinée de l'homme ; il n'a des maîtres que depuis qu'il eſt perverti. Nul homme n'était fait pour ſervir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé ſon prochain, ſi les choſes étaient dans l'ordre. Le clair-voyant aurait conduit l'aveugle ; le diſpos aurait ſervi de béquilles au cul-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de *Mahomet ;* & il eſt l'enfer, qui ſe trouve préciſément ſous le pont-aigu.

Ainſi parlait *Ardaſſan Ougli*, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ſes maîtres.

Ardaſſan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune

prodigieuſe ; & il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand Turc & le grand-viſir, étaient nés pour le ſervir, & toutes les femmes pour lui donner du plaiſir ſelon ſes volontés.

MALADIE. MÉDECINE.

JE ſuppoſe qu'une belle princeſſe qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, ſoit malade pour avoir trop mangé, trop danſé, trop veillé, trop fait tout ce que font pluſieurs princeſſes ; je ſuppoſe que ſon médecin lui diſe, Madame, pour que vous vous portiez bien il faut que votre cerveau & votre cervelet diſtribuent une moëlle allongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos juſqu'au bout du croupion de votre alteſſe ; & que cette moëlle allongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, & quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur ſe contracte & ſe dilate avec une force toûjours égale, & que tout votre ſang qu'il envoye à coups de piſton dans vos artères, circule dans toutes ces artères & dans toutes les veines environ ſix cent fois par jour.

Ce ſang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit dépoſer ſur ſon paſſage de quoi former & abreuver continuellement la limphe, les urines, la bile, la liqueur ſpermatique de votre alteſſe, de quoi fournir à toutes ſes ſecrétions, de quoi arroſer inſenſiblement votre peau douce, blanche & fraiche, qui ſans cela ſerait d'un jaune griſâtre, ſéche & ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Eh bien, monſieur, le roi vous paye pour me faire tout cela; ne manquez pas de mettre toute choſe à leur place, & de me faire circuler mes liqueurs de façon que je ſois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais ſouffrir.

LE MÉDECIN.

Madame, adreſſez vos ordres à l'auteur de la nature. Le ſeul pouvoir qui fait courir des milliards de planètes & de comètes autour des millions de ſoleils, a dirigé la courſe de votre ſang.

LA PRINCESSE.

Quoi! vous êtes médecin, & vous ne pouvez rien me donner?

LE MÉDECIN.

Non, madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nétoyent votre palais; mais l'architecte l'a bâti. Si votre alteſſe a mangé goulument, je puis déterger ſes entrailles avec de la caſſe, de la manne & des follicules de ſéné; c'eſt un balai que j'y introduis, & je pouſſe vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un teton, mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la veſſie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatatoire; & je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes: je vous coupe un pied gangréné, & vous marchez ſur l'autre. En un mot, nous autres médecins nous reſſemblons parfaitement aux arracheurs de dents; ils vous délivrent d'une dent gâtée ſans pouvoir vous en ſubſtituer une qui tienne, quelques charlatans qu'ils puiſſent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guériſſaient tous les maux.

LE MÉDECIN.

Nous guériſſons infailliblement tous ceux qui ſe guériſſent d'eux-mêmes. Il en eſt généralement & à peu d'exceptions près, des ma-

ladies internes comme des plaies extérieures. La nature seule vient à bout de celles qui ne sont pas mortelles. Celles qui le sont ne trouvent dans l'art aucune ressource.

LA PRINCESSE.

Quoi ! tous ces secrets pour purifier le sang dont m'ont parlé mes dames de compagnie ! ce baume de vie du Sr. *le Lièvre*, ces sachets du Sr. *Arnoud*, toutes ces pilules vantées par leurs femmes de chambre ?

LE MÉDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent & pour flatter les malades pendant que la nature agit seule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des spécifiques.

LE MÉDECIN.

Oui, madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc consiste la médecine ?

LE MÉDECIN.

Je vous l'ai déja dit, à débarrasser, à nétoyer, à tenir propre la maison qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choſes ſalutaires, d'autres nuiſibles.

LE MÉDECIN.

Vous avez deviné tout le ſecret. Mangez, & modérément, ce que vous ſavez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer ? l'exercice. Quelle réparera vos forces ? le ſommeil. Quelle diminuera des maux incurables ? la patience. Qui peut changer une mauvaiſe conſtitution ? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de Molière, *ſeignare*, *purgare*, & ſi l'on veut, *cliſterium donare*. Il n'y en a pas une quatriéme. Tout cela n'eſt autre choſe, comme je vous l'ai dit, que nétoyer une maiſon à laquelle nous ne pouvons pas ajouter une cheville. Tout l'art conſiſte dans l'à-propos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandiſe. Vous étes honnête homme. Si je ſuis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MÉDECIN.

Que votre premier médecin ſoit la nature. C'eſt elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui

ont pouſſé leur carrière juſqu'à cent années, aucun n'était de la faculté. Le roi de France a déja enterré une quarantaine de ſes médecins, tant premiers médecins que médecins de quartier & conſultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment j'eſpère bien vous enterrer auſſi.

MARIAGE.

SECTION PREMIÈRE.

J'Ai rencontré un raiſonneur qui diſait : Engagez vos ſujets à ſe marier le plutôt qu'il ſera poſſible ; qu'ils ſoient exempts d'impôts la première année, & que leur impôt ſoit réparti ſur ceux qui au même âge ſeront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les régiſtres affreux de vos greffes criminels ; vous y trouvez cent garçons de pendus, ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux & plus ſage. Le père de famille, prêt de commettre un crime, eſt ſouvent arrêté par ſa

femme, qui, ayant le ſang moins brûlé que lui, eſt plus douce, plus compatiſſante, plus effrayée du vol & du meurtre, plus craintive, plus religieuſe.

Le père de famille ne veut pas rougir devant ſes enfans. Il craint de leur laiſſer l'opprobre pour héritage.

Mariez vos ſoldats, ils ne déſerteront plus. Liés à leur famille, ils le ſeront à leur patrie. Un ſoldat célibataire n'eſt ſouvent qu'un vagabond, à qui il ferait égal de ſervir le roi de Naples & le roi de Maroc.

Les guerriers Romains étaient mariés; ils combattaient pour leurs femmes & pour leurs enfans; & ils firent eſclaves les femmes & les enfans des autres nations.

Un grand politique Italien, qui d'ailleurs était fort ſavant dans les langues orientales, choſe très rare chez nos politiques, me diſait dans ma jeuneſſe: *Caro figlio*, ſouvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne inſtitution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers ſuperſtitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieuſes, il était perdu ſans reſſource.

SECTION

SECTION SECONDE.

Le mariage eſt un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un ſacrement.

Mais le ſacrement & le contrat ſont deux choſes bien différentes ; à l'un ſont attachés les effets civils, à l'autre les graces de l'égliſe.

Ainſi lorſque le contrat ſe trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les effets civils. Le défaut de ſacrement ne doit opérer que la privation des graces ſpirituelles.

Telle a été la juriſprudence de tous les ſiécles & de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le ſentiment des pères de l'égliſe les plus accrédités.

Parcourons les codes théodoſien & juſtinien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait proſcrit les mariages des perſonnes d'une autre croyance, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.

Il eſt vrai que *Conſtance*, ce fils de *Conſtantin* auſſi cruel que ſon père, défendit aux Juifs ſous peine de mort, de ſe marier avec des femmes chrétiennes (*a*), & que *Valentinien*, *Théodoſe*, *Arcade*, firent la même défenſe, ſous les mêmes peines aux femmes

(*a*) Code théod. tit. *de Judæis*, loi VI.

Juives. Mais ces loix n'étaient déja plus observées sous l'empereur *Marcien* ; & *Justinien* les rejetta de son code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs, & jamais on ne pensa à les appliquer aux mariages des payens ou des hérétiques avec les sectateurs de la religion dominante.

(b) *Lib. de Fide & operib. cap.* XIX. N°. 35.

Consultez *St. Augustin*, (b) il vous dira que de son tems on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidèles avec les infidèles, parce qu'aucun texte de l'Evangile ne les avait condamnés. *Quæ matrimonia cum infidelibus nostris temporibus jam non putantur esse peccata ; quoniam revera in novo Testamento, nihil indè præceptum est, & ideò aut licere creditum est aut velut dubium derelictum.*

Augustin dit de même, que ces mariages opèrent souvent la conversion de l'époux infidèle. Il cite l'exemple de son propre père, qui embrassa la religion chrétienne parce que sa femme *Monique* professait le christianisme. *Clotilde* par la conversion de *Clovis*, & *Théodelinde* par celle d'*Agiluf* roi des Lombards, furent plus utiles à l'église que si elles eussent épousé des princes orthodoxes.

Consultez la déclaration du pape *Benoit XIV* du 4 Novembre 1741, vous y lirez ces propres mots : *Quod vero spectat ad ea con-*

fugia quæ abſque formâ à Tridentino ſtatuta, contrahantur à catholicis cum hæreticis, ſivè catholicus vir hæreticam fœminam ducat, ſive catholica fœmina hæretico viro nubat. Si hujuſmodi matrimonium ſit contractum aut in poſterum contrahi contingat, Tridentini formâ non ſervata, declarat ſanctitas ſua, alio non concurrente impedimento, validum habendum eſſe, ſciens conjux, catholicus ſe iſtius matrimonii vinculo perpetuo ligatum in.

Par quel étonnant contraſte les loix françaiſes ſont-elles ſur cette matière plus ſévères que celles de l'égliſe? la première loi qui ait établi ce rigoriſme en France, eſt l'édit de *Louïs XIV* du mois de Novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

„ *Louïs* &c. Les canons des conciles ayant „ condamné les mariages des catholiques „ avec les hérétiques comme un ſcandale „ public, & une profanation du ſacrement; „ nous avons eſtimé d'autant plus néceſſaire „ de les empêcher à l'avenir, que nous avons „ reconnu que la tolérance de ces mariages „ expoſe les catholiques à une tentation con„ tinuelle de ſa perverſion &c. A ces cau„ ſes &c. voulons & nous plait, qu'à l'ave„ nir nos ſujets de la religion catholique, „ apoſtolique & romaine, ne puiſſent ſous „ quelque prétexte que ce ſoit, contracter „ mariage avec ceux de la religion prétendue

„ réformée, déclarant tels mariages non va-
„ lablement contractés, & les enfans qui
„ en viendront illégitimes. "

Il eſt bien ſingulier que l'on ſe ſoit fondé ſur les loix de l'égliſe pour annuller des mariages que l'égliſe n'annulla jamais. Vous voyez dans cet édit le ſacrement confondu avec le contrat civil ; c'eſt cette confuſion qui a été la ſource des étranges loix de France ſur le mariage.

St. Auguſtin approuvait les mariages des orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il eſpérait que l'époux fidèle convertirait l'autre ; & *Louïs XIV* les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertiſſe le fidèle !

Il exiſte en Franche-Comté une loi plus cruelle ; c'eſt un édit de l'archiduc *Albert* & de ſon épouſe *Iſabelle* du 20 Décembre 1599, qui fait défenſe aux catholiques de ſe marier à des hérétiques, à peine de confiſcation de corps & de biens. (*c*)

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui ſeront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le ſamedi. Quelles loix & quels légiſlateurs !

(*c*) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté. liv. v. tit. XVIII.

* Cela eſt exagéré.

a) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter ſe celebrata, non obſervata forma à Tridentino præſcripta, quaque in poſterum contrahentur, dum modo non aliud obſtiterit canonicum impedimentum, ſanctitas ſua*

A quels hommes, grand DIEU, livrez-vous l'univers !

SECTION TROISIÉME.

Si nos loix réprouvent les mariages des catholiques avec les perſonnes d'une religion différente, accordent-elles au moins les effets civils aux mariages des Français proteſtans avec des Français de la même ſecte ?

On compte aujourd'hui dans le royaume un million de proteſtans, * & cependant la validité de leur mariage eſt encor un problème dans les tribunaux.

C'eſt encor ici un des cas où notre juriſprudence ſe trouve en contradiction avec les déciſions de l'égliſe, & avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente ſection, *Benoit XIV* décide que les mariages des proteſtans contractés ſuivant leurs rites, ne ſont pas moins valables que s'ils avaient été faits ſuivant les formes établies par le concile de Trente ; & que l'époux qui devient catholique, ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une perſonne de ſa nouvelle religion. *a*)

ſtatuit pro validis habenda eſſe ; adeòque ſi contigat utrumque conjugem ad catholicæ eccleſiæ ſinum ſe recipere, eodem quo antè conjugali vinculo ipſos animo teneri ; etiam ſi mutuus conſenſus coram parocho catholico non renovetur.

Barac Levy, juif de naiſſance, & originaire d'Haguenau, s'y était marié avec *Mendel-Cerf*, de la même ville & de la même religion.

Ce juif vint à Paris en 1752, & ſe fit batiſer le 13 Mai 1754. Il envoya ſommer ſa femme à Haguenau de venir le joindre à Paris. Dans une autre ſommation il conſentit que cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans ſa ſecte juive.

A ces ſommations, *Mendel-Cerf* répondit qu'elle ne voulait point retourner avec lui, & qu'elle le requérait de lui envoyer, ſuivant les formes du judaïſme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût ſe marier à un autre juif.

Cette réponſe ne contentait pas *Levy*; il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit aſſigner ſa femme devant l'official de Straſbourg, qui, par une ſentence du 7 Septembre 1754, le déclara libre de ſe marier en face de l'égliſe avec une femme catholique.

Muni de cette ſentence, le juif chriſtianiſé vient dans le diocèſe de Soiſſons, & y contracte des promeſſes de mariage avec une fille de Villeneuve. Le curé refuſe de publier les bancs. *Levy* lui fait ſignifier les ſommations qu'il avait faites à ſa femme, & la ſentence de l'official de Strasbourg, & un certificat du ſecrétaire de l'évêché de la même ville, qui atteſtait que dans tous les tems il

avait été permis dans le diocèse, aux juifs batisés de se remarier à des catholiques, & que cet usage avait été constamment reconnu par le conseil souverain de Colmar.

Mais ces piéces ne parurent point suffisantes au curé de Villeneuve. *Levy* fut obligé de l'assigner devant l'official de Soissons.

Cet official ne pensa pas, comme celui de Strasbourg, que le mariage de *Levy* avec *Mendel-Cerf* fût nul ou dissoluble. Par sa sentence du 5 Février 1756, il déclara le juif non recevable. Celui-ci appella de cette sentence au parlement de Paris, où il n'eut pour contradicteur que le ministère public; mais par arrêt du 2 Janvier 1758 la sentence fut confirmée; & il fut défendu de nouveau à *Levy* de contracter aucun mariage pendant la vie de *Mendel-Cerf*.

Voilà donc un mariage contracté entre des Français juifs suivant les rites juifs, déclaré valable par la premiére cour du royaume.

Mais quelques années après la même question fut jugée différemment dans un autre parlement, au sujet d'un mariage contracté entre deux Français protestans, qui avaient été mariés en présence de leurs parens par un ministre de leur communion. L'époux protestant avait changé de religion comme l'époux juif. Et après avoir passé à un second

mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce second mariage, & déclara nul le premier.

Si de la jurisprudence nous passons à la législation, nous la trouverons obscure sur cette matière importante comme dans tant d'autres.

Par un arrêt du conseil du 15 Septembre 1685, il fut dit, „ Que les protestans *b*) pouraient se faire marier, pourvu toutefois „ que ce fût en présence du principal officier „ de justice, & que les publications qui devaient précéder ces mariages, se feraient „ au siége royal le plus prochain du lieu de „ la demeure de chacun des protestans, qui „ se voudraient marier, & seulement à l'audience. "

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit qui trois semaines après supprima l'édit de Nantes.

Mais depuis la déclaration du 14 Mai 1724, minutée par le cardinal de *Fleuri*, les juges n'ont plus voulu présider aux mariages des protestans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bancs.

b) N'est-il pas bien plaisant qu'en France le conseil même ait donné aux protestans le nom de *religionnaires*, comme si eux seuls avaient eu de la religion; & que les autres n'eussent été que des papistes gouvernés par des arrêts & par des bulles.

L'article XV. de cette loi, veut que les formes prescrites par les canons soient observées dans les mariages, tant des nouveaux convertis que de tous les autres sujets du roi.

On a cru que cette expression générale, *tous les autres sujets*, comprenait les protestans comme les catholiques; & sur cette interprétation on a annullé les mariages des protestans qui n'avaient pas été revêtus des formes canoniques.

Cependant, il semble que les mariages des protestans ayant été autorisés autrefois par une loi expresse, il faudrait aujourd'hui, pour les annuller, une loi expresse qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui suit n'est rélatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile est obscure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger suivant le droit naturel & le droit des gens?

Ne resulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire que souvent les loix ont besoin d'être réformées, & les princes de consulter un conseil plus instruit, de n'avoir point de ministre prêtre, & de se défier beaucoup des courtisans en soutane qui ont le titre de leurs confesseurs?

MARTYRS.

MArtyr, témoin, *martyrion*, témoignage. La société chrétienne naissante donna d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à JESUS; qui confessaient JESUS, comme on donna le nom de *saint* aux presbites, aux surveillans de la société, & aux femmes leurs bienfaictrices; c'est pourquoi *St. Jerôme* appelle souvent dans ses lettres, son affiliée Paule, *Sainte Paule.* Et tous les premiers évêques s'appellaient *saints.*

Le nom de *martyrs* dans la suite ne fut plus donné qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices; & les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçûrent le nom de *martyrion.*

C'est une grande question pourquoi l'empire Romain autorisa toûjours dans son sein la secte juive, même après les deux horribles guerres de *Titus* & d'*Hadrien*; pourquoi il toléra le culte isiaque à plusieurs reprises, & pourquoi il persécuta souvent le christianisme. Il est évident que les Juifs qui payaient chérement leurs synagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels,

& ſoulevaient les peuples contre eux. Il eſt encor évident que les Juifs occupés du métier de courtiers & de l'uſure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, & que les chrétiens tous engagés dans la controverſe prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient ſouvent les temples, briſaient les ſtatues conſacrées, comme firent *St. Théodore* dans Amaſée, & *St. Polyeucte* dans Mitilène.

Les chrétiens orthodoxes étant ſûrs que leur religion était la ſeule véritable, n'en toléraient aucune autre. Alors on ne les toléra guères. On en ſupplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, & ce furent les martyrs.

Ce nom eſt ſi reſpectable, qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'eſt pas permis de prendre le nom & les armes d'une maiſon dont on n'eſt pas. On a établi des peines très graves contre ceux qui oſent ſe décorer de la croix de Malthe ou de St. Louïs ſans être chevaliers de ces ordres.

Le ſavant *Dodwell*, l'habile *Midleton*, le judicieux *Blondel*, l'exact *Tillemont*, le ſcrutateur *Launoy* & beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons obſervé que ces ſavans avaient

pour eux l'aveu formel d'*Origène*, qui dans ſa *Réfutation de Celſe*, avoue qu'il y a eu peu de martyrs, & encor de loin à loin, & qu'il eſt facile de les compter.

Cependant, le bénedictin *Ruinart*, qui s'intitule *Don Ruinart*, quoiqu'il ne ſoit pas Eſpagnol, a combattu tant de ſavans perſonnages. Il nous a donné avec candeur beaucoup d'hiſtoires de martyrs qui ont paru fort ſuſpectes aux critiques. Pluſieurs bons eſprits ont douté de quelques anecdotes, concernant les légendes rapportées par *Don Ruinart*, depuis la première juſqu'à la dernière.

1°. STE. SIMPHOROSE ET SEPT ENFANS.

Les ſcrupules commencent par *Ste. Simphoroſe* & ſes ſept enfans martyriſés avec elle, ce qui paraît d'abord trop imité des ſept Maccabées. On ne ſait pas d'où vient cette légende, & c'eſt déja un grand ſujet de doute.

On y rapporte que l'empereur *Adrien* voulut interroger lui-même l'inconnue *Simphoroſe*, pour ſavoir ſi elle n'était pas chrétienne. Les empereurs ſe donnaient rarement cette peine. Cela ſerait encor plus extraordinaire que ſi *Louïs XIV* avait fait ſubir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encor qu'*Adrien* fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur perſécuteur.

Il eut donc une très longue conversation avec Simphorose ; & se mettant en colère, il lui dit, *Je te sacrifierai aux Dieux*, comme si les empereurs Romains sacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Ensuite il la fit jetter dans l'Anio, ce qui n'était pas un sacrifice ordinaire. Puis il fit fendre un de ses fils par le milieu du front jusqu'au pubis, un second par les deux côtés ; on roua un troisiéme, un quatriéme ne fut que percé dans l'estomac, un cinquiéme droit au cœur, un sixiéme à la gorge ; le septiéme mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur *Adrien* aimait la variété. Il commanda qu'on les ensevelît auprès du temple d'*Hercule*, quoiqu'on n'enterrât personne dans Rome, encor moins près des temples ; & que c'eût été une horrible prophanation. Le pontife du temple (ajoute le légendaire) nomma le lieu de leur sépulture *les sept Biotanates*.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainsi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand-prêtre se chargeât de l'inscription, & même que ce prêtre Romain leur fit une épitaphe grecque. Mais ce qui est encor plus rare, c'est qu'on prétende que ce mot *biotanates* signifie les sept suppliciés. Biotanates est un mot forgé, qu'on ne trouve dans aucun auteur. Et ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette signification en abusant du mot *thenon*.

Il n'y a guères de fable plus mal conſtruite. Les légendaires ont ſu mentir, mais ils n'ont jamais ſu mentir avec art.

Le ſavant *la Croſe* bibliothécaire du roi de Pruſſe *Fréderic le grand*, diſait, Je ne ſais pas ſi *Ruinart* eſt ſincère; mais j'ai peur qu'il ne ſoit imbécille.

2°. STE. FÉLICITÉ ET ENCOR SEPT ENFANS.

C'eſt de *Surius* qu'eſt tirée cette légende. Ce *Surius* eſt un peu décrié pour ſes abſurdités. C'eſt un moine du ſeiziéme ſiécle qui raconte les martyres du ſecond, comme s'il avait été préſent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran *Marc-Aurèle Antonin Pie*, ordonna au préfet de Rome de faire le procès à *Ste. Félicité*, de la faire mourir elle & ſes ſepts enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint ſon tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne ſervait alors qu'à la revue des troupes; & la première choſe que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un ſoufflet en pleine aſſemblée.

Les longs diſcours du magiſtrat & des accuſés ſont dignes de l'hiſtorien. Il finit par faire mourir les ſept frères dans des ſupplices différens, comme les enfans de *Ste. Sim-*

phoroſe. Ce n'eſt qu'un double emploi. Mais pour *Ste. Félicité* il la laiſſe là & n'en dit pas un mot.

3°. St. Polycarpe.

Euſèbe raconte que *St. Polycarpe* ayant connu en ſonge qu'il ſerait brûlé dans trois jours, en avertit ſes amis. Le légendaire ajoute, que le lieutenant de police de Smyrne nommé *Hérode*, le fit prendre par ſes archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entrouvrit, & qu'une voix céleſte lui cria, *Bon courage, Polycarpe.* Que l'heure de lâcher les lions ſur l'amphithéâtre étant paſſée, on alla prendre dans toutes les maiſons du bois, pour le brûler; que le ſaint s'adreſſa au Dieu des *archanges*, (quoique le mot d'archange ne fût point encor connu) qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe ſans le toucher; que ſon corps avait l'*odeur d'un pain cuit*; mais qu'ayant réſiſté au feu, il ne put ſe défendre d'un coup de ſabre; que ſon ſang éteignit le bucher, & qu'il en ſortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne ſait pas préciſément dans quelle planète.

TAYLOR INST. OXFORD

4°. De St. Ptolomée.

Nous ſuivons l'ordre de *Don Ruinart*; mais nous ne voulons point révoquer en doute

le martyre de *St. Ptolomée* qui eſt tiré de l'apologétique de *St. Juſtin.*

Nous pourions former quelques difficultés ſur la femme accuſée par ſon mari d'être chrétienne, & qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourions demander pourquoi dans cette hiſtoire il n'eſt plus queſtion de cette femme? Nous pourions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes du tems de *Marc-Aurèle* de demander à répudier leurs maris, que cette permiſſion ne leur fut donnée que ſous l'empereur *Julien*; & que l'hiſtoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia ſon mari, (tandis qu'aucune payenne n'avait oſé en venir là) pourait bien n'être qu'une fable. Mais nous ne voulons point élever de diſputes épineuſes. Pour peu qu'il y ait de vraiſemblance dans la compilation de *Don Ruinart*, nous reſpectons trop le ſujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point ſur la lettre des égliſes de Vienne & de Lyon, quoiqu'il y ait encor bien des obſcurités. Mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand *Marc-Aurèle* dans la vie de *St. Simphorien* de la ville d'Autun, qui était probablement parent de *Ste. Simphoroſe.*

5°. DE ST. SIMPHORIEN D'AUTUN.

La légende, dont on ignore l'auteur, commence ainſi. „ L'empereur *Marc-Aurèle* venait „ d'exciter dans l'empire, une effroyable tempête contre l'égliſe, & ſes édits foudroyans „ attaquaient de tous côtés la religion de „ JESUS-CHRIST, lorſque *St. Simphorien* vivait dans Autun dans tout l'éclat que peut „ donner une haute naiſſance & d'une rare „ vertu. Il était d'une famille chrétienne, & „ l'une des plus conſidérables de la ville &c. "

Jamais *Marc-Aurèle* ne donna d'édit ſanglant contre les chrétiens. C'eſt une calomnie très condamnable. *Tillemont* lui-même avoue, *Que ce fut le meilleur prince qu'ayent jamais eu les Romains; que ſon règne fut un ſiécle d'or; & qu'il vérifia ce qu'il diſait ſouvent d'après Platon, que les peuples ne ſeraient heureux que quand les rois ſeraient philoſophes.*

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleures loix; il protégea tous les ſages & ne perſécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à ſon ſervice.

Le légendaire raconte que *St. Simphorien* ayant refuſé d'adorer Cibèle, le juge de la ville demanda, *Qui eſt cet homme-là?* Or il eſt impoſſible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus conſidérable d'Autun.

On le fait déclarer par la ſentence, coupable

de lèze-majesté *divine & humaine.* Jamais les Romains n'ont employé cette formule, & cela seul ôterait toute créance au prétendu martyre d'Autun.

Pour mieux repousser la calomnie contre la mémoire sacrée de *Marc-Aurèle*, mettons sous les yeux le discours de *Meliton* évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot-à-mot par *Eusèbe.*

Eusèbe pag. 187. traduct. de Cousin in 4°.

» La suite continuelle des heureux succès » qui sont arrivés à l'empire, sans que sa » félicité ait été troublée par aucune dis- » grace, depuis que notre religion qui était » née avec lui s'est augmentée dans son sein, » est une preuve évidente qu'elle contribue » notablement à sa grandeur & à sa gloire. » Il n'y a eu entre les empereurs que *Néron* » & *Domitien*, qui étant trompés par certains » imposteurs, ont répandu contre nous des » calomnies, qui ont trouvé selon la cou- » tume quelque créance parmi le peuple. » Mais vos très pieux prédécesseurs ont cor- » rigé l'ignorance de ce peuple, & ont répri- » mé par des édits publics la hardiesse de ceux » qui entreprendraient de nous faire aucun » mauvais traitement. *Adrien*, votre ayeul, a » écrit en notre faveur à *Fundanus* gouver- » neur d'Asie, & à plusieurs autres. L'em- » pereur votre père, dans le tems que vous » partagiez avec lui les soins du gouverne- » ment, a écrit aux habitans de Larisse,

„ de Theſſalonique, d'Athènes, & enfin à
„ tous les peuples de la Grèce, pour répri-
„ mer les ſéditions & les tumultes qui avaient
„ été excités contre nous. "

Ce paſſage d'un évêque très pieux, très ſage & très véridique, ſuffit pour confondre à jamais tous les menſonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothèque bleue du chriſtianiſme.

6°. D'UNE AUTRE STE. FÉLICITÉ ET STE. PERPÉTUE.

S'il était queſtion de contredire la légende de *Félicité* & de *Perpétue*, il ne ſerait pas difficile de faire voir combien elle eſt ſuſpecte. On ne connait ces martyres de Carthage que par un écrit ſans date de l'égliſe de Salzbourg. On ne ſait ſous quel empereur elles furent ſuppliciées. Les viſions prodigieuſes dont cette hiſtoire eſt remplie, ne décèlent pas un hiſtorien bien ſage. Une échelle toute d'or bordée de lances & d'épées, un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réſervoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait ſans que l'eau diminuât; *Ste. Perpétue* ſe battant toute nue contre un vilain Egyptien, de jeunes gens tout nuds qui prenaient ſon parti; elle-même enfin devenue homme & athlète très vigou-

reux. Ce ſont-là, ce me ſemble, des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage reſpectable.

Il y a encor une réflexion très importante à faire ; c'eſt que le ſtile de tous ces récits de martyres arrivés dans des tems ſi différens, eſt partout ſemblable, partout également puérile & ampoulé. Vous retrouvez les mêmes tours, les mêmes phraſes dans l'hiſtoire d'un martyre ſous *Domitien*, & d'un autre ſous *Galérius*. Ce ſont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on ſe connaiſſe en ſtile, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre *Don Ruinart* ; & en reſpectant toûjours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la ſainte égliſe, je me bornerai à faire ſentir par un ou deux exemples frappans, combien il eſt dangereux de mêler ce qui n'eſt que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. De Ste. Théodote de la ville d'Ancire, et des sept vierges, écrit par Nilus témoin oculaire, tiré de Bollandus.

Pluſieurs critiques, auſſi éminens en ſageſſe qu'en vraie piété, nous ont déja fait connaître que la légende de *St. Théodote* le cabaretier eſt une prophanation & une eſpèce

d'impiété, qui aurait dû être supprimée. Voici l'histoire de *Théodote*. Nous employerons souvent les propres paroles des *Actes sincères* recueillis par Don Ruinart.

Son métier de cabaretier lui fournissait les moyens d'exercer ses fonctions épiscopales. Cabaret illustre, consacré à la piété & non à la débauche.... Tantôt Théodote était médecin, tantôt il fournissait de bons morceaux aux fidèles. On vit un cabaret être aux chrétiens, ce que l'arche de Noé fut à ceux que DIEU *voulut sauver du déluge.* a)

Ce cabaretier Théodote se promenant près du fleuve Halis avec ses convives vers un bourg voisin de la ville d'Ancire. *Un gazon frais & mollet leur présentait un lit délicieux; une source qui sortait à quelques pas de là au pied d'un rocher, & qui par une route couronnée de fleurs, venait se rendre auprès d'eux pour les désaltérer, leur offrait une eau claire & pure. Des arbres fruitiers mêlés d'arbres sauvages leur fournissaient de l'ombre & des fruits, & une bande de savans rossignols, que des cigales relevaient de tems en tems, y formaient un charmant concert, &c.*

Le curé du lieu, nommé *Fronton*, étant arrivé, & le cabaretier ayant bu avec lui sur

a) Ce qui est sous-ligné est mot-à-mot dans les *Actes sincères*, tout le reste est entièrement conforme. On l'a seulement abrégé pour éviter l'ennui du stile déclamatoire de ces actes.

l'herbe, *dont le verd naissant était relevé par les nuances diverses du divers coloris des fleurs*, dit au curé, *Ah, père, quel plaisir il y aurait à bâtir ici une chapelle! Oui*, dit Fronton, *mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez*, reprit St. Théodote, *vous en aurez bientôt sur ma parole, & voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtissez vîte la chapelle.*

Le cabaretier avait le don de prophétie, & savait bien ce qu'il disait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé *Fronton* se met à bâtir. Il y trouve la persécution la plus horrible, qui durait depuis très longtems. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait soixante & dix ans, venaient d'être condamnées, selon l'usage, à perdre leur pucelage par le ministère de tous les jeunes gens de la ville. La jeunesse d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus pressantes, ne s'empressa pas d'exécuter la sentence. Il ne s'en trouva qu'un qui obéit à la justice. Il s'adressa à *Ste. Técuse*, & la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. *Técuse* se jetta à ses genoux, & lui dit, Pour DIEU, mon fils, un peu de vergogne; *voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de crasse, que soixante & dix ans ont creusé sur mon front, ce visage couleur de terre..... quittez des pensées si indignes d'un jeune homme comme vous*, JESUS-CHRIST

vous en conjure par ma bouche. Il vous le demande comme une grace, & ſi vous la lui accordez vous pouvez attendre tout de ſa reconnaiſſance. Ce diſcours de la vieille & ſon viſage firent rentrer tout-à-coup l'exécuteur en lui-même. Les ſept vierges ne furent point défloréés.

Le gouverneur irrité chercha un autre ſupplice ; il les fit initier ſur le champ aux myſtères de *Diane* & de *Minerve*. Il eſt vrai qu'on avait inſtitué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités ; mais on ne connait point dans l'antiquité les myſtères de *Minerve* & de *Diane*. *St. Nil*, intime ami du cabaretier *Théodote*, auteur de cette hiſtoire merveilleuſe, n'était pas au fait.

On mit, ſelon lui, les ſept belles demoiſelles, toutes nues ſur le char qui portait la grande *Diane* & la ſage *Minerve* au bord d'un lac voiſin. Le Thucidide *St. Nil* paraît encor ici fort mal informé. Les prêtreſſes étaient toûjours couvertes d'un voile ; & jamais les magiſtrats Romains n'ont fait ſervir la déeſſe de la chaſteté & celle de la ſageſſe par des filles qui montraſſent aux peuples leur devant & leur derrière.

St. Nil ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le tirſe en main. *St. Nil* a pris ici les prêtreſſes de *Minerve* pour celles de *Bacchus*. Il n'était pas verſé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier en entrant dans la ville vit ce funeſte ſpectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, Minerve, Diane & les ſept pucelles. Il court ſe mettre en oraiſon dans une hutte avec un neveu de *Ste. Técuſe*. Il prie le ciel que ces ſept dames ſoient plutôt mortes que nues. Sa prière eſt exaucée; il apprend que les ſept filles au-lieu d'être défloréés ont été jettées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité eſt en ſûreté. *A cette nouvelle le ſaint ſe relevant de terre & ſe tenant ſur les genoux, tourna ſes yeux vers le ciel; & parmi les divers mouvemens d'amour, de joie & de reconnaiſſance qu'il reſſentait, il dit, Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejetté la prière de votre ſerviteur.*

Il s'endormit, & pendant ſon ſommeil, Ste. Técuſe la plus jeune des noyées lui apparut. Eh quoi! mon fils Théodote, lui dit-elle, *vous dormez ſans penſer à nous, avez-vous oublié ſi-tôt les ſoins que j'ai pris de votre jeuneſſe? ne ſouffrez pas, mon cher Théodote, que nos corps ſoient mangés des poiſſons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un traître.*

Ce traître était le propre neveu de Ste. Técuſe.

J'omets ici une foule d'avantures miraculeuſes qui arrivèrent au cabaretier pour venir à la plus importante. Un cavalier céleſte armé

de toutes piéces, précédé d'un flambeau céleſte, deſcend du haut de l'empirée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les ſoldats qui gardaient le rivage, & donne le tems à *Théodote* de repêcher les ſept vieilles & de les enterrer.

Le neveu de *Técuſe* alla malheureuſement tout dire. On ſaiſit *Théodote*, on eſſaya en vain pendant trois jours tous les ſupplices pour le faire mourir. On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les ſaints ne réſiſtent jamais.

Il reſtait de l'enterrer. Son ami le curé *Fronton*, à qui *Théodote* en qualité de cabaretier avait donné deux outres remplis de bon vin, enyvra les gardes & emporta le corps. Alors *Théodote* apparut en corps & en ame au curé; Eh bien, mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle?

C'eſt-là ce que rapporte *St. Nil*, témoin oculaire, qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur. C'eſt-là ce que tranſcrit *Don Ruinart* comme un acte ſincère. Or tout homme ſenſé, tout chrétien ſage, lui demandera ſi on s'y ſerait pris autrement pour deshonorer la religion la plus ſainte, la plus auguſte de la terre, & pour la tourner en ridicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges, je ne diſcuterai point la fable de la légion

Thébaine, compoſée, dit l'auteur, de ſix mille ſix cent hommes, tous chrétiens venant d'Orient par le mont St. Bernard, martyriſée l'an 286, dans le tems de la paix de l'égliſe la plus profonde, & dans une gorge de montagne où il eſt impoſſible de mettre trois cent hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il eſt parlé d'un roi de Bourgogne qui n'exiſtait pas; fable enfin reconnue pour abſurde par tous les ſavans qui n'ont pas perdu la raiſon.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de *St. Romain.*

8°. DU MARTYRE DE ST. ROMAIN.

St. Romain voyageait vers Antioche; il apprend que le juge *Aſclepiade* feſait mourir les chrétiens. Il va le trouver, & le défie de le faire mourir. *Aſclepiade* le livre aux bourreaux: ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte des fagots. Des juifs qui paſſaient ſe moquent de lui; ils lui diſent que DIEU tira de la fournaiſe *Sidrac*, *Miſac* & *Abdenago*; mais que JESUS-CHRIST laiſſe brûler ſes ſerviteurs. Auſſi-tôt il pleut, & le bucher s'éteint.

L'empereur (qui cependant était alors à Rome, & non dans Antioche) dit, *Que le ciel*

se déclare pour St. Romain, & qu'il ne veut rien avoir à démêler avec le DIEU *du ciel. Voilà*, continue le légendaire, *notre Ananias délivré du feu aussi-bien que celui des Juifs. Mais Asclepiade, homme sans honneur, fit tant par ses basses flatteries, qu'il obtint qu'on coupe-rait la langue à St. Romain. Un médecin qui se trouva là coupe la langue au jeune homme, & l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un morceau de soye.*

Le légendaire ne fait ce qu'il dit avec son *Ananias*.

L'anatomie nous apprend, & l'expérience le confirme, qu'un homme ne peut vivre sans langue.

Romain fut conduit en prison. On nous a lu plusieurs fois que le St. Esprit descendit en langue de feu; mais St. Romain qui balbutiait comme Moïse, tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, commença à parler distinctement dès qu'il n'en eut plus.

On alla conter le miracle à Asclepiade comme il était avec l'empereur. Ce prince soupçonna le médecin de l'avoir trompé; le juge menaça le médecin de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, *j'ai encor chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme; ordonnez qu'on m'en donne un qui ne soit pas comme celui-ci sous une protection particulière de* DIEU, *permettez que je lui coupe la langue jusqu'à l'endroit où celle-ci a été coupée; s'il n'en meurt pas, je consens qu'on me fasse mourir moi-même. Là dessus on fait venir un homme condamné à mort; & le*

médecin ayant pris la mesure sur la langue de Romain, coupe à la même distance celle du criminel; mais à peine avait-il retiré son rasoir que le criminel tombe mort. Ainsi le miracle fut avéré à la gloire de DIEU, *& à la consolation des fidèles.*

Voilà ce que *Don Ruinart* raconte sérieusement; prions DIEU pour le bon sens de *Don Ruinart.*

SECTION SECONDE.

Extrait d'une lettre écrite à un docteur apologiste de Don Ruinart.

1°.

Vous parlez toûjours de martyrs. Eh! Monsieur, ne sentez-vous pas combien cette misérable preuve s'élève contre nous. Insensés & cruels que nous sommes, quels barbares ont jamais fait plus de martyrs que nos barbares ancêtres? Ah! Monsieur, vous n'avez donc pas voyagé! vous n'avez pas vu à Constance la place où *Jérôme* de Prague dit à un des bourreaux du concile qui voulait allumer son bucher par derrière; *Allume par devant; si j'avais craint les flammes, je ne serais pas venu ici.*

Avez-vous jamais passé dans Paris par la Grève, où le conseiller-clerc *Anne Dubourg* neveu du chancelier, chanta des cantiques

avant ſon ſupplice ? Savez-vous qu'il fut exhorté à cette héroïque conſtance par une jeune femme de qualité nommée Madame de *la Caille*, qui fut brûlée quelques jours après lui ? Elle était chargée de fers dans un cachot voiſin du ſien, & ne recevait le jour que par une petite grille pratiquée en haut dans le mur qui ſéparait ces deux cachots. Cette femme entendait le conſeiller qui diſputait ſa vie contre ſes juges par les formes des loix. *Laiſſez-là*, lui cria-t-elle, *ces indignes formes, craignez-vous de mourir pour votre* DIEU ?

Voilà ce qu'un indigne hiſtorien tel que le jéſuite *Daniel* n'a garde de rapporter, & ce que d'*Aubigné* & les contemporains nous certifient.

Faut-il vous montrer ici la foule de ceux qui furent exécutés à Lyon dans la place des Terraux depuis 1546 ? Faut-il vous faire voir Mlle. de *Cagnon* ſuivant dans une charrette cinq autres charrettes chargées d'infortunés condamnés aux flammes, parce qu'ils avaient le malheur de ne pas croire qu'un homme pût changer du pain en Dieu ? Cette fille malheureuſement perſuadée que la religion réformée eſt la véritable, avait toûjours répandu des largeſſes parmi les pauvres de Lyon. Ils entouraient en pleurant la charrette où elle était traînée chargée de fers. *Hélas !* lui criaient-ils, *nous ne recevrons plus d'aumône de vous. Eh bien*, dit-elle, *vous en re-*

cevrez encor, & elle leur jetta ſes mules de velours que ſes bourreaux lui avaient laiſſées.

Avez-vous vu la place de l'Eſtrapade à Paris ? elle fut couverte ſous *François I* de corps réduits en cendre. Savez-vous comme on les feſait mourir ? on les ſuſpendait à de longues baſcules qu'on élevait & qu'on baiſſait tour-à-tour ſur un vaſte bucher, afin de leur faire ſentir plus longtems toutes les horreurs de la mort la plus douloureuſe. On ne jettait ces corps ſur les charbons ardens que lorſqu'ils étaient preſque entiérement rôtis, & que leurs membres retirés, leur peau ſanglante & conſumée, leurs yeux brûlés, leur viſage défiguré ne leur laiſſaient plus l'apparence de la figure humaine.

Le jéſuite *Daniel* ſuppoſe ſur la foi d'un infame écrivain de ce tems-là, que *François I* dit publiquement qu'il traiterait ainſi le dauphin ſon fils s'il donnait dans les opinions des réformés. Perſonne ne croira qu'un roi qui ne paſſait pas pour un *Néron*, ait jamais prononcé de ſi abominables paroles. Mais la vérité eſt que tandis qu'on feſait à Paris ces ſacrifices de ſauvages qui ſurpaſſent tout ce que l'inquiſition a jamais fait de plus horrible, *François I* plaiſantait avec ſes courtiſans, & couchait avec ſa maîtreſſe. Ce ne ſont pas là, Monſieur, des hiſtoires de *Ste. Potamienne*, de *Ste. Urſule* & des onze mille vierges;

c'eſt un récit fidèle de ce que l'hiſtoire a de moins incertain.

Le nombre des martyrs réformés ſoit Vaudois, ſoit Albigeois, ſoit Evangéliques, eſt innombrable. Un de vos ancêtres, du moins un homme de votre nom, *Pierre Bergier*, fut brûlé à Lyon en 1552 avec *René Poyet* parent du chancelier *Poyet*. On jetta dans le même bucher *Jean Chambon*, *Louis Dimonet*, *Louis De Marſac*, *Etienne De Gravot*, & cinq jeunes écoliers. Je vous ferais trembler ſi je vous feſais voir la liſte des martyrs que les proteſtans ont conſervée.

Pierre Bergier chantait un pſaume de *Marot* en allant au ſupplice. Dites-nous en bonne foi ſi vous chanteriez un pſaume latin en pareil cas ? Dites-nous ſi le ſupplice de la potence, de la roue ou du feu eſt une preuve de la religion. C'eſt une preuve ſans doute de la barbarie religieuſe. C'eſt une preuve que d'un côté il y a des bourreaux, & de l'autre des perſuadés.

Non, ſi vous voulez rendre la religion chrétienne aimable, ne parlez jamais de martyrs. Nous en avons fait cent fois, mille fois plus que tous les payens. Nous ne voulons point répéter ici ce qu'on a tant dit des maſſacres des Albigeois, des habitans de Mérindol, de la St. Barthelemi, de ſoixante ou quatre-vingt mille Irlandais proteſtans égorgés, aſſommés, pendus, brûlés par les catho-

liques ; de ces millions d'Indiens tués comme des lapins dans des garennes aux ordres de quelques moines. Nous frémiſſons, nous gémiſſons ; mais il faut le dire ; parler de martyrs à des chrétiens, c'eſt parler de gibets & de roues à des bourreaux & à des records.

Que pourions-nous vous repréſenter encor, Monſieur, après ce tableau auſſi vrai qu'épouvantable que vous nous avez forcés de vous tracer de nos mains tremblantes ? Oui, à la honte de la nature, il y a encor des fanatiques aſſez barbares, des hommes aſſez dignes de l'enfer, pour dire qu'il faut faire périr dans les ſupplices tous ceux qui ne croyent pas à la religion chrétienne que l'on a tant deshonorée. C'eſt ainſi que penſent encor les inquiſiteurs, tandis que les rois & leurs miniſtres devenus plus humains, émouſſent dans toute l'Europe le fer dont ces monſtres ſont armés. Un évêque en Eſpagne a proféré ces paroles devant des témoins reſpectables de qui nous les tenons ; *Le miniſtre d'état qui a ſigné l'expulſion des jéſuites mérite la mort.* Nous avons vu des gens qui ont toûjours à la bouche ces mots cruels *contrainte* & *châtiment*, & qui diſent hautement que le chriſtianiſme ne peut ſe conſerver que par la terreur & par le ſang.

Je ne veux pas vous citer ici un autre évêque de la plus baſſe naiſſance, qui ſéduit par un fanatique s'eſt expliqué avec plus de fureur

teur qu'on n'en a jamais reproché aux *Dioclétiens* & aux *Décius*.

La terre entière s'eſt élevée contre les jéſuites, parce qu'ils étaient perſécuteurs; mais qu'il ſe trouve quelque prince aſſez peu éclairé, aſſez mal conſeillé, aſſez faible pour donner ſa confiance à un capucin, à un cordelier, vous verrez les cordeliers & les capucins auſſi inſolens, auſſi intrigans, auſſi perſécuteurs, auſſi ennemis de la puiſſance civile que les jéſuites l'ont été. Il faut que la magiſtrature ſoit partout occupée ſans ceſſe à reprimer les attentats des moines. Il y a maintenant dans Paris un cordelier qui prêche avec la même impudence & la même fureur que le cordelier *Feu-Ardent* prêchait du tems de la ligue.

Quel homme a jamais été plus perſécuteur chez ces mêmes cordeliers que leur prédicateur *Poiſſon*? Il exerça ſur eux un pouvoir ſi tyrannique, que le miniſtère fut obligé de le faire dépoſer de ſa place de provincial & de l'exiler. Que n'eût-il point fait contre les laïques? Mais cet ardent perſécuteur était-il un homme perſuadé, un fanatique de religion? Non, c'était le plus hardi débauché qui fût dans tout l'ordre. Il ruina le grand couvent de Paris en filles de joie. Le procès de la femme *Du Moutier* qui redemanda quatre mille francs après la mort de ce moine, exiſte encor au greffe de la Tournelle crimi-

nelle. Percez la muraille du parvis avec *Ezéchiel*, vous verrez des ſerpens, des monſtres & l'abomination de la maiſon d'Iſraël.

MASSACRES.

ARTICLE DE MR. TRENCHARD.

IL eſt peut-être auſſi difficile qu'inutile de ſavoir ſi *mazzacrium*, mot de la baſſe latinité, a fait maſſacre, ou ſi maſſacre a fait *mazzacrium*.

Un maſſacre ſignifie un nombre d'hommes tués. *Il y eut hier un grand maſſacre près de Varſovie, près de Cracovie.* On ne dit point, *il s'eſt fait le maſſacre d'un homme*; & cependant on dit, *un homme a été maſſacré*; en ce cas on entend qu'il a été tué de pluſieurs coups avec barbarie.

La poëſie ſe ſert du mot *maſſacré* pour tué, aſſaſſiné.

Que par ſes propres mains ſon père maſſacré.

CINNA.

Un Anglais a fait un relevé de tous les maſſacres perpétrés pour cauſe de religion depuis les premiers ſiécles de notre ère vulgaire. En voici la traduction.

Les chrétiens avaient déja excité quelques troubles à Rome lorſque l'an 251 de notre ère vulgaire, le prêtre *Novatien* diſputa ce que nous appellons *la chaire de Rome*, la papauté au prêtre *Corneille* : car c'était déja une place importante qui valait beaucoup d'argent. Et préciſément dans le même tems la chaire de Carthage fut diſputée de même par *Cyprien* & un autre prêtre nommé *Novat* qui avait tué ſa femme à coups de pied dans le ventre. *a*) Ces deux ſchiſmes occaſionnèrent beaucoup de meurtres dans Carthage & dans Rome. L'empereur *Décius* fut obligé de réprimer ces fureurs par quelques ſupplices, c'eſt ce qu'on appelle la *grande*, la *terrible perſécution* de Décius. Nous n'en parlerons pas ici ; nous nous bornons aux meurtres commis par les chrétiens ſur d'autres chrétiens. Quand nous ne compterons que deux cent perſonnes tuées ou griévement bleſſées dans ces deux premiers ſchiſmes qui ont été le modèle de tant d'autres, nous croyons que cet article ne ſera pas trop fort. Poſons donc . . . 200.

Dès que les chrétiens peuvent ſe livrer impunément à leurs vengeances ſous *Conſtantin*, ils aſſaſſinent le jeune *Candidien* b) fils de

a) *Hiſtoire eccléſiaſtique.*
b) Année 313.

De l'autre part. 200.

l'empereur *Galère*, l'eſpérance de l'empire, & que l'on comparait à *Marcellus*; un enfant de huit ans fils de l'empereur *Maximin*; une fille du même empereur âgée de ſept ans; l'impératrice leur mère fut trainée hors de ſon palais avec ſes femmes dans les ruës d'Antioche, & furent jettées avec elle dans l'Oronte. L'impératrice *Valérie* veuve de *Galère* & fille de *Dioclétien* fut tuée à Theſſalonique en 315, & eut la mer pour ſépulture. . . . .

Il eſt vrai que quelques auteurs n'accuſent pas les chrétiens de ce meurtre, & l'imputent à *Licinius*; mais réduiſons encor le nombre de ceux que les chrétiens égorgèrent dans cette occaſion à deux cent. Ce n'eſt pas trop. ci. . . . . 200.

Dans le ſchiſme des donatiſtes en Afrique, on ne peut guères compter moins de quatre cent perſonnes aſſommées à coups de maſſues, car les évêques ne voulaient pas qu'on ſe battît à coup d'épées. poſe. . 400.

On ſait de quelles horreurs & de combien de guerres civiles le ſeul

800.

De l'autre part. 800.

mot de *consubstantiel* fut l'origine & le prétexte. Cet incendie embrasa tout l'empire à plusieurs reprises & se ralluma dans toutes les provinces dévastées par les Goths, les Bourguignons, les Vandales pendant près de quatre cent années. Quand nous ne mettrons que trois cent mille chrétiens égorgés par des chrétiens pour cette querelle, sans compter les familles errantes réduites à la mendicité, on ne poura pas nous reprocher d'avoir enflé nos comptes. ci. . 300000.

La querelle des iconoclastes & des iconolâtres n'a pas certainement coûté moins de soixante mille vies. 60000.

Nous ne devons pas passer sous silence les cent mille manichéens que l'impératrice *Théodora*, veuve de *Théophile*, fit égorger dans l'empire Grec en 845. C'était une pénitence que son confesseur lui avait ordonnée, parce que jusqu'à cette époque on n'en avait encor pendu, empâlé, noyé que vingt mille. Ces gens-là méritaient bien qu'on les tuât tous pour leur apprendre qu'il

360800.

De l'autre part. 360800.

n'y a qu'un bon principe & point de mauvais. Le tout ſe monte à cent vingt mille au moins. ci. . 120000.

N'en comptons que vingt mille dans les ſéditions fréquentes excitées par les prêtres qui ſe diſputèrent partout des chaires épiſcopales. Il faut avoir une extrême diſcrétion. poſe. . . . . 20000.

On a ſupputé que l'horrible folie des ſaintes croiſades avait coûté la vie à deux millions de chrétiens. Mais je veux bien par la plus étonnante réduction qu'on ait jamais faite les réduire à un million. ci. 1000000.

La croiſade des religieux chevaliers porte-glaives, qui dévaſtèrent ſi honnêtement & ſi ſaintement tous les bords de la mer Baltique, doit aller au moins à cent mille morts. ci. . . . . 100000.

Autant pour la croiſade contre le Languedoc, où l'on ne vit longtems que les cendres des buchers & des oſſemens de morts dévorés par les loups dans les campagnes. ci. . 100000.

Pour les croiſades contre les empereurs depuis *Grégoire VII*, nous

1700800.

De l'autre part. 1700800.

voulons bien n'en compter que trois cent mille. ci. . . 300000.

Le grand ſchiſme d'occident au quatorziéme ſiécle fit périr aſſez de monde pour qu'on rende juſtice à notre modération, ſi nous ne comptons que cinquante mille victimes de la rage papale, *rabbia papale*, comme diſent les Italiens. ci. . 50000.

La dévotion avec laquelle on fit brûler à la fin de ce grand ſchiſme dans la ville de Conſtance les deux prêtres *Jean Hus* & *Jérôme* de Prague, fit beaucoup d'honneur à l'empereur *Sigiſmond* & au concile; mais elle cauſa, je ne ſais comment, la guerre des huſſites, dans laquelle nous pouvons compter hardiment cent cinquante mille morts. ci. 150000.

Après ces grandes boucheries, nous avouons que les maſſacres de Mérindol & de Cabrières ſont bien peu de choſe. Il ne s'agit que de vingt-deux gros bourgs mis en cendres, de dix-huit mille innocens égorgés, brûlés, d'enfans à la mammelle jettés dans les flammes, de filles violées & coupées enſuite

2200800.

De l'autre part. 2200800.

par quartiers, de vieilles femmes qui n'étaient plus bonnes à rien & qu'on feſait ſauter en l'air en leur enfonçant des cartouches chargées de poudre dans leurs deux orifices. Mais comme cette petite exécution fut faite juridiquement, avec toutes les formalités de la juſtice, par des gens en robe, il ne faut pas omettre cette partie du droit français; poſe donc. . . . 18000.

Nous voici parvenus à la plus ſainte, à la plus glorieuſe époque du chriſtianiſme que quelques gens ſans aveu voulurent réformer au commencement du ſeiziéme ſiécle. Les ſaints papes, les ſaints évêques, les ſaints abbés ayant refuſé de s'amender, les deux partis marchèrent ſur des corps morts pendant deux ſiécles entiers, & n'eurent que quelques intervalles de paix.

Si l'ami lecteur voulait bien ſe donner la peine de mettre enſemble tous les aſſaſſinats commis depuis le règne du ſaint pape *Léon X* juſqu'à celui du ſaint pape *Clément IX*, aſſaſſinats ſoit juridiques,

2218800

De l'autre part. 2218800.

soit non juridiques, têtes de prêtres, de séculiers, de princes abattues par le bourreau, le bois renchéri dans plusieurs provinces par la multitude des buchers allumés, le sang répandu d'un bout de l'Europe à l'autre, les bourreaux lassés en Flandre, en Allemagne, en Hollande, en France, en Angleterre même, trente guerres civiles pour la transsubstantiation, la prédestination, le surplis & l'eau bénite, les massacres de la St. Barthelemi, les massacres d'Irlande, les massacres des Vaudois, les massacres des Cévennes &c. &c. &c. &c., on trouverait sans doute plus de deux millions de morts sanglantes avec plus de trois millions de familles infortunées, plongées dans une misère pire, peut-être, que la mort. Mais comme il ne s'agit ici que de morts, passons vîte avec horreur, deux millions. ci. . . . . 2000000.

Ne soyons point injustes, n'imputons point à l'inquisition plus de crimes qu'elle n'en a commis en surplis & en étole; n'exagérons

4218800.

De l'autre part. 4218800.

rien, réduiſons à deux cent mille le nombre des ames qu'elle a envoyées au ciel ou en enfer. ci. . 200000.

Réduiſons même à cinq millions les douze millions d'hommes que l'évêque *Las Caſas* prétend avoir été immolés à la religion chrétienne dans l'Amérique : & feſons ſurtout la réflexion conſolante qu'ils n'étaient pas des hommes, puiſqu'ils n'étaient pas chrétiens. ci. . 5000000.

Réduiſons avec la même économie les quatre cent mille hommes qui périrent dans la guerre civile du Japon, excitée par les révérends pères jéſuites, ne portons notre compte qu'à trois cent mille. ci. . . . . 300000.

Total 9718800.

Le tout calculé ne montera qu'à la ſomme de neuf millions ſept cent dix-huit mille huit cent perſonnes, ou égorgées, ou noyées, ou brûlées, ou rouées, ou pendues pour l'amour de DIEU.

Qui que tu ſois, lecteur, ſi tu conſerves les archives de ta famille, conſulte-les, & tu verras que tu as eu plus d'un ancêtre immolé au prétexte de la religion, ou du moins

cruellement perſécuté (ou perſécuteur, ce qui eſt encor plus funeſte) : t'appelles-tu *Argile*, ou *Perth*, ou *Montroſe*, ou *Hamilton*, ou *Douglas*, ſouvien-toi qu'on arracha le cœur à tes pères ſur un échaffaut pour la cauſe d'une liturgie & de deux aunes de toile. Es-tu Irlandais ? Lis ſeulement la déclaration du parlement d'Angleterre du 25 Juillet 1643 ; elle dit que dans la conjuration d'Irlande il périt cent cinquante-quatre mille proteſtans par les mains des catholiques. Crois, ſi tu veux, avec l'avocat *Brooke*, qu'il n'y eut que quarante mille hommes d'égorgés ſans défenſe, dans le premier mouvement de cette ſainte & catholique conſpiration. Mais quelle que ſoit ta ſupputation, tu deſcens des aſſaſſins ou des aſſaſſinés. Choiſi & tremble. Mais toi, prélat de mon pays, réjouis-toi, notre ſang t'a valu cinq mille guinées de rente.

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur Anglais ; mais ſon mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me ſuis retenu. Au reſte, j'eſpère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation ?

MATIÈRE.

Dialogue poli entre un énergumène & un philoſophe.

L'ÉNERGUMÈNE.

OUi, ennemi de DIEU & des hommes, qui crois que DIEU eſt tout-puiſſant, & qu'il eſt le maître d'ajouter le don de la penſée à tout être qu'il daignera choiſir, je vais te dénoncer à monſeigneur l'inquiſiteur, je te ferai brûler; prends garde à toi, je t'avertis pour la dernière fois.

LE PHILOSOPHE.

Sont-ce là vos argumens? eſt-ce ainſi que vous enſeignez les hommes? j'admire votre douceur.

L'ÉNERGUMÈNE.

Allons, je veux bien m'appaiſer un moment en attendant les fagots. Réponds-moi, qu'eſt-ce que l'eſprit?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en ſais rien.

L'ÉNERGUMÈNE.

Qu'eſt-ce que la matière?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en ſais pas grand choſe. Je la crois étendue, ſolide, réſiſtante, gravitante, diviſible, mobile; DIEU peut lui avoir donné mille autres qualités que j'ignore.

L'ÉNERGUMÈNE.

Mille autres qualités, traître; je vois où tu veux venir; tu vas me dire que DIEU peut animer la matière, qu'il a donné l'inſtinct aux animaux, qu'il eſt le maître de tout.

LE PHILOSOPHE.

Mais il ſe pourait bien faire qu'en effet il eût accordé à cette matière bien des propriétés que vous ne ſauriez comprendre.

L'ÉNERGUMÈNE.

Que je ne ſaurais comprendre, ſcélérat!

LE PHILOSOPHE.

Oui, ſa puiſſance va plus loin que votre entendement.

L'ÉNERGUMÈNE.

Sa puiſſance, ſa puiſſance! vrai diſcours d'athée.

LE PHILOSOPHE.

J'ai pourtant pour moi le témoignage de pluſieurs ſaints pères.

L'ÉNERGUMÈNE.

Va, va, ni DIEU, ni eux, ne nous empêcheront de te faire brûler vif; c'eſt un ſupplice dont on punit les parricides & les philoſophes qui ne ſont pas de notre avis.

LE PHILOSOPHE.

Eſt-ce le diable ou toi, qui a inventé cette manière d'argumenter?

L'ÉNERGUMÈNE.

Vilain poſſedé, tu oſes me mettre de niveau avec le diable!

(Ici l'énergumène donne un grand ſoufflet au philoſophe qui le lui rend avec uſure.)

LE PHILOSOPHE.

A moi les philoſophes.

L'ÉNERGUMÈNE.

A moi la ſainte Hermandad.

(Ici une demi-douzaine de philoſophes arrivent d'un côté, & on voit accourir de l'autre cent dominicains avec cent familiers de l'inquiſition & cent alguazils. La partie n'eſt pas tenable.)

MESSIE.

AVERTISSEMENT.

Cet article eſt de Mr. P. D. B. *d'une ancienne famille noble de France, établie depuis deux cent ans en Suiſſe. Il eſt premier paſteur d'une ville célèbre. Sa ſcience eſt égale à ſa piété. Il compoſa cet article pour le grand Dictionnaire encyclopédique, dans lequel il fut inſéré. On en ſupprima ſeulement quelques endroits, dont les exaſminateurs crurent que des catholiques moins ſavans & moins pieux que l'auteur, pouraient abuſer. Il fut reçu avec l'applaudiſſement de tous les ſages.*

On l'imprima en même tems dans un autre petit dictionnaire; & on l'attribua en France à un homme qu'on n'était pas fâché d'inquiéter. On ſuppoſa que l'article était impie, parce qu'on le ſuppoſait d'un laïque, & on ſe déchaina contre l'ouvrage & contre l'auteur prétendu. L'homme accuſé ſe contenta de rire de cette mépriſe. Il voyait avec compaſſion ſous ſes yeux cet exemple des erreurs & des injuſtices que les hommes commettent tous les jours dans leurs jugemens, car il avait le manuſcrit du ſage & ſavant prêtre, écrit tout entier de ſa main. Il le poſſède encore. Il ſera montré à qui voudra l'examiner. On y verra juſqu'aux

ratures faites alors par ce laïque même, pour prévenir les interprétations malignes.

Nous réimprimons donc aujourd'hui cet article dans toute l'intégrité de l'original. Nous en avons retranché pour ne pas répéter ce que nous avons imprimé ailleurs ; mais nous n'avons pas ajouté un seul mot.

Le bon de toute cette affaire, c'eſt qu'un confrère de l'auteur reſpectable, écrivit les choſes du monde les plus ridicules, contre cet article de ſon confrère, croyant écrire contre un ennemi commun. Cela reſſemble à ces combats de nuit, dans leſquels on ſe bat contre ſes camarades.

Il eſt arrivé mille fois que des controverſiſtes ont condamné des paſſages de St. Auguſtin, *de* St. Jérôme, *ne ſachant pas qu'ils fuſſent de ces pères. Ils anathématiſeraient une partie du nouveau Teſtament s'ils n'avaient pas ouï dire de qui eſt ce livre. C'eſt ainſi qu'on juge trop ſouvent.*

MESSIE, *Meſſias*, ce terme vient de l'hébreu ; il eſt ſynonyme au mot grec *Chriſt*. L'un & l'autre ſont des termes conſacrés dans la religion, & qui ne ſe donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce ſouverain libérateur que l'ancien peuple Juif attendait, après la venue duquel il ſoupire encore, & que les chrétiens trouvent dans la perſonne de JESUS fils de *Marie*, qu'ils regar-

regardent comme l'oint du Seigneur, le meſſie promis à l'humanité; les Grecs employent auſſi le mot d'*Elcimmeros* qui ſignifie la même choſe que *Chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupirait, ne l'était pas ſeulement aux vrais & fideles ſerviteurs de DIEU, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étaient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'Eccléſiaſtique dit d'Elizée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam. Vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur.* C'eſt pourquoi il envoya un prophète pour oindre *Jéhu* roi d'Iſraël. Il annonça l'onction ſacrée à *Hazaël* roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-Haut pour venger les crimes & les abominations de la maiſon d'*Achab*. Eccléſiaſt. ch. XLVIII. ℣. 8. IV. des Rois, ch. XVIII. ℣ 12. 13. 14.

Mais au XLVe d'Eſaïe ℣. 1. le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à Cyrus. *Ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint, ſon meſſie, duquel j'ai pris la main droite afin que je terraſſe les nations devant lui, &c.*

Ezéchiel au XXVIIIe de ſes révélations,

v. 14. donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, qu'il appelle auſſi *chérubin*, & parle de lui & de ſa gloire dans des termes pleins d'une emphaſe, dont on ſent mieux les beautés qu'on ne peut en ſaiſir le ſens. „ Fils de „ l'homme, dit l'Eternel au prophète, pro„ nonce à haute voix une complainte ſur „ le roi de Tyr, & lui dis, Ainſi a dit le „ Seigneur l'Eternel, tu étais le ſceau de la „ reſſemblance de DIEU, plein de ſageſſe & „ parfait en beautés ; tu as été le jardin „ d'Héden du Seigneur, (ou ſuivant d'au„ tres verſions) tu étais toutes les délices „ du Seigneur ; ta couverture était de pier„ res précieuſes de toutes ſortes, de ſardoine, „ de topaze, de jaſpe, de chryſolite, d'onix, „ de beril, de ſaphir, d'eſcarboucle, d'éme„ raude & d'or. Ce que ſavaient faire tes „ tambours & tes flûtes a été chez toi ; ils „ ont été tout prêts au jour que tu fus créé, „ tu as été un chérubin, un *Meſſie* pour „ ſervir de protection ; je t'avais établi ; tu „ as été dans la ſainte montagne de DIEU, „ tu as marché entre les pierres flamboiantes, „ tu as été parfait en tes voies, dès le jour „ que tu fus créé, juſques à ce que la perver„ ſité a été trouvée en toi.

Au reſte le nom de *Meſſiah*, en grec *Chriſt*, ſe donnait aux rois, aux prophètes, & aux grands-prêtres des Hébreux. Nous liſons dans

le I. des Rois, ch. XII. ℣. 3. *Le Seigneur & ſon Meſſie ſont témoins*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur & le Roi qu'il a établi.* Et ailleurs, *ne touches point mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophêtes.* David, animé de l'eſprit de DIEU, donne dans plus d'un endroit à *Saül* ſon beau-père qui le perſécutait, & qu'il n'avait pas ſujet d'aimer; il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, & de deſſus lequel l'eſprit de l'Eternel s'était retiré, le nom & la qualité d'Oint, *de Meſſie* du Seigneur. DIEU *me garde*, dit-il fréquemment, *de porter ma main ſur l'oint du Seigneur, ſur le Meſſie de* DIEU.

Si le beau nom de *Meſſie*, d'oint de l'Eternel, a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très employé dans nos anciens oracles pour déſigner véritablement l'oint du Seigneur, ce Meſſie par excellence, objet du déſir & de l'attente de tous les fidèles d'Iſraël. Ainſi *Anne* mère de *Samuel* conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avaient point. *Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il donnera l'empire à ſon Roi, il relévera la corne de ſon Chriſt, de ſon Meſſie.* On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans; Pſaume II. ℣. 2. Pſaume

I. Rois, ch. XI. ℣. 10.

XLIV. ℣. 8. Jérémie IV. ℣. 20. Daniel IX. ℣. 16. Habacuc III. ℣. 13.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au Meſſie, il en réſulte des contraſtes en quelque ſorte inconciliables, & qui juſtifient juſqu'à un certain point l'obſtination du peuple à qui ces oracles furent donnés.

Comment en effet concevoir avant que l'événement l'eût ſi bien juſtifié dans la perſonne de JESUS fils de *Marie*; comment concevoir, dis-je, une intelligence en quelque ſorte divine & humaine tout enſemble, un être grand & abaiſſé qui triomphe du diable, & que cet eſprit infernal, ce prince des puiſſances de l'air, tente, emporte & fait voyager malgré lui, maître & ſerviteur, roi & ſujet, ſacrificateur & victime tout enſemble; mortel & vainqueur de la mort, riche & pauvre, conquérant glorieux dont le règne éternel n'aura point de fin, qui doit ſoumettre toute la nature par ſes prodiges, & cependant qui ſera un homme de douleurs, privé des commodités, ſouvent même de l'abſolument néceſſaire dans cette vie dont il ſe dit le roi, & qu'il vient comblé de gloire & d'honneurs, terminant une vie innocente, malheureuſe, ſans ceſſe contredite & tra-

vellée, par un ſupplice également honteux & cruel, trouvant même dans cette humiliation, cet abaiſſement extraordinaire, la ſource d'une élévation unique qui le conduit au plus au point de gloire, de puiſſance & de félicité, c'eſt-à-dire, au rang de la première des créatures.

Tous les chrétiens s'accordent à trouver ces caractères en apparence, ſi incompatibles dans la perſonne de JESUS de Nazareth qu'ils appellent le *Chriſt*; ſes ſectateurs lui donnaient ce titre par excellence, non qu'il eût été oint d'une manière ſenſible & matérielle, comme l'ont été anciennement quelques rois, quelques prophètes, & quelques ſacrificateurs, mais parce que l'eſprit divin l'avait déſigné pour ces grands offices, & qu'il avait reçu l'onction ſpirituelle néceſſaire pour cela.

A) Nous en étions là ſur un article auſſi important, lorſqu'un prédicateur Hollandais, plus célèbre par cette découverte que par les médiocres productions d'un génie d'ailleurs faible & peu inſtruit, nous a fait voir que notre Seigneur JESUS était le Chriſt, le Meſſie de DIEU, ayant été oint dans les trois plus

A) On ſupprima dans les dictionnaires (depuis A juſqu'à B) tout ce paragraphe concernant le prédicateur Hollandais, parce qu'on le crut hors d'œuvre.

grandes époques de ſa vie, pour être notre roi, notre prophète & notre ſacrificateur.

Lors de ſon batême, la voix du ſouverain maître de la nature le déclare ſon fils, ſon unique, ſon bien-aimé, & par-là même ſon repréſentant.

Sur le Tabor, transfiguré, aſſocié à *Moïſe* & à *Elie*, cette même voix ſurnaturelle l'annonce à l'humanité comme le fils de celui qui anime & envoye les prophètes, & qui doit être écouté par préférence.

Dans Gethſemané, un ange deſcend du ciel pour le ſoutenir dans les angoiſſes extrêmes où le réduit l'approche de ſon ſupplice; il le fortifie contre les frayeurs cruelles d'une mort qu'il ne peut éviter, & le met en état d'être un ſacrificateur d'autant plus excellent qu'il eſt lui-même la victime innocente & pure qu'il va offrir.

Le judicieux prédicateur Hollandais, diſciple de l'illuſtre *Cocceius*, trouve l'huile ſacramentale de ces diverſes onctions céleſtes, dans les ſignes viſibles que la puiſſance de DIEU fit paraître ſur ſon oint, dans ſon batême *l'ombre de la colombe*, qui repréſentait le St. Eſprit qui deſcendit ſur lui. Au Tabor, *la nue miraculeuſe* qui le couvrit. En Gethſemané, *la ſueur de grumeaux de ſang* dont tout ſon corps fut couvert.

Après cela, il faut pouſſer l'incrédulité à ſon comble pour ne pas reconnaître à ces

traits l'oint du Seigneur par excellence, le Meſſie promis; & l'on ne pourait ſans doute aſſez déplorer l'aveuglement inconcevable du peuple Juif, s'il ne fût entré dans le plan de l'infinie ſageſſe de DIEU, & n'eût été dans ſes vues toutes miſéricordieuſes, eſſentiel à l'accompliſſement de ſon œuvre, & au ſalut de l'humanité. *B*)

Mais auſſi il faut convenir que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſait le peuple Juif, & après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avait fait ſi ſouvent, il devait ſoupirer après la venue d'un Meſſie, l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; & qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur JESUS, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, & d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir, & toûjours incertains par-là même.

Au reſte, on doit croire qu'*Abraham*, & après lui un aſſez petit nombre de patriarches & de prophètes, ont pu ſe faire une idée de la nature du règne ſpirituel du Meſſie; mais ces idées durent reſter dans le petit cercle des inſpirés; & il n'eſt pas étonnant qu'inconnues à la multitude, ces notions ſe

ſoient altérées au point que lorſque le Sauveur parut dans la Judée, & peuple & ſes docteurs, ſes princes mêmes, attendaient un monarque, un conquérant, qui par la rapidité de ſes conquêtes devait s'aſſujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuſes avec l'état abject, en apparence miſérable de JESUS-CHRIST. Auſſi ſcandaliſés de l'entendre s'annoncer comme le Meſſie, ils le perſécutèrent, le rejettèrent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce tems-là, ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées plus chimériques les unes que les autres.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvait expliquer ſpirituellement, & appliquer à JESUS-CHRIST la plûpart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés, contre le ſentiment de leurs pères, de nier que les paſſages que nous leur alléguons duſſent s'entendre du Meſſie, tordant ainſi nos ſaintes Ecritures à leur propre perte.

Quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus; qu'en vain on ſoupire après la venue du Meſſie, puiſqu'il eſt déja venu en la perſonne d'*Ezéchias*. C'était le ſentiment du fameux *Hillel*. D'autres

plus relâchés, ou cédant avec politique aux tems & aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un Meſſie, n'eſt point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, on ne lui donne qu'une légère atteinte. C'eſt ainſi que le juif *Albo* diſait au pape, que nier la venue du Meſſie, c'était ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Le fameux rabin *Salomon Jarchy* ou *Raſchy*, qui vivait au commencement du douziéme ſiécle, dit dans ſes Talmudiques, que les anciens Hébreux ont cru que le Meſſie était né le jour de la dernière deſtruction de Jéruſalem par les armées Romaines; c'eſt, comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabin *Kimchy* qui vivait auſſi au douziéme ſiécle, annonçait que le *Meſſie* dont il croyait la venue très prochaine, chaſſerait de la Judée les chrétiens qui la poſſédaient pour lors; il eſt vrai que les chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut *Saladin* qui les vainquit: pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & ſe fût déclaré pour eux, il eſt vraiſemblable que dans leur entouſiaſme ils en auraient fait leur Meſſie.

Les auteurs ſacrés, & notre Seigneur JESUS lui-même, comparent ſouvent le règne du *Meſſie* & l'éternelle béatitude à des jours de noces, à des feſtins; mais les talmudiſtes

ont étrangement abuſé de ces paraboles ; ſelon eux, le Meſſie donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan, un repas dont le vin ſera celui qu'*Adam* lui-même fit dans le paradis terreſtre, & qui le conſerve dans de vaſtes celliers, creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée le fameux poiſſon, appellé le grand *Léviathan*, qui avale tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, lequel ne laiſſe pas d'avoir trois cent lieuës de long ; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur *Léviathan*. DIEU au commencement en créa un mâle & un autre femelle ; mais de peur qu'ils ne renverſaſſent la terre, & qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables, DIEU tua la femelle, & la ſala pour le feſtin du *Meſſie*.

Les rabins ajoutent qu'on tuera pour ce repas le taureau *Béhémoth*, qui eſt ſi gros qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes : la femelle de ce taureau fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpèce ſi prodigieuſe ne ſe multipliât pas, ce qui n'aurait pu que nuire aux autres créatures ; mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala pas, parce que la vache ſalée n'eſt pas ſi bonne que la léviathane. Les Juifs ajoutent encor ſi bien foi à toutes ces rêveries rabiniques, que ſouvent ils jurent ſur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques

chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Après des idées si grossières sur la venue du *Messie*, & sur son règne, faut-il s'étonner, si les Juifs tant anciens que modernes, & plusieurs même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces rêveries, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Messie?* Voyez comme les Juifs s'expriment là-dessus dans l'ouvrage intitulé *Judæi Lusitani quæstiones ad Christianos* b). „ Reconnaître, disent-ils, un homme-Dieu, c'est „ s'abuser soi-même, c'est se forger un monstre, un centaure, le bizarre composé de „ deux natures qui ne sauraient s'allier. " Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le *Messie* soit homme-Dieu, qu'ils distinguent expressément entre DIEU & *David*, qu'ils déclarent le premier maître & le second serviteur, &c.....

Lorsque le Sauveur parut, les prophéties, quoique claires, furent malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait. JESUS-CHRIST lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paraît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité; *il voulait*, dit St. Chrysostome, *accou-*

b) *Quæst.* I. II. IV. XXIII. &c.

tumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action soulève tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité, ceux même en faveur desquels il les opère. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur, il avoue avec un modeste détour qu'il est le fils de DIEU, le grand-prêtre déchire sa robe & crie au blasphème. Avant l'envoi du St. Esprit, les apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent, que les uns le prennent pour *Elie*, les autres pour *Jérémie*, ou pour quelqu'autre prophète. *St. Pierre* a besoin d'une révélation particulière pour connaître que JESUS est le Christ, le fils du DIEU vivant.

Les Juifs révoltés contre la divinité de JESUS-CHRIST ont eu recours à toutes sortes de voies pour détruire ce grand mystère; ils détournent le sens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Messie*; ils prétendent que le nom de *Dieu*, Eloï, n'est pas particulier à la Divinité, & qu'il se donne même par les auteurs sacrés aux juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité; ils citent en effet un très grand nombre de passages des saintes Ecritu-

res, qui juſtifient cette obſervation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes exprès des anciens oracles qui regardent le *Meſſie*.

Enfin ils prétendent que ſi le Sauveur, & après lui les évangéliſtes, les apôtres & les premiers chrétiens, appellent JESUS le fils de DIEU, ce terme auguſte ne ſignifiait dans les tems évangéliques, autre choſe que l'oppoſé des fils de *Bélial*, c'eſt-à-dire, homme de bien, ſerviteur de DIEU; par oppoſition à un méchant, un homme qui ne craint point DIEU.

Si les Juifs ont conteſté à JESUS-CHRIST la qualité de *Meſſie* & ſa divinité, ils n'ont rien négligé auſſi pour le rendre mépriſable, pour jetter ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort, tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur criminel acharnement.

De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des Juifs, il n'en eſt point de plus odieux & de plus extravagant que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeſchut*, tiré de la pouſſière par Mr. Vagenſeil dans le ſecond tome de ſon ouvrage intitulé *Tela ignea*, *&c.*

C'eſt dans ce *Sepher Toldos Jeſchut*, qu'on lit une hiſtoire monſtrueuſe de la vie de notre Sauveur forgée avec toute la paſſion & la mauvaiſe foi poſſibles. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé *Panther* ou *Pandera* habitant de Bethléem, était devenu

amoureux d'une jeune femme mariée à *Jokanam*. Il eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé *Jesua* ou *Jesu*. Le père de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & se retira à Babilone. Quant au jeune *Jesu*, on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au-lieu de paraître devant eux la tête baissée, & le visage couvert, comme c'était la coutume; hardiesse qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie.

Ici le sage & savant auteur détaille les absurdités de ce livre, & les réfute ensuite. Il passe en revue tous les faux messies, & particuliérement *Sabathei Sevi* qui fit tant de bruit en 1666. Voyez son article dans l'*Histoire générale des mœurs & de l'esprit des nations*.

MÉTAPHYSIQUE.

TRans naturam, au delà de la nature. Mais ce qui est au delà de la nature est-il quelque chose? par nature on entend donc *matière*, & métaphysique est ce qui n'est pas matière.

Par exemple, votre raiſonnement qui n'eſt ni long ni large, ni haut, ni ſolide, ni pointu.

Votre ame à vous inconnue qui produit votre raiſonnement.

Les eſprits dont on a toûjours parlé, auxquels on a donné longtems un corps ſi délié qu'il n'était plus corps, & auxquels on a ôté enfin toute ombre de corps, ſans ſavoir ce qui leur reſtait.

La manière dont ces eſprits ſentent ſans avoir l'embarras des cinq ſens, celle dont ils penſent ſans tête, celle dont ils ſe communiquent leurs penſées ſans paroles & ſans ſignes.

Enfin, DIEU que nous connaiſſons par ſes ouvrages, mais que notre orgueil veut définir; DIEU dont nous ſentons le pouvoir immenſe, DIEU entre lequel & nous eſt l'abîme de l'infini, & dont nous oſons ſonder la nature.

Ce ſont là les objets de la métaphyſique.

On pourait encor y joindre les principes mêmes des mathématiques, des points ſans étendue, des lignes ſans largeur, des ſurfaces ſans profondeur, des unités diviſibles à l'infini &c.

Bayle lui-même croyait que ces objets étaient des êtres de raiſon; mais ce ne ſont en effet que les choſes matérielles conſidérées dans leurs maſſes, dans leurs ſuperficies, dans leurs ſimples longueurs ou largeurs,

dans les extrémités de ces ſimples longueurs ou largeurs. Toutes les meſures ſont juſtes & démontrées, & la métaphyſique n'a rien à voir dans la géométrie.

C'eſt pourquoi on peut être métaphyſicien ſans être géomètre. La métaphyſique eſt plus amuſante; c'eſt ſouvent le roman de l'eſprit. En géométrie, au contraire, il faut calculer, meſurer. C'eſt une gêne continuelle, & pluſieurs eſprits ont mieux aimé rêver doucement que ſe fatiguer.

MIRACLES.

DÉfiniſſez les termes, vous dis-je, ou jamais nous ne nous entendrons. *Miraculum res miranda, prodigium, portentum monſtrum.* Miracle, choſe admirable; *prodigium*, qui annonce choſe étonnante; *portentum*, porteur de nouveauté; *monſtrum*, choſe à montrer par rareté.

Voilà les premières idées qu'on eut d'abord des miracles.

Comme on rafine ſur tout, on rafina ſur cette définition; on appella *miracle* ce qui eſt impoſſible à la nature. Mais on ne ſongea pas que c'était dire que tout miracle eſt

eſt réellement impoſſible. Car qu'eſt-ce que la nature ? vous entendez par ce mot l'ordre éternel des choſes. Un miracle ſerait donc impoſſible dans cet ordre. En ce ſens DIEU ne pourait faire de miracle.

Si vous entendez par miracle un effet dont vous ne pouvez voir la cauſe, en ce ſens tout eſt miracle. L'attraction & la direction de l'aimant ſont des miracles continuels. Un limaçon auquel il revient une tête eſt un miracle. La naiſſance de chaque animal, la production de chaque végétal ſont des miracles de tous les jours.

Mais nous ſommes ſi accoutumés à ces prodiges, qu'ils ont perdu leur nom d'*admirables*, de *miraculeux*. Le canon n'étonne plus les Indiens.

Nous nous ſommes donc fait une autre idée de miracle. C'eſt, ſelon l'opinion vulgaire, ce qui n'était jamais arrivé, & ce qui n'arrivera jamais. Voilà l'idée qu'on ſe forme de la mâchoire d'âne de *Samſon*, des diſcours de l'âneſſe de *Balaam*, de ceux d'un ſerpent avec *Eve*, des quatre chevaux qui enlevèrent *Elie*, du poiſſon qui garda *Jonas* ſoixante & douze heures dans ſon ventre, des dix plaies d'Egypte, des murs de Jérico, du ſoleil & de la lune arrêtés à midi, &c. &c. &c. &c.

Pour croire un miracle, ce n'eſt pas aſſez de l'avoir vu ; car on peut ſe tromper. On appelle un ſot, *témoin de miracles :* & non-ſeulement bien des gens penſent avoir vu ce qu'ils n'ont pas vu, & avoir entendu ce qu'on ne leur a point dit ; non-ſeulement ils ſont témoins de miracles, mais ils ſont ſujets de miracles. Ils ont été tantôt malades, tantôt guéris par un pouvoir ſurnaturel. Ils ont été changés en loups ; ils ont traverſé les airs ſur un manche à balai, ils ont été incubes & ſuccubes.

Il faut que le miracle ait été bien vu par un grand nombre de gens très ſenſés, ſe portant bien, & n'ayant nul intérêt à la choſe. Il faut ſurtout qu'il ait été ſolemnellement atteſté par eux. Car ſi on a beſoin de formalités autentiques pour les actes les plus ſimples, comme l'achat d'une maiſon, un contrat de mariage, un teſtament ; quelles formalités ne faudra-t-il pas pour conſtater des choſes naturellement impoſſibles, & dont le deſtin de la terre doit dépendre ?

Quand un miracle autentique eſt fait, il ne prouve encor rien ; car l'Ecriture vous dit en vingt endroits que des impoſteurs peuvent faire des miracles ; & que ſi un homme après en avoir fait, annonce un autre Dieu que le DIEU des Juifs, il faut le lapider.

On exige donc que la doctrine ſoit appuyée par les miracles, & les miracles par la doctrine.

Ce n'eſt point encor aſſez. Comme un fripon peut prêcher une très bonne morale pour mieux ſéduire, & qu'il eſt reconnu que des fripons, comme les ſorciers de *Pharaon*, peuvent faire des miracles, il faut que ces miracles ſoient annoncés par des prophéties.

Pour être ſûr de la vérité de ces prophéties, il faut les avoir entendu annoncer clairement, & les avoir vu s'accomplir réellement. (Voyez *Prophétie.*) Il faut poſſéder parfaitement la langue dans laquelle elles ſont conſervées.

Il ne ſuffit pas même que vous ſoyez témoin de leur accompliſſement miraculeux : car vous pouvez être trompé par de fauſſes apparences. Il eſt néceſſaire que le miracle & la prophétie ſoient juridiquement conſtatés par les premiers de la nation ; & encor ſe trouvera-t-il des douteurs. Car il ſe peut que la nation ſoit intéreſſée à ſuppoſer une prophétie & un miracle ; & dès que l'intérêt s'en mêle, ne comptez ſur rien. Si un miracle prédit n'eſt pas auſſi public, auſſi avéré qu'une éclipſe annoncée dans l'almanach,

ſoyez ſûr que ce miracle n'eſt qu'un tour de gibecière, ou un conte de vieille.

Les miracles des premiers tems du chriſtianiſme ſont inconteſtables ; mais ceux qu'on fait aujourd'hui n'ont pas la même autenticité. Citons à ce propos ce que j'ai lu dans un petit livre curieux.

„ On ſouhaiterait, par exemple, pour „ qu'un miracle fût bien conſtaté, qu'il fût „ fait en préſence de l'académie des ſciences „ de Paris, ou de la ſociété royale de Lon„ dres, & de la faculté de médecine, aſſiſ„ tées d'un détachement du régiment des „ Gardes, pour contenir la foule du peuple, „ qui pourait par ſon indiſerétion empêcher „ l'opération du miracle.

„ On demandait un jour à un philoſophe, „ ce qu'il dirait, s'il voyait le ſoleil s'arrê„ ter, c'eſt-à dire, ſi le mouvement de la „ terre autour de cet aſtre ceſſait ; ſi tous les „ morts reſſuſcitaient, & ſi toutes les mon„ tagnes allaient ſe jetter de compagnie dans „ la mer, le tout pour prouver quelque vérité „ importante, comme par exemple, la grace „ verſatile ? Ce que je dirais, répondit le „ philoſophe, je me ferais manichéen ; je „ dirais qu'il y a un principe qui défait ce que „ l'autre a fait.

SECTION SECONDE.

Un gouvernement théocratique ne peut être fondé que ſur des miracles, tout doit y être divin. Le grand ſouverain ne parle aux hommes que par des prodiges; ce ſont là ſes miniſtres & ſes lettres-patentes. Ses ordres ſont intimés par l'Océan qui couvre toute la terre pour noyer les nations, ou qui ouvre le fond de ſon abîme pour leur donner paſſage.

Auſſi vous voyez que dans l'hiſtoire juive tout eſt miracle depuis la création d'*Adam* & la formation d'*Eve*, pêtrie d'une côte d'Adam, juſqu'au melch ou roitelet *Saül*.

Au tems de ce *Saül* la théocratie partage encor le pouvoir avec la royauté. Il y a encor par conſéquent des miracles de tems en tems; mais ce n'eſt plus cette ſuite éclatante de prodiges qui étonnent continuellement la nature. On ne renouvelle point les dix plaies d'Egypte; le ſoleil & la lune ne s'arrêtent point en plein midi pour donner le tems à un capitaine d'exterminer quelques fuyards déja écraſés par une pluie de pierres tombées des nues. Un *Samſon* n'extermine plus mille Philiſtins avec une mâchoire d'âne. Les ânesſes ne parlent plus, les murailles ne tombent plus au ſon du cornet; les villes ne ſont plus abîmées dans un lac par le feu du

ciel ; la race humaine n'eſt plus détruite par le déluge. Mais le doigt de DIEU ſe manifeſte encore ; l'ombre de *Saül* apparait à une magicienne. DIEU lui-même promet à *David* qu'il défera les Philiſtins à Baal-pharaſim.

Rois liv. III. chap. XXII. DIEU *aſſemble ſon armée céleſte du tems d'Achab, & demande aux eſprits, Qui eſt-ce qui trompera Achab, & qui le fera aller à la guerre contre Ramoth en Galgala ? & un eſprit s'avança devant le Seigneur, & dit, Ce ſera moi qui le tromperai.* Mais ce ne fut que le prophète Michée qui fut témoin de ce prodige, encor reçut-il un ſoufflet d'un autre prophète nommé *Sédékias* pour avoir annoncé ce prodige.

Des miracles qui s'opèrent aux yeux de toute la nation, & qui changent les loix de la nature entière, on n'en voit guères juſqu'au tems d'*Elie*, à qui le Seigneur envoya un char de feu & des chevaux de feu qui enlevèrent *Elie* des bords du Jourdain au ciel, ſans qu'on ſache en quel endroit du ciel.

Depuis le commencement des tems hiſtoriques, c'eſt-à-dire, depuis les conquêtes d'*Alexandre*, vous ne voyez plus de miracles chez les Juifs.

Quand *Pompée* vient s'emparer de Jéruſalem, quand *Craſſus* pille le temple, quand

Pompée fait paſſer le roi Juif *Alexandre* par la main du bourreau, quand *Antoine* donne la Judée à l'Arabe *Hérode*, quand *Titus* prend d'aſſaut Jéruſalem, quand elle eſt raſée par *Adrien*, il ne ſe fait aucun miracle. Il en eſt ainſi chez tous les peuples de la terre. On commence par la théocratie, on finit par les choſes purement humaines. Plus les ſociétés perfectionnent les connaiſſances, moins il y a de prodiges.

Nous ſavons bien que la théocratie des Juifs était la ſeule véritable, & que celles des autres peuples étaient fauſſes; mais il arriva la même choſe chez eux que chez les Juifs.

En Egypte, du tems de *Vulcain* & de celui d'*Iſis* & d'*Oſiris*, tout était hors des loix de la nature; tout y rentra ſous les *Ptolomées*.

Dans les ſiécles de *Phos*, de *Chryſos* & d'*Epheſte*, les dieux & les mortels converſaient très familiérement en Caldée. Un Dieu avertit le roi *Xixuthre* qu'il y aura un déluge en Arménie, & qu'il faut qu'il bâtiſſe vite un vaiſſeau de cinq ſtades de longueur & de deux de largeur. Ces choſes n'arrivent pas aux *Darius* & aux *Alexandres*.

Le poiſſon *Oannès* ſortait autrefois tous les jours de l'Euphrate pour aller prêcher

sur le rivage. Il n'y a plus aujourd'hui de poisson qui prêche. Il est bien vrai que *St. Antoine* de Padoue les a prêchés, mais c'est un fait qui arrive si rarement, qu'il ne tire pas à conséquence.

Numa avait de longues conversations avec la nymphe *Egérie*; on ne voit pas que *César* en eût avec *Vénus*, quoi qu'il descendît d'elle en droite ligne. Le monde va toûjours, dit-on, se rafinant un peu.

Mais après s'être tiré d'un bourbier pour quelque tems, il retombe dans un autre; à des siécles de politesse succèdent des siécles de barbarie. Cette barbarie est ensuite chassée; puis elle reparait; c'est l'alternative continuelle du jour & de la nuit.

SECTION TROISIÉME.

De ceux qui ont eu la témérité impie de nier absolument la réalité des miracles de JESUS-CHRIST.

Parmi les modernes, *Thomas Wolfon* docteur de Cambridge, fut le premier, ce me semble, qui osa n'admettre dans les Evangiles qu'un sens typique, allégorique, entiérement spirituel, & qui soutint effrontément qu'aucun des miracles de JESUS n'avait été réellement opéré. Il écrivit sans méthode,

sans art, d'un stile confus & grossier; mais non pas sans vigueur. Ses six discours contre les miracles de JESUS-CHRIST se vendaient publiquement à Londres dans sa propre maison. Il en fit en deux ans, depuis 1737 jusqu'à 1739, trois éditions de vingt mille exemplaires chacune; & il est difficile aujourd'hui d'en trouver chez les libraires.

Jamais chrétien n'attaqua plus hardiment le christianisme. Peu d'écrivains respectèrent moins le public, & aucun prêtre ne se déclara plus ouvertement l'ennemi des prêtres. Il osait même autoriser cette haine de celle de JESUS-CHRIST envers les pharisiens & les scribes; & il disait qu'il n'en serait pas comme lui la victime, parce qu'il était venu dans un tems plus éclairé.

Il voulut à la vérité justifier sa hardiesse en se sauvant par le sens mystique; mais il employe des expressions si méprisantes & si injurieuses, que toute oreille chrétienne en est offensée.

Si on l'en croit, le diable envoyé par JESUS-CHRIST dans le corps de deux mille cochons, est un vol fait au propriétaire de ces animaux. Si on en disait autant de *Mahomet* on le prendrait pour un méchant sorcier *à vizard*, un esclave juré du diable, *a sworn slave to the devil*. Et si le maître des cochons, Tom. I. pag. 38.

& les marchands qui vendaient dans la première enceinte du temple des bêtes pour les
Tom. I. sacrifices, & que JESUS chassa à coups de
pag. 39. fouet, vinrent demander justice quand il fut arrêté, il est évident qu'il dut être condamné, puisqu'il n'y a point de jurés en Angleterre qui ne l'eussent déclaré coupable.

Pag. 52. Il dit la bonne avanture à la Samaritaine comme un franc Bohémien; cela seul suffisait pour le faire chasser comme *Tibère* en usait alors avec les devins. Je m'étonne, dit-il, que les Bohémiens d'aujourd'hui, les *Gipsy*, ne se disent pas les vrais disciples de JESUS, puisqu'ils font le même métier. Mais je suis fort aise qu'il n'ait pas extorqué de l'argent de la Samaritaine comme font nos prêtres modernes, qui se font largement payer
Pag. 55. pour leurs divinations.

Je suis les numero des pages. L'auteur passe de là à l'entrée de JESUS-CHRIST dans
Pag. 65. Jérusalem. On ne sait, dit-il, s'il était monté sur un âne, ou sur une ânesse, ou sur un ânon, ou sur tous les trois à la fois.

Pag. 66. Il compare JESUS tenté par le diable à *St. Dunstan* qui prit le diable par le nez, & il donne à *St. Dunstan* la préférence.

A l'article du miracle du figuier séché pour n'avoir pas porté des figues hors de la sai-

ſon ; c'était, dit-il, un vagabond, un gueux, tel qu'un frère quêteur, *a wanderer a mendicant like a frygr*, & qui avant de ſe faire prédicateur de grand chemin, n'avait été qu'un miſérable garçon charpentier, *no better than a journey man carpenter*. Il eſt ſurprenant que la cour de Rome n'ait pas parmi ſes reliques quelque ouvrage de ſa façon, un eſcabeau, un caſſe-noiſette. En un mot, il eſt difficile de pouſſer plus loin le blaſphême. Troiſiéme diſcours pag. 8.

Il s'égaye ſur la piſcine probatique de Betſaïda, dont un ange venait troubler l'eau tous les ans. Il demande comment il ſe peut que ni *Flavien Joſeph*, ni *Philon* n'ayent point parlé de cet ange, pourquoi *St. Jean* eſt le ſeul qui raconte ce miracle annuel, par quel autre miracle aucun Romain ne vit jamais cet ange, & n'en entendit jamais parler. Pag. 60.

L'eau changée en vin aux noces de Cana, excite, ſelon lui, le rire & le mépris de tous les hommes qui ne ſont pas abrutis par la ſuperſtition.

Quoi ! s'écrie-t-il, *Jean* dit expreſſément que les convives étaient déja yvres, *methuſtoſi*; & DIEU deſcendu ſur la terre opère ſon premier miracle pour les faire boire encore ! Quatriéme diſcours pag. 31.

DIEU fait homme commence ſa miſſion par aſſiſter à une noce de village. Il n'eſt pas certain que JESUS & ſa mère fuſſent yvres
Pag. 32. comme le reſte de la compagnie. *Whether Jeſus and his mother themſelve were all cut as were others of the company, it is not certain.* Quoique la familiarité de la dame avec un ſoldat faſſe préſumer qu'elle aimait la bouteille, il parait cependant que ſon fils était en pointe de vin, puiſqu'il lui répondit avec
Pag. 34. tant d'aigreur & d'inſolence, *Waſpishly and ſnapishly.* Femme, qu'ai-je à faire à toi ? Il parait par ces paroles que *Marie* n'était point vierge ; & que JESUS n'était point ſon fils ; autrement, JESUS n'eût point ainſi inſulté ſon père & ſa mère, & violé un des plus ſacrés commandemens de la loi. Cependant, il fait ce que ſa mère lui demande, il remplit dix-huit cruches d'eau & en fait du punch. Ce ſont les propres paroles de *Thomas Wolſton.* Elles ſaiſiſſent d'indignation toute ame chrétienne.

C'eſt à regret, c'eſt en tremblant que je rapporte ces paſſages ; mais il y en a eu ſoixante mille exemplaires de ce livre, portant tous le nom de l'auteur, & tous vendus publiquement chez lui. On ne peut pas dire que je le calomnie.

C'eſt aux morts reſſuſcités par JESUS-CHRIST qu'il en veut principalement. Il

affirme qu'un mort reſſuſcité eût été l'objet de l'attention & de l'étonnement de l'univers ; que toute la magiſtrature juive, que ſurtout *Pilate* en auraient fait les procès verbaux les plus autentiques ; que *Tibère* ordonnait à tous les proconſuls, préteurs, préſidens des provinces de l'informer exactement de tout ; qu'on aurait interrogé *Lazare* qui avait été mort quatre jours entiers, qu'on aurait voulu ſavoir ce qu'était devenue ſon ame pendant ce tems-là.

Avec quelle curioſité avide *Tibère*, & tout le ſénat de Rome ne l'eût-il pas interrogé ; & non-ſeulement lui, mais la fille de *Jaïr* & le fils de *Naïm ?* Trois morts rendus à la vie auraient été trois témoignages de la divinité de JESUS, qui auraient rendu en un moment le monde entier chrétien. Mais au contraire, tout l'univers ignore pendant plus de deux ſiécles ces preuves éclatantes. Ce n'eſt qu'au bout de cent ans que quelques hommes obſcurs ſe montrent les uns aux autres dans le plus grand ſecret les écrits qui contiennent ces miracles. Quatre-vingt-neuf empereurs, en comptant ceux à qui on ne donna que le nom de *tyrans*, n'entendent jamais parler de ces réſurrections qui devaient tenir toute la nature dans la ſurpriſe. Ni l'hiſtorien juif *Flavien Joſeph*, ni le ſavant *Philon*, ni aucun hiſtorien Grec ou Romain ne fait mention de ces prodiges. Enfin, *Wolf-*

ton a l'impudence de dire que l'hiſtoire du Lazare eſt ſi pleine d'abſurdités, que St. Jean radotait quand il l'écrivit. *Is ſo brimfull of abſurdities that St. John, when he wrote it had livd beyand his ſenſes.* pag. 38. tom. II.

Tom. II. pag. 47. Suppoſons, dit Wolſton, que DIEU envoyât aujourd'hui un ambaſſadeur à Londres pour convertir le clergé mercénaire, & que cet ambaſſadeur reſſuſcitât des morts, que diraient nos prêtres?

Il blaſphême l'incarnation, la réſurrection, l'aſcenſion de JESUS-CHRIST ſuivant les mêmes principes. Il appelle ces miracles, l'impoſture la plus effrontée & la plus manifeſte qu'on ait jamais produite dans le monde. *The moſt manifeſt, & the moſt barefaced impoſture that ever was put upon the world.*

Tom. II. diſcours VI, p. 27.

Ce qu'il y a peut-être de plus étrange encore, c'eſt que chacun de ces diſcours eſt dédié à un évêque. Ce ne ſont pas aſſurément des dédicaces à la françaiſe. Il n'y a ni compliment ni flatterie. Il leur reproche leur orgueil, leur avarice, leur ambition, leurs cabales; il rit de les voir ſoumis aux loix de l'état comme les autres citoyens.

A la fin, ces évêques laſſés d'être outragés par un ſimple membre de l'univerſité de Cambridge, implorèrent contre lui les

loix auxquels ils ſont aſſujettis. Ils lui intentèrent procès au banc du roi pardevant le lord juſtice *Raimon* en 1739. *Wolſton* fut mis en priſon & condamné à donner caution pour cent cinquante livres ſterling. Il ne mourut point en priſon, comme il eſt dit dans quelques-uns de nos dictionnaires faits au hazard. Il mourut chez lui à Londres après avoir prononcé ces paroles, *This is a paſſ that every man muſt come to.* C'eſt un pas que tout homme doit faire.

Quelque tems avant ſa mort, une dévote le rencontrant dans la rue, lui cracha au viſage; il s'eſſuia, & la ſalua. Ses mœurs étaient ſimples & douces; il s'était trop entêté du ſens myſtique, & avait blaſphémé le ſens littéral. Mais il eſt à croire qu'il ſe repentit à la mort, & que DIEU lui a fait miſéricorde.

En ce même tems parut en France le teſtament de *Jean Mélier* curé de But & d'Etrepigni en Champagne, duquel nous avons déja parlé à l'article *Contradiction*.

C'était une choſe bien étonnante & bien triſte, que deux prêtres écriviſſent en même tems contre la religion chrétienne. Le curé *Mélier* eſt encor plus emporté que *Wolſton*; & ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'il écrivait des blaſphêmes contre JESUS-CHRIST

preſque dans les bras de la mort. Trop pénétré de quelques injuſtices de ſes ſupérieurs, trop frappé des grandes difficultés qu'il trouvait dans l'Ecriture, il ſe déchaina contre elle. On a imprimé pluſieurs abrégés de ſon livre : mais heureuſement, ceux qui ont en main l'autorité, les ont ſupprimés autant qu'ils l'ont pu.

Un curé de Bonne-Nouvelle près de Paris écrivit encor ſur le même ſujet ; de ſorte qu'en même tems l'abbé *Becheran* & les autres convulſionnaires feſaient des miracles, & trois prêtres écrivaient contre les miracles véritables.

Le livre le plus fort contre les miracles & contre les prophéties, eſt celui de mylord *Bolingbroke.* a) Mais par bonheur, il eſt ſi volumineux, ſi dénué de méthode, ſon ſtile eſt ſi verbeux, ſes phraſes ſi longues, qu'il faut une extrême patience pour le lire.

Il s'eſt trouvé des eſprits qui étant enchantés des miracles de *Moïſe* & de *Joſué*, n'ont pas eu pour ceux de JESUS-CHRIST la vénération qu'on leur doit ; leur imagination élevée par le grand ſpectacle de la mer, qui ouvrait ſes abîmes & qui ſuſpendait ſes flots pour laiſſer paſſer la horde hébraïque ; par les dix plaies d'Egypte, par les aſtres qui s'arrêtaient dans leur courſe ſur Gabaon

a) En ſix volumes.

Gabaon & ſur Aïalon &c. ne pouvait plus ſe rabaiſſer à de petits miracles comme de l'eau changée en vin, un figuier ſeché, des cochons noyés dans un lac.

Vaghenſel diſait avec impiété, que c'était entendre une chanſon de village au ſortir d'un grand concert.

Le Talmud prétend qu'il y a eu beaucoup de chrétiens qui, comparant les miracles de l'ancien Teſtament à ceux du nouveau, ont embraſſé le judaïſme : ils croyaient qu'il n'eſt pas poſſible que le maître de la nature eût fait tant de prodiges pour une religion qu'il voulait anéantir. Quoi ! diſaient-ils, il y aura eu pendant des ſiécles une ſuite de miracles épouvantables en faveur d'une religion véritable qui deviendra fauſſe ! quoi ! DIEU même aura écrit que cette religion ne périra jamais, & qu'il faut lapider ceux qui voudront la détruire ! & cependant il enverra ſon propre fils, qui eſt lui-même, pour anéantir ce qu'il a édifié pendant tant de ſiécles !

Il y a bien plus ; ce fils, continuent-ils, ce DIEU éternel s'étant fait juif, eſt attaché à la religion juive pendant toute ſa vie ; il en fait toutes les fonctions, il fréquente le temple juif, il n'annonce rien de contraire à la loi juive, tous ſes diſciples ſont juifs, tous obſervent les cérémonies juives. Ce n'eſt certainement pas lui, diſent-ils, qui a établi

la religion chrétienne ; ce ſont des juifs diſſidens qui ſe ſont joints à des platoniciens. Il n'y a pas un dogme du chriſtianiſme qui ait été prêché par JESUS-CHRIST.

C'eſt ainſi que raiſonnent ces hommes téméraires, qui ayant à la fois l'eſprit faux & audacieux, oſent juger les œuvres de DIEU, & n'admettent les miracles de l'ancien Teſtament que pour rejetter tous ceux du nouveau.

De ce nombre fut malheureuſement ce malheureux prêtre de Pont-à-Mouſſon en Lorraine, nommé *Nicolas Antoine*; on ne lui connait point d'autre nom. Ayant reçu ce qu'on appelle les *quatre mineurs* en Lorraine, le prédicant *Ferri* en paſſant à Pont-à-Mouſſon lui donna de grands ſcrupules, & lui perſuada que les quatre mineurs étaient le ſigne de la bête. *Antoine* deſeſpéré de porter le ſigne de la bête, le fit effacer par *Ferri*, embraſſa la religion proteſtante, & fut miniſtre à Geneve vers l'an 1630.

Plein de la lecture des rabins, il crut que ſi les proteſtans avaient raiſon contre les papiſtes, les juifs avaient bien plus raiſon contre toutes les ſectes chrétiennes. Du village de Divonne où il était paſteur, il alla ſe faire recevoir juif à Veniſe, avec un petit apprentif en théologie qu'il avait perſuadé, & qui après l'abandonna, n'ayant point de vocation pour le martyre.

D'abord le miniſtre *Nicolas Antoine* s'abſtint de prononcer le nom de JESUS-CHRIST dans ſes ſermons & dans ſes prières. Mais bientôt échauffé & enhardi par l'exemple des ſaints juifs qui profeſſaient hardiment le judaïſme devant les princes de Tyr & de Babilone, il s'en alla pieds nuds à Genève confeſſer devant les juges & devant les commis des halles, qu'il n'y a qu'une ſeule religion ſur la terre, parce qu'il n'y a qu'un DIEU; que cette religion eſt la juive, qu'il faut abſolument ſe faire circoncire; que c'eſt un crime horrible de manger du lard & du boudin. Il exhorta patétiquement tous les Genevois qui s'attroupèrent, à ceſſer d'être enfans de Bélial, à être bons juifs, afin de mériter le royaume des cieux. On le prit, on le lia.

Le petit conſeil de Genève, qui ne feſait rien alors ſans conſulter le conſeil des prédicans, leur demanda leur avis. Les plus ſenſés de ces prêtres opinèrent à faire ſaigner *Nicolas Antoine* à la veine céphalique, à le baigner & le nourrir de bons potages, après quoi on l'accoutumerait inſenſiblement à prononcer le nom de JESUS-CHRIST, ou du moins à l'entendre prononcer ſans grincer les dents comme il lui arrivait toûjours. Ils ajoutèrent que les loix ſouffraient les juifs, qu'il y en avait huit mille à Rome, que beaucoup de marchands ſont de vrais juifs; & que puiſque Rome admettait huit mille

enfans de la ſynagogue, Genève pouvait bien en tolérer un. A ce mot de *tolérance*, les autres paſteurs en plus grand nombre, grinçant des dents beaucoup plus qu'*Antoine* au nom de JESUS-CHRIST, & charmés d'ailleurs de trouver une occaſion de pouvoir faire brûler un homme, ce qui arrivait très rarement, furent abſolument pour la brûlure. Ils décidèrent que rien ne ſervirait mieux à raffermir le véritable chriſtianiſme; que les Eſpagnols n'avaient acquis tant de réputation dans le monde que parce qu'ils feſaient brûler des juifs tous les ans; & qu'après tout, ſi l'ancien Teſtament devait l'emporter ſur le nouveau, DIEU ne manquerait pas de venir éteindre lui-même la flamme du bucher, comme il fit dans Babilone pour *Sidrac*, *Miſac* & *Abdenago*; qu'alors on reviendrait à l'ancien Teſtament; mais qu'en attendant il falait abſolument brûler *Nicolas Antoine*.

Partant, ils conclurent *à ôter le méchant*; ce ſont leurs propres paroles.

Le ſyndic *Saraſin* & le ſyndic *Godefroi*, qui étaient de bonnes têtes, trouvèrent le raiſonnement du ſanhédrin Genevois admirable; & comme les plus forts, ils condamnèrent *Nicolas Antoine* le plus faible, à mourir de la mort de *Calanus* & du conſeiller *Dubourg*. Cela fut exécuté le 20 Avril 1632 dans une très belle place champêtre appellée *Plain-palais*, en préſence de vingt mille hom-

mes qui béniſſaient la nouvelle loi, & le grand ſens du ſyndic *Saraſin* & du ſyndic *Godefroi*.

Le DIEU d'*Abraham*, d'*Iſaac* & de *Jacob* ne renouvella point le miracle de la fournaiſe de Babilone en faveur d'*Antoine*.

Abauzit, homme très véridique, rapporte dans ſes notes, qu'il mourut avec la plus grande conſtance, & qu'il perſiſta ſur le bucher dans ſes ſentimens. Il ne s'emporta point contre ſes juges lorſqu'on le lia au poteau; il ne montra ni orgueil ni baſſeſſe, il ne pleura point, il ne ſoupira point, il ſe réſigna. Jamais martyr ne conſomma ſon ſacrifice avec une foi plus vive; jamais philoſophe n'enviſagea une mort horrible avec plus de fermeté. Cela prouve évidemment que ſa folie n'était autre choſe qu'une forte perſuaſion. Prions le DIEU de l'ancien & du nouveau Teſtament de lui faire miſéricorde.

J'en dis autant pour le jéſuite *Malagrida* qui était encor plus fou que *Nicolas Antoine*, pour l'ex-jéſuite *Patouillet* & pour l'ex-jéſuite *Paulian*, ſi jamais on les brûle.

Des écrivains en grand nombre qui ont eu le malheur d'être plus philoſophes que chrétiens, ont été aſſez hardis pour nier les miracles de notre Seigneur. Mais après les quatre prêtres dont nous avons parlé, il ne faut plus citer perſonne. Plaignons ces quatre

infortunés aveuglés par leurs lumières trompeuſes, & animés par leur mélancolie qui les précipita dans un abîme ſi funeſte.

MIRACLES MODERNES.

SECTION QUATRIÉME.

Tirée d'une lettre déja imprimée de Mr. *Thero* aumônier de Mr. le comte de *Benting*, contre les miracles des convulſionnaires.

(Nous n'aurions jamais oſé réimprimer cette plaiſanterie ſur les miracles modernes, ſi un grand prince n'avait voulu abſolument qu'on l'imprimât comme une choſe très innocente qui ne fait aucun tort aux miracles anciens, & qui délaſſe l'eſprit ſans intéreſſer la foi. Cependant nous déclarons que nous n'approuvons point du tout cette plaiſanterie.)

Si ſon excellence monſieur le comte n'eſt pas perſuadé de l'autenticité de nos miracles, en récompenſe ſon excellence madame la comteſſe avait une foi qui était bien conſolante. J'ai eu l'agrément de lire quelquefois *St. Matthieu* avec elle, quand monſeigneur liſait *Ciceron*, *Virgile*, *Epictète*, *Horace* ou *Marc-Antonin* dans ſon cabinet. Nous en étions un jour, à ces paroles du chap. XVII.

Je vous dis en vérité que quand vous aurez de la foi gros comme un grain de moutarde, vous direz à une montagne, range-toi de là, & auſſi-tôt la montagne ſe tranſportera de ſa place. Ces paroles excitèrent la curioſité, & le zèle de madame. Voilà une belle occaſion, me dit-elle, de convertir monſieur mon mari. Nous avons ici près une montagne qui nous cache la plus belle vuë du monde : vous avez de la foi plus qu'il n'y en a dans toute la moutarde de Dijon qui eſt dans mon office ; j'en ai auſſi : diſons un mot à la montagne, & ſûrement nous aurons le plaiſir de la voir ſe promener par les airs. J'ai lu dans l'hiſtoire de *St. Dunſtan*, qui eſt un fameux ſaint du pays du jéſuite *Néedham*, qu'il fit venir un jour une montagne d'Irlande en Baſſe-Bretagne, lui donna ſa bénédiction & la renvoya chez elle. Je ne doute pas que vous n'en faſſiez autant que *St. Dunſtan*, vous qui êtes réformé.

Je m'excuſai longtems ſur mon peu de crédit auprès du ciel & des montagnes. Si Mr. *Clap.* profeſſeur en théologie était ici, lui dis-je, il ne manquerait pas ſans doute de faire ce que vous propoſez ; il y a même tel ſyndic qui en un beſoin ſerait capable de vous donner ce divertiſſement ; mais ſongez que je ne ſuis qu'un pauvre propoſant, un jeune chapelain qui n'a fait encor au-

cun miracle, & qui doit ſe défier de ſes forces.

Il y a commencement à tout, me repliqua madame la comteſſe, & je veux abſolument que vous me tranſportiez ma montagne. Je me défendis longtems, cela lui donna un peu de dépit; vous faites, me dit-elle, comme les gens qui ont une belle voix & qui refuſent de chanter quand on les en prie. Je répondis que j'étais enrhumé, & que je ne pouvais chanter. Enfin, elle me dit en colère que j'avais d'aſſez gros gages pour être complaiſant, & pour faire des miracles quand une femme de qualité m'en demandait. Je lui repréſentai encor avec ſoumiſſion mon peu d'adreſſe dans cet art. Comment, dit-elle, *Jean-Jacques Rouſſeau* qui n'eſt qu'un miſérable laïque, ſe vante dans ſes lettres imprimées d'avoir fait des miracles à Veniſe, & vous ne men ferez pas? vous qui avez la dignité de mon chapelain, & à qui je donne le double des appointemens que *Jean-Jacques* touchait de Mr. *Languet de Gergi* ſon maître, ambaſſadeur de France.

Enfin je me rendis; nous priâmes la montagne l'un & l'autre avec dévotion de vouloir bien marcher. Elle n'en fit rien; le rouge monta au viſage de madame. Elle eſt très altière, & veut fortement ce qu'elle veut.

Il ſe pourait faire, me dit-elle, qu'on dût entendre ſelon vos principes le contraire de ce qu'on lit dans le texte. Il eſt dit qu'avec un peu de moutarde de foi, on tranſportera une montagne; cela ſignifie peut-être qu'avec une montagne de foi on tranſportera un peu de moutarde. Elle ordonna ſur le champ à ſon maître-d'hôtel d'en faire venir un pot. Pour moi, la moutarde me montait au nez; je fis ce que je pus pour empêcher madame de faire cette expérience de phyſique; elle n'en démordit point, & fut attrapée à ſa moutarde, comme elle l'avait été à ſa montagne.

Tandis que nous feſions cette opération, arriva monſieur le comte, qui fut aſſez ſurpris de voir un pot de moutarde à terre entre madame la comteſſe & moi. Elle lui apprit de quoi il était queſtion. Mr. le comte avec un ton, moitié ſérieux, moitié railleur, lui dit que les miracles avaient ceſſé depuis la réforme; qu'on n'en avait plus beſoin, & qu'un miracle aujourd'hui eſt de la moutarde après diné. Ce mot ſeul dérangea toute la dévotion de madame la comteſſe. Il ne faut quelquefois qu'une plaiſanterie pour décider de la manière dont on penſera le reſte de ſa vie.

Madame la comteſſe depuis ce moment là, crut auſſi peu aux miracles modernes que ſon

mari. De ſorte que je me trouve aujourd'hui le ſeul homme du château qui ait le ſens commun, c'eſt-à-dire, qui croye aux miracles.

NOUS RÉPÉTONS EXPRESSÉMENT QUE CETTE RAILLERIE EST TROP FORTE, QUOIQU'ELLE SOIT DE MR. THERO, ET QUE S'IL Y EN A DANS LE CURÉ RABELAIS ET DANS LE DOYEN SWIFT D'INFINIMENT PLUS HARDIES, CELA PEUT SEULEMENT DIMINUER LA FAUTE DE MR. THERO, MAIS NON PAS LA JUSTIFIER.

MONDE.

DU MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES.

EN courant de tous côtés pour m'inſtruire, je rencontrai un jour des diſciples de *Platon*. Venez avec nous, me dit l'un d'eux; vous êtes dans le meilleur des mondes; nous avons bien ſurpaſſé notre maître. Il n'y avait de ſon tems que cinq mondes poſſibles, parce qu'il n'y a que cinq corps réguliers; mais actuellement qu'il y a une infinité d'univers poſſibles, DIEU a choiſi le meilleur; venez, & vous vous en trouverez bien. Je lui répondis humblement: Les mondes que DIEU pouvait créer, étaient ou meilleurs, ou parfaitement égaux, ou

pires ; il ne pouvait prendre le pire ; ceux qui étaient égaux, ſuppoſé qu'il y en eût, ne valaient pas la préférence ; ils étaient entiérement les mêmes : on n'a pu choiſir entre eux : prendre l'un, c'eſt prendre l'autre. Il était donc impoſſible qu'il ne prît pas le meilleur. Mais comment les autres étaient-ils poſſibles, quand il était impoſſible qu'ils exiſtaſſent ?

Il me fit de très belles diſtinctions, aſſurant toûjours ſans s'entendre, que ce monde-ci eſt le meilleur de tous les mondes réellement impoſſibles. Mais me ſentant alors tourmenté de la pierre, & ſouffrant des douleurs inſupportables, les citoyens du meilleur des mondes me conduiſirent à l'hôpital voiſin. Chemin feſant, deux de ces bienheureux habitans furent enlevés par des créatures leurs ſemblables : on les chargea de fers, l'un pour quelques dettes, l'autre ſur un ſimple ſoupçon. Je ne ſais pas ſi je fus conduit dans le meilleur des hôpitaux poſſibles ; mais je fus entaſſé avec deux ou trois mille miſérables qui ſouffraient comme moi. Il y avait là pluſieurs défenſeurs de la patrie, qui m'apprirent qu'ils avaient été trépanés & diſſéqués vivans, qu'on leur avait coupé des bras, des jambes, & que pluſieurs milliers de leurs généreux compatriotes avaient été maſſacrés dans l'une des trente batailles données dans

la dernière guerre, qui eſt environ la centmilliéme guerre depuis que nous connaiſſons des guerres. On voyait auſſi dans cette maiſon environ mille perſonnes des deux ſexes qui reſſemblaient à des ſpectres hideux, & qu'on frottait d'un certain métal, parce qu'ils avaient ſuivi la loi de la nature, & parce-que la nature avait je ne ſais comment pris la précaution d'empoiſonner en eux la ſource de la vie. Je remerciai mes deux conducteurs.

Quand on m'eut plongé un fer bien tranchant dans la veſſie, & qu'on eut tiré quelques pierres de cette carrière; quand je fus guéri, & qu'il ne me reſta plus que quelques incommodités douloureuſes pour le reſte de mes jours, je fis mes repréſentations à mes guides; je pris la liberté de leur dire qu'il y avait du bon dans ce monde, puiſqu'on m'avait tiré quatre cailloux du ſein de mes entrailles déchirées; mais que j'aurais encore mieux aimé que les veſſies euſſent été des lanternes, que non pas qu'elles fuſſent des carrières. Je leur parlai des calamités & des crimes innombrables qui couvrent cet excellent monde. Le plus intrépide d'entre eux, qui était un Allemand, mon compatriote, m'apprit que tout cela n'eſt qu'une bagatelle.

Ce fut, dit-il, une grande faveur du ciel envers le genre-humain, que *Tarquin* vio-

lit *Lucrèce*, & que *Lucrèce* ſe poignardât, parce qu'on chaſſa les tyrans, & que le viol, le ſuicide & la guerre établirent une république qui fit le bonheur des peuples conquis. J'eus peine à convenir de ce bonheur. Je ne conçus pas d'abord quelle était la félicité des Gaulois & des Eſpagnols, dont on dit que *Céſar* fit périr trois millions. Les dévaſtations & les rapines me parurent auſſi quelque choſe de déſagréable. Mais le défenſeur de l'Optimiſme n'en démordit point ; il me diſait toûjours comme le geolier de Don Carlos ; *paix, paix, c'eſt pour votre bien.* Enfin, étant pouſſé à bout, il me dit qu'il ne falait pas prendre garde à ce globule de la terre, où tout va de travers ; mais que dans l'étoile de *Sirius*, dans *Orion*, dans l'œil du *Taureau*, & ailleurs, tout eſt parfait. Allons-y donc, lui dis-je.

TAYLOR INST. OXFORD

Un petit théologien me tira alors par le bras ; il me confia que ces gens-là étaient des rêveurs, qu'il n'était point du tout néceſſaire qu'il y eût du mal ſur la terre, qu'elle avait été formée exprès pour qu'il n'y eût jamais que du bien ; & pour vous le prouver, ſachez que les choſes ſe paſſèrent ainſi autrefois pendant dix ou douze jours. Hélas ! lui répondis-je, c'eſt bien dommage, mon révérend père, que cela n'ait pas continué.

qui cite expreſſément les livres de Moyſe, eſt *Longin* miniſtre de la reine *Zénobie* du tems de l'empereur *Aurélien*.

Il eſt à remarquer que l'auteur du *Mercure Triſmégiſte*, qui certainement était Egyptien, ne dit pas un ſeul mot de ce *Moyſe*.

Si un ſeul auteur ancien avait rapporté un ſeul de ces miracles, *Euſèbe* aurait ſans doute triomphé de ce témoignage, ſoit dans ſon hiſtoire, ſoit dans ſa *Préparation évangélique*.

Il reconnait à la vérité des auteurs qui ont cité ſon nom, mais aucun qui ait cité ſes prodiges. Avant lui, les Juifs *Joſeph* & *Philon* qui ont tant célébré leur nation, ont recherché tous les écrivains chez leſquels le nom de *Moyſe* ſe trouvait; mais il n'y en a pas un ſeul qui faſſe la moindre mention des actions merveilleuſes qu'on lui attribue.

Dans ce ſilence général du monde entier, voici comme les incrédules raiſonnent avec une témérité qui ſe réfute d'elle-même.

Les Juifs ſont les ſeuls qui ayent eu le Pentateuque qu'ils attribuent à *Moyſe*. Il eſt dit dans leurs livres même, que ce Pentateuque ne fut connu que ſous leur roi *Joſias*, trente-ſix ans avant la première deſtruction de Jéruſalem & de la captivité; on n'en trouva qu'un ſeul exemplaire chez le pon-

pontife *Helcias*, qui le déterra au fond d'un coffre fort en comptant de l'argent. Le pontife l'envoya au roi par ſon ſcribe *Saphan*. IV. Rois ch. XII. & Paralipom. II. chapitre XXXIV.

Cela pourait, diſaient-ils, obſcurcir l'autenticité du Pentateuque.

En effet, eût-il été poſſible, que ſi le Pentateuque eût été connu de tous les Juifs, *Salomon*, le ſage *Salomon* inſpiré de DIEU même, en lui bâtiſſant un temple par ſon ordre, eût orné ce temple de tant de figures contre la loi expreſſe de *Moyſe* ?

Tous les prophètes Juifs qui avaient prophétiſé au nom du Seigneur depuis *Moyſe* juſqu'à ce roi *Joſias*, ne ſe ſeraient-ils pas appuiés dans leurs prédications de toutes les loix de *Moyſe* ? n'auraient-ils pas cité mille fois ſes propres paroles ? ne les auraient-ils pas commentées ? aucun d'eux cependant n'en cite deux lignes ; aucun ne rappelle le texte de *Moyſe* ; ils lui ſont même contraires en pluſieurs endroits.

Selon ces incrédules, les livres attribués à *Moyſe* n'ont été écrits que parmi les Babiloniens pendant la captivité, ou immédiatement après par *Eſdras*. On ne voit en effet que des terminaiſons perſanes & caldéennes dans les écrits juifs ; *Babel*, porte de Dieu ; *Phégor-beel*, ou *Beel-phégor*, Dieu du précipice ; *Zebuth-beel*, ou *Beel-Zebuth*, Dieu des inſectes ; *Bethel*, maiſon de Dieu : *Daniel*, ju-

gement de Dieu ; *Gabriel*, homme de Dieu ; *Jahel*, affligé de Dieu ; *Jaïel*, la vie de Dieu ; *Iſraël*, voyant Dieu ; *Oziel*, force de Dieu ; *Raphaël*, ſecours de Dieu ; *Uriel*, le feu de Dieu.

Ainſi tout eſt étranger chez la nation Juive, étrangère, elle-même en Paleſtine ; circonciſion, cérémonies, ſacrifices, arche, chérubins, bouc hazazel ; batême de juſtice, batême ſimple, épreuves, divination, explication des ſonges, enchantement des ſerpens, rien ne venait de ce peuple ; rien ne fut inventé par lui.

Le célèbre mylord *Bolingbroke* ne croit point du tout que *Moyſe* ait exiſté : il croit voir dans le Pentateuque une foule de contradictions & de fautes de chronologie & de géographie qui épouvantent ; des noms de pluſieurs villes qui n'étaient pas encor bâties, des préceptes donnés aux rois, dans un tems où non-ſeulement les Juifs n'avaient point de rois, mais où il n'était pas probable qu'ils en euſſent jamais ; puis qu'ils vivaient dans des déſerts ſous des tentes à la manière des Arabes Bédouins.

Ce qui lui parait ſurtout de la contradiction la plus palpable, c'eſt le don de quarante-huit villes avec leurs fauxbourgs faits aux lévites, dans un pays où il n'y avait

pas un seul village : c'est principalement sur ces quarante-huit villes qu'il relance *Abadie*, & qu'il a même la dureté de le traiter avec l'horreur & le mépris d'un seigneur de la chambre haute & d'un ministre d'état pour un petit prêtre étranger qui veut faire le raisonneur.

Je prendrai la liberté de représenter au vicomte de *Bolingbroke*, & à tous ceux qui pensent comme lui, que non-seulement la nation Juive a toûjours cru à l'existence de *Moyse*, & à celle de ses livres ; mais que JESUS-CHRIST même lui a rendu témoignage. Les quatre évangélistes, les *Actes des apôtres* la reconnaissent ; St. Matthieu dit expressément que *Moyse* & *Elie* apparurent à JESUS-CHRIST sur la montagne, pendant la nuit de la transfiguration, & St. Luc en dit autant.

JESUS-CHRIST déclare dans St. Matthieu qu'il n'est point venu pour abolir cette loi, mais pour l'accomplir. On renvoye souvent dans le nouveau Testament à la loi de *Moyse* & aux prophètes ; l'église entière a toûjours cru le Pentateuque écrit par *Moyse* ; & de plus de cinq cent sociétés différentes qui se sont établies depuis si longtems dans le christianisme, aucune n'a jamais douté de l'existence de ce grand prophète : il faut donc soumettre notre raison, comme tant d'hommes ont soumis la leur.

Je ſais fort bien que je ne gagnerai rien ſur l'eſprit du vicomte ni de ſes ſemblables. Ils ſont trop perſuadés que les livres juifs ne furent écrits que très tard : qu'ils ne furent écrits que pendant la captivité des deux tribus qui reſtaient. Mais nous aurons la conſolation d'avoir l'égliſe pour nous.

DE LA VIE DE MOYSE.

Livre apocryphe de la plus haute antiquité.

L'ancien livre qui contient la vie & la mort de *Moyſe*, parait écrit du tems de la captivité de Babilone. Ce fut alors que les Juifs commencèrent à connaître les noms que les Caldéens & les Perſes donnaient aux anges. (Voyez *Anges.*)

C'eſt-là qu'on voit les noms de *Zingtiel*, *Samael*, *Tſakon*, *Lakab*, & beaucoup d'autres dont les Juifs n'avaient fait encor aucune mention.

Le livre de la mort de *Moyſe* parait poſtérieur. Il eſt reconnu que les Juifs avaient pluſieurs vies de *Moyſe* très anciennes, & d'autres livres, indépendamment du Pentateuque.

Il était appellé *Moni* & non pas *Moyſe*; & on prétend que *Mo* ſignifiait de l'eau, & *ni* la particule de. On le nomma auſſi du nom genéral *Melk*; on lui donna ceux de *Joakim*,

Adamoſi, *Tehtmoſi*, & ſurtout on a cru que c'était le même perſonnage que Manéthon appelle *Ozarziph*.

Quelques-uns de ces vieux manuſcrits hébraïques furent tirés de la pouſſière des Juifs vers l'an 1517. Le ſavant *Gilbert Gaumin*, qui poſſédait la langue parfaitement, les traduiſit en latin vers l'an 1635. Ils furent imprimés enſuite & dédiés au cardinal de *Bérule*. Les exemplaires ſont devenus d'une rareté extrême.

Jamais le rabiniſme, le goût du merveilleux, l'imagination orientale, ne ſe déployèrent avec plus d'excès.

FRAGMENT DE LA VIE DE MOYSE.

Cent trente ans après l'établiſſement des Juifs en Egypte, & ſoixante ans après la mort du patriarche *Joſeph*, le pharaon eut un ſonge en dormant. Un vieillard tenait une balance; dans l'un des baſſins étaient tous les habitans de l'Egypte, dans l'autre était un petit enfant, & cet enfant peſait plus que tous les Egyptiens enſemble. Le pharaon appelle auſſi-tôt ſes shotim, ſes ſages. L'un des ſages lui dit: ô roi! cet enfant eſt un Juif qui fera un jour bien du mal à votre royaume. Faites tuer tous les enfans des Juifs, vous ſauverez par-là votre empire, ſi pourtant on peut s'oppoſer aux ordres du deſtin.

Ce conſeil plut à *Pharaon*; il fit venir les ſages-femmes, & leur ordonna d'étrangler tous les mâles dont les Juives accoucheraient... Il y avait en Egypte un homme nommé *Abraham* fils de *Keath*, mari de *Jocabed* ſœur de ſon frère. Cette *Jocabed* lui donna une fille nommée *Marie* qui ſignifie perſécutée, parce que les Egyptiens deſcendans de *Cham* perſécutaient les Iſraëlites. *Jocabed* accoucha enſuite d'*Aaron*, qui ſignifie condamné à mort, parce que le pharaon avait condamné à mort tous les enfans Juifs. *Aaron* & *Marie* furent préſervés par les anges du Seigneur qui les nourrirent aux champs & qui les rendirent à leurs parens quand ils furent dans l'adoleſcence.

Enfin, *Jocabed* eut un troiſiéme enfant: ce fut *Moyſe* (qui par conſéquent avait quinze ans de moins que ſon frère). Il fut expoſé ſur le Nil. La fille du pharaon le rencontra en ſe baignant, le fit nourrir & l'adopta pour ſon fils quoiqu'elle ne fût point mariée.

Trois ans après, ſon père le pharaon prit une nouvelle femme; il fit un grand feſtin, ſa femme était à ſa droite, ſa fille était à ſa gauche avec le petit *Moyſe*. L'enfant en ſe jouant lui prit ſa couronne & la mit ſur ſa tête. *Balaam* le magicien, eunuque du roi, ſe reſſouvint alors du ſonge de ſa majeſté.

Voilà, dit-il, cet enfant qui doit un jour vous faire tant de mal ; l'esprit de DIEU est en lui. Ce qu'il vient de faire est une preuve qu'il a déja un dessein formel de vous détrôner. Il faut le faire périr sur le champ. Cette idée plut beaucoup au pharaon.

On allait tuer le petit *Moyse*, lorsque DIEU envoya sur le champ son ange *Gabriel* déguisé en officier du pharaon, & qui lui dit ; Seigneur, il ne faut pas faire mourir un enfant innocent qui n'a pas encor l'âge de discrétion ; il n'a mis votre couronne sur sa tête que parce qu'il manque de jugement. Il n'y a qu'à lui présenter un rubis & un charbon ardent ; s'il choisit le charbon, il est clair que c'est un imbécille qui ne sera pas dangereux ; mais s'il prend le rubis, c'est signe qu'il y entend finesse, & alors il faut le tuer.

Aussi-tôt on apporte un rubis & un charbon ; *Moyse* ne manque pas de prendre le rubis ; mais l'ange Gabriel par un *léger de main*, glisse le charbon à la place de la pierre précieuse. *Moyse* mit le charbon dans sa bouche, & se brûla la langue si horriblement qu'il en resta bègue toute sa vie ; & c'est la raison pour laquelle le législateur des Juifs ne put jamais articuler.

Moyse avait quinze ans & était favori du pharaon. Un Hébreu vint se plaindre à lui

de ce qu'un Egyptien l'avait battu après avoir couché avec sa femme. *Moyse* tua l'Egyptien. Le pharaon ordonna qu'on coupât la tête à *Moyse*. Le bourreau le frappa ; mais DIEU changea sur le champ le cou de *Moyse* en colonne de marbre ; & envoya l'ange *Michel* qui en trois jours de tems conduisit *Moyse* hors des frontières.

Le jeune Hébreu se réfugia auprès de *Mécano* roi d'Ethiopie qui était en guerre avec les Arabes. *Mécano* le fit son général d'armée, & après la mort de Mécano *Moyse* fut élu roi & épousa la veuve. Mais *Moyse*, honteux d'épouser la femme de son seigneur, n'osa jouir d'elle, & mit une épée dans le lit entre lui & la reine. Il demeura quarante ans avec elle sans la toucher. La reine irritée convoqua enfin les états du royaume d'Ethiopie, se plaignit de ce que *Moyse* ne lui faisait rien, & conclut à le chasser & à mettre sur le trône le fils du feu roi.

Moyse s'enfuit dans le pays de Madian chez le prêtre *Jéthro*. Ce prêtre crut que sa fortune était faite s'il remettait *Moyse* entre les mains du pharaon d'Egypte, & il commença par le faire mettre dans un cu de basse-fosse, où il fut réduit au pain & à l'eau. *Moyse* engraissa à vue d'œil dans son cachot. *Jéthro* en fut tout étonné. Il ne savait pas

que sa fille *Séphora* était devenue amoureuse du prisonnier & lui portait elle-même des perdrix & des cailles avec d'excellent vin. Il conclut que DIEU protégeait *Moyse*, & ne le livra point au pharaon.

Cependant, le bon homme *Jéthro* voulut marier sa fille; il avait dans son jardin un arbre de saphir sur lequel était gravé le nom de *Jaho* ou *Jéhova*. Il fit publier dans tout le pays qu'il donnerait sa fille à celui qui pourait arracher l'arbre de saphir. Les amans de *Séphora* se présentèrent, aucun d'eux ne put seulement faire pencher l'arbre. *Moyse* qui n'avait que soixante & dix-sept ans, l'arracha tout d'un coup sans effort. Il épousa *Séphora* dont il eut bientôt un beau garçon nommé *Gerson*.

Un jour en se promenant il rencontra DIEU dans un buisson, qui lui ordonna d'aller faire des miracles à la cour du pharaon : il partit avec sa femme & son fils. Ils rencontrèrent chemin faisant un ange qu'on ne nomme pas, qui ordonna à *Séphora* de circoncire le petit *Gerson* avec un couteau de pierre. DIEU envoya *Aaron* sur la route; mais *Aaron* trouva fort mauvais que son frère eût épousé une Madianite; il la traita de putain & le petit *Gerson* de bâtard; il les renvoya dans leur pays par le plus court.

Aaron & *Moyſe* s'en allèrent donc tout ſeuls dans le palais du pharaon. La porte du palais était gardée par deux lions d'une grandeur énorme. *Balaam* l'un des magiciens du roi, voyant venir les deux frères, lâcha ſur eux les deux lions; mais *Moyſe* les toucha de ſa verge, & les deux lions humblement proſternés léchèrent les pieds d'*Aaron* & de *Moyſe*. Le roi tout étonné fit venir les deux pélerins devant tous ſes magiciens. Ce fut à qui ferait le plus de miracles.

L'auteur raconte ici les dix plaies d'Egypte à-peu-près comme elles ſont rapportées dans l'Exode. Il ajoute ſeulement que *Moyſe* couvrit toute l'Egypte de poux juſqu'à la hauteur d'une coudée, & qu'il envoya chez tous les Egyptiens des lions, des loups, des ours, des tigres, qui entraient dans toutes les maiſons, quoique les portes fuſſent fermées aux verroux, & qui mangeaient tous les petits enfans.

Ce ne fut point, ſelon cet auteur, les Juifs qui s'enfuirent par la mer Rouge, ce fut le pharaon qui s'enfuit par ce chemin avec ſon armée; les Juifs coururent après lui, les eaux ſe ſéparèrent à droite & à gauche pour les voir combattre; tous les Egyptiens, excepté le roi, furent tués ſur le ſable. Alors ce roi voyant bien qu'il avait affaire à forte

partie, demanda pardon à DIEU. *Michaël* & *Gabriel* furent envoyés vers lui; ils le transportèrent dans la ville de Ninive où il régna quatre cent ans.

Il n'eſt guères poſſible de dire préciſément en quel tems cette hiſtoire fut écrite; mais elle eſt certainement d'une très haute antiquité. C'eſt le vrai génie oriental. Les rabins n'ont jamais eu tant d'imagination. Ils ne ſont qu'abſurdes. Cela porte viſiblement le caractère des plus anciennes fables.

NATURE.

Dialogue entre le philoſophe & la nature.

LE PHILOSOPHE.

QUi es-tu, nature, je vis dans toi, il y a cinquante ans que je te cherche, & je n'ai pu te trouver encore?

LA NATURE.

Les anciens Egyptiens qui vivaient, dit-on, des douze cent ans, me firent le même reproche. Ils m'appellaient *Iſis*; ils me mirent un grand voile ſur la tête, & ils dirent que perſonne ne pouvait le lever.

LE PHILOSOPHE.

C'eſt ce qui fait que je m'adreſſe à toi. J'ai bien pu meſurer quelques-uns de tes globes, connaître leurs routes, aſſigner les loix du mouvement ; mais je n'ai pu ſavoir qui tu es.

Es-tu toûjours agiſſante ? es-tu toûjours paſſive ? tes élémens ſe ſont-ils arrangés d'eux-mêmes, comme l'eau ſe place ſur le ſable, l'huile ſur l'eau, l'air ſur l'huile ? as-tu un eſprit qui dirige toutes tes opérations, comme les conciles ſont inſpirés dès qu'ils ſont aſſemblés, quoique leurs membres ſoient quelquefois des ignorans ? de grace, dis-moi le mot de ton énigme.

LA NATURE.

Je ſuis le grand tout. Je n'en ſais pas davantage. Je ne ſuis pas mathématicienne ; & tout eſt arrangé chez moi ſelon des loix mathématiques. Devine ſi tu peux comment tout cela s'eſt fait.

LE PHILOSOPHE.

Certainement, puiſque ton grand tout ne ſait pas les mathématiques, & que tes loix ſont de la plus profonde géométrie, il faut qu'il y ait un éternel géomètre qui te dirige, une intelligence ſuprême qui préſide à tes opérations.

LA NATURE.

Tu as raiſon; je ſuis eau, terre, feu, atmoſphère, métal, minéral, pierre, végétal, animal. Je ſens bien qu'il y a dans moi une intelligence; tu en as une, tu ne la vois pas. Je ne vois pas non plus la mienne; je ſens cette puiſſance inviſible; je ne puis la connaître: pourquoi voudrais-tu, toi qui n'es qu'une petite partie de moi-même, ſavoir ce que je ne ſais pas?

LE PHILOSOPHE.

Nous ſommes curieux, & depuis *Thalès* tous les raiſonneurs ont joué à colin-maillard avec toi; ils ont dit, je te tiens, & ils ne tenaient rien. Nous reſſemblons tous à *Ixion*; il croyait embraſſer *Junon*, & il ne jouiſſait que d'une nuée.

LA NATURE.

Puiſque je ſuis tout ce qui eſt, comment un être tel que toi, une ſi petite partie de moi-même pourait-elle me ſaiſir? contentez-vous atomes, mes enfans, de voir quelques atomes qui vous environnent, de boire quelques gouttes de mon lait, de végéter quelques momens ſur mon ſein, & de mourir ſans avoir connu votre mère & votre nourrice.

LE PHILOSOPHE.

Ma chère mère, dis-moi un peu pourquoi tu exiſtes, pourquoi il y a quelque choſe?

LA NATURE.

Je te répondrai ce que je réponds depuis tant de ſiécles à tous ceux qui m'interrogent ſur les premiers principes; *je n'en ſais rien.*

LE PHILOSOPHE.

Le néant vaudrait-il mieux que cette multitude d'exiſtences faites pour être continuellement diſſoutes, cette foule d'animaux nés & reproduits pour en dévorer d'autres & pour être dévorés, cette foule d'êtres ſenſibles formés pour tant de ſenſations douloureuſes; cette autre foule d'intelligences qui ſi rarement entendent raiſon, à quoi bon tout cela, nature?

LA NATURE.

Oh! va interroger celui qui m'a faite.

NOUVEAU, NOUVEAUTÉS.

IL ſemble que les premiers mots des Métamorphoſes d'Ovide, *in nova fert animus*, ſoient la deviſe du genre-humain. Perſonne n'eſt touché de l'admirable ſpectacle du ſoleil

qui ſe lève, ou plutôt ſemble ſe lever tous les jours ; tout le monde court au moindre petit météore qui paraît un moment dans cet amas de vapeurs qui entourent la terre, & qu'on appelle *le ciel.*

Vilia ſunt nobis quæcumque prioribus annis,
Vidimus & ſordet quidquid ſpectavimus olim.

Un colporteur ne ſe chargera pas d'un Virgile, d'un Horace, mais d'un livre nouveau, fût-il déteſtable. Il vous tire à part, & vous dit ; Monſieur, voulez-vous des livres de Hollande ?

Les femmes ſe plaignent depuis le commencement du monde des infidélités qu'on leur fait en faveur du premier objet nouveau qui ſe préſente, & qui n'a ſouvent que cette nouveauté pour tout mérite. Pluſieurs dames (il faut bien l'avouer, malgré le reſpect infini qu'on a pour elles) ont traité les hommes comme elles ſe plaignent qu'on les a traitées ; & l'hiſtoire de *Joconde* eſt beaucoup plus ancienne que l'*Arioſte.*

Peut-être ce goût univerſel pour la nouveauté eſt-il un bienfait de la nature. On nous crie, Contentez-vous de ce que vous avez, ne déſirez rien au delà de votre état ; réprimez votre curioſité, domptez les inquiétudes de votre eſprit. Ce ſont de très bonnes

maximes ; mais ſi nous les avions toûjours ſuivies, nous mangerions encor du gland, nous coucherions à la belle étoile, & nous n'aurions eu ni *Corneille*, ni *Racine*, ni *Molière*, ni *Pouſſin*, ni *le Brun*, ni *le Moine*, ni *Pigale*.

OPINION.

QUelle eſt l'opinion de toutes les nations du nord de l'Amérique, & de celles qui bordent le détroit de la Sonde ſur le meilleur des gouvernemens, ſur la meilleure des religions, ſur le droit public eccléſiaſtique, ſur la manière d'écrire l'hiſtoire, ſur la nature de la tragédie, de la comédie, de l'opéra, de l'églogue, du poëme épique, ſur les idées innées, la grace concomitante & les miracles du diacre *Pâris ?* il eſt clair que tous ces peuples n'ont aucune opinion ſur les choſes dont ils n'ont point d'idée.

Ils ont un ſentiment confus de leurs coutumes, & ne vont pas au delà de cet inſtinct. Tels ſont les peuples qui habitent les côtes de la mer Glaciale dans l'eſpace de quinze cent lieuës. Tels ſont les habitans des trois quarts de l'Afrique, & ceux de preſque toutes les iſles de l'Aſie, & vingt hordes de Tartares,

Tartares, & preſque tous les hommes uniquement occupés du ſoin pénible & toûjours renaiſſant de pourvoir à leur ſubſiſtance. Tels ſont à deux pas de nous la plûpart des Morlaques & des Uſcoques, beaucoup de Savoyards & quelques bourgeois de Paris.

Lorſqu'une nation commence à ſe civiliſer, elle a quelques opinions qui toutes ſont fauſſes. Elle croit aux revenans, aux ſorciers, à l'enchantement des ſerpens; à leur immortalité, aux poſſeſſions du diable, aux exorciſmes, aux aruſpices. Elle eſt perſuadée qu'il faut que les grains pouriſſent en terre pour germer, & que les quartiers de la lune ſont les cauſes des accès de fiévre.

Un talapoin perſuade à ſes dévotes que le Dieu *Sammonocodom* a ſéjourné quelque tems à Siam, & qu'il a raccourci tous les arbres d'une forêt qui l'empêchaient de jouer à ſon aiſe au cerf-volant, qui était ſon jeu favori. Cette opinion s'enracine dans les têtes, & à la fin un honnête homme qui douterait de cette avanture de *Sammonocodom*, courrait riſque d'être lapidé. Il faut des ſiécles pour détruire une opinion populaire.

On la nomme la *reine du monde*; elle l'eſt ſi bien, que quand la raiſon vient la combattre, la raiſon eſt condamnée à la mort.

Il faut qu'elle renaiſſe vingt fois de ſes cendres pour chaſſer enfin tout doucement l'uſurpatrice.

ORAISON, PRIÈRE PUBLIQUE, ACTION DE GRACES, &c.

IL reſte très peu de formules de prières publiques des peuples anciens.

Nous n'avons que la belle hymne d'*Horace* pour les jeux ſéculaires des anciens Romains. Cette prière eſt du rithme & de la meſure que les autres Romains ont imités longtems après dans l'hymne *Ut queant laxis reſonare fibris.*

Le *pervigilium veneris* eſt dans un goût plus recherché, & n'eſt pas peut-être digne de la noble ſimplicité du règne d'*Auguſte.* Il ſe peut que cette hymne à *Vénus* ait été chantée dans les fêtes de la déeſſe; mais on ne doute pas qu'on n'ait chanté le poëme d'*Horace* avec la plus grande ſolemnité.

Il faut avouer que le poëme ſéculaire d'*Horace* eſt un des plus beaux morceaux de l'antiquité, & que l'hymne *Ut queant laxis* eſt un des plus plats ouvrages que nous ayons eus dans les tems barbares de la décadence de

la langue latine. L'église catholique dans ces tems-là cultivait mal l'éloquence & la poësie. On sait bien que DIEU préfère de mauvais vers récités avec un cœur pur, aux plus beaux vers du monde bien chantés par des impies. Mais enfin de bons vers n'ont jamais rien gâté, toutes choses étant d'ailleurs égales.

Rien n'approcha jamais parmi nous des jeux séculaires qu'on célébrait de cent dix ans en cent dix ans. Notre jubilé n'en est qu'une bien faible copie. On dressait trois autels magnifiques sur les bords du Tibre. Rome entière était illuminée pendant trois nuits; quinze prêtres distribuaient l'eau lustrale & des cierges aux Romains & aux Romaines qui devaient chanter les prières. On sacrifiait d'abord à *Jupiter* comme au grand Dieu, au maître des Dieux, & ensuite à *Junon*, à *Apollon*, à *Latone*, à *Diane*, à *Cérès*, à *Pluton*, à *Proserpine*, aux parques comme à des puissances subalternes. Chacune de ces divinités avait son hymne & ses cérémonies. Il y avait deux chœurs, l'un de vingt-sept garçons, l'autre de vingt-sept filles pour chacun des Dieux. Enfin, le dernier jour les garçons & les filles couronnés de fleurs chantèrent l'ode d'*Horace*.

Il est vrai que dans les maisons on chantait à table ses autres odes pour le petit

Ligurinus, pour *Liciſcus* & pour d'autres petits fripons, leſquels n'inſpiraient pas la plus grande dévotion. Mais il y a tems pour tout; *pictoribus atque poëtis*. Le Carrache qui deſſina les figures de l'*Aretin*, peignit auſſi des ſaints; & dans tous nos collèges nous avons paſſé à *Horace* ce que les maîtres de l'empire Romain lui paſſaient ſans difficulté.

Pour des formules de prières, nous n'avons que de très légers fragmens de celle qu'on récitait aux myſtères d'*Iſis*. Nous l'avons citée ailleurs, nous la rapporterons encor ici parce qu'elle n'eſt pas longue & qu'elle eſt belle.

Les puiſſances céleſtes te ſervent; les enfers te ſont ſoumis; l'univers tourne ſous ta main; tes pieds foulent le Tartare; les aſtres répondent à ta voix; les ſaiſons reviennent à tes ordres; les élémens t'obéiſſent.

Nous répéterons auſſi la formule qu'on attribue à l'ancien *Orphée*, laquelle nous paraît encor ſupérieure à celle d'*Iſis*.

Marchez dans la voie de la juſtice, adorez le ſeul maître de l'univers; il eſt un, il eſt ſeul par lui-même; tous les êtres lui doivent leur exiſtence; il agit dans eux & par eux; il voit tout, & jamais il n'a été vu des yeux mortels.

Ce qui eſt fort extraordinaire, c'eſt que dans le Lévitique, dans le Deuteronome des Juifs, il n'y a pas une ſeule prière publique, pas une ſeule formule. Il ſemble

que les lévites ne fuſſent occupés qu'à partager les viandes qu'on leur offrait. On ne voit pas même une ſeule prière inſtituée pour leurs grandes fêtes, de la Pâque, de la Pentecôte, des Trompettes, des Tabernacles, de l'expiation générale, & des néoménies.

Les ſavans conviennent aſſez unanimement qu'il n'y eut de prières réglées chez les Juifs, que lors qu'étant eſclaves à Babilone, ils en prirent un peu les mœurs, & qu'ils apprirent quelques ſciences de ce peuple ſi policé & ſi puiſſant. Ils empruntèrent tout des Caldées perſans juſqu'à leur langue, leurs caractères, leurs chiffres; & joignant quelques coutumes nouvelles à leurs anciens rites égyptiaques, ils devinrent un peuple nouveau, qui fut d'autant plus ſuperſtitieux, qu'au ſortir d'un long eſclavage ils furent toûjours encor dans la dépendance de leurs voiſins. *In rebus acerbis acrius advertunt animos ad relligionem.*

Pour les dix autres tribus qui avaient été diſperſées auparavant, il eſt à croire qu'elles n'avaient pas plus de prières publiques que les deux autres, & qu'elles n'avaient pas même encor une religion bien fixe & bien déterminée, puiſqu'elles l'abandonnèrent ſi facilement, & qu'elles oublièrent juſqu'à leur nom, ce que ne fit pas le petit nombre de pauvres infortunés qui vint rebâtir Jéruſalem.

C'eſt donc alors que ces deux tribus, ou plutôt ces deux tribus & demi ſemblèrent s'attacher à des rites invariables ; qu'ils écrivirent, qu'ils eurent des prières réglées. C'eſt alors ſeulement que nous commençons à voir chez eux des formules de prières. *Eſdras* ordonna deux prières par jour, & il en ajouta une troiſiéme pour le jour du ſabbat. On dit même qu'il inſtitua dix-huit prières, (afin qu'on pût choiſir,) dont la première commence ainſi :

„ Sois béni, Seigneur, DIEU de nos pères, „ DIEU d'*Abraham*, d'*Iſaac*, de *Jacob*, le „ grand DIEU, le puiſſant, le terrible, le haut „ élevé, le diſtributeur libéral des biens, le „ plaſmateur & le poſſeſſeur du monde, qui te „ ſouviens des bonnes actions, & qui envoyes „ un libérateur à leurs deſcendans pour l'a- „ mour de ton nom. O roi, notre ſecours, „ notre ſauveur, notre bouclier, ſois béni „ Seigneur, bouclier d'*Abraham*.

On aſſure que *Gamaliel* qui vivait du tems de JESUS-CHRIST, & qui eut de ſi grands démêlés avec *St. Paul*, inſtitua une dix-neuviéme prière que voici.

„ Accorde la paix, les bienfaits, la béné- „ diction, la grace, la bénignité & la piété „ à nous & à Iſraël ton peuple. Bénis-nous, „ ô notre père ! bénis-nous tous enſemble „ par la lumière de ta face ; car par la lumière

„ de ta face tu nous as donné, Seigneur notre
„ DIEU, la loi de vie, l'amour, la bénigni-
„ té, l'équité, la bénédiction, la piété, la
„ vie & la paix. Qu'il te plaise de bénir en
„ tout tems, & à tout moment ton peuple
„ d'Israël en lui accordant la paix. Béni sois-
„ tu, Seigneur, qui bénis ton peuple d'Israël
„ en lui donnant la paix; Amen.

Consultez sur cela la *Mishna* volume Ier. & IIe.

Il y a une chose assez importante à observer dans plusieurs prières; c'est que chaque peuple a toûjours demandé tout le contraire de ce que demandait son voisin.

Les Juifs priaient DIEU, par exemple, d'exterminer les Syriens, Babiloniens, Egyptiens; & ceux-ci priaient DIEU d'exterminer les Juifs; aussi le furent-ils comme les dix tribus qui avaient été confondues parmi tant de nations; & ceux-ci furent plus malheureux; car s'étant obstinés à demeurer séparés de tous autres peuples, étant au milieu des peuples, ils n'ont pu jouïr d'aucun avantage de la société humaine.

De nos jours, dans nos guerres si souvent entrepriſes pour quelques villes ou pour quelques villages, les Allemands & les Espagnols quand ils étaient les ennemis des Français, priaient la Ste. Vierge du fond de leur cœur de bien battre les Welches & les Gavaches;

lesquels de leur côté suppliaient la Ste. Vierge de détruire les Maranes & les Teutons.

En Angleterre, la rose rouge fesait les plus ardentes prières à *St. George*, pour obtenir que tous les partisans de la rose blanche fussent jettés au fond de la mer. La rose blanche répondait par de pareilles supplications. On sent combien *St. George* devait être embarrassé : & si *Henri VII* n'était pas venu à son secours, *George* ne se serait jamais tiré de là.

ORDINATION.

SI un militaire chargé par le roi de France de conférer l'ordre de St. Louïs à un autre militaire, n'avait pas en lui donnant la croix, l'intention de le faire chevalier, le récipiendaire en serait-il moins chevalier de St. Louïs ? non sans doute.

Pourquoi donc plusieurs prêtres se firent-ils réordonner après la mort du fameux *Lavardin* évêque du Mans ? Ce singulier prélat qui avait établi l'ordre des Côteaux *a*) s'avisa à l'article de la mort d'une espieglerie peu commune. Il était connu pour un des plus

a) C'était un ordre de gourmets. Les yvrognes étaient alors fort à la mode ; l'évêque du Mans était à leur tête.

violens esprits forts du siécle de *Louïs XIV*; & plusieurs de ceux auxquels il avait conféré l'ordre de la prêtrise, lui avaient publiquement reproché ses sentimens. Il est naturel qu'aux approches de la mort une ame sensible & timorée rentre dans la religion qu'il observa dans ses premières années. La bienséance seule exigeait que l'évêque édifiât en mourant ses diocésains que sa vie avait scandalisés; mais il était si piqué contre son clergé, qu'il déclara qu'aucun de ceux qu'il avait ordonnés n'était prêtre en effet, que tous leurs actes de prêtres étaient nuls, & qu'il n'avait jamais eu l'intention de donner aucun sacrement.

C'était, ce me semble, raisonner comme un yvrogne; les prêtres Manseaux pouvaient lui répondre, ce n'est pas votre intention qui est nécessaire, c'est la nôtre. Nous avions une envie bien déterminée d'être prêtres; nous avons fait tout ce qu'il faut pour l'être; nous sommes dans la bonne foi; si vous n'y avez pas été, il ne nous importe guères.

La maxime est, *quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur*, & non pas *ad modum dantis*. Lorsque notre marchand de vin nous a vendu une feuillette, nous la buvons, quand même il aurait l'intention secrette de nous empêcher de la boire; nous serons prêtres malgré votre testament.

Ces raisons étaient fort bonnes. Cependant la plûpart de ceux qui avaient été or-

donnés par l'évêque *Lavardin*, ne se crurent point prêtres, & se firent ordonner une seconde fois. *Mascaron* médiocre & célèbre prédicateur, leur persuada par ses discours & par son exemple de réitérer la cérémonie. Ce fut un grand scandale au Mans, à Paris & à Versailles. Il fut bientôt oublié, comme tout s'oublie.

ORIGINEL,

PÉCHÉ ORIGINEL.

IL le faut avouer, nous ne connaissons point de père de l'église jusqu'à *St. Augustin* & à *St. Jérôme*, qui ait enseigné la doctrine du péché originel. *St. Clément* d'Alexandrie, cet homme si savant dans l'antiquité, loin de parler en un seul endroit de cette corruption qui a infecté le genre-humain, & qui l'a rendu coupable en naissant, dit en propres mots, *Quel mal peut faire un enfant qui ne vient que de naître? comment a-t-il pu prévariquer? comment celui qui n'a encor rien fait a-t-il pu tomber sous la malédiction d'Adam?*

Stromates livre III.

Et remarquez qu'il ne dit point ces paroles pour combattre l'opinion rigoureuse du péché originel, laquelle n'était point encor développée; mais seulement pour montrer que les passions qui peuvent corrompre tous

ſes hommes, n'ont pu avoir encor aucune priſe ſur cet enfant innocent. Il ne dit point, cette créature d'un jour ne ſera pas damnée ſi elle meurt aujourd'hui. Car perſonne n'avait encor ſuppoſé qu'elle ſerait damnée. *St. Clément* ne pouvait combattre un ſyſtême abſolument inconnu.

Le grand *Origène* eſt encor plus poſitif que *St. Clément* d'Alexandrie. Il avoue bien que le péché eſt entré dans le monde par *Adam*, dans ſon explication de l'épitre de *St. Paul* aux Romains; mais il tient que c'eſt la pente au péché qui eſt entrée, qu'il eſt très facile de commettre le mal, mais qu'il n'eſt pas dit pour cela qu'on le commettra toûjours, & qu'on ſera coupable dès qu'on ſera né.

Enfin, le péché originel ſous *Origène*, ne conſiſtait que dans le malheur de ſe rendre ſemblable au premier homme en péchant comme lui.

Le batême était néceſſaire, c'était le ſceau du chriſtianiſme, il lavait tous les péchés; mais perſonne n'avait dit encor qu'il lavât les péchés qu'on n'avait point commis. Perſonne n'aſſurait encor qu'un enfant fût damné & brûlât dans des flammes éternelles pour être mort deux minutes après ſa naiſſance. Et une preuve ſans replique, c'eſt qu'il ſe paſſa beaucoup de tems avant que la coutume de bati-

ſer les enfans prévalût. *Tertullien* ne voulait point qu'on les batiſât. Or, leur refuſer ce bain ſacré, c'eût été les livrer viſiblement à la damnation, ſi on avait été perſuadé que le péché originel (dont ces pauvres innocens ne pouvaient être coupables) opérât leur réprobation, & leur fît ſouffrir des ſupplices infinis pendant toute l'éternité, pour un fait dont il était impoſſible qu'ils euſſent la moindre connaiſſance. Les ames de tous les bourreaux fondues enſemble, n'auraient pu rien imaginer qui approchât d'une horreur ſi exécrable. En un mot, il eſt de fait qu'on ne batiſait pas les enfans. Donc il eſt démontré qu'on était bien loin de les damner.

Il y a bien plus encor; JESUS-CHRIST n'a jamais dit, *l'enfant non batiſé ſera damné.* a) Les enfans au berceau étaient à bien plus forte raiſon privilégiés. Notre divin Sauveur ne batiſa jamais perſonne. *Paul* circoncit ſon diſciple *Timothée*, & il n'eſt point dit qu'il le batiſât.

En un mot, dans les deux premiers ſiécles le batême des enfans ne fut point en uſage; donc on ne croyait point que des enfans

a) Dans St. Jean, JESUS dit à *Nicodème* chap. III. que le vent, l'eſprit ſouffle où il veut, que perſonne ne ſait où il va, qu'il faut renaître, qu'on ne peut entrer dans le royaume de DIEU ſi on ne renait par l'eau & par l'eſprit. Mais il ne parle point des enfans.

fussent victimes de la faute d'*Adam*. Au bout de quatre cent ans on crut leur salut fort en danger, & on fut fort incertain.

Enfin, *Pélage* vint au cinquiéme siécle; il traita l'opinion du péché originel de monstrueuse. Selon lui, ce dogme n'était fondé que sur une équivoque comme toutes les autres opinions.

DIEU avait dit à Adam dans le jardin, *Le jour que vous mangerez du fruit de l'arbre de la science vous mourez.* Or, il n'en mourut pas, & DIEU lui pardonna. Pourquoi donc n'aurait-il pas épargné sa race à la milliéme génération? pourquoi livrerait-il à des tourmens infinis & éternels les petits enfans innocens d'un père qu'il avait reçu en grace?

Pélage regardait DIEU non-seulement comme un maître absolu; mais comme un père qui laissant la liberté à ses enfans, les récompensait au delà de leurs mérites, & les punissait au dessous de leurs fautes.

Lui & ses disciples disaient, Si tous les hommes naissent les objets de la colère éternelle de celui qui leur donne la vie; si avant de penser ils sont coupables, c'est donc un crime affreux de les mettre au monde. Le mariage est donc le plus horrible des forfaits. Le mariage en ce cas n'est donc qu'une émanation du mauvais principe des manichéens; ce n'est plus adorer DIEU, c'est adorer le diable.

Pélage & les ſiens débitaient cette doctrine en Afrique, où *St. Auguſtin* avait un crédit immenſe. Il avait été manichéen ; il était obligé de s'élever contre *Pélage*. Celui-ci ne put réſiſter ni à *Auguſtin*, ni à *Jérôme*. Et enfin, de queſtions en queſtions la diſpute alla ſi loin qu'*Auguſtin* donna ſon arrêt de damnation contre tous les enfans nés & à naître dans l'univers, en ces propres termes ; *La foi catholique enſeigne que tous les hommes naiſſent ſi coupables, que les enfans mêmes ſont certainement damnés quand ils meurent ſans avoir été régénérés en* JESUS.

C'eût été un bien triſte compliment à faire à une reine de la Chine ou du Japon, ou de l'Inde, ou de la Scythie, ou de la Gothie, qui venait de perdre ſon fils au berceau, que de lui dire, Madame, conſolez-vous, monſeigneur le prince royal eſt actuellement entre les griffes de cinq cent diables qui le tournent & le retournent dans une grande fournaiſe pendant toute l'éternité, tandis que ſon corps embaumé repoſe auprès de votre palais.

La reine épouvantée demande pourquoi ces diables rôtiſſent ainſi ſon cher fils le prince royal à jamais ? On lui répond que c'eſt parce que ſon arrière grand-père mangea autrefois du fruit de la ſcience dans un jardin. Jugez ce que doivent penſer le roi, la reine, tout le conſeil, & toutes les belles dames.

Cet arrêt ayant paru un peu dur à quelques théologiens, (car il y a de bonnes ames partout) il fut mitigé par un *Pierre Chrisologue*, ou *Pierre parlant d'or*, lequel imagina un fauxbourg d'enfer nommé les *Limbes*, pour placer tous les petits garçons & toutes les petites filles qui seraient morts sans batême. C'est un lieu où ces innocens végètent sans rien sentir, le séjour de l'apathie, & c'est ce qu'on appelle le *paradis des fots*. Vous trouvez encor cette expression dans Milton, *The paradise of fools*. Il le place vers la lune. Cela est tout-à-fait digne d'un poeme épique.

EXPLICATION DU PÉCHÉ ORIGINEL.

La difficulté pour les limbes est demeurée la même que pour l'enfer. Pourquoi ces pauvres petits sont-ils dans les limbes ? qu'avaient-ils fait ? comment leur ame qu'ils ne possédaient que d'un jour était elle coupable d'une gourmandise de six mille ans ?

St. Augustin qui les damne, dit pour raison que les ames de tous les hommes étant dans celle d'*Adam*, il est probable qu'elles furent toutes complices. Mais comme l'église décida depuis que les ames ne sont faites que quand le corps est commencé, ce systême tomba malgré le nom de son auteur.

D'autres dirent que le péché originel s'était tranſmis d'ame en ame par voie d'émanation, & qu'une ame venue d'une autre arrivait dans ce monde avec toute la corruption de l'ame-mère. Cette opinion fut condamnée.

Après que les théologiens y eurent jetté leur bonnet, les philoſophes s'eſſayèrent. *Leibnitz* en jouant avec ſes monades, s'amuſa à raſſembler dans *Adam* toutes les monades humaines avec leurs petits corps de monades. C'était moitié plus que *St. Auguſtin.* Mais cette idée digne de *Cyrano de Bergerac* n'a pas fait fortune en philoſophie.

Mallebranche explique la choſe par l'influence de l'imagination des mères. *Eve* eut la cervelle ſi furieuſement ébranlée de l'envie de manger du fruit, que ſes enfans eurent la même envie, à-peu-près comme cette femme qui ayant vu rouer un homme accoucha d'un enfant roué.

Nicole réduit la choſe à *une certaine inclination, une certaine pente à la concupiſcence que nous avons reçue de nos mères. Cette inclination n'eſt pas un acte ; elle le deviendra un jour.* Fort bien, courage, Nicole. Mais en attendant, pourquoi me damner ? *Nicole* ne touche point du tout à la difficulté ; elle

elle consiſte à ſavoir comment nos ames d'aujourd'hui qui ſont formées depuis peu, peuvent répondre de la faute d'une autre ame qui vivait il y a ſi longtems.

Mes maîtres, que falait-il dire ſur cette matière ? rien. Auſſi je ne donne point mon explication, je ne dis mot.

ORTOGRAPHE.

QUant à l'ortographe de la plûpart des livres français, elle eſt ridicule. Preſque tous les imprimeurs ignorans impriment *Wiſigoths*, *Weſtphalie*, *Wirtemberg*, *Weteravie*, &c.

Ils ne ſavent pas que le double V allemand qu'on écrit ainſi W, eſt notre V conſonne, & qu'en Allemagne on prononce Veteravie, Virtemberg, Veſtphalie, Viſigoths.

Ils impriment *Altona* au-lieu d'Altena, ne ſachant pas qu'en allemand un O ſurmonté de deux points vaut un E.

Ils ne ſavent pas qu'en Hollande *oe* fait *ou*; & ils font toûjours des fautes en imprimant cette diphtongue.

Celles que commettent tous les jours les traducteurs des livres ſont innombrables.

que nous donnâmes ce nom à ces assemblées dès que nous avons écrit en langue française : & les Anglais qui prirent toutes nos coutumes, appellèrent *parlement* leurs assemblées des pairs.

Ce mot, source de tant d'équivoques, fut affecté à plusieurs autres corps, aux officiers municipaux des villes, à des moines, à des écoles ; autre preuve d'un antique usage.

On ne répétera pas ici comment le roi *Philippe le bel* qui détruisit & forma tant de choses, forma une chambre de parlement à Paris, pour juger dans cette capitale les grands procès portés auparavant partout où se trouvait la cour ; comment cette chambre qui ne siégeait que deux fois l'année fut salariée par le roi à cinq sous par jour pour chaque conseiller juge ; chambre nécessairement composée de membres amovibles, puisque tous avaient d'autres emplois ; de sorte que qui était juge à Paris à la Toussaint, allait commander les troupes à la Pentecôte ; comment cette chambre ne jugea de longtems aucun procès criminel.

Comment les clercs ou gradués enquêteurs, établis pour rapporter les procés aux seigneurs conseillers juges, & non pour donner leurs voix, furent bientôt mis à la place de ces juges d'épée qui rarement savaient lire & écrire.

Par quelle fatalité étonnante & funeste le

premier procès criminel que jugèrent ces nouveaux conſeillers gradués, fut celui de *Charles VII* leur roi alors dauphin de France, qu'ils déclarèrent ſans le nommer, déchu de ſon droit à la couronne ; & comment quelques jours après ces même juges ſubjugués par le parti anglais dominant, condamnèrent le dauphin, le deſcendant de *St. Louïs* au banniſſement perpétuel le 3 Janvier 1420 ; arrêt auſſi incompétent qu'infame, monument éternel de l'opprobre & de la déſolation où la France était plongée, & que le préſident *Hénault* a tâché en vain de pallier dans ſon abrégé auſſi eſtimable qu'utile. Mais tout ſort de ſa ſphère dans les tems de trouble. La démence du roi *Charles VI*, l'aſſaſſinat du duc de Bourgogne commis par le dauphin, le traité ſolemnel de Troyes, la défection de tout Paris & des trois quarts de la France, les grandes qualités, les victoires, la gloire, l'eſprit, le bonheur de *Henri V*, ſolemnellement déclaré roi de France ; tout ſemblait excuſer le parlement.

Après la mort de *Charles VI* en 1422, & dix jours après ſes obſèques, tous les membres du parlement de Paris jurèrent ſur un miſſel dans la grand'chambre, obéiſſance & fidélité au jeune roi d'Angleterre *Henri VI* fils de *Henri V* ; & ce tribunal fit mourir une bourgeoiſe de Paris qui avait eu le courage d'ameuter pluſieurs citoyens pour recevoir leur roi légi-

time dans sa capitale. Cette respectable bourgeoise fut exécutée avec tous les citoyens fidèles que le parlement put saisir. *Charles VII* érigea un autre parlement à Poitiers ; il fut peu nombreux, peu puissant, & point payé.

Quelques membres du parlement de Paris dégoûtés des Anglais, s'y réfugièrent. Et enfin, quand *Charles* eut repris Paris, & donné une amnistie générale, les deux parlemens furent réunis.

PARLEMENT. L'ÉTENDUE DE SES DROITS.

Machiavel dans ses remarques politiques sur *Tite-Live*, dit que les parlemens sont la force du roi de France. Il avait très grande raison en un sens. *Machiavel* Italien voyait le pape comme le plus dangereux monarque de la chrétienté. Tous les rois lui faisaient la cour ; tous voulaient l'engager dans leurs querelles ; & quand il exigeait trop, quand un roi de France n'osait le refuser en face, ce roi avait son parlement tout prêt qui déclarait les prétentions du pape contraires aux loix du royaume, torsionaires, abusives, absurdes. Le roi s'excusait auprès du pape en disant qu'il ne pouvait venir à bout de son parlement.

C'était bien pis encor quand le roi & le pape se querellaient. Alors les arrêts triomphaient de toutes les bulles ; & la tiare était renversée par la main de justice. Mais ce

corps ne fit jamais la force des rois quand ils eurent beſoin d'argent. Comme c'eſt avec ce ſeul reſſort qu'on eſt ſûr d'être toûjours le maître, les rois en voulaient toûjours avoir; il en falut demander d'abord aux états-généraux. La cour du parlement de Paris ſédentaire & inſtituée pour rendre la juſtice, ne ſe mêla jamais de finance juſqu'à *François I.* La fameuſe réponſe du premier préſident *Jean de la Vaquerie* au duc d'Orléans (depuis Louïs XII) en eſt une preuve aſſez forte; *Le parlement eſt pour rendre juſtice au peuple; les finances, la guerre, le gouvernement du roi ne ſont point de ſon reſſort.*

On ne peut pardonner au préſident *Hénault* de n'avoir pas rapporté ce trait qui ſervit longtems de baſe au droit public en France, ſuppoſé que ce pays connût un droit public.

PARLEMENT. DROIT D'ENRÉGISTRER.

Enrégiſtrement, mémorial, journal, livre de raiſon. Cet uſage fut de tout tems obſervé chez les nations policées, & fort négligé par les barbares qui vinrent fondre ſur l'empire Romain. Le clergé de Rome fut plus attentif, il enrégiſtra tout, & toûjours à ſon avantage. Les Viſigoths, les Vandales, les Bourguignons, les Francs, & tous les autres ſauvages n'avaient pas ſeulement de régiſtres

pour les mariages, les naiſſances & les morts. Les empereurs firent à la vérité écrire leurs traités & leurs ordonnances ; elles étaient conſervées tantôt dans un château, tantôt dans un autre ; & quand ce château était pris par quelque brigand, le régiſtre était perdu. Il n'y a guères eu que les anciens actes dépoſés à la Tour de Londre qui ayent ſubſiſté. On n'en retrouva ailleurs que chez des moines, qui ſuppléèrent ſouvent par leur induſtrie à la diſette des monumens publics.

Quelle foi peut-on avoir à ces anciens monumens après l'avanture des fauſſes décrétales qui ont été reſpectées pendant cinq cent ans, autant & plus que l'Evangile ; après tant de faux martyrologes, de fauſſes légendes & de faux actes ? Notre Europe fut trop longtems compoſée d'une multitude de brigands qui pillaient tout, d'un petit nombre de fauſſaires qui trompèrent ces brigands ignorans, & d'une populace auſſi abrutie qu'indigente, courbée vers la terre toute l'année pour nourrir tous ces gens-là.

On tient que *Philippe-Auguſte* perdit ſon chartrier, ſes titres ; on ne ſait pas trop à quelle occaſion, ni comment, ni pourquoi il feſait tranſporter aux injures de l'air des parchemins qu'il devait ſoigneuſement enfermer ſous la clef.

On croit qu'*Etienne Boileau* prévôt de Paris du tems de *St. Louïs*, fut le premier qui

tint un journal, & qu'il fut imité par *Jean de Montluc* greffier du parlement de Paris en 1313, & non en 1256; faute de pure inadvertence dans le grand Dictionnaire au mot *Enrégiſtrement.*

Peu-à-peu les rois s'accoutumèrent à faire enrégiſtrer au parlement pluſieurs de leurs ordonnances, & ſurtout les loix que le parlement était obligé de maintenir.

C'eſt une opinion commune que la première ordonnance enrégiſtrée eſt celle de *Philippe de Valois* ſur ſes droits de regale en 1332 au mois de Septembre, laquelle pourtant ne fut enrégiſtrée qu'en 1334. Aucun édit ſur les finances ne fut enrégiſtré en cette cour, ni par ce roi, ni par ſes ſucceſſeurs juſqu'à *François I.*

Charles V tint un lit de juſtice en 1374, pour faire enrégiſtrer la loi qui fixe la majorité des rois à quatorze ans.

Une obſervation fort ſingulière, eſt que l'érection de preſque tous les parlemens du royaume ne fut point préſentée au parlement de Paris pour y être enrégiſtrée & vérifiée.

Les traités de paix y furent quelquefois enrégiſtrés. Plus ſouvent on s'en diſpenſa. Rien n'a été ſtable & permanent, rien n'a été uniforme. L'on n'enrégiſtra point le traité d'U-

trecht qui termina la funeſte guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. On enrégiſtra les édits qui établirent & qui ſupprimèrent les mouleurs de bois, les eſſayeurs de beurre, & les meſureurs du charbon.

REMONTRANCES DES PARLEMENS.

Toute compagnie, tout citoyen a droit de porter ſes plaintes au ſouverain par la loi naturelle qui permet de crier quand on ſouffre. Les premières remontrances du parlement de Paris furent adreſſées à *Louïs XI* par l'exprès commandement de ce roi, qui étant alors mécontent du pape, voulut que le parlement lui remontrât publiquement les excès de la cour de Rome. Il fut bien obéï; le parlement était dans ſon centre; il défendait les loix contre les rapines. Il montra que la cour Romaine avait extorqué en trente années quatre millions ſix cent quarante-cinq mille écus de la France. Ces ſimonies multipliées, ces vols réels commis ſous le nom de *piété*, commençaient à faire horreur. Mais la cour Romaine ayant enfin appaiſé & ſéduit *Louïs XI*, il fit taire ceux qu'il avait fait ſi bien parler. Il n'y eut aucune remontrance ſur les finances du tems de *Louïs XI*, ni de *Charles VIII*, ni de *Louïs XII*; car il ne faut pas qualifier du nom de *remontrances ſolemnelles*, le refus que fit cette compagnie de

prêter à *Charles VIII* cinquante mille francs pour ſa malheureuſe expédition d'Italie en 1496. Le roi lui envoya le ſire d'*Albret*, le ſire de *Rieux* gouverneur de Paris, le ſire de *Graville* amiral de France, & le cardinal *Dumaine* pour la prier de ſe cottiſer pour lui prêter cet argent. Etrange députation ! les régiſtres portent que le parlement repréſenta, *la néceſſité & indigence du royaume, & le cas ſi piteux, quod non indiget manu ſcribentis.* Garder ſon argent n'était pas une de ces remontrances publiques au nom de la France.

Il en fit pour la grille d'argent de St. Martin que *François I* acheta des chanoines, & dont il devait payer l'intérêt & le principal ſur ſes domaines. Voilà la première remontrance pour affaire pécuniaire.

La ſeconde fut pour la vente de vingt charges de nouveaux conſeillers au parlement de Paris, & de trente dans les provinces. Ce fut le chancelier cardinal *Duprat*, qui proſtitua ainſi la juſtice. Cette honte a duré & s'eſt étendue ſur toute la magiſtrature de la France depuis 1515 juſqu'à 1771, l'eſpace de deux cent cinquante-cinq ans, juſqu'à-ce qu'un autre chancelier a commencé à effacer cette tache.

Depuis ce tems, le parlement remontra ſur toutes ſortes d'objets. Il y était autoriſé par l'édit paternel de *Louïs XII* père du

peuple ; *qu'on ſuive toûjours la loi malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourait arracher au monarque.*

Après *François I*, le parlement fut continuellement en querelle avec le miniſtère, ou du moins en défiance. Les malheureuſes guerres de religion augmentèrent ſon crédit ; & plus il fut néceſſaire, plus il fut entreprenant. Il ſe regardait comme le tuteur des rois dès le tems de *François II.* C'eſt ce que *Charles IX* lui reprocha au tems de ſa majorité par ces propres mots.

„ Je vous ordonne de ne pas agir avec „ un roi majeur comme vous avez fait pen„ dant ſa minorité ; ne vous mêlez pas des „ affaires dont il ne vous appartient pas de „ connaître ; ſouvenez-vous que votre com„ pagnie n'a été établie par les rois que „ pour rendre la juſtice ſuivant les ordon„ nances du ſouverain. Laiſſez au roi & à „ ſon conſeil les affaires d'état ; défaites„ vous de l'erreur de vous regarder comme „ les tuteurs des rois, comme les défenſeurs „ du royaume, & comme les gardiens de „ Paris. "

Le malheur des tems l'engagea dans le parti de la ligue contre *Henri III.* Il ſoutint les *Guiſes* au point qu'après le meurtre de *Henri de Guiſe* & du cardinal ſon frère,

il commença des procédures contre *Henri III*, & nomma deux conseillers, *Pichon* & *Courtin*, pour informer.

Après la mort de *Henri III*, il se déclara contre *Henri le grand*. La moitié de ce corps était entraînée par la faction d'Espagne, & l'autre par un faux zèle de religion.

Henri IV eut un autre petit parlement auprès de lui ainsi que *Charles VII*. Il rentra comme lui dans Paris par des négociations secrètes plus que par la force, & il réunit les deux parlemens ainsi que *Charles VII* en avait usé.

Tout le ministère du cardinal de *Richelieu* fut signalé par des résistances fréquentes de cette compagnie ; résistances d'autant plus fermes qu'elles étaient approuvées de la nation.

On connait assez la guerre de la fronde, dans laquelle il fut précipité par des factieux. La reine régente le transféra à Pontoise par une déclaration du roi son fils déja majeur, datée du 3 Juillet 1652. Mais trois présidens seulement & quatorze conseillers obéirent.

Louis XIV en 1655, après l'amnistie, vint à la grand'chambre, le fouet à la main, défendre les assemblées des chambres. En 1657, il ordonna l'enrégistrement de tout édit, &

ne permit les remontrances que dans la huitaine après l'enrégiſtrement. Tout fut tranquille ſous ſon règne.

SOUS LOUÏS XV.

Le parlement de Paris avait déja, du tems de la fronde, établi l'uſage de ne plus rendre la juſtice lorſqu'il ſe croyait lézé par le gouvernement. C'était un moyen qui ſemblait devoir forcer le miniſtère à plier ſous ſes volontés, ſans qu'on eût une rébellion à lui reprocher comme dans la minorité de *Louïs XIV.*

Il employa cette reſſource en 1718, dans la minorité de *Louïs XV.* Le duc d'*Orléans* régent l'exila à Pontoiſe en 1720.

La malheureuſe bulle *Unigenitus* le mit quelquefois aux priſes avec le cardinal de *Fleuri.*

Il ceſſa encor ſes fonctions en 1751 dans les petits troubles excités par *Chriſtophe de Beaumont* archevêque de Paris, au ſujet des billets de confeſſion & des refus de ſacremens.

Nouvelle ceſſation de ſervice en 1753. Tout le corps fut exilé dans pluſieurs villes frontières; la grand'chambre le fut à Pontoiſe. Cet exil dura plus de quinze mois, depuis le 10 Mai 1753, juſqu'au 27 Au-

guſte 1754. Le roi dans cet eſpace de tems fit rendre la juſtice par des conſeillers d'état & des maîtres des requêtes. Très peu de cauſes furent plaidées devant ce nouveau tribunal. La plûpart de ceux qui étaient en procès aimèrent mieux s'accommoder ou attendre le retour du parlement. Il ſemblait que la chicane eût été exilée avec ceux qui étaient inſtitués pour la condamner.

On rappella enfin le parlement à ſes fonctions, & il revint aux acclamations de toute la France.

Deux ans après ſon retour, les eſprits étant plus aigris que jamais, le roi vint tenir un lit de juſtice à Paris en 1756 le 13 Décembre. Il ſupprima deux chambres du parlement, & fit pluſieurs réglemens pour mettre dans ce corps une police nouvelle. A peine fut-il ſorti que tous les conſeillers donnèrent leur démiſſion, à la réſerve des préſidens-à-mortier & de dix conſeillers de grand'chambre.

La cour ne croyait pas alors pouvoir établir un nouveau tribunal à ſa place. On fut de tous les côtés très aigri & très incertain.

L'attentat inconcevable de *Damiens* parut reconcilier pendant quelque tems le parlement avec la cour. Ce malheureux non moins inſenſé que coupable, accuſa ſept membres du parlement dans une lettre qu'il oſa dicter

pour le roi même, & qui lui fut portée. Cette accusation absurde n'empêcha pas le roi de remettre au parlement même le jugement de *Damiens*, qui fut condamné au supplice de *Ravaillac* par ce qui restait de la grand'chambre. Plusieurs pairs & des princes du sang opinèrent.

Après l'exécution terrible du criminel faite le 28 Mars 1757, le ministère engagé dans une guerre ruineuse & funeste, négocia avec ces mêmes officiers du parlement qui avaient donné leur démission; les exilés furent rappellés.

Ce corps, à force d'avoir été humilié par la cour, eut plus d'autorité que jamais.

Il signala cette autorité en abolissant par un arrêt l'ordre des jésuites en France, & en les dépouillant de tous leurs biens (par l'arrêt du 6 Auguste 1762). Rien ne le rendit plus cher à la nation. Il fut en cela parfaitement secondé par tous les parlemens du royaumé.

Il s'unissait en effet avec ces autres parlemens, & prétendait ne faire avec eux qu'un corps, dont il était le principal membre. Tous s'appellaient alors *classes du parlement*; celui de Paris était la première classe; chaque classe fesait des remontrances sur les édits, & ne les enrégistrait pas. Il y eut même quelques-uns de ces corps qui poursuivirent juridiquement les commandans de province envoyés à eux

de

de la part du roi pour faire enrégiſtrer. Quelques claſſes décernèrent des priſes de corps contre ces officiers. Si ces décrets avaient été mis à exécution, il en aurait réſulté un effet bien étrange. C'eſt ſur les domaines royaux que ſe prennent les deniers dont on paye les frais de juſtice; de ſorte que le roi aurait payé de ſes propres domaines les arrêts rendus par ceux qui lui déſobéiſſaient contre ſes officiers principaux qui avaient exécuté ſes ordres.

Cette étonnante anarchie ne pouvait pas ſubſiſter; il falait ou que la couronne reprît ſon autorité, ou que les parlemens prévaluſſent.

On avait beſoin dans des conjonctures ſi critiques d'un chancelier tel que celui de *l'Hôpital*, on le trouva. Il falait changer toute l'adminiſtration de la juſtice dans le royaume, & elle fut changée.

Le roi commença par eſſayer de ramener le parlement de Paris; il le fit venir à un lit de juſtice qu'il tint à Verſailles le 7 Décembre 1770, avec les princes, les pairs & les grands-officiers de la couronne. Là, il lui défendit de ſe ſervir jamais des termes d'*unité*, d'*indiviſibilité* & de *claſſes*.

D'envoyer aux autres parlemens d'autres mémoires que ceux qui ſont ſpécifiés par les ordonnances.

De ceſſer le ſervice, ſinon dans les cas que ces mêmes ordonnances ont prévus.

De donner leur démiſſion en corps.

De rendre jamais d'arrêt qui retarde les enrégiſtremens, le tout ſous peine d'être caſſés.

Le parlement ſur cet édit ſolemnel, ayant encor ceſſé le ſervice, le roi leur fit porter des lettres de juſſion; ils déſobéirent. Nouvelles lettres de juſſion, nouvelle déſobéiſſance. Enfin, le monarque pouſſé à bout, leur envoya pour dernière tentative le 20 Janvier à quatre heures du matin des mouſquetaires qui portèrent à chaque membre un papier à ſigner. Ce papier ne contenait qu'un ordre de déclarer s'ils obéiraient ou s'ils refuſeraient. Pluſieurs voulurent interpréter la volonté du roi: les mouſquetaires leur dirent qu'ils avaient ordre d'éviter les commentaires, qu'il falait un oui, ou un non.

Quarante membres ſignèrent ce *oui*, les autres s'en diſpenſèrent. Les oui étant venus le lendemain au parlement avec leurs camarades, leur demandèrent pardon d'avoir accepté, & ſignèrent *non*; tous furent exilés.

La juſtice fut encor adminiſtrée par les conſeillers d'état & les maîtres des requêtes comme elle l'avait été en 1753; mais ce ne fut que par proviſion. On tira bientôt de ce chaos un arrangement utile.

D'abord le roi ſe rendit aux vœux des peu-

ples qui ſe plaignaient depuis des ſiécles de deux griefs, dont l'un était ruineux, l'autre honteux & diſpendieux à la fois. Le premier était le reſſort trop étendu du parlement de Paris, qui contraignait les citoyens de venir de cent cinquante lieues ſe conſumer devant lui en frais qui ſouvent excédaient le capital. Le ſecond était la vénalité des charges de judicature ; vénalité qui avait introduit la forte taxation des épices.

Pour réformer ces deux abus, ſix parlemens nouveaux furent inſtitués le 23 Février de la même année, ſous le titre de *Conſeils ſupérieurs*, avec injonction de rendre gratis la juſtice. Ces conſeils furent établis dans Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon, Poitiers, (en ſuivant l'ordre alphabétique.) On y en ajouta d'autres depuis.

Il falait ſurtout former un nouveau parlement à Paris, lequel ſerait payé par le roi ſans acheter ſes places, & ſans rien exiger des plaideurs. Cet établiſſement fut fait le 13 Avril. L'opprobre de la vénalité dont *François I* & le chancelier *Duprat* avaient malheureuſement ſouillé la France, fut lavé par *Louis XV* & par les ſoins du chancelier de *Maupeou*, ſecond du nom. On finit par la réforme de tous les parlemens ; & on eſpéra de voir réformer la juriſprudence.

(*Par Mr.* D. *avocat.*)

PATRIE.

NOus nous bornerons ici ſelon notre uſage à propoſer quelques queſtions que nous ne pouvons réſoudre.

Un juif a-t-il une patrie? s'il eſt né à Coimbre, c'eſt au milieu d'une troupe d'ignorans abſurdes qui argumenteront contre lui, & auxquels il ferait des réponſes abſurdes, s'il oſait répondre. Il eſt ſurveillé par des inquiſiteurs qui le feront brûler s'ils ſavent qu'il ne mange point de lard, & tout ſon bien leur appartiendra. Sa patrie eſt-elle à Coimbre? peut-il aimer tendrement Coimbre? peut-il dire comme dans les *Horaces* de Pierre Corneille,

Mon cher pays & mon premier amour....
Mourir pour la patrie eſt un ſi digne ſort
Qu'on briguerait en foule une ſi belle mort. — Tarare!

Sa patrie eſt-elle Jéruſalem? il a ouï dire vaguement qu'autrefois ſes ancêtres, quels qu'ils fuſſent, ont habité ce terrain pierreux & ſtérile, bordé d'un déſert abominable, & que les Turcs ſont maîtres aujourd'hui de ce petit pays dont ils ne retirent preſque rien. Jéruſalem n'eſt pas ſa patrie. Il n'en a point; il n'a pas ſur la terre un pied quarré qui lui appartienne.

Le Guèbre plus ancien, & cent fois plus reſpectable que le Juif, eſclave des Turcs, ou des Perſans, ou du grand-mogol, peut-il compter pour ſa patrie quelques pyrées qu'il élève en ſecret ſur des montagnes?

Le Banian, l'Arménien, qui paſſent leur vie à courir dans tout l'Orient, & à faire le métier de courtiers, peuvent-ils dire, ma chère patrie, ma chère patrie? Ils n'en ont d'autre que leur bourſe & leur livre de compte.

Parmi nos nations d'Europe, tous ces meurtriers qui louent leurs ſervices, & qui vendent leur ſang au premier roi qui veut les payer, ont-ils une patrie? Ils en ont bien moins qu'un oiſeau de proie qui revient tous les ſoirs dans le creux du rocher où ſa mère fit ſon nid.

Les moines oſeraient-ils dire qu'ils ont une patrie? elle eſt, diſent-ils, dans le ciel; à la bonne heure; mais dans ce monde je ne leur en connais pas.

Ce mot de *patrie* ſera-t-il bien convenable dans la bouche d'un Grec, qui ignore s'il y eut jamais un *Miltiade*, un *Agéſilas*, & qui ſait ſeulement qu'il eſt l'eſclave d'un janiſſaire, lequel eſt eſclave d'un aga, lequel eſt eſclave d'un bacha, lequel eſt eſclave d'un

visir, lequel est esclave d'un padisha que nous appellons à Paris le *Grand-Turc ?*

Qu'est-ce donc que la patrie ? ne serait-ce pas par hazard un bon champ, dont le possesseur logé commodément dans une maison bien tenue, pourait dire, ce champ que je cultive, cette maison que j'ai bâtie sont à moi ; j'y vis sous la protection des loix qu'aucun tyran ne peut enfreindre. Quand ceux qui possèdent, comme moi, des champs & des maisons s'assemblent pour leurs intérêts communs, j'ai ma voix dans cette assemblée ; je suis une partie du tout, une partie de la communauté, une partie de la souveraineté ; voilà ma patrie. Tout ce qui n'est pas cette habitation d'hommes, n'est-elle pas une écurie de chevaux sous un palefrenier qui leur donne à son gré des coups de fouet ?

SECTION SECONDE.

Un jeune garçon pâtissier qui avait été au collège, & qui savait encor quelques phrases de *Cicéron*, se donnait un jour les airs d'aimer sa patrie. Qu'entends-tu par ta patrie ? lui dit un voisin, est-ce ton four ? est-ce le village où tu es né & que tu n'as jamais revu ? est-ce la rue où demeuraient ton père & ta mère qui se sont ruinés, & qui t'ont réduit à enfourner des petits pâtés pour vivre ? est-ce

l'hôtel-de-ville où tu ne ſeras jamais clerc d'un quartinier ? eſt-ce l'égliſe de Notre-Dame où tu n'as pu parvenir à être enfant de chœur, tandis qu'un homme abſurde eſt archevêque & duc avec dix mille louïs-d'or de rente ?

Le garçon pâtiſſier ne ſut que répondre. Un penſeur qui écoutait cette converſation, conclut que dans une patrie un peu étendue il y avait ſouvent pluſieurs millions d'hommes qui n'avaient point de patrie.

Toi, voluptueux Pariſien, qui n'as jamais fait d'autre grand voyage que celui de Dieppe pour y manger de la marée fraiche ; qui ne connais que ta maiſon vernie de la ville, ta jolie maiſon de campagne & ta loge à cet opéra où le reſte de l'Europe s'obſtine à s'ennuier ; qui parles aſſez agréablement ta langue parce que tu n'en ſais point d'autre, tu aimes tout cela, & tu aimes encor les filles que tu entretiens, le vin de Champagne qui t'arrive de Rheims, tes rentes que l'hôtel-de-ville te paye tous les ſix mois, & tu dis que tu aimes ta patrie !

En conſcience, un financier aime-t-il cordialement ſa patrie ?

L'officier & le ſoldat qui dévaſteront leur quartier d'hyver ſi on les laiſſe faire, ont-ils un amour bien tendre pour les payſans qu'ils ruinent ?

Où était la patrie du duc de *Guiſe le*

balafré, était-ce à Nanci, à Paris, à Madrid, à Rome ?

Quelle patrie aviez-vous, cardinaux de *la Balue*, *Duprat*, *Lorraine*, *Mazarin* ?

Où fut la patrie d'*Attila* & de cent héros de ce genre, qui en courant toûjours n'étaient jamais hors de leur chemin ?

Je voudrais bien qu'on me dît quelle était la patrie d'*Abraham* ?

Le premier qui a écrit que la patrie eſt partout où l'on ſe trouve bien, eſt je crois Euripide dans ſon Phaëton.

Os pantakos ge patris es boskouſa ge.

Mais le premier homme qui ſortit du lieu de ſa naiſſance pour chercher ailleurs ſon bien-être, l'avait dit avant lui.

PAUL.

QUESTIONS SUR PAUL.

LEs épitres de *St. Paul* ſont ſi ſublimes, qu'il eſt ſouvent difficile d'y atteindre.

Epitre aux Corinthiens ch. IX.

Pluſieurs jeunes bacheliers demandent ce que ſignifient préciſément ces paroles ? » Tout homme qui prie & qui prophétiſe » avec un voile ſur ſa tête ſouille ſa tête. «

Que veulent dire celles-ci ? „ J'ai appris „ du Seigneur que la nuit même qu'il fut „ saisi il prit du pain. “ I. Corinth. ch. XI. ℣. 23.

Comment peut-il avoir appris cela de JESUS-CHRIST, *auquel il n'avait jamais parlé, & dont il avait été le plus cruel ennemi sans l'avoir jamais vu ? est-ce par inspiration, est-ce par le récit de ses disciples ? est-ce lorsqu'une lumière céleste le fit tomber de cheval ? il ne nous en instruit pas.*

Et celles-ci encore ? „ La femme sera sau- „ vée si elle fait des enfans. “ I. Timothée c. II.

C'est assurément encourager la population, il ne paraît pas que Paul ait fondé des couvens de filles.

Il traite d'impies, d'imposteurs, de diaboliques, de consciences cangrenées, ceux qui prêchent le célibat & l'abstinence des viandes. Timot. ch. IV.

Ceci est bien plus fort. Il semble qu'il proscrive moines, nonnes, jours de jeûnes. Expliquez-moi cela, tirez-moi d'embarras.

Que dire sur les passages où il recommande aux évêques de n'avoir qu'une femme ? *Unius uxoris virum.* Timot. chap III. & à Tite chap. I.

Cela est positif. Jamais il n'a permis qu'un évêque eût deux femmes, lorsque les grands pontifes juifs pouvaient en avoir plusieurs.

Il dit positivement que le jugement dernier se fera de son tems, que JESUS descendra dans les nuées comme il est annoncé dans St. Luc, que lui *Paul* montera dans Theffal. ch. XIV.

l'air pour aller au devant de lui avec les habitans de Theſſalonique.

La choſe eſt-elle arrivée ? eſt-ce une allégorie, une figure ? croyait-il en effet qu'il ferait ce voyage, croyait-il avoir fait celui du troiſiéme ciel ? qu'eſt-ce que ce troiſiéme ciel ? comment ira-t-il dans l'air ? y a-t-il été ?

Epheſiens c. I. Que le DIEU de notre Seigneur JESUS-CHRIST, le père de gloire, vous donne l'eſprit de ſageſſe.

Eſt-ce là reconnaître JESUS *pour le même Dieu que le père ?*

Il a opéré ſa puiſſance ſur JESUS en le reſſuſcitant & le mettant à ſa droite.

Eſt-ce là conſtater la divinité de JESUS ?

Aux Hébreux ch. II. Vous avez rendu JESUS de peu inférieur aux anges en le couronnant de gloire.

S'il eſt inférieur aux anges eſt-il DIEU ?

Aux Romains ch. V. Si par le délit d'un ſeul pluſieurs ſont morts, la grace & le don de DIEU ont plus abondé par la grace d'un ſeul homme qui eſt JESUS-CHRIST.

Pourquoi l'appeller toûjours homme & jamais Dieu ?

Si à cauſe du péché d'un ſeul homme la mort a régné, l'abondance de grace régnera bien davantage par un ſeul homme qui eſt JESUS-CHRIST.

Toûjours homme, jamais Dieu, excepté un ſeul endroit conteſté par Eraſme, par Grotius, par Le Clerc, &c.

Nous ſommes enfans de DIEU, & cohéritiers de JESUS-CHRIST. Item ch. XVI.

N'eſt-ce pas toûjours regarder JESUS *comme l'un de nous, quoique ſupérieur à nous par les graces de* DIEU ?

A DIEU ſeul ſage, honneur & gloire par JESUS-CHRIST.

Ce mot DIEU ſeul, *ne ſemble-t-il pas exclure* JESUS *de la divinité ?*

Comment entendre tous ces paſſages à la lettre ſans craindre d'offenſer JESUS-CHRIST ? comment les entendre dans un ſens plus relevé ſans craindre d'offenſer DIEU le père ?

Il y en a pluſieurs de cette eſpèce qui ont exercé l'eſprit des ſavans. Les commentateurs ſe ſont combattus ; & nous ne prétendons pas porter la lumière où ils ont laiſſé l'obſcurité. Nous nous ſoumettons toûjours de cœur & de bouche à la déciſion de l'égliſe.

Nous avons eu auſſi quelques peines à bien pénétrer les paſſages ſuivans.

„ Votre circonciſion profite ſi vous obſervez la loi juive ; mais ſi vous êtes prévaricateurs de la loi, votre circonciſion devient prépuce. Epit. aux Juifs de Rome appellés *les Romains*, ch. II.

„ Or nous ſavons que tout ce que la loi dit „ à ceux qui ſont dans la loi, elle le dit afin „ que toute bouche ſoit obſtruée, & que tout „ le monde ſoit ſoumis à DIEU, parce que „ toute chair ne ſera pas juſtifiée devant lui Ch. III.

„ par les œuvres de la loi, car par la loi vient
„ la connaiſſance du péché.

Ch. IV. ſuite au ch. V.

„ Car un ſeul DIEU juſtifie la circonciſion
„ par la foi, & le prépuce par la foi. Détrui-
„ ſons-nous donc la loi par la foi ? à DIEU ne
„ plaiſe. Car ſi *Abraham* a été juſtifié par ſes
„ œuvres, il en a gloire, mais non chez DIEU.“

Nous oſons dire que l'ingénieux & profond *Dom Calmet* lui-même, ne nous a pas donné ſur ces endroits un peu obſcurs, une lumière qui diſſipât toutes nos ténèbres. C'eſt ſans doute notre faute de n'avoir pas entendu les commentateurs, & d'avoir été privés de l'intelligence entière du texte, qui n'eſt donnée qu'aux ames privilégiées. Mais dès que l'explication viendra de la chaire de vérité, nous entendrons tout parfaitement.

(*Par le paſteur* Lélie.)

PÈRES, MÈRES, ENFANS :

LEURS DEVOIRS.

ON a beaucoup crié en France contre l'Encyclopédie, parce qu'elle avait été faite en France, & qu'elle lui feſait honneur ; on n'a point crié dans les autres pays ; au contraire, on s'eſt empreſſé de la contrefaire ou de la gâter, par la raiſon qu'il y avait à gagner quelque argent.

Pour nous qui ne travaillons point pour la gloire comme les encyclopédiſtes de Paris, nous qui ne ſommes point expoſés comme eux à l'envie, nous dont la petite ſociété eſt cachée dans la Heſſe, dans le Virtemberg, dans la Suiſſe, chez les Griſons, au mont Krapak, & qui ne craignons point d'avoir à diſputer contre le docteur de la comédie italienne ou contre un docteur de Sorbonne, nous qui ne vendons point nos feuilles à un libraire, nous qui ſommes des êtres libres, & qui ne mettons du noir ſur du blanc qu'après avoir examiné autant qu'il eſt en nous, ſi ce noir poura être utile au genre-humain, nous enfin qui aimons la vertu, nous expoſerons hardiment notre penſée.

Honore ton père & ta mère ſi tu veux vivre longtems.

J'oſerais dire, Honore ton père & ta mère, duſſes-tu mourir demain.

Aime tendrement, ſers avec joie la mère qui t'a porté dans ſon ſein & qui t'a nourri de ſon lait, & qui a ſupporté tous les dégoûts de ta première enfance. Remplis ces mêmes devoirs envers ton père qui t'a élevé.

Siécles à venir, jugez un Franc nommé *Louis XIII*, qui à l'âge de ſeize ans commença par faire murer la porte de l'appartement de ſa mère, & l'envoya en exil ſans en donner la moindre raiſon, mais ſeulement parce que ſon favori le voulait.

Mais, Monſieur, je ſuis obligé de vous confier que mon père eſt un yvrogne, qui me fit un jour par hazard, ſans ſonger à moi, qui ne m'a donné aucune éducation que celle de me battre tous les jours quand il revenait yvre au logis. Ma mère était une coquette qui n'était occupée que de faire l'amour. Sans ma nourrice qui s'était priſe d'amitié pour moi, & qui après la mort de ſon fils m'a reçu chez elle par charité, je ſerais mort de miſère.

Eh bien, aime ta nourrice, ſalue ton père & ta mère quand tu les rencontreras. Il eſt dit dans la Vulgate, *honora patrem tuum & matrem tuam*, & non pas, *dilige*.

Fort bien, Monſieur, j'aimerai mon père & ma mère s'ils me font du bien; je les honorerai s'ils me font du mal; j'ai toûjours penſé ainſi depuis que je penſe, & vous me confirmez dans mes maximes.

Adieu mon enfant, je vois que tu proſpéreras, car tu as un grain de filoſofie dans la tête.

Encor un mot, Monſieur; ſi mon père s'appellait *Abraham*, & moi *Iſaac*; & ſi mon père me diſait, Mon fils, tu es grand & fort, porte ces fagots au haut de cette montagne pour te ſervir de bucher quand je t'aurai coupé la tête, car c'eſt DIEU qui me l'a ordonné ce matin quand il m'eſt venu voir; que me conſeilleriez-vous de faire dans cette occaſion chatouilleuſe?

Assez chatouilleuse en effet. Mais toi, que ferais-tu ? car tu me parais une assez bonne tête.

Je vous avoue, Monsieur, que je lui demanderais son ordre par écrit, & cela par amitié pour lui. Je lui dirais, Mon père, vous êtes chez des étrangers qui ne permettent pas qu'on assassine son fils sans une permission expresse de DIEU duement légalisée & controllée. Voyez ce qui est arrivé à ce pauvre *Calas* dans la ville moitié française, moitié espagnole de Toulouse. On l'a roué, & le procureur-général *Riquet* a conclu à faire brûler madame *Calas* la mère, le tout sur le simple soupçon très mal conçu qu'ils avaient pendu leur fils *Marc-Antoine Calas* pour l'amour de DIEU. Je craindrais qu'il ne donnât ses conclusions contre vous & contre votre sœur, ou votre niéce madame *Sara* ma mère. Montrez-moi encor un coup une lettre de cachet pour me couper le cou, signée de la main de DIEU, & plus bas *Raphaël*, ou *Michel*, ou *Belzébuth*, sans quoi serviteur ; je m'en vais chez *Pharaon* égyptiaque, ou chez le roi du désert de Guérar, qui ont été tout deux amoureux de ma mère, & qui certainement auront de la bonté pour moi. Coupez si vous voulez le cou de mon frère *Ismaël*, mais pour le mien je vous réponds que vous n'en viendrez pas à bout.

Comment ! c'est raisonner en vrai sage. Le

Dictionnaire encyclopédique ne dirait pas mieux. Tu iras loin, te dis-je, je t'admire de n'avoir pas dit la moindre injure à ton père *Abraham*, & de n'avoir point été tenté de le battre. Et dis-moi, ſi tu étais ce *Cram* que ſon père *Clotaire* roi Franc fit brûler dans une grange, ou *Don Carlos* fils de ce renard *Philippe II*, ou bien ce pauvre *Alexis* fils de ce czar *Pierre* moitié héros & moitié tigre?

Ah! Monſieur, ne me parlez plus de ces horreurs: vous me feriez déteſter la nature humaine.

DE PÉTRONE.

TOut ce qu'on a débité ſur *Néron* m'a fait examiner de plus près la ſatyre attribuée au conſul *Caius Petronius*, que *Néron* avait ſacrifié à la jalouſie de *Tigillin*. Les nouveaux compilateurs de l'hiſtoire romaine n'ont pas manqué de prendre les fragmens d'un jeune écolier, nommé *Titus Petronius*, pour ceux de ce conſul, qui, dit-on, envoya à *Néron* avant de mourir cette peinture de ſa cour ſous des noms empruntés.

Si on retrouvait en effet un portrait fidèle des débauches de *Néron* dans le *Pétrone* qui nous

nous reste, ce livre serait un des morceaux les plus curieux de l'antiquité.

Naudot a rempli les lacunes de ces fragmens, & a cru tromper le public. Il veut le tromper encore en assurant que la satyre de *Titus Petronius* jeune & obscur libertin, d'un esprit très peu réglé, est le *Caius Petronius* consul de Rome. Il veut qu'on voye toute la vie de *Néron* dans des avantures des plus bas coquins de l'Italie, gens qui sortent de l'école pour courir du cabaret au bordel, qui volent des manteaux, & qui sont trop heureux d'aller diner chez un vieux sous-fermier marchand de vin, enrichi par des usures, qu'on nomme *Trimalcion.*

TAYLOR INST. OXFORD

Les commentateurs ne doutent pas que ce vieux financier absurde & impertinent ne soit le jeune empereur *Néron*, qui après tout avait de l'esprit & des talens. Mais en vérité, comment reconnaître cet empereur dans un fot qui fait continuellement les plus insipides jeux de mots avec son cuisinier; qui se lève de table pour aller à la garderobe; qui revient à table pour dire qu'il est tourmenté de vents; qui conseille à la compagnie de ne point se retenir; qui assure que plusieurs personnes sont mortes pour n'avoir pas su se donner à propos la liberté du derrière; & qui confie à ses convives que sa grosse femme *Fortunata*

fait si bien son devoir là dessus, qu'elle l'empêche de dormir la nuit.

Cette mauſſade & dégoûtante *Fortunata* eſt, dit-on, la jeune & belle *Actè* maîtreſſe de l'empereur. Il faut être bien impitoyablement commentateur pour trouver de pareilles reſſemblances. Les convives ſont, dit-on, les favoris de *Néron*. Voici quelle eſt la converſation de ces hommes de cour.

L'un d'eux dit à l'autre : „ De quoi ris-tu, „ viſage de brebis ? fais-tu meilleure chère „ chez toi ? Si j'étais plus près de ce cauſeur, „ je lui aurais déja donné un ſoufflet. Si je „ piſſais ſeulement ſur lui, il ne ſaurait où „ ſe cacher. Il rit : de quoi rit-il ? — Je ſuis „ un homme libre comme les autres ; j'ai „ vingt bouches à nourrir par jour, ſans „ compter mes chiens ; & j'eſpère mourir de „ façon à ne rougir de rien quand je ſerai „ mort. Tu n'es qu'un morveux : tu ne ſais „ dire ni *a* ni *b* : tu reſſembles à un pot de „ terre, à un cuir mouillé qui n'en eſt pas „ meilleur pour être plus ſouple. Es-tu plus „ riche que moi ? dîne deux fois. "

Tout ce qui ſe dit dans ce fameux repas de *Trimalcion* eſt à-peu-près dans ce goût. Les plus bas gredins tiennent parmi nous des diſcours plus honnêtes dans leurs tavernes. C'eſt-là pourtant ce qu'on a pris pour la galanterie de la cour des céſars. Il n'y a point

d'exemple d'un préjugé si grossier. Il vaudrait autant dire que *le portier des chartreux* est un portrait délicat de la cour de *Louis XIV.*

Il y a des vers très heureux dans cette satyre, & quelques contes très bien faits, surtout celui de la matrone d'Ephèse. La satyre de *Pétrone* est un mèlange de bon & de mauvais, de moralités & d'ordures ; elle annonce la décadence du siécle qui suivit celui d'*Auguste.* On voit un jeune homme échappé des écoles pour fréquenter le barreau, & qui veut donner des règles & des exemples d'éloquence & de poësie.

Il propose pour modèle le commencement d'un poëme ampoulé de sa façon. Voici quelques-uns de ses vers :

Crassum Parthus habet : Lybico jacet æquore Magnus.
Julius ingratam perfudit sanguine Romam ;
Et quasi non posset tot tellus ferre sepulchra,
Divisit cineres.

„ Crassus a péri chez les Parthes ; Pompée
„ sur les rivages de Lybie ; le sang de *César*
„ a coulé dans Rome ; & comme si la terre
„ n'avait pas pu porter tant de tombeaux,
„ elle a divisé leurs cendres. "

Peut-on voir une pensée plus fausse & plus extravagante ? Quoi ! la même terre ne pouvait porter trois sépulcres ou trois urnes ? & c'est pour cela que *Crassus*, *Pompée*

& *Céſar* ſont morts dans des lieux différens. Eſt-ce ainſi que s'exprimait *Virgile ?*

On admire, on cite ces vers libertins :

Qualis nox illa, Dii Deæque !
Quàm mollis thorus ! Hæſimus calentes,
Et transfudimus hinc & hinc labellis
Errantes animas. Valete curæ.
Mortalis ego ſic perire cœpi.

Les quatre premiers vers ſont heureux ; & ſurtout par le ſujet ; car les vers ſur l'amour & ſur le vin plaiſent toûjours quand ils ne ſont pas abſolument mauvais. En voici une traduction libre. Je ne ſais ſi elle eſt du préſident *Bouhier.*

Quelle nuit ! ô tranſports, ô voluptés touchantes !
Nos corps entrelacés & nos ames errantes
Se confondaient enſemble & mouraient de plaiſir.
C'eſt ainſi qu'un mortel commença de périr.

Le dernier vers traduit mot-à-mot eſt plat, incohérent, ridicule ; il ternit toutes les graces des précédens ; il préſente l'idée funeſte d'une mort véritable. *Pétrone* ne ſait preſque jamais s'arrêter. C'eſt le défaut d'un jeune homme dont le goût eſt encor égaré. C'eſt dommage que ces vers ne ſoient pas faits pour une femme ; mais enfin il eſt évident qu'ils ne ſont pas une ſatyre de *Néron.* Ce ſont

les vers d'un jeune homme diſſolu qui célèbre ſes plaiſirs infames.

De tous les morceaux de poëſie répandus en foule dans cet ouvrage, il n'y en a pas un ſeul qui puiſſe avoir le plus léger rapport avec la cour de *Néron*. Ce ſont tantôt des conſeils pour former les jeunes avocats à l'éloquence de ce que nous appellons *le Barreau*; tantôt des déclamations ſur l'indigence des gens de lettres, des éloges de l'argent comptant; des regrets de n'en point avoir; des invocations à *Priape*, des images ou ampoulées ou laſcives; & tout le livre eſt un amas confus d'érudition & de débauche, tel que ceux que les anciens Romains appellaient *Satura*. Enfin, c'eſt le comble de l'abſurdité d'avoir pris de ſiécle en ſiécle cette ſatyre pour l'hiſtoire ſecrette de *Néron*. Mais dès qu'un préjugé eſt établi, que de tems il faut pour le détruire!

PHILOSOPHIE.

ECrivez *filoſofie*; ou *philoſophie*, comme il vous plaira; mais convenez que dès qu'elle paraît, elle eſt perſécutée. Les chiens à qui vous préſentez un aliment pour lequel ils n'ont pas de goût, vous mordent.

Vous direz que je répète ; mais il faut remettre cent fois devant les yeux du genre-humain que la sacrée congrégation condamna *Galilée*, & que les cuistres qui déclarèrent excommuniés tous les bons citoyens qui se soumettraient au grand *Henri IV*, furent les mêmes qui condamnèrent les seules vérités qu'on pouvait trouver dans les ouvrages de *Descartes*.

Tous les barbets de la fange théologique aboyant les uns contre les autres, aboyèrent tous contre de *Thou*, contre *La Motte le Vayer*, contre *Bayle*. Que de sottises ont été écrites par de petits écoliers Welches contre le sage *Locke* !

Ces Welches disent que *César*, *Cicéron*, *Sénèque*, *Pline*, *Marc-Aurèle*, pouvaient être philosophes, mais que cela n'est pas permis chez les Welches. On leur répond que cela est très permis & très utile chez les Français ; que rien n'a fait plus de bien aux Anglais, & qu'il est tems d'exterminer la barbarie.

Vous me repliquez qu'on n'en viendra pas à bout. Non, chez le peuple & chez les imbécilles ; mais chez tous les honnêtes gens votre affaire est faite.

PLAGIAT.

ON dit qu'originairement ce mot vient du latin *plaga*, & qu'il signifiait la condamnation au fouet de ceux qui avaient vendu des hommes libres pour des esclaves. Cela n'a rien de commun avec le plagiat des auteurs, lesquels ne vendent point d'hommes, soit esclaves, soit libres. Ils se vendent seulement eux-mêmes quelquefois pour un peu d'argent.

Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larçin s'appelle *plagiat*. On pourait appeller *plagiaires* tous les compilateurs, tous les faiseurs de dictionnaires, qui ne font que répéter à tort & à travers, les opinions, les erreurs, les impostures, les vérités déja imprimées dans des dictionnaires précédens; mais ce sont du moins des plagiaires de bonne foi; ils ne s'arrogent point le mérite de l'invention. Ils ne prétendent pas même à celui d'avoir déterré chez les anciens les matériaux qu'ils ont assemblés; ils n'ont fait que copier les laborieux compilateurs du seiziéme siécle. Ils vous vendent en *in-quarto* ce que vous aviez déja en *in-folio*. Appellez-les, si vous voulez, *libraires*, & non pas auteurs. Rangez-les

plutôt dans la classe des fripiers que dans celle des plagiaires.

Le véritable plagiat est de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui ; de coudre dans vos rapsodies de longs passages d'un bon livre avec quelques petits changemens. Mais le lecteur éclairé voyant ce morceau de drap d'or sur un habit de bure, reconnait bientôt le voleur mal-adroit.

Ramzai qui après avoir été presbytérien dans son village d'Ecosse, ensuite anglican à Londres, puis quakre, & qui persuada enfin au célèbre *Fenelon* archevêque de Cambrai qu'il était catholique, & même qu'il avait beaucoup de penchant pour l'amour pur ; *Ramzai*, dis-je, fit les voyages de *Cyrus*, parce que son maître avait fait voyager *Télémaque*. Il n'y a jusques-là que de l'imitation. Dans ces voyages il copie les phrases, les raisonnemens d'un ancien auteur Anglais qui introduit un jeune solitaire disséquant sa chèvre morte, & remontant à DIEU par sa chèvre. Cela ressemble fort à un plagiat. Mais en conduisant *Cyrus* en Egypte, il se sert, pour décrire ce pays singulier, des mêmes expressions employées par *Bossuet* ; il le copie mot pour mot sans le citer. Voilà un plagiat dans toutes les formes. Un de mes amis le lui reprochait un jour ; *Ramzai* lui répondit qu'on pouvait se rencontrer, & qu'il n'était

pas étonnant qu'il pensât comme *Fenelon*, & qu'il s'exprimât comme *Bossuet*. Cela s'appelle *être fier comme un Ecossais*.

Le plus singulier de tous les plagiats est peut-être celui du père *Barre*, auteur d'une grande histoire d'Allemagne en dix volumes. On venait d'imprimer l'*Histoire de Charles XII*, & il en prit plus de deux cent pages qu'il inséra dans son ouvrage. Il fait dire à un duc de *Lorraine* précisément ce que *Charles XII* a dit.

Il attribue à l'empereur *Arnould* ce qui est arrivé au monarque Suédois.

Il dit de l'empereur *Rodolphe* ce qu'on avait dit du roi *Stanislas*.

Valdemar roi de Dannemarck, fait & dit précisément les mêmes choses que *Charles* à Bender, &c. &c. &c.

Le plaisant de l'affaire, est qu'un journaliste voyant cette prodigieuse ressemblance entre ces deux ouvrages, ne manqua pas d'imputer le plagiat à l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, qui avait pourtant écrit vingt ans avant le père *Barre*.

C'est surtout en poësie qu'on se permet souvent le plagiat, & c'est assurément de tous les larcins le moins dangereux pour la société.

POLYPES.

EN qualité de douteur il y a longtems que j'ai rempli ma vocation. Quand on m'a voulu perſuader que les gloſſopètres que j'ai vues ſe former dans ma campagne, étaient originairement des langues de chiens marins; que la chaux employée à ma grange n'était compoſée que de coquillages ; que les coraux étaient le produit des excrémens de certains petits poiſſons ; que la mer par ſes courans a formé le mont Cenis & le mont Taurus, & que *Niobé* fut autrefois changée en marbre.

Ce n'eſt pas que je n'aime l'extraordinaire, le merveilleux autant qu'aucun voyageur, & qu'aucun homme à ſyſtème. Mais pour croire fermement, je veux voir par mes yeux, toucher par mes mains, & à pluſieurs repriſes. Ce n'eſt pas même aſſez ; je veux encor être aidé par les yeux & par les mains des autres.

Deux de mes compagnons qui ſont comme moi des queſtions ſur l'Encyclopédie, ſe ſont longtems amuſés à conſidérer avec moi en tout ſens pluſieurs de ces petites tiges qui croiſſent dans des bourbiers à côté des lentilles d'eau. Ces herbes légères qu'on ap-

pellè *polypes d'eau douce*, ont pluſieurs racines, & delà vient qu'on leur a donné le nom de *polypes*. Ces petites plantes paraſites ne furent que des plantes juſqu'au commencement du ſiécle où nous ſommes. *Leuvenhoeck* s'aviſa de les faire monter au rang d'animal. Nous ne ſavons pas s'ils y ont beaucoup gagné.

Nous penſons que pour être réputé animal, il faut être doué de la ſenſation. Que l'on commence donc par nous faire voir que ces polypes d'eau douce ont du ſentiment, afin que nous leur donnions parmi nous droit de bourgeoiſie.

Nous n'avons pas oſé accorder cette dignité à la ſenſitive, quoiqu'elle parût y avoir les plus grandes prétentions. Pourquoi la donnerions-nous à une eſpèce de petit jonc? eſt-ce parce qu'il revient de bouture? Mais cette propriété eſt commune à tous les arbres qui croiſſent au bord de l'eau, aux ſaules, aux peupliers, aux trembles, &c. C'eſt cela même qui démontre que le polype eſt un végétal. Il eſt ſi léger, qu'il change de place au moindre mouvement de la goutte d'eau qui le porte. Delà on a conclu qu'il marchait. On pouvait ſuppoſer de même que les petites iſles flottantes des marais de St. Omer ſont des animaux, car elles changent ſouvent de place.

On a dit, ſes racines ſont ſes pieds, ſa tige eſt ſon corps, ſes branches ſont ſes bras; le tuyau qui compoſe ſa tige eſt percé en haut, c'eſt ſa bouche. Il y a dans ce tuyau une légère moëlle blanche, dont quelques animalcules preſqu'imperceptibles ſont très avides; ils entrent dans le creux de ce petit jonc en le feſant courber, & mangent cette pâte légère; c'eſt le polype qui prend ces animaux avec ſon muſeau & qui s'en nourrit, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence de tête, de bouche, d'eſtomac.

Nous avons examiné ce jeu de la nature avec toute l'attention dont nous ſommes capables. Il nous a paru que cette production appellée *polype*, reſſemblait à un animal beaucoup moins qu'une carotte ou une aſperge. En vain nous avons oppoſé à nos yeux tous les raiſonnemens que nous avions lus autrefois. Le témoignage de nos yeux l'a emporté.

Il eſt triſte de perdre une illuſion. Nous ſavons combien il ſerait doux d'avoir un animal qui ſe reproduirait de lui-même & par bouture, & qui ayant toutes les apparences d'une plante, joindrait le règne animal au végétal.

Mais, ſi vous voulez quelque choſe de plus extraordinaire, quelque choſe de plus digne

de l'obſervation des philoſophes, regardez le colimaçon qui marche un mois, deux mois entiers, après qu'on lui a coupé la tête; regardez la limaſſe incoque à qui une tête revient. Cette vérité dont tous les enfans peuvent être témoins, vaut bien l'illuſion des polypes d'eau douce.

POPULATION.

IL n'y eut que fort peu de chenilles dans mon canton l'année paſſée. Nous les tuames preſques toutes. DIEU nous en a donné plus que de feuilles cette année.

N'en eſt-il pas ainſi à-peu-près des autres animaux, & ſurtout de l'eſpèce humaine? La famine, la peſte & la guerre, les deux ſœurs venues de l'Arabie & de l'Amérique, détruiſent les hommes dans un canton. On eſt tout étonné de le trouver peuplé cent ans après.

J'avoue que c'eſt un devoir ſacré de peupler ce monde, & que tous les animaux ſont forcés par le plaiſir à remplir cette vue du grand *Demiourgos*.

Pourquoi ces peuplades ſur la terre? & à quoi bon former tant d'êtres deſtinés à ſe

dévorer tous, & l'animal homme, qui ſemble né pour égorger ſon ſemblable d'un bout de la terre à l'autre ? On m'aſſure que je ſaurai un jour ce ſecret ; je le ſouhaite en qualité de curieux.

Il eſt clair que nous devons peupler tant que nous pouvons. Car que ferions-nous de notre matière ſeminale ? ou ſa ſurabondance nous rendrait malades ; ou ſon émiſſion nous rendrait coupables. Et l'alternative eſt triſte.

Les ſages Arabes, voleurs du déſert, dans les traités qu'ils font avec tous les voyageurs, ſtipulent toûjours qu'on leur donnera des filles. Quand ils conquirent l'Eſpagne, ils impoſèrent un tribut de filles. Le pays de *Médie* paye les Turcs en filles. Les flibuſtiers firent venir des filles de Paris dans la petite iſle dont ils s'étaient emparés. Et on conte que *Romulus*, dans un beau ſpectacle qu'il donna aux Sabins, leur vola trois cent filles.

Je ne conçois pas pourquoi les Juifs, que d'ailleurs je révère, tuèrent tout dans Jérico juſqu'aux filles, & pourquoi ils diſent dans leurs pſaumes qu'il ſera doux d'écraſer *les enfans à la mammelle*, ſans en excepter nommément les filles.

Tous les autres peuples, ſoit Tartares, ſoit Cannibales, ſoit Teutons ou Welches,

ont eu toûjours les filles en grande recommandation.

Avec cet heureux inſtinct, il ſemble que la terre devrait être couverte d'animaux de notre eſpèce. Nous avons vu que le père *Petau* en comptait près de ſept cent milliards en deux cent quatre-vingt ans, après l'avanture du déluge. Et ce n'eſt pourtant pas à la ſuite des *Mille & une nuit* qu'il a fait imprimer ce beau dénombrement.

Je compte aujourd'hui ſur notre globule environ neuf cent millions de mes confrères, tant mâles que femelles. *Vallace* leur en accorde un million. Je me trompe, ou lui: & peut-être nous trompons-nous tout deux; mais c'eſt de peu de choſe, que d'un ſur mille. Et dans toute l'arithmétique des hiſtoriens on ſe trompe bien davantage.

Je ſuis un peu ſurpris que notre arithméticien *Vallace* qui pouſſe le nombre de nos concitoyens juſqu'à un million, prétende dans la même page, que l'an 966 de la création, nos pères étaient au nombre de 1670 millions.

Premiérement, je voudrais qu'on m'établît bien nettement l'époque de la création; & comme nous avons dans notre Occident près de quatre-vingt ſyſtèmes ſur cet événement, il eſt difficile de rencontrer juſte.

En ſecond lieu, les Egyptiens, les Caldéens, les Perſans, les Indiens, les Chinois, ayant tous des calculs encore plus différens, il eſt encore plus mal-aiſé de s'accorder avec eux.

Troiſiémement, pourquoi en 966 années le monde aurait-il été ſeize cent ſoixante & ſix fois plus peuplé qu'il ne l'eſt de nos jours ?

Croit-on de bonne foi que l'an 1771 de notre ère vulgaire, nous ſoyons parvenus en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie, à former une population ſeize cent ſoixante & ſix fois plus conſidérable que du tems d'*Egbert*, de *Charlemagne* & du pape *Léon III*, qui vivaient tous il y a neuf cent ſoixante & ſix ans ?

Suppoſez alors quatre millions d'hommes en Angleterre : il faudrait, ſuivant ce calcul, qu'elle contînt à préſent ſix mille quatre cent quarante millions d'Anglais ; & que nous euſſions plus de Français à proportion. Suppoſons le double en France ; elle contiendrait aujourd'hui douze mille huit cent quatre-vingt millions d'individus.

Pour ſauver cette abſurdité, on nous dit qu'il n'en allait pas autrefois comme de nos jours ; que l'eſpèce était bien plus vigoureuſe, qu'on digérait mieux, que par conſéquent on était bien plus prolifique, & qu'on vivait

vivait plus longtems. Que n'ajoutait-on que le ſoleil était plus chaud & la lune plus belle ?

On nous allégue que du tems de *Céſar*, quoique les hommes commençaſſent fort à dégénérer, cependant le monde était alors une fourmillière de nos bipèdes, mais qu'à préſent c'eſt un déſert. Voyez ſeulement les Suiſſes, nous dit *Vallace*; ils étaient, au rapport de *Céſar*, au nombre de trois cent ſoixante & huit mille, quand ils quittèrent ſagement leur pays pour aller chercher fortune à l'exemple des Cimbres.

Je ne veux que cet exemple pour faire rentrer en eux-mêmes les partiſans un peu outrés du talent d'engendrer, dont ils gratifient les anciens aux dépens des modernes. Le canton de Berne par un dénombrement exact, poſſède ſeul le nombre des habitans qui déſertèrent l'Helvétie entière du tems de *Céſar*. L'eſpèce humaine eſt donc plus que doublée dans l'Helvétie depuis cette avanture.

Je crois de même l'Allemagne, la France, l'Angleterre bien plus peuplées qu'elles ne l'étaient alors. Ma raiſon eſt la prodigieuſe extirpation des forêts & le nombre des grandes villes bâties & accrues depuis huit cent ans, & le nombre des arts augmenté en

proportion. Voilà, je penſe, une réponſe préciſe à toutes les déclamations vagues qu'on répète tous les jours dans des livres où l'on néglige la vérité en faveur des ſaillies, & qui deviennent très inutiles à force d'eſprit.

L'ami des hommes ſuppoſe que du tems de *Céſar* on comptait cinquante-deux millions d'hommes en Eſpagne ; *Strabon* dit qu'elle a toûjours été mal peuplée parce que le milieu des terres manque d'eau. *Strabon* paraît avoir raiſon, & l'ami des hommes paraît ſe tromper.

Mais on nous effraye en nous demandant ce que ſont devenues ces multitudes prodigieuſes de Huns, d'Alains, d'Oſtrogoths, de Viſigoths, de Vandales, de Lombards, qui ſe répandirent comme des torrens ſur l'Europe au cinquiéme ſiécle.

Je me défie de ces multitudes ; j'oſe ſoupçonner qu'il ſuffiſait de trente ou quarante mille bêtes féroces tout-au-plus, pour venir jetter l'épouvante dans l'empire Romain gouverné par une *Pulchérie*, par des eunuques & par des moines. C'était aſſez que dix mille barbares euſſent paſſé le Danube, pour que dans chaque paroiſſe on dît au prône qu'il y en avait plus que de ſauterelles dans les plaies d'Egypte ; que c'était un fléau de DIEU ; qu'il falait faire pénitence & donner ſon argent aux couvens. La peur ſaiſiſſait tous les habitans,

ils fuyaient en foule. Voyez seulement quel effroi un loup jetta dans le Gevaudan en 1766.

Mandrin, suivi de cinquante gueux, met une ville entière à contribution. Dès qu'il est entré par une porte, on dit à l'autre qu'il vient avec quatre mille combattans & du canon.

Si *Attila* fut jamais à la tête de cinquante mille assassins affamés, ramassés de province en province, on lui en donnait cinq cent mille.

Les millions d'hommes qui suivaient les *Xerxès*, les *Cyrus*, les *Thomiris*, les trente ou trente-quatre millions d'Egyptiens, & la Thèbe-aux-cent-portes, & *quidquid Græcia mendax audet in historia*, ressemblent assez aux cinq cent mille hommes d'*Attila*. Cette compagnie de voyageurs aurait été difficile à nourrir sur la route.

Ces Huns venaient de la Sibérie, soit; delà je conclus qu'ils venaient en très petit nombre. La Sibérie n'était certainement pas plus fertile que de nos jours. Je doute que sous le règne de *Thomiris* il y eût une ville telle que Tobolsk, & que ces déserts affreux pussent nourrir un grand nombre d'habitans.

Les Indes, la Chine, la Perse, l'Asie mineure, étaient très peuplées; je le crois sans peine: & peut-être ne le sont-ils pas moins de nos jours, malgré la rage destructive des invasions & des guerres. Partout où la nature a mis des pâturages, le taureau se marie à

la geniſſe, le bélier à la brebis, & l'homme à la femme.

Les déſerts de Barca, de l'Arabie, d'Oreb, de Sinaï, de Jéruſalem, de Cobi &c., ne furent jamais peuplés, ne le ſont point, & ne le ſeront jamais, à moins qu'il n'arrive quelque révolution qui change en bonne terre labourable ces horribles plaines de ſable & de cailloux.

Le terrain de la France eſt aſſez bon, & il eſt ſuffiſamment couvert de conſommateurs, puiſqu'en tout genre il y a plus de poſtulans que de places; puiſqu'il y a deux cent mille fainéans qui gueuſent d'un bout du pays à l'autre, & qui ſoutiennent leur déteſtable vie aux dépens des riches; enfin, puiſque la France nourrit près de cent mille moines, dont aucun n'a fait ſervir ſes mains à produire un épic de froment.

Vous liſez dans le grand Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Population*, ces paroles, dans leſquelles il n'y a pas un mot de vrai.

La France, s'eſt accrue de pluſieurs grandes provinces très peuplées; & cependant ſes habitans ſont moins nombreux d'un cinquiéme qu'ils ne l'étaient avant ces réunions: & ſes belles provinces que la nature ſemble avoir deſtinées à fournir des ſubſiſtances à toute l'Europe, ſont incultes.

1°. Comment des provinces très peuplées étant incorporées à un royaume, ce royaume ſerait-il moins peuplé d'un cinquiéme? a-t-il été ravagé par la peſte? S'il a perdu ce cinquiéme, le roi doit avoir perdu un cinquiéme de ſes revenus. Cependant le revenu annuel de la couronne eſt porté à près de trois cent quarante millions de livres année commune, à quarante-neuf livres & demie le marc. Cette ſomme retourne aux citoyens par le payement des rentes & des dépenſes, & ne peut encore y ſuffire.

2°. Comment l'auteur peut-il avancer que la France a perdu le cinquiéme de ſes habitans, en hommes & en femmes, depuis l'acquiſition de Strasbourg; quand il eſt prouvé, par les recherches de trois intendans, que la population eſt augmentée depuis vingt ans dans leurs généralités?

Les guerres, qui ſont le plus horrible fléau du genre-humain, laiſſent en vie l'eſpèce femelle qui le répare. Delà vient que les bons pays ſont toûjours à-peu-près également peuplés.

Les émigrations des familles entières ſont plus funeſtes. La révocation de l'édit de Nantes, & les dragonades ont fait à la France une plaie cruelle. Mais cette bleſſure eſt refermée; & le Languedoc qui eſt la province dont il eſt le plus ſorti de réformés, eſt aujourd'hui la province de France la plus

peuplée, après l'Isle-de-France, & la Normandie.

3°. Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes ? En vérité c'est se croire damné en paradis. Il suffit d'avoir des yeux pour être persuadé du contraire. Mais sans entrer ici dans un long détail, considérons Lyon qui contient environ cent trente mille habitans, c'est-à-dire, autant que Rome, & non pas deux cent mille, comme dit l'abbé de *Caveirac* dans son *Apologie* de la dragonade & de la St. Barthelemi. *a*) Il n'y a point de ville ou l'on faſſe meilleure chère. D'où vient cette affluence de nourritures excellentes, si ce n'est des campagnes voisines. Ces campagnes sont donc très bien cultivées ; elles sont donc riches. J'en dirai autant de toutes les villes de France. L'étranger est étonné de l'abondance qu'il y trouve, & d'être servi en vaisselle d'argent dans plus d'une maison.

Il y a des terrains indomptables, comme les Landes de Bordeaux, la partie de la Champagne nommée *pouilleuse*. Ce n'est pas assurément la mauvaise administration qui a

a) *Caveirac* a copié cette exagération de Pluche sans lui en faire honneur. Pluche dans sa *Concorde* (ou discorde) *de la géographie* page 152, donne libéralement un million d'habitans à Paris, deux cent mille à Lyon, deux cent mille à Lille qui n'en a

frappé de ſtérilité ces malheureux pays ; ils n'étaient pas meilleurs du tems des druides.

C'eſt un grand plaiſir de ſe plaindre & de cenſurer ; je l'avoue. Il eſt doux après avoir mangé d'un mouton de Préſalé, d'un veau de Rivière, d'un caneton de Rouen, d'un pluvier de Dauphiné, d'une gelinotte ou d'un coq de bruière de Franche-Comté, après avoir bu du vin de Chambertin, de Silleri, d'Aï, de Frontignan ; il eſt doux, dis-je, de plaindre dans une digeſtion un peu laborieuſe le ſort des campagnes qui ont fourni très chérement toutes ces délicateſſes. Voyagez, meſſieurs, & vous verrez ſi vous ſerez ailleurs mieux nourris, mieux abreuvés, mieux logés, mieux habillés & mieux voiturés.

Je crois l'Angleterre, l'Allemagne proteſtante, la Hollande, plus peuplées à proportion. La raiſon en eſt évidente ; il n'y a point de moines dans ces pays-là qui jurent à DIEU d'être inutiles aux hommes. Les prêtres n'ayant que très peu de choſes à faire, s'occupent à étudier & à propager. Ils font des enfant robuſtes, & leur donnent une meil-

pas vingt-cinq mille ; cent mille à Nantes, à Marſeille, à Toulouſe. Il vous débite ces menſonges imprimés avec la même confiance qu'il parle du lac Sirbon, & qu'il démontre le déluge. Et on nourrit l'eſprit de la jeuneſſe de ces extravagances !

leure éducation que n'en ont les enfans des marquis Français & Italiens.

Rome, au contraire, ſerait déſerte ſans les cardinaux, les ambaſſadeurs, & les voyageurs. Elle ne ſerait, comme le temple de *Jupiter-Ammon*, qu'un monument illuſtre. On comptait, du tems des premiers céſars, des millions d'hommes dans ce territoire ſtérile, que les eſclaves & le fumier rendaient fécond. C'était une exception à cette loi générale, que la population eſt d'ordinaire en raiſon de la bonté du ſol.

La victoire avait fertiliſé & peuplé cette terre ingrate. Une eſpèce de gouvernement la plus étrange, la plus contradictoire qui ait jamais étonné les hommes, a rendu au territoire de *Romulus* ſa première nature. Tout le pays eſt dépeuplé d'Orviette à Terracine. Rome, réduite à ſes citoyens, ne ſerait pas à Londres comme un eſt à douze; & en fait d'argent & de commerce, elle ne ſerait pas aux villes d'Amſterdam & de Londres comme un eſt à mille.

Ce que Rome a perdu, non-ſeulement l'Europe l'a regagné; mais la population a triplé preſque partout depuis *Charlemagne*.

Je dis triplé; & c'eſt beaucoup; car on ne propage point en progreſſion géométrique. Tous les calculs qu'on a faits ſur cette

prétendue multiplication ſont des chimères abſurdes.

Si une famille d'hommes ou de ſinges multipliait en cette façon, la terre au bout de deux cent ans n'aurait pas de quoi les nourrir.

La nature a pourvu à conſerver & à reſtraindre les eſpèces. Elle reſſemble aux parques qui filaient & coupaient toûjours. Elle n'eſt occupée que de naiſſances & de deſtructions.

Si elle a donné à l'animal homme, plus d'idées, plus de mémoire qu'aux autres; ſi elle l'a rendu capable de généraliſer ſes idées & de les combiner; ſi elle l'a avantagé du don de la parole; elle ne lui a pas accordé celui de la multiplication comme aux inſectes. Il y a plus de fourmis dans telle lieuë quarrée de bruières, qu'il n'y a jamais eu d'hommes ſur le globe.

Quand un pays poſſède un grand nombre de fainéans, ſoyez ſûr qu'il eſt aſſez peuplé, puiſque ces fainéans ſont logés, nourris, vêtus, amuſés, reſpectés par ceux qui travaillent.

S'il y a trop d'habitans, ſi toutes les places ſont priſes, on va travailler & mourir à St. Domingue, à la Martinique, à Philadelphie, à Boſton.

Le point principal n'eſt pas d'avoir du ſuperflu en hommes, mais de rendre ce que nous en avons le moins malheureux qu'il eſt poſſible.

Remercions la nature de nous avoir donné l'être dans la zone tempérée, peuplée preſque partout d'un nombre plus que ſuffiſant d'habitans qui cultivent tous les arts; & tâchons de ne pas gâter notre bonheur par nos ſottiſes.

POSTE.

AUtrefois ſi vous aviez eu un ami à Conſtantinople & un autre à Moſcou, vous auriez été obligé d'attendre leur retour pour apprendre de leurs nouvelles. Aujourd'hui, ſans qu'ils ſortent de leur chambre, ni vous de la vôtre, vous converſez familiérement avec eux par le moyen d'une feuille de papier. Vous pouvez même leur envoyer par la poſte un ſachet de l'apoticaire *Arnoud* contre l'apoplexie; & il eſt reçu plus infailliblement qu'il ne les guérit.

Si l'un de vos amis a beſoin de faire toucher de l'argent à Pétersbourg & l'autre à Smyrne, la poſte fait votre affaire.

Votre maîtreſſe eſt-elle à Bordeaux, & vous devant Prague avec votre régiment, elle vous aſſure réguliérement de ſa tendreſſe; vous ſavez par elle toutes les nouvelles de la ville, excepté les infidélités qu'elle vous fait.

Enfin, la poſte eſt le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les abſens deviennent par elle préſens; elle eſt la conſolation de la vie.

La France où cette belle invention fut renouvellée dans nos tems barbares, a rendu ce ſervice à toute l'Europe. Auſſi n'a-t-elle jamais corrompu ce bienfait; & jamais le miniſtère qui a eu le département des poſtes n'a ouvert les lettres d'aucun particulier, excepté quand il a eu beſoin de ſavoir ce qu'elles contenaient. Il n'en eſt pas ainſi, dit-on, dans d'autres pays. On a prétendu qu'en Allemagne vos lettres en paſſant par cinq ou ſix dominations différentes, étaient lues cinq ou ſix fois, & qu'à la fin le cachet était ſi rompu qu'on était obligé d'en remettre un autre.

Mr. *Craigs* ſecrétaire d'état en Angleterre, ne voulut jamais qu'on ouvrît les lettres dans ſes bureaux; il diſait que c'était violer la foi publique, qu'il n'eſt pas permis de s'emparer d'un ſecret qui ne nous eſt pas confié, qu'il eſt ſouvent plus criminel de prendre à un homme ſes penſées que ſon argent; que cette tra-

hiſon eſt d'autant plus mal-honnête qu'on peut la faire ſans riſque, & ſans en pouvoir être convaincu.

Pour dérouter l'empreſſement des curieux, on imagina d'abord d'écrire une partie de ſes dépêches en chiffres. Mais la partie en caractères ordinaires, ſervait quelquefois à faire découvrir l'autre. Cet inconvénient fit perfectionner l'art des chiffres qu'on appelle *ſténographie.*

On oppoſa à ces énigmes l'art de les déchiffrer; mais cet art fut très fautif & très vain. On ne réuſſit qu'à faire accroire à des gens peu inſtruits qu'on avait déchiffré leurs lettres, & on n'eut que le plaiſir de leur donner des inquiétudes. Telle eſt la loi des probabilités que dans un chiffre bien fait il y a deux cent, trois cent, quatre cent à parier contre un, que dans chaque numéro vous ne devinerez pas la ſyllabe dont il eſt repréſentatif.

Le nombre des hazards augmente avec la combinaiſon de ces numéros; & le déchiffrement devient totalement impoſſible quand le chiffre eſt fait avec un peu d'art.

Ceux qui ſe vantent de déchiffrer une lettre ſans être inſtruits des affaires qu'on y traite & ſans avoir des ſecours préliminaires, ſont de plus grands charlatans que ceux qui ſe vanteraient d'entendre une langue qu'ils n'ont point appriſe.

Quant à ceux qui vous envoyent familiérement par la poſte, une tragédie en grand papier & en gros caractère avec des feuilles blanches pour y mettre vos obſervations, ou qui vous régalent d'un premier tome de métaphyſique, en attendant le ſecond, on peut leur dire qu'ils n'ont pas toute la diſcrétion requiſe, & qu'il y a même des pays où ils riſqueraient de faire connaître au miniſtère qu'ils ſont de mauvais poëtes & de mauvais métaphyſiciens.

PRÉTENTIONS.

IL n'y a pas dans notre Europe un ſeul prince qui ne s'intitule *ſouverain* d'un pays poſſédé par ſon voiſin. Cette manie politique eſt inconnue dans le reſte du monde; jamais le roi de Boutan ne s'eſt dit *empereur de la Chine*, jamais le conteish Tartare ne prit le titre de *roi d'Egypte*.

Les plus belles prétentions ont toûjours été celles des papes; deux clefs en fautoir les mettaient viſiblement en poſſeſſion du royaume des cieux. Ils liaient & ils déliaient tout ſur la terre. Cette ligature les rendait maître du continent; & les filets de *St. Pierre* leur donnait le domaine des mers.

Plusieurs savans théologiens ont cru que ces Dieux diminuèrent eux-mêmes quelques articles de leurs prétentions, lorsqu'ils furent vivement attaqués par les titans nommés *luthériens*, *anglicans*, *calvinistes*, &c. &c. Il est très vrai que plusieurs d'entre eux devinrent plus modestes, que leur cour céleste eut plus de décence; cependant, leurs prétentions se sont renouvellées dans toutes les occasions. Je n'en veux pour preuve que la conduite d'*Aldobrandin*, *Clément VIII*, envers le grand *Henri IV*, quand il fallut lui donner une absolution dont il n'avait que faire, puisqu'il était absous par les évêques de son royaume & qu'il était victorieux.

Aldobrandin refusa d'abord pendant une année entière, & ne voulut pas reconnaître le duc de *Nevers* pour ambassadeur de France. A la fin il consentit à ouvrir la *porte* du royaume des cieux à *Henri*, aux conditions suivantes.

1°. Que *Henri* demanderait pardon de s'être fait ouvrir la porte par des sous-portiers tels que des évêques, au-lieu de s'adresser au grand-portier.

2°. Qu'il s'avouerait déchu du trône de France jusqu'à-ce qu'*Aldobrandin* le réhabilitât par la plénitude de sa puissance.

3°. Qu'il se ferait sacrer & couronner une seconde fois, la première étant nulle, puis

qu'elle avait été faite ſans l'ordre exprès d'*Aldobrandin*.

4°. Qu'il chaſſerait tout les proteſtans de ſon royaume, ce qui n'était ni honnête ni poſſible. La choſe n'était pas honnête parce que les proteſtans avaient prodigué leur ſang pour le faire roi de France. Elle n'était pas poſſible parce que ces diſſidens étaient au nombre de deux millions.

5°. Qu'il ferait au plus vîte la guerre au grand-Turc, ce qui n'était ni plus honnête ni plus poſſible; puiſque le grand-Turc l'avait reconnu roi dans le tems que Rome ne le reconnaiſſait pas, & que *Henri* n'avait ni troupes, ni argent, ni vaiſſeaux pour aller faire la guerre comme un fou à ce grand-Turc ſon allié.

6°. Qu'il recevrait couché ſur le ventre tout de ſon long l'abſolution de Mr. le légat ſelon la forme ordinaire, c'eſt-à-dire, qu'il ſerait fuſtigé par Mr. le légat.

7°. Qu'il rappellerait les jéſuites chaſſés de ſon royaume par le parlement, pour l'aſſaſſinat commis ſur ſa perſonne par *Jean Châtel* leur écolier.

J'omets pluſieurs autres petites prétentions. *Henri* en fit modérer pluſieurs. Il obtint ſurtout avec bien de la peine qu'il ne ſerait fouetté que par procureur & de la propre main d'*Aldobrandin*.

Vous me direz que ſa ſainteté était forcée à exiger des conditions ſi extravagantes par le vieux démon du midi *Philippe II*, qui avait dans Rome plus de pouvoir que le pape. Vous comparerez *Aldobrandin* à un ſoldat poltron que ſon colonel conduit à la tranchée à coups de bâton.

Je vous répondrai qu'en effet *Clément VIII* craignait *Philippe II*, mais qu'il n'était pas moins attaché aux droits de ſa tiare ; que c'était un ſi grand plaiſir pour le petit-fils d'un banquier de donner le fouet à un roi de France, que pour rien au monde *Aldobrandin* n'eût voulu s'en départir.

Vous me repliquerez que ſi un pape voulait réclamer aujourd'hui de telles prétentions, s'il voulait donner le fouet au roi de France, ou au roi d'Eſpagne, ou au roi de Naples, ou au duc de Parme, pour avoir chaſſé les révérends pères jéſuites, il riſquerait d'être traité comme *Clément VII* le fut par *Charles-Quint*, & d'eſſuyer des humiliations beaucoup plus grandes ; qu'il faut ſacrifier ſes prétentions à ſon utilité ; qu'on doit céder au tems ; que le shérif de la Mecque doit proclamer *Ali-beg* roi d'Egypte, s'il eſt victorieux & affermi. Je vous répondrai que vous avez raiſon.

PRÊTRES

PRÊTRES DES PAYENS.

Don Navarette dans une de ſes lettres à *Don Juan d'Autriche*, rapporte ce diſcours du dalai-lama à ſon conſeil privé.

„ Mes vénérables frères ; vous & moi nous „ ſavons très bien que je ne ſuis pas immor- „ tel ; mais il eſt bon que les peuples le „ croyent. Les Tartares du grand & du pe- „ tit Thibet ſont un peuple de col roide & „ de lumières courtes, qui ont beſoin d'un „ joug peſant & de groſſes erreurs. Perſua- „ dez-leur bien mon immortalité dont la „ gloire réjaillit ſur vous, & qui vous pro- „ cure honneurs & richeſſes.

„ Quand le tems viendra où les Tartares „ ſeront plus éclairés, on poura leur avouer „ alors que les grands-lamas ne ſont point „ immortels, mais que leurs prédéceſſeurs „ l'ont été ; & que ce qui était néceſſaire „ pour la fondation de ce divin édifice, ne „ l'eſt plus quand l'édifice eſt affermi ſur „ un fondement inébranlable.

„ J'ai eu d'abord quelque peine à faire „ diſtribuer aux vaſſaux de mon empire, les „ agrémens de ma chaiſe percée, proprement „ enchâſſés dans des cryſtaux ornés de cui- „ vre doré ; mais ces monumens ont été „ reçus avec tant de reſpect, qu'il a fallu

„ continuer cet uſage, lequel après tout ne
„ répugne en rien aux bonnes mœurs, &
„ qui fait entrer beaucoup d'argent dans
„ notre tréſor ſacré.

„ Si jamais quelque raiſonneur impie per-
„ ſuade au peuple que notre derrière n'eſt pas
„ auſſi divin que notre tête ; ſi on ſe révolte
„ contre nos reliques, vous en ſoutiendrez
„ la valeur autant que vous le pourez. Et ſi
„ vous êtes forcés enfin d'abandonner la ſain-
„ teté de notre cu, vous conſerverez toû-
„ jours dans l'eſprit des raiſonneurs le pro-
„ fond reſpect qu'on doit à notre cervelle,
„ ainſi que dans un traité avec les Mon-
„ gules nous avons cédé une mauvaiſe pro-
„ vince pour être poſſeſſeurs paiſibles des
„ autres.

„ Tant que nos Tartares du grand & du
„ petit Thibet ne ſauront ni lire ni écrire,
„ tant qu'ils ſeront groſſiers & dévots, vous
„ pourez prendre hardiment leur argent,
„ coucher avec leurs femmes & avec leurs
„ filles, & les menacer de la colère du Dieu
„ *Fo* s'ils oſent ſe plaindre.

„ Lorſque le tems de raiſonner ſera arri-
„ vé (car enfin il faut bien qu'un jour les
„ hommes raiſonnent) vous prendrez alors
„ une conduite toute oppoſée ; & vous direz
„ le contraire de ce que vos prédéceſſeurs
„ ont dit, car vous devez changer de bride
„ à meſure que les chevaux deviennent plus

„ difficiles à gouverner. Il faudra que votre
„ extérieur ſoit plus grave, vos intrigues
„ plus myſtérieuſes, vos ſecrets mieux gar-
„ dés, vos ſophiſmes plus éblouïſſans, votre
„ politique plus fine. Vous êtes alors les pi-
„ lotes d'un vaiſſeau qui fait eau de tous
„ côtés. Ayez ſous vous des ſubalternes qui
„ ſoient continuellement occupés à pomper,
„ à calfater, à boucher tous les trous. Vous
„ voguerez avec plus de peine; mais enfin
„ vous voguerez, & vous jetterez dans l'eau
„ ou dans le feu, ſelon qu'il conviendra
„ le mieux, tous ceux qui voudront exa-
„ miner ſi vous avez bien radoubé le vaiſ-
„ ſeau.

„ Si les incrédules ſont ou le prince des
„ Kalkas, ou le contaish des Calmouks, ou
„ un prince de Caſan, ou tel autre grand
„ ſeigneur qui ait malheureuſement trop d'eſ-
„ prit, gardez-vous bien de prendre que-
„ relle avec eux. Reſpectez-les, dites-leur
„ toûjours que vous eſpérez qu'ils rentre-
„ ront dans la bonne voie. Mais pour les
„ ſimples citoyens, ne les épargnez jamais;
„ plus ils ſeront gens de bien, plus vous de-
„ vrez travailler à les exterminer; car ce
„ ſont les gens d'honneur qui ſont les plus
„ dangereux pour vous.

„ Vous aurez la ſimplicité de la colombe,
„ la prudence du ſerpent, & la griffe du lion
„ ſelon les lieux & ſelon les tems. "

Le dalai-lama avait à peine prononcé ces paroles que la terre trembla, les éclairs coururent d'un pôle à l'autre, le tonnerre gronda, une voix céleſte ſe fit entendre, ADOREZ DIEU ET NON LE GRAND LAMA.

Tous les petits lamas ſoutinrent que la voix avait dit, *Adorez* DIEU *& le grand lama.* On le crut longtems dans le royaume du Thibet; & maintenant on ne le croit plus.

PRIVILÈGES, CAS PRIVILÉGIÉS.

L'Uſage qui prévaut preſque toûjours contre la raiſon, a voulu qu'on appellât *privilégiés* les délits des eccléſiaſtiques & des moines contre l'ordre civil, ce qui eſt pourtant très commun; & qu'on nommât *délits communs* ceux qui ne regardent que la diſcipline eccléſiaſtique; cas dont la police civile ne s'embarraſſe pas, & qui ſont abandonnés à la hiérarchie ſacerdotale.

L'égliſe n'ayant de juriſdiction que celle que les ſouverains lui ont accordée, & les juges de l'égliſe n'étant ainſi que des juges privilégiés par le ſouverain, on devrait appeller *cas privilégiés* ceux qui ſont de leur

compétence, & *délits communs* ceux qui doivent être punis par les officiers du prince. Mais les canoniſtes qui ſont très rarement exacts dans leurs expreſſions, ſurtout lorſqu'il s'agit de la juriſdiction royale, ayant regardé un prêtre nommé *official* comme étant de droit le ſeul juge des clercs, ils ont qualifié de *privilège* ce qui appartient de droit commun aux tribunaux laïcs : & les ordonnances des rois ont adopté cette expreſſion en France.

S'il faut ſe conformer à cet uſage, le juge d'égliſe connait ſeul du délit commun ; mais il ne connait des cas privilégiés que concurremment avec le juge royal. Celui-ci ſe rend au tribunal de l'officialité, mais il n'y eſt que l'aſſeſſeur du juge d'égliſe. Tout les deux ſont aſſiſtés de leur greffier, chacun rédige ſéparément, mais en préſence l'un de l'autre, les actes de la procédure. L'official qui préſide interroge ſeul l'accuſé ; & ſi le juge royal a des queſtions à lui faire, il doit requérir le juge d'égliſe de les propoſer. L'inſtruction conjointe étant achevée, chaque juge rend ſéparément ſon jugement.

Cette procédure eſt hériſſée de formalités, & elle entraîne d'ailleurs des longueurs qui ne devraient pas être admiſes dans la juriſprudence criminelle. Les juges d'égliſe qui

n'ont pas fait une étude des loix & des formalités, n'inſtruiſent guères de procédures criminelles ſans donner lieu à des appels comme d'abus qui ruinent en frais le prévenu, le font languir dans les fers, ou retardent ſa punition s'il eſt coupable.

D'ailleurs, les Français n'ont aucune loi préciſe qui ait déterminé quels ſont les cas privilégiés. Un malheureux gémit ſouvent une année entière dans les cachots avant de ſavoir quels ſeront ſes juges.

Les prêtres & les moines ſont dans l'état, & ſujets de l'état. Il eſt bien étrange, que lorſqu'ils ont troublé la ſociété, ils ne ſoient pas jugés comme les autres citoyens, par les ſeuls officiers du ſouverain.

Chez les Juifs, les grands-prêtres même n'avaient point ce privilège, que nos loix ont accordé à de ſimples habitués de paroiſſe. *Salomon* dépoſa le grand-pontife *Abiathar*, ſans le renvoyer à la ſynagogue pour lui faire ſon procès. *a*) JESUS-CHRIST accuſé devant un juge ſéculier & payen, ne recuſa pas ſa juriſdiction. *St. Paul* traduit au tribunal de *Felix* & de *Feſtus*, ne le déclina point.

(*a*) III. liv. des Rois chap. II. ℣. 26 & 27.

L'empereur *Conſtantin* accorda d'abord ce privilège aux évêques. *Honorius* & *Théodoſe le jeune* l'étendirent à tous les clercs, & *Juſtinien* le confirma.

En rédigeant l'ordonnance criminelle de 1670, le conseiller d'état *Pussort* & le président de *Novion* étaient d'avis (*b*) d'abolir la procédure conjointe, & de rendre aux juges royaux le droit de juger seuls les clercs accusés de cas privilégiés. Mais cet avis raisonnable fut combattu par le premier président de *Lamoignon*, & par l'avocat-général *Talon*. Et une loi qui était faite pour réformer nos abus, confirma le plus ridicule de tous.

(*b*) Procès verbal de l'ordonnance, pag. 43 & 44.

Une déclaration du roi du 26 Avril 1657, défend au parlement de Paris de continuer la procédure commencée contre le cardinal de *Retz* accusé de crime de lèze-majesté. La même déclaration veut que les procès des cardinaux, archevêques & évêques du royaume, accusés de crime de lèze-majesté, soient instruits & jugés par les juges ecclésiastiques, comme il est ordonné par les canons.

Mais cette déclaration contraire aux usages du royaume, n'a été enrégistrée dans aucun parlement, & ne serait pas suivie. Nos livres rapportent plusieurs arrêts qui ont décrété de prise de corps, déposé, confisqué les biens, & condamné à l'amende & à d'autres peines, des cardinaux, des archevêques & des évêques. Ces peines ont été prononcées contre l'évêque de Nantes par arrêt du 25 Juin 1455.

Contre *Jean de la Balue* cardinal & évêque d'Angers, par arrêt du 29 Juillet 1469.

Contre *Jean Hebert* évêque de Conſtance en 1480.

Contre *Louïs de Rochechouart* évêque de Nantes en 1481.

Contre *Géofroi de Pompadour* évêque de Périgueux, & *George d'Amboiſe* évêque de Montauban en 1488.

Contre *Géofroi Dintiville* évêque d'Auxerre en 1531.

Contre *Bernard Lordat* évêque de Pamiers en 1537.

Contre le cardinal de *Châtillon* évêque de Beauvais le 19 Mars 1569.

Contre *Géofroi de la Martonie* évêque d'Amiens le 9 Juillet 1594.

Contre *Gilbert Genebrard* archevêque d'Aix le 26 Janvier 1596.

Contre *Guillaume Roſe* évêque de Senlis le 5 Septembre 1598.

Contre le cardinal de *Sourdis* archevêque de Bordeaux le 17 Novembre 1615.

Le parlement de Paris décréta de priſe de corps le cardinal de *Bouillon*, & fit ſaiſir ſes biens par arrêt du 20 Juin 1710.

Le cardinal de *Mailly* archevêque de Rheims fit en 1717 un mandement tendant à détruire la paix eccléſiaſtique établie par le gouvernement. Le bourreau brûla publiquement le mandement par arrêt du parlement.

Le Sr. *Languet* évêque de Soiſſons ayant ſoutenu qu'il ne pouvait être jugé par la juſ-

tice du roi, même pour crime de lèze-majesté, il fut condamné à dix mille livres d'amende.

Dans les troubles honteux excités par les refus de sacremens, le simple présidial de Nantes condamna l'évêque de cette ville à six mille francs d'amende pour avoir refusé la communion à ceux qui la demandaient.

En 1764 l'archevêque d'Auch, du nom de *Montillet*, fut condamné à une amende; & son mandement, regardé comme un libelle diffamatoire, fut brûlé par le bourreau à Bordeaux.

Ces exemples ont été très fréquens. La maxime que les ecclésiastiques sont entiérement soumis à la justice du roi comme les autres citoyens, a prévalu dans tout le royaume. Il n'y a point de loi expresse qui l'ordonne. Mais l'opinion de tous les jurisconsultes, le cri unanime de la nation, & le bien de l'état sont une loi.

PROPHÊTES.

LE prophête *Jurieu* fut sifflé, les prophêtes des Cévennes furent pendus ou roués; les prophêtes qui vinrent du Languedoc & du Dauphiné à Londres furent mis au pilori; les prophêtes anabatistes furent condamnés à

divers ſupplices ; le prophète *Savonarola* fut cuit à Florence. Et s'il eſt permis de joindre à tous ceux-là les véritables prophètes Juifs, on verra que leur deſtinée n'a pas été moins malheureuſe ; le plus grand de leurs prophètes, *St. Jean-Batiſte*, eut le cou coupé.

On prétend que *Zacharie* fut aſſaſſiné ; mais heureuſement cela n'eſt pas prouvé. Le prophète *Jeddo* ou *Addo* qui fut envoyé à Béthel à condition qu'il ne mangerait ni ne boirait, ayant malheureuſement mangé un morceau de pain, fut mangé à ſon tour par un lion, & on trouva ſes os ſur le grand chemin entre ce lion & ſon âne. *Jonas* fut avalé par un poiſſon ; il eſt vrai qu'il ne reſta dans ſon ventre que trois jours & trois nuits ; mais c'eſt toûjours paſſer ſoixante & douze heures fort mal à ſon aiſe.

Habacuc fut tranſporté en l'air par les cheveux à Babilone. Ce n'eſt pas un grand malheur à la vérité ; mais c'eſt une voiture fort incommode. On doit beaucoup ſouffrir quand on eſt ſuſpendu par les cheveux l'eſpace de trois cent milles. J'aurais mieux aimé une paire d'ailes, la jument *Borak* ou l'hippogriphe.

Michée, fils de *Jemilla*, ayant vu le Seigneur aſſis ſur ſon trône avec l'armée du ciel

à droite & à gauche, & le Seigneur ayant demandé quelqu'un pour aller tromper le roi *Achab*, le diable s'étant préſenté au Seigneur, & s'étant chargé de la commiſſion, *Michée* rendit compte de la part du Seigneur au roi *Achab* de cette avanture céleſte. Il eſt vrai que pour récompenſe, il ne reçut qu'un énorme ſoufflet de la main du prophète *Sédékia*; il eſt vrai qu'il ne fut mis dans un cachot que pour quelques jours; mais enfin il eſt déſagréable pour un homme inſpiré d'être ſoufflété & fouré dans un cu de baſſe-foſſe.

On croit que le roi *Amaſias* fit arracher les dents au prophète *Amos* pour l'empêcher de parler. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe abſolument parler ſans dents; on a vu de vieilles édentées très bavardes; mais il faut prononcer diſtinctement une prophétie, & un prophète édenté n'eſt pas écouté avec le reſpect qu'on lui doit.

Baruch eſſuya bien des perſécutions. *Ezéchiel* fut lapidé par les compagnons de ſon eſclavage. On ne ſait ſi *Jérémie* fut lapidé, ou s'il fut ſcié en deux.

Pour *Iſaïe*, il paſſe pour conſtant qu'il fut ſcié par ordre de *Manaſſé* roitelet de Juda.

Il faut convenir que c'eſt un méchant métier que celui de prophète. Pour un ſeul qui,

Tom. II. pag. 133 & 134. *Jurieu* prophétiſe expreſſément que le tems de la grande révolution & de la chûte entière du papiſme *tombera juſtement ſur l'an 1689, que j'eſtime*, dit-il, *être le tems de la vendange apocalyptique; car les deux témoins reſſuſciteront en ce tems-là. Après quoi la France doit rompre avec le pape avant la fin du ſiécle, ou au commencement de l'autre, & le reſte de l'empire antichrétien s'abolira partout.*

Cette particule disjonctive *ou*, ce ſigne du doute n'était pas d'un homme adroit. Il ne faut pas qu'un prophète héſite. Il peut être obſcur, mais il doit être ſûr de ſon fait.

La révolution du papiſme n'étant point arrivée en 1689 comme *Pierre Jurieu* l'avait prédit, il fit faire au plus vîte une nouvelle édition où il aſſura que c'était pour 1690. Et ce qui eſt étonnant, c'eſt que cette édition fut ſuivie immédiatement d'une autre. Il s'en eſt falu beaucoup que le Dictonnaire de *Bayle* ait eu une pareille vogue; mais l'ouvrage de *Bayle* eſt reſté, & *Pierre Jurieu* n'eſt pas même demeuré dans la bibliothèque bleue avec *Noſtradamus*.

On n'avait pas alors pour un ſeul prophète. Un presbytérien Anglais qui étudiait à Utrecht, combattit tout ce que diſait *Jurieu* ſur les ſept phioles & les ſept trompettes de l'Apocalypſe, ſur le règne de mille ans, ſur

PROPHÉTIES.

SECTION PREMIÈRE.

IL eſt encor des prophètes, nous en avions deux à Biſſètre en 1723 ; l'un & l'autre ſe diſaient *Elie*. On les fouetta, & il n'en fut plus queſtion.

Avant les prophètes des Cévennes qui tiraient des coups de fuſil derrière les hayes au nom du Seigneur en 1704, la Hollande eut le fameux Pierre Jurieu qui publia l'*accompliſſement des prophéties*. Mais que la Hollande n'en ſoit pas trop fière. Il était né en France dans une petite ville appellée *Mer*, de la généralité d'Orléans. Mais il faut avouer que ce ne fut qu'à Roterdam que DIEU l'appella à la prophétie.

Ce *Jurieu* vit clairement, comme bien d'autres, dans l'Apocalypſe que le pape était la bête, qu'elle tenait *poculum*, *aureum plenum abominationum*, la coupe d'or pleine d'abominations ; que les quatre premières lettres de ces quatres mots latins formaient le mot *pâpâ*, que par conſéquent ſon règne allait finir, que les Juifs rentreraient dans Jéruſalem, qu'ils domineraient ſur le monde entier pendant mille ans, après quoi viendrait l'antechriſt, puis JESUS aſſis ſur une nuée jugerait les vivans & les morts. Tom. I. pag. 187.

Raban fut étonné des blaſphêmes qu'ils prononçaient contre notre Sauveur, l'appellant *bâtard*, *impie*, *fils de Panther*, & diſant qu'il n'eſt pas permis de prier DIEU ſans le maudire. *Quod nulla oratio poſſet apud* DEUM *accepta eſſe niſi in ea Dominum noſtrum* JESUM CHRISTUM *maledicant. Confitentes eum eſſe impium & filium impii, id eſt neſcio cujus ethnici quem nominant Pandera à quo dicunt matrem Domini adulteratam.*

Vangeſtilius in proemis pag. 53.

Ces horribles prophanations ſe trouvent en pluſieurs endroits dans le Talmud, dans les livres du Nizachon, dans la diſpute de *Rittangel*, dans celles de *Jechiel* & de *Nacmanides* intitulées le *Rempart de la foi*; & ſurtout dans l'abominable ouvrage du *Toldos Jeſchut.*

C'eſt ſurtout dans ce prétendu *Rempart de la foi* du rabin *Iſaac*, que l'on interprête toutes les prophéties qui annonçent JESUS-CHRIST en les appliquant à d'autres perſonnes.

C'eſt-là qu'on aſſure que la Trinité n'eſt figurée dans aucun livre hébreu, & qu'on n'y trouve pas la plus légère trace de notre ſainte religion. Au contraire, ils alléguent ces endroits qui, ſelon eux, diſent que la loi moſaïque doit durer éternellement.

Le fameux paſſage qui doit confondre les Juifs & faire triompher la religion chrétienne, de

de l'aveu de tous nos grands théologiens, eſt celui d'Iſaïe ; *Voici une vierge ſera enceinte, elle enfantera un fils, & ſon nom ſera Emmanuel ; il mangera du beurre & du miel juſqu'à-ce qu'il ſache rejetter le mal & choiſir le bien.... Et avant que l'enfant ſache rejetter le mal & choiſir le bien, la terre que tu as en déteſtation ſera abandonnée de ſes deux rois.... Et l'Eternel ſiflera aux mouches des ruiſſeaux d'Egypte, & aux abeilles qui ſont au pays d'Aſſur.... Et en ce jour-là le Seigneur raſera avec un raſoir de louage le roi d'Aſſur, la tête & le poil des génitoires, & il achevera auſſi la barbe.... Et l'Eternel me dit, prends un grand rouleau & y écris avec une touche en gros caractère, qu'on ſe dépêche de butiner, prenez vîte les dépouilles.... Donc je pris avec moi de fidèles témoins, ſavoir Urie le ſacrificateur, & Zacharie fils de Jeberecia..... Et je couchai avec la prophéteſſe, elle conçut & enfanta un enfant mâle ; & l'Eternel me dit appelle l'enfant Maher-ſalal-has-has. Car avant que l'enfant ſache crier mon père & ma mère on enlevera la puiſſance de Damas, & le butin de Samarie devant le roi d'Aſſur.*

Le rabin *Iſaac* affirme après tous les autres docteurs de ſa loi, que le mot hébreu *alma* ſignifie tantôt une vierge, tantôt une femme mariée ; que *Ruth* eſt appellée *alma* lorſqu'elle était mère ; qu'une femme adul-

tère eſt quelquefois même nommée *alma*; qu'il ne s'agit ici que de la femme du prophète *Iſaïe*; que ſon fils ne s'appelle point *Emmanuel*, mais *Maher-ſalal-has-bas*; que quand ce fils mangera du beurre & du miel, les deux rois qui aſſiégent Jéruſalem ſeront chaſſés du pays, &c.

Ainſi ces interprètes aveugles de leur propre religion & de leur propre langue, combattent contre l'égliſe, & diſent obſtinément que cette prophétie ne peut regarder JESUS-CHRIST en aucune manière.

On a mille fois réfuté leur explication dans nos langues modernes. On a employé la force, les gibets, les roues, les flammes; cependant ils ne ſe rendent pas encore.

Il a porté nos maladies, & il a ſoutenu nos douleurs, & nous l'avons cru affligé de plaies, frappé de DIEU *& affligé.*

Quelque frappante que cette prédiction puiſſe nous paraître, ces Juifs obſtinés diſent qu'elle n'a nul rapport avec JESUS-CHRIST, & qu'elle ne peut regarder que les prophètes qui étaient perſécutés pour les péchés du peuple.

Et voilà que mon ſerviteur proſpérera, ſera honoré, & élevé très haut.

Ils diſent encor que cela ne regarde pas JESUS-CHRIST, mais *David*; que ce roi en

effet proſpéra, mais que JESUS qu'ils méconnurent ne proſpéra pas.

Voici que je ferai un nouveau pacte avec la maiſon d'Iſraël & avec la maiſon de Juda.

Ils diſent que ce paſſage ne ſignifie, ſelon la lettre & ſelon le ſens, autre choſe ſinon, je renouvellerai mon pacte avec Juda & avec Iſraël. Cependant, leur pacte n'a pas été renouvellé; on ne peut faire un plus mauvais marché que celui qu'ils ont fait; n'importe, ils ſont obſtinés.

Et toi, Bethléem d'Ephrata, qui es petite dans les milliers de Juda, il ſortira pour toi un dominateur en Iſraël, & ſa ſortie eſt depuis le commencement juſqu'au jour d'à jamais.

Ils oſent nier encor que cette prophétie ſoit pour JESUS-CHRIST. Ils diſent qu'il eſt évident que *Michée* parle de quelque capitaine natif de Bethléem, qui remportera quelque avantage à la guerre contre les Babiloniens; car il parle le moment d'après de l'hiſtoire de Babilone & des ſept capitaines qui élurent *Darius*. Et ſi on démontre qu'il s'agit du Meſſie, ils n'en veulent pas convenir.

Ces Juifs ſe trompent groſſiérement ſur Juda qui devait être *comme un lion*, & qui n'a été que comme un âne ſous les Perſes, ſous *Alexandre*, ſous les *Seleucides*, ſous

les *Ptolomées*, ſous les Romains, ſous les Arabes & ſous les Turcs.

Ils ne ſavent ce qu'ils entendent par le *Shilo*, & par la *verge*, & par la *cuiſſe de Juda*. La verge n'a été dans Juda qu'un tems très court ; ils diſent des pauvretés ; mais l'abbé *Houteville* n'en dit-il pas beaucoup davantage avec ſes phraſes, ſon néologiſme & ſon éloquence de rhéteur, qui met toûjours des mots à la place des choſes, & qui ſe propoſe des objections très difficiles pour n'y répondre que par du verbiage ?

Tout cela eſt donc peine perdue. Et quand l'abbé Français ferait encor un livre plus gros, quand il le joindrait aux cinq ou ſix mille volumes que nous avons ſur cette matière, nous en ſerions plus fatigués ſans avoir avancé d'un ſeul pas.

On ſe trouve donc plongé dans un chaos qu'il eſt impoſſible à la faibleſſe de l'eſprit humain de débrouiller jamais. On a beſoin encor une fois d'une égliſe infaillible qui juge ſans appel. Car enfin, ſi un Chinois, un Tartare, un Africain réduit au malheur de n'avoir que du bon ſens, liſait toutes ces prophéties, il lui ſerait impoſſible d'en faire l'application ni à JESUS-CHRIST, ni aux Juifs, ni à perſonne. Il ſerait dans l'étonnement, dans l'incertitude, ne concevrait rien, n'aurait pas une ſeule idée diſtincte. Il ne

pourait pas faire un pas dans cet abîme ; il lui faut un guide. Prenons donc l'église pour notre guide.

PROPRIÉTÉ.

Liberty, and property : c'est le cri anglais. Il vaut mieux que *St. George & mon droit*, *St. Denis & mon joie* : c'est le cri de la nature.

De la Suisse à la Chine les payſans poſſèdent des terres en propres. Le droit ſeul de conquête a pu dans quelques pays dépouiller les hommes d'un droit ſi naturel.

L'avantage général d'une nation eſt celui du ſouverain, du magiſtrat & du peuple, pendant la paix & pendant la guerre. Cette poſſeſſion des terres accordées aux payſans eſt-elle également utile au trône & aux ſujets dans tous les tems ? Pour qu'elle le ſoit au trône, il faut qu'elle puiſſe produire un revenu plus conſidérable & plus de ſoldats.

Il faut donc voir ſi le commerce & la population augmenteront. Il eſt certain que le poſſeſſeur d'un terrain cultivera beaucoup mieux ſon héritage que celui d'autrui. L'eſprit de propriété double la force de l'homme.

On travaille pour soi & pour sa famille avec plus de vigueur & de plaisir que pour un maître. L'esclave qui est dans la puissance d'un autre, a peu d'inclination pour le mariage. Il craint souvent même de faire des esclaves comme lui. Son industrie est étouffée; son ame abrutie: & ses forces ne s'exercent jamais dans toute leur élasticité. Le possesseur au contraire désire une femme qui partage son bonheur, & des enfans qui l'aident dans son travail. Son épouse & ses fils sont ses richesses. Le terrain de ce cultivateur peut devenir dix fois plus fertile qu'auparavant sous les mains d'une famille laborieuse. Le commerce général sera augmenté. Le trésor du prince en profitera. La campagne fournira plus de soldats. C'est donc évidemment l'avantage du prince. La Pologne serait trois fois plus peuplée & plus riche si le payſan n'était pas esclave.

Ce n'en est pas moins l'avantage des seigneurs. Qu'un seigneur possède dix mille arpens de terre cultivés par des serfs; dix mille arpens ne lui procureront qu'un revenu très faible, souvent absorbé par les réparations, & reduit à rien par l'intempérie des saisons. Que sera-ce, si la terre est d'une plus vaste étendue, & si le terrain est ingrat? Il ne sera que le maître d'une vaste solitude. Il ne sera réellement riche qu'autant que ses vassaux le seront. Son bonheur dépend du leur.

Si ce bonheur s'étend jusqu'à rendre sa terre trop peuplée, si le terrain manque à tant de mains laborieuses, (au-lieu qu'auparavant les mains manquaient au terrain) alors l'excédent des cultivateurs nécessaires se répand dans les villes, dans les ports de mer, dans les atteliers des artistes, dans les armées. La population aura produit ce grand bien; & la possession des terres accordées aux cultivateurs, sous la redevance qui enrichit les seigneurs, aura produit cette population.

Il y a une autre espèce de propriété non moins utile; c'est celle qui est affranchie de toute redevance, & qui ne paye que les tributs généraux, imposés par le souverain, pour le bien & le maintien de l'état. C'est cette propriété qui a contribué surtout à la richesse de l'Angleterre, de la France & des villes libres d'Allemagne. Les souverains qui affranchirent les terrains dont étaient composés leurs domaines, en recueillirent d'abord un grand avantage; puis qu'on acheta chérement ces franchises. Et ils en retirent aujourd'hui un bien plus grand, surtout en Angleterre & en France, par les progrès de l'industrie & du commerce.

L'Angleterre donna un grand exemple au seiziéme siécle, lorsqu'on affranchit les terres dépendantes de l'église & des moines,

C'était une choſe bien odieuſe, bien préjudiciable à un état de voir des hommes, voués par leur inſtitut à l'humilité & à la pauvreté, devenus les maîtres des plus belles terres du royaume, traiter les hommes, leurs frères, comme des animaux de ſervice, faits pour porter leurs fardeaux. La grandeur de ce petit nombre de prêtres aviliſſait la nature humaine. Leurs richeſſes particulières appauvriſſait le reſte du royaume. L'abus a été détruit; & l'Angleterre eſt devenue riche.

Dans tout le reſte de l'Europe, le commerce n'a fleuri, les arts n'ont été en honneur, les villes ne ſe ſont accrues & embellies, que quand les ſerfs de la couronne & de l'égliſe ont eu des terres en propriété. Et ce qu'on doit ſoigneuſement remarquer, c'eſt que ſi l'égliſe y a pérdu des droits qui ne lui appartenaient pas, la couronne y a gagné l'extenſion de ſes droits légitimes. Car l'égliſe, dont la première inſtitution eſt d'imiter ſon légiſlateur humble & pauvre, n'eſt point faite originairement pour s'engraiſſer du fruit des travaux des hommes; & le ſouverain, qui repréſente l'état, doit économiſer le fruit de ces mêmes travaux pour le bien de l'état même, & pour la ſplendeur du trône. Partout où le peuple travaille pour l'égliſe, l'état eſt pauvre. Partout où le peuple travaille pour lui & pour le ſouverain, l'état eſt riche.

C'eſt alors que le commerce étend partout ſes branches. La marine marchande devient l'école de la marine militaire. De grandes compagnies de commerce ſe forment. Le ſouverain trouve, dans les tems difficiles, des reſſources auparavant inconnues. Ainſi dans les états Autrichiens, en Angleterre, en France, vous voyez le prince emprunter facilement de ſes ſujets cent fois plus qu'ils n'en pouvaient arracher par la force, quand les peuples croupiſſaient dans la ſervitude.

Tous les payſans ne ſeront pas riches; & il ne faut pas qu'ils le ſoient. On a beſoin d'hommes qui n'ayent que leurs bras, & de la bonne volonté. Mais ces hommes mêmes, qui ſemblent le rebut de la fortune, participeront au bonheur des autres. Ils ſeront libres de vendre leur travail à qui voudra le mieux payer. Cette liberté leur tiendra lieu de propriété. L'eſpérance certaine d'un juſte ſalaire les ſoutiendra. Ils éleveront avec gaieté leur famille dans leurs métiers laborieux & utiles. C'eſt ſurtout cette claſſe d'hommes ſi mépriſables aux yeux des puiſſans, qui fait la pépinière des ſoldats. Ainſi, depuis le ſceptre juſqu'à la faulx & à la houlette, tout s'anime, tout proſpère, tout prend une nouvelle force par ce ſeul reſſort.

Après avoir vu s'il eſt avantageux à un état que les cultivateurs ſoient propriétaires,

il reſte à voir juſqu'où cette conceſſion peut s'étendre. Il eſt arrivé dans plus d'un royaume, que le ſerf affranchi étant devenu riche par ſon induſtrie, s'eſt mis à la place de ſes anciens maîtres appauvris par leur luxe. Il a acheté leurs terres, il a pris leurs noms. L'ancienne nobleſſe a été avilie; & la nouvelle n'a été qu'enviée & mépriſée. Tout a été confondu. Les peuples qui ont ſouffert ces uſurpations, ont été le jouet des nations qui ſe ſont préſervées de ce fléau.

Les erreurs d'un gouvernement peuvent être une leçon pour les autres. Ils profitent du bien qu'il a fait; ils évitent le mal où il eſt tombé.

Il eſt ſi aiſé d'oppoſer le frein des loix à la cupidité & à l'orgueil des nouveaux parvenus; de fixer l'étendue des terrains roturiers qu'ils peuvent acheter; de leur interdire l'acquiſition des grandes terres ſeigneuriales; que jamais un gouvernement ferme & ſage ne pourra ſe repentir d'avoir affranchi la ſervitude & d'avoir enrichi l'indigence. Un bien ne produit jamais un mal que lorſque ce bien eſt pouſſé à un excès vicieux; & alors il ceſſe d'être bien. Les exemples des autres nations avertiſſent; & c'eſt ce qui fait que les peuples qui ſont policés les derniers, ſurpaſſent ſouvent les maîtres dont ils ont pris les leçons.

PROVIDENCE.

J'Etais à la grille lorſque ſœur *Feſſue* diſait à ſœur *Confite* ; La providence prend un ſoin viſible de moi, vous ſavez comme j'aime mon moineau ; il était mort ſi je n'avais pas dit neuf *Ave Maria* pour obtenir ſa guériſon. DIEU a rendu mon moineau à la vie ; remercions la Ste. Vierge.

Un méthaphyſicien lui dit, Ma ſœur, il n'y a rien de ſi bon que des *Ave Maria*, ſurtout quand une fille les récite en latin dans un fauxbourg de Paris ; mais je ne crois pas que DIEU s'occupe beaucoup de votre moineau tout joli qu'il eſt ; ſongez, je vous prie, qu'il a d'autres affaires. Il faut qu'il dirige continuellement le cours de ſeize planètes & de l'anneau de Saturne, au centre deſquels il a placé le ſoleil qui eſt auſſi gros qu'un million de nos terres. Il a des milliards de milliards d'autres ſoleils, de planètes & de comètes à gouverner. Ses loix immuables & ſon concours éternel font mouvoir la nature entière ; tout eſt lié à ſon trône par une chaîne infinie dont aucun anneau ne peut jamais être hors de ſa place. Si des *Ave Maria* avaient fait vivre le moineau de ſœur *Feſſue* un inſtant de plus qu'il ne devait vivre, ces *Ave*

Maria auraient violé toutes les loix posées de toute éternité par le grand-Etre, vous auriez dérangé l'univers, il vous aurait fallu un nouveau monde, un nouveau DIEU, un nouvel ordre de choses.

SOEUR FESSUE.

Quoi! vous croyez que DIEU fasse si peu de cas de sœur *Fessue*?

LE MÉTAPHYSICIEN.

Je suis fâché de vous dire que vous n'êtes comme moi qu'un petit chaînon imperceptible de la chaîne infinie; que vos organes, ceux de votre moineau & les miens, sont destinés à subsister un nombre déterminé de minutes dans ce fauxbourg de Paris.

SOEUR FESSUE.

S'il est ainsi, j'étais prédestinée à dire un nombre déterminé d'*Ave Maria*.

LE MÉTAPHYSICIEN.

Oui; mais ils n'ont pas forcé DIEU à prolonger la vie de votre moineau au delà de son terme. La constitution du monde portait que dans ce couvent, à une certaine heure, vous prononceriez comme un perroquet certaines paroles dans une certaine langue que vous n'entendez point; que cet oiseau né comme vous par l'action irrésistible des

loix générales, ayant été malade ſe porterait mieux ; que vous vous imagineriez l'avoir guéri avec des paroles, & que nous aurions enſemble cette converſation.

SOEUR FESSUE.

Monſieur, ce diſcours ſent l'héréſie. Mon confeſſeur, le révérend père de *Menou*, en inférera que vous ne croyez pas à la providence.

LE MÉTAPHYSICIEN.

Je crois la providence générale, ma chère ſœur, celle dont eſt émanée de toute éternité la loi qui règle toute choſe, comme la lumière jaillit du ſoleil ; mais je ne crois point qu'une providence particulière change l'économie du monde pour votre moineau ou pour votre chat.

SOEUR FESSUE.

Mais pourtant, ſi mon confeſſeur vous dit comme il me l'a dit à moi, que DIEU change tous les jours ſes volontés en faveur des ames dévotes ?

LE MÉTAPHYSICIEN.

Il me dira la plus platte bêtiſe qu'un confeſſeur de filles puiſſe dire à un homme qui penſe.

SOEUR FESSUE.

Mon confeſſeur une bête ! ſainte Vierge *Marie !*

LE MÉTAPHYSICIEN.

Je ne dis pas cela ; je dis qu'il ne pourait juſtifier que par une bêtiſe énorme, les faux principes qu'il vous a inſinués, peut-être fort adroitement, pour vous gouverner.

SOEUR FESSUE.

Ouais ! j'y penſerai ; cela mérite réflexion.

PUISSANCE, TOUTE-PUISSANCE.

JE ſuppoſe que celui qui lira cet article eſt convaincu que ce monde eſt formé avec intelligence, & qu'un peu d'aſtronomie & d'anatomie ſuffiſent pour faire admirer cette intelligence univerſelle & ſuprême.

Encor une fois, *Mens agitat molem.*

Peut-il ſavoir par lui-même ſi cette intelligence eſt toute-puiſſante, c'eſt-à-dire infiniment puiſſante ? a-t-il la moindre notion de l'infini pour comprendre ce que c'eſt qu'une puiſſance infinie ?

Le célèbre hiſtorien philoſophe *David Hume* dit, „ Un poids de dix onces eſt enlevé „ dans la balance par un autre poids ; donc „ cet autre poids eſt de plus de dix onces ; „ mais on ne peut apporter de raiſon pour- „ quoi il doit être de cent. “ *Particulier providence* pag. 359.

On peut dire de même ; Tu reconnais une intelligence ſuprême aſſez forte pour te former, pour te conſerver un tems limité, pour te récompenſer, pour te punir. En ſais-tu aſſez pour te démontrer qu'elle peut davantage ?

Comment peux-tu te prouver par ta raiſon que cet Etre peut plus qu'il n'a fait ?

La vie de tous les animaux eſt courte. Pouvait-il la faire plus longue ?

Tous les animaux ſont la pâture les uns des autres ſans exception. Tout naît pour être dévoré. Pouvait-il former ſans détruire ?

Tu ignores quelle eſt ſa nature. Tu ne peux donc ſavoir ſi ſa nature ne l'a pas forcé de ne faire que les choſes qu'il a faites.

Ce globe n'eſt qu'un vaſte champ de deſtruction & de carnage. Ou le grand-Etre a pu en faire une demeure éternelle de délices pour tous les êtres ſenſibles, ou il ne l'a pas pu. S'il l'a pu & s'il ne l'a pas fait, crain de le regarder comme malfeſant. Mais s'il ne l'a pas pu, ne crains point de le regarder comme une puiſſance très grande circonſcrite par ſa nature dans ſes limites.

Qu'elle ſoit infinie ou non, cela ne t'importe. Il eſt indifférent à un ſujet que ſon maître poſſède cinq cent lieues de terrain ou cinq mille, il n'en eſt ni plus ni moins ſujet.

Lequel ſerait plus injurieux à cet Etre ineffable ou de dire, il a fait des malheureux ſans pouvoir s'en diſpenſer, ou il les a faits pour ſon plaiſir?

Pluſieurs ſectes le repréſentent comme cruel; d'autres, de peur d'admettre un DIEU méchant, ont l'audace de nier ſon exiſtence. Ne vaut-il pas mieux dire que probablement la néceſſité de ſa nature & celle des choſes ont tout déterminé?

Le monde eſt le théâtre du mal moral & du mal phyſique; on ne le ſent que trop; & le *Tout eſt bien* de *Shaftsburi*, de *Bolingbroke* & de *Pope*, n'eſt qu'un paradoxe de bel eſprit, une mauvaiſe plaiſanterie.

Les deux principes de *Zoroaſtre* & de *Manès* tant reſſaſſés par *Bayle*, ſont une plaiſanterie plus mauvaiſe encore. Ce ſont, comme on l'a déja obſervé, les deux médecins de *Molière* dont l'un dit à l'autre, Paſſez-moi l'émétique, & je vous paſſerai la ſaignée. Le manichéiſme eſt abſurde; &, voilà pourquoi il a eu un ſi grand parti.

J'avoue que je n'ai point été éclairé par tout ce que dit *Bayle* ſur les manichéens & ſur

ſur les pauliciens. C'eſt de la controverſe; j'aurais voulu de la pure philoſophie. Pourquoi parler de nos myſtères à *Zoroaſtre ?* dès que vous oſez traiter nos myſtères qui ne veulent que de la foi & non du raiſonnement, vous vous ouvrez des précipices.

Le fatras de notre théologie ſcolaſtique n'a rien à faire avec le fatras des rêveries de *Zoroaſtre.*

Pourquoi diſcuter avec *Zoroaſtre* le péché originel ? il n'en a jamais été queſtion que du tems de *St. Auguſtin.* *Zoroaſtre* ni aucun légiſlateur de l'antiquité n'en avait entendu parler.

Si vous diſputez avec *Zoroaſtre*, mettez ſous la clef l'ancien & le nouveau Teſtament qu'il ne connaiſſait pas ; & qu'il faut révérer ſans vouloir les expliquer.

Qu'aurai-je donc dit à *Zoroaſtre ?* ma raiſon ne peut admettre deux Dieux qui ſe combattent, cela n'eſt bon que dans un poëme où *Minerve* ſe querelle avec *Mars.* Ma faible raiſon eſt bien plus contente d'un ſeul grand-Etre dont l'eſſence était de faire, & qui a fait tout ce que ſa nature lui a permis, qu'elle n'eſt ſatisfaite de deux grands êtres dont l'un gâte tous les ouvrages de l'autre. Votre mauvais principe *Arimane* n'a pu déranger une ſeule des loix aſtronomiques & phyſiques du bon principe *Oromaze ;* tout mar-

che avec la plus grande régularité dans les cieux. Pourquoi le méchant *Arimane* n'aurait-il eu de puiſſance que ſur ce petit globe de la terre ?

Si j'avais été *Arimane* j'aurais attaqué *Oroſmade* dans ſes belles & grandes provinces de tant de ſoleils & d'étoiles. Je ne me ſerais pas borné à lui faire la guerre dans un petit village.

Il y a beaucoup de mal dans ce village. Mais d'où ſavons-nous que ce mal n'était pas inévitable ?

Vous êtes forcé d'admettre une intelligence répandue dans l'univers ; mais 1°. ſavez-vous, par exemple, ſi cette puiſſance s'étend juſqu'à prévoir l'avenir. Vous l'avez aſſuré mille fois ; mais vous n'avez jamais pu ni le prouver, ni le comprendre. Vous ne pouvez ſavoir comment un être quelconque voit ce qui n'eſt pas. Or l'avenir n'eſt pas ; *donc* nul être ne peut le voir. Vous vous réduiſez à dire qu'il prévoit ; mais prévoir c'eſt conjecturer. *a*)

Or un DIEU qui, ſelon vous, conjecture, peut ſe tromper. Il s'eſt réellement trompé dans votre ſyſtème ; car s'il avait prévu que ſon ennemi empoiſonnerait ici-bas toutes ſes œuvres, il ne les aurait pas produites ; il ne ſe ferait pas préparé lui-même la honte d'être continuellement vaincu.

a) C'eſt le ſentiment des ſociniens.

2°. Ne lui fais-je pas bien plus d'honneur en disant qu'il a fait tout par la nécessité de sa nature, que vous ne lui en faites en lui suscitant un ennemi qui défigure, qui souille, qui détruit ici-bas toutes ses œuvres ?

3°. Ce n'est point avoir de DIEU une idée indigne, que de dire qu'ayant formé des milliards de mondes où la mort & le mal n'habitent point, il a fallu que le mal & la mort habitassent dans celui-ci.

4°. Ce n'est point rabaisser DIEU que de dire qu'il ne pouvait former l'homme sans lui donner de l'amour-propre; que cet amour-propre ne pouvait le conduire sans l'égarer presque toûjours; que ses passions sont nécessaires, mais qu'elles sont funestes; que la propagation ne peut s'exécuter sans désirs; que ces désirs ne peuvent animer l'homme sans querelles, que ces querelles amènent nécessairement des guerres, &c.

5°. En voyant une partie des combinaisons du règne végétal, animal & minéral, & ce globe percé partout comme un crible d'où tant d'exhalaisons s'échappent en foule, quel sera le philosophe assez hardi ou le scolastique assez imbécille pour voir clairement que la nature pouvait arrêter les effets des volcans, les intempéries de l'atmosphère, la violence des vents, les pestes & tous les fléaux destructeurs ?

6°. Il faut être bien puissant, bien fort,

bien industrieux pour avoir formé des lions qui dévorent des taureaux, & produit des hommes qui inventent des armes pour tuer d'un seul coup non-seulement les taureaux & les lions, mais encor pour se tuer les uns les autres. Il faut être très puissant pour avoir fait naître des araignées qui tendent des filets pour prendre des mouches; mais ce n'est pas être tout-puissant, infiniment puissant.

7°. Si le grand-Etre avait été infiniment puissant, il n'y a nulle raison pour laquelle il n'aurait pas fait les animaux sensibles infiniment heureux; il ne l'a pas fait, donc il ne l'a pas pu.

8°. Toutes les sectes des philosophes ont échoué contre l'écueil du mal physique & moral. Il ne reste que d'avouer que DIEU ayant agi pour le mieux n'a pu agir mieux.

9°. Cette nécessité tranche toutes les difficultés & finit toutes les disputes. Nous n'avons pas le front de dire *tout est bien*; nous disons tout est le moins mal qu'il se pouvait.

10°. Pourquoi un enfant meurt-il souvent dans le sein de sa mère? pourquoi un autre ayant eu le malheur de naître, est-il réservé à des tourmens aussi longs que sa vie, terminés par une mort affreuse?

Pourquoi la source de la vie a-t-elle été empoisonnée dans toute la terre depuis la découverte de l'Amérique? pourquoi depuis le septiéme siécle de notre ère vulgaire la pe-

tite vérole emporte-t-elle la huitiéme partie du genre-humain ? pourquoi de tout tems les veſſies ont-elles été ſujettes à être des carrières de pierres ? pourquoi la peſte, la guerre, la famine & l'inquiſition ? Tournez-vous de tous les ſens ; vous ne trouverez d'autre ſolution ſinon que tout a été néceſſaire.

Je parle ici aux ſeuls philoſophes & non pas aux théologiens. Nous ſavons bien que la foi eſt le fil du labyrinthe. Nous ſavons que la chûte d'*Adam* & d'*Eve*, le péché originel, la puiſſance immenſe donnée aux diables ; la prédilection accordée par le grand-Etre au peuple Juif, & le batême ſubſtitué à l'amputation du prépuce ſont les réponſes qui éclairciſſent tout. Nous n'avons argumenté que contre *Zoroaſtre* & non contre l'univerſité de Conimbre ou Coïmbre, à laquelle nous nous ſoumettons dans tous nos articles.

PUISSANCE,

LES DEUX PUISSANCES.

QUiconque tient le ſceptre & l'encenſoir à les deux mains fort occupées. On peut le regarder comme un homme fort ha-

bile, s'il commande à des peuples qui ont le sens commun. Mais s'il n'a à faire qu'à des imbécilles, à des espèces de sauvages, on peut le comparer au cocher de *Bernier* que son maître rencontra un jour dans un carrefour de Déli arranguant la populace & lui vendant de l'orviétan. Quoi ! *Lapierre*, lui dit *Bernier*, tu es devenu médecin ; Oui, monsieur, lui répondit le cocher, tel peuple, tel charlatan.

Le daïri des Japonois, le dalai-lama du Thibet auraient pu en dire autant. *Numa Pompilius* même avec son *Egerie*, aurait fait la même réponse à *Bernier*. *Melchisedec* était probablement dans le cas, aussi-bien que cet *Anius* dont parle *Virgile* au troisiéme chant de l'Eneïde.

Rex Anius, rex idem hominum phœbique sacerdos
Vittis & sacra redimitus tempora lauro.

Je ne sais quel translateur du seiziéme siécle, a translaté ainsi ces vers de *Virgile*.

Anius qui fut roi tout ainsi qu'il fut prêtre,
Mange à deux ateliers, & doublement est maître.

Ce charlatan *Anius* n'était roi que de l'isle de Délos, très chétif royaume, qui après celui de Melchisedec & d'Ivetot était un des moins considérables de la terre ; mais le culte

d'*Apollon* lui avait donné une grande réputation : il suffit d'un saint pour mettre tout un pays en crédit.

Trois électeurs Allemands sont plus puissans qu'*Anius*, & ont comme lui le droit de mître & de couronne, quoique subordonnés, du moins en apparence, à l'empereur Romain qui n'est que l'empereur d'Allemagne. Mais de tous les pays où la plénitude du sacerdoce, & la plénitude de la royauté constitue la puissance la plus pleine qu'on puisse imaginer, c'est Rome moderne.

Le pape est regardé dans la partie de l'Europe catholique comme le premier des rois, & le premier des prêtres. Il en fut de même dans la Rome qu'on appelle *payenne*; Jules César était à la fois grand-pontife, dictateur, guerrier, vainqueur, très éloquent, très galant, en tout le premier des hommes; & à qui nul moderne n'a pu être comparé, excepté dans une épitre dédicatoire.

Le roi d'Angleterre possède à-peu-près les mêmes dignités que le pape en qualité de chef de l'église.

L'impératrice de Russie est aussi maîtresse absolue de son clergé dans l'empire le plus vaste qui soit sur la terre. L'idée qu'il peut y avoir deux puissances opposées l'une à l'au-

tre dans un même état, y eſt regardée par le clergé même comme une chimère auſſi abſurde que pernicieuſe.

Je dois rapporter à ce propos une lettre que l'impératrice de Ruſſie *Catherine II* daigna m'écrire au mont Krapac le 22 Avril 1765, & dont elle m'a permis de faire uſage dans l'occaſion.

» Des capucins qu'on tolère à Moſcou » (car la tolérance eſt générale dans cet em- » pire, il n'y a que les jéſuites qui n'y ſont » pas ſoufferts) s'étant opiniâtrés cet hyver » à ne pas vouloir enterrer un Français qui » était mort ſubitement, ſous prétexte qu'il » n'avait pas reçu les ſacremens; *Abraham* » *Chaumeix* fit un factum contre eux, pour » leur prouver qu'ils devaient enterrer un » mort; mais ce factum, ni deux réquiſi- » tions du gouverneur ne purent porter ces » pères à obéir. A la fin on leur fit dire de » choiſir ou de paſſer la frontière, ou d'en- » terrer ce Français; ils partirent, & j'en- » voyai d'ici des auguſtins plus dociles, qui » voyant qu'il n'y avait pas à badiner, fi- » rent tout ce qu'on voulut.

» Voilà donc *Abraham Chaumeix* en Ruſſie » qui devient raiſonnable; il s'oppoſe à la » perſécution. S'il prenait de l'eſprit, il ferait » croire les miracles aux plus incrédules; » mais tous les miracles du monde n'efface-

» ront pas ſa honte d'avoir été le délateur
» de l'Encyclopédie.

. . . . . .
. . . . . .

» Les ſujets de l'égliſe ſouffrant des vexa-
» tions ſouvent tyranniques, auxquelles les
» fréquens changemens de maîtres contri-
» buaient beaucoup, ſe révoltèrent vers la
» fin du règne de l'impératrice *Elizabeth*, &
» ils étaient à mon avénement plus de cent
» mille en armes. C'eſt ce qui fit qu'en 1762
» j'exécutai le projet de changer entiérement
» l'adminiſtration des biens du clergé, & de
» fixer ſes revenus. *Arſène* évêque de Roſ-
» tou, s'y oppoſa, pouſſé par quelques-uns
» de ſes confrères, qui ne trouvèrent pas
» à propos de ſe nommer. Il envoya deux
» mémoires où il voulait établir le principe
» abſurde des deux puiſſances. Il avait déja fait
» cette tentative du tems de l'impératrice
» *Elizabeth*; on s'était contenté de lui im-
» poſer ſilence, mais ſon inſolence & ſa folie
» redoublant, il fut jugé par le métropolitain
» de Novogorod, & par le ſynode entier,
» condamné comme fanatique, coupable d'u-
» ne entrepriſe contraire à la foi orthodoxe,
» autant qu'au pouvoir ſouverain; déchu de
» ſa dignité & de la prêtriſe, & livré au
» bras ſéculier. Je lui fis grace, & je me
» contentai de le réduire à la condition de
» moine. «

Telles ſont ſes propres paroles ; il en réſulte qu'elle ſait ſoutenir l'égliſe & la contenir ; qu'elle reſpecte l'humanité autant que la religion ; qu'elle protège le laboureur autant que le prêtre ; que tous les ordres de l'état doivent la bénir.

J'aurai encor l'indiſcrétion de tranſcrire ici un paſſage d'une de ſes lettres.

„ La tolérance eſt établie chez nous, elle „ fait loi de l'état ; il eſt défendu de perſécu- „ ter. Nous avons, il eſt vrai, des fanati- „ ques, qui faute de perſécution, ſe brûlent „ eux-mêmes ; mais ſi ceux des autres pays „ en feſaient autant, il n'y aurait pas grand „ mal, le monde en ſerait plus tranquille, „ & *Calas* n'aurait pas été roué. "

Ne croyez pas qu'elle écrive ainſi par un enthouſiaſme paſſager & vain qu'on déſavoue enſuite dans la pratique, ni même par le déſir louable d'obtenir dans l'Europe les ſuffrages des hommes qui penſent & qui enſeignent à penſer. Elle poſe ces principes pour baſe de ſon gouvernement. Elle a écrit de ſa main dans le conſeil de légiſlation, ces paroles qu'il faut graver aux portes de toutes les villes.

„ Dans un grand empire, qui étend ſa „ domination ſur autant de peuples divers „ qu'il y a de différentes croyances parmi „ les hommes, la faute la plus nuiſible ſerait „ l'intolérance. "

Remarquez qu'elle n'héſite pas de mettre

l'intolérance au rang des fautes, j'ai presque dit des délits. Ainsi une impératrice despotique détruit dans le fond du nord la persécution & l'esclavage. Tandis que dans le midi.....

a) Jugez après cela, monsieur, s'il se trouvera un honnête homme dans l'Europe qui ne sera pas prêt de signer le panégyrique que vous méditez. Non-seulement cette princesse est tolérante, mais elle veut que ses voisins le soient. Voilà la première fois qu'on a déployé le pouvoir suprême pour établir la liberté de conscience. C'est la plus grande époque que je connaisse dans l'histoire moderne.

C'est à-peu-près ainsi que les anciens Persans défendirent aux Carthaginois d'immoler des hommes.

Plût-à-Dieu qu'au-lieu des barbares qui fondirent autrefois des plaines de la Scythie & des montagnes de l'Immaüs & du Caucase vers les Alpes & les Pyrénées pour tout ravager, on vît descendre aujourd'hui des armées pour renverser le tribunal de l'inquisition, tribunal plus horrible que les sacrifices de sang humain tant reprochés à nos pères!

Enfin, ce génie supérieur veut faire entendre à ses voisins ce que l'on commence à comprendre en Europe, que des opinions métaphysiques inintelligibles, qui sont les filles

a) Ceci est tiré d'une lettre du citoyen du mont Krapac, dans laquelle se trouve l'extrait de la lettre de l'impératrice.

de l'abſurdité, ſont les mères de la diſcorde; & que l'égliſe au-lieu de dire, Je viens apporter le glaive & non la paix, doit dire hautement, J'apporte la paix & non le glaive. Auſſi l'impératrice ne veut-elle tirer l'épée que contre ceux qui veulent opprimer les diſſidens.

QUESTION, TORTURE.

J'Ai toûjours préſumé que la queſtion, la torture avait été inventée par des voleurs qui étant entrés chez un avare & ne trouvant point ſon tréſor, lui firent ſouffrir mille tourmens juſqu'à-ce qu'il le découvrît.

On a dit ſouvent que la queſtion était un moyen de ſauver un coupable robuſte, & de perdre un innocent trop faible; que chez les Athéniens on ne donnait la queſtion que dans les crimes d'état; que les Romains n'appliquèrent jamais à la torture un citoyen Romain pour ſavoir ſon ſecret.

Que le tribunal abominable de l'inquiſition renouvella ce ſupplice, & que par conſéquent il doit être en horreur à toute la terre.

Qu'il eſt auſſi abſurde d'infliger la torture pour parvenir à la connaiſſance d'un crime, qu'il était abſurde d'ordonner autrefois le duel pour juger un coupable; car ſouvent le coupable était vainqueur, & ſouvent le con-

pable vigoureux & opiniâtre réſiſte à la queſtion tandis que l'innocent débile y ſuccombe.

Que cependant le duel était appellé le *jugement de* DIEU, & qu'il ne manque plus que d'appeller la torture le *jugement de* DIEU.

Que la torture eſt un ſupplice plus long & plus douloureux que la mort; qu'ainſi on punit l'accuſé avant d'être certain de ſon crime, & qu'on le punit plus cruellement qu'en le feſant mourir.

Que mille exemples funeſtes ont dû déſabuſer les légiſlateurs de cet uſage affreux.

Que cet uſage eſt aboli dans pluſieurs pays de l'Europe, & qu'on voit moins de grands crimes dans ces pays que dans le nôtre où la torture eſt pratiquée.

On demande après cela pourquoi la torture eſt toûjours admiſe chez les Français qui paſſent pour un peuple doux & agréable?

On répond que cet affreux uſage ſubſiſte encor parce qu'il eſt établi; on avoue qu'il y a beaucoup de perſonnes douces & agréables en France, mais on nie que le peuple ſoit humain.

Si on donne la queſtion à des *Jacques Clément*, à des *Jean Châtel*, à des *Ravaillac*, à des *Damiens*, perſonne ne murmurera, il s'agit de la vie d'un roi & du ſalut de tout l'état. Mais que des juges d'Abbeville condamnent à la torture un jeune officier pour ſavoir quels ſont les enfans qui ont chanté avec lui

une vieille chanſon, qui ont paſſé devant une proceſſion de capucins ſans ôter leur chapeau, j'oſe preſque dire que cette horreur perpétrée dans un tems de lumières & de paix, eſt pire que les maſſacres de la St. Barthelemi commis dans les ténèbres du fanatiſme.

Nous l'avons déja inſinué; & nous voudrions le graver bien profondément dans tous les cerveaux & dans tous les cœurs.

RAVAILLAC.

J'Ai connu dans mon enfance un chanoine de Peronne, âgé de quatre-vingt douze ans, qui avait été élevé par un des plus furieux bourgeois de la ligue. Il diſait toûjours, *Feu monſieur de Ravaillac.* Ce chanoine avait conſervé pluſieurs manuſcrits très curieux de ces tems apoſtoliques, quoiqu'ils ne fiſſent pas beaucoup d'honneur à ſon parti; en voici un qu'il laiſſa à mon oncle.

DIALOGUE d'un page du duc de Sully, *& de maître* Fileſac, *docteur de Sorbonne, l'un des deux confeſſeurs de* Ravaillac.

MAÎTRE FILESAC.

Dieu merci, mon cher enfant, *Ravaillac* eſt mort comme un ſaint. Je l'ai entendu

en confeſſion ; il s'eſt repenti de ſon péché, & a fait un ferme propos de n'y plus retomber. Il voulait recevoir la ſainte communion ; mais ce n'eſt pas ici l'uſage comme à Rome ; ſa pénitence lui en a tenu lieu, & il eſt certain qu'il eſt en paradis.

LE PAGE.

Lui en paradis ? dans le jardin ? lui ! ce monſtre !

MAITRE FILESAC.

Oui, mon bel enfant, dans le jardin, dans le ciel, c'eſt la même choſe.

LE PAGE.

Je le veux croire ; mais il a pris un mauvais chemin pour y arriver.

MAITRE FILESAC.

Vous parlez en jeune huguenot. Apprenez que ce que je vous dis eſt de foi. Il a eu l'attrition, & cette attrition jointe au ſacrement de confeſſion, opère immanquablement ſalvation, qui mène droit en paradis où il prie maintenant DIEU pour vous.

LE PAGE.

Je ne veux point du tout qu'il parle à DIEU de moi. Qu'il aille au diable avec ſes prières & ſon attrition.

MAITRE FILESAC.

Dans le fond c'était une bonne ame. Son zèle l'a emporté, il a mal fait, mais ce n'était pas en mauvaise intention; car dans tous ses interrogatoires il a répondu qu'il n'avait assassiné le roi que parce qu'il allait faire la guerre au pape, & que c'était la faire à DIEU. Ses sentimens étaient fort chrétiens. Il est sauvé, vous dis-je; il était lié, & je l'ai délié.

LE PAGE.

Ma foi, plus je vous écoute, plus vous me paraissez un homme à lier vous-même. Vous me faites horreur.

MAITRE FILESAC.

C'est que vous n'êtes pas encor dans la bonne voie; vous y serez un jour. Je vous ai toûjours dit que vous n'étiez pas loin du royaume des cieux, mais le moment n'est pas encor venu.

LE PAGE.

Le moment ne viendra jamais de me faire croire que vous avez envoyé *Ravaillac* en paradis.

MAITRE FILESAC.

Dès que vous serez converti, comme je l'espère, vous le croirez comme moi; mais en attendant, sachez que vous & le duc de

Sully

Sully votre maître, vous ſerez damnés à toute éternité avec *Juda Iſcariote* & le mauvais riche, tandis que *Ravaillac* eſt dans le ſein d'*Abraham*.

LE PAGE.

Comment coquin !

MAITRE FILESAC.

Point d'injures, petit fils ; il eſt défendu d'appeller ſon frère *Raca*. On eſt alors coupable de la gehenne ou gebenne du feu. Souffrez que je vous endoctrine ſans vous fâcher.

LE PAGE.

Va, tu me parais ſi raka que je ne me fâcherai plus.

MAITRE FILESAC.

Je vous diſais donc, qu'il eſt de foi que vous ſerez damné ; & malheureuſement notre cher *Henri IV* l'eſt déja, comme la Sorbonne l'avait toûjours prévu.

LE PAGE.

Mon cher maître damné ! attends, attends, ſcélérat, un bâton, un bâton.

MAITRE FILESAC.

Calmez-vous, petit fils, vous m'avez promis de m'écouter patiemment. N'eſt-il

pas vrai que le grand *Henri* eſt mort ſans confeſſion ? n'eſt-il pas vrai qu'il était en péché mortel, étant encor amoureux de madame la princeſſe de *Condé*, & qu'il n'a pas eu le tems de demander le ſacrement de pénitence ; DIEU ayant permis qu'il ait été frappé à l'oreillette gauche du cœur, & que le ſang l'ait étouffé en un inſtant ? Vous ne trouverez aſſurément aucun bon catholique qui ne vous diſe les mêmes vérités que moi.

LE PAGE.

Tais-toi, maître fou ; ſi je croyais que tes docteurs enſeignaſſent une doctrine ſi abominable, j'irais ſur le champ les brûler dans leurs loges.

MAITRE FILESAC.

Encor une fois, ne vous emportez *pas*, vous l'avez promis. Monſeigneur le marquis de *Conchini* qui eſt un bon catholique, ſaurait bien vous empêcher d'être aſſez ſacrilège pour maltraiter mes confrères.

LE PAGE.

Mais en conſcience, maître *Fileſac*, eſt-il bien vrai que l'on penſe ainſi dans ton parti ?

MAITRE FILESAC.

Soyez-en très ſûr ; c'eſt notre catéchiſme.

LE PAGE.

Ecoute ; il faut que je t'avoue qu'un de tes ſorboniqueurs m'avait preſque ſéduit l'an paſſé. Il m'avait fait eſpérer une penſion ſur un bénéfice. Puiſque le roi, me diſait-il, a entendu la meſſe en latin, vous qui n'êtes qu'un petit gentilhomme, vous pouriez bien l'entendre auſſi ſans déroger. DIEU a ſoin de ſes élus, il leur donne des mîtres, des croſſes, & prodigieuſement d'argent. Vos réformés vont à pied, & ne ſavent qu'écrire. Enfin, j'étais ébranlé ; mais après ce que tu viens de me dire, j'aimerais cent fois mieux me faire mahométan que d'être de ta ſecte.

Ce page avait tort. On ne doit point ſe faire mahométan parce qu'on eſt affligé ; mais il faut pardonner à un jeune homme ſenſible, & qui aimait tant *Henri IV.*

Maître *Fileſac* parlait ſuivant ſa théologie, & le petit page ſelon ſon cœur.

RELIGION.

SECTION PREMIÈRE.

LEs épicuriens qui n'avaient nulle religion, recommandaient l'éloignement des affaires publiques, l'étude & la concorde. Cette secte était une société d'amis; car leur principal dogme était l'amitié. *Atticus*, *Lucrèce*, *Memmius* & quelques hommes de cette trempe, pouvaient vivre très honnêtement ensemble, & cela se voit dans tous les pays; philosophez tant qu'il vous plaira entre vous. Je crois entendre des amateurs qui se donnent un concert d'une musique savante & rafinée; mais gardez-vous d'exécuter ce concert devant le vulgaire ignorant & brutal; il pourait vous casser vos instrumens sur vos têtes. Si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion.

Je ne parle point ici de la nôtre; elle est la seule bonne, la seule nécessaire, la seule prouvée, & la seconde révélée.

Aurait-il été possible à l'esprit humain, je ne dis pas d'admettre une religion qui approchât de la nôtre, mais qui fût moins mauvaise que toutes les autres religions de

l'univers enſemble ? & quelle ſerait cette religion ?

Ne ſerait-ce point celle qui nous propoſerait l'adoration de l'Etre ſuprême, unique, infini, éternel, formateur du monde, qui le meut & le vivifie, *cui nec ſimile nec ſecundum*, celle qui nous réunirait à cet Etre des êtres pour prix de nos vertus, & qui nous en ſéparerait pour le châtiment de nos crimes ?

Celle qui admettrait très peu de dogmes inventés par la démence orgueilleuſe, éternels ſujets de diſpute, & celle qui enſeignerait une morale pure, ſur laquelle on ne diſputa jamais ?

Celle qui ne ferait point conſiſter l'eſſence du culte dans des vaines cérémonies, comme de vous cracher dans la bouche, de vous ôter un bout de votre prépuce, ou de vous couper un teſticule, attendu qu'on peut remplir tous les devoirs de la ſociété avec deux teſticules, & un prépuce entier, & ſans qu'on vous crache dans la bouche ?

Celle de ſervir ſon prochain pour l'amour de DIEU au-lieu de le perſécuter, de l'égorger au nom de DIEU ; celle qui tolérerait toutes les autres, & qui méritant ainſi la bienveillance de toutes, ſerait ſeule capable de faire du genre-humain un peuple de frères ?

Celle qui aurait des cérémonies auguſtes dont le vulgaire ſerait frappé, ſans avoir des

myſtères qui pouraient révolter les ſages & irriter les incrédules.

Celle qui offrirait aux hommes plus d'encouragemens aux vertus ſociales, que d'expiations pour les perverſités.

Celle qui aſſurerait à ſes miniſtres un revenu aſſez honorable pour les faire ſubſiſter avec décence, & ne leur laiſſerait jamais uſurper des dignités & un pouvoir qui pouraient en faire des tyrans. Celle qui établirait des retraites commodes pour la vieilleſſe & pour la maladie, mais jamais pour la fainéantiſe.

Une grande partie de cette religion eſt déja dans le cœur de pluſieurs princes, & elle ſera dominante dès que les articles de paix perpétuelle que l'abbé de *St. Pierre* a propoſés ſeront ſignés de tous les potentats.

SECTION SECONDE.

Je méditais cette nuit; j'étais abſorbé dans la contemplation de la nature; j'admirais l'immenſité, le cours, les rapports de ces globes infinis que le vulgaire ne ſait pas admirer.

J'admirais encor plus l'intelligence qui préſide à ces vaſtes reſſorts. Je me diſais, il faut être aveugle pour n'être pas ébloui de ce ſpectacle; il faut être ſtupide pour n'en pas reconnaître l'auteur; il faut être fou pour ne pas l'adorer. Quel tribut d'adoration dois-je lui rendre? ce tribut ne doit-il pas être le

même dans toute l'étendue de l'eſpace, puiſque c'eſt le même pouvoir ſuprême qui régne également dans cette étendue ?

Un être penſant qui habite dans une étoile de la voie lactée, ne lui doit-il pas le même hommage que l'être penſant ſur ce petit globe où nous ſommes ? La lumière eſt uniforme pour l'aſtre de Sirius & pour nous. La morale doit être uniforme.

Si un animal ſentant & penſant dans Sirius eſt né d'un père & d'une mère tendre qui ayent été occupés de ſon bonheur, il leur doit autant d'amour & de ſoins que nous en devons ici à nos parens. Si quelqu'un dans la voie lactée voit un indigent eſtropié ; s'il peut le ſoulager & s'il ne le fait pas, il eſt coupable envers tous les globes.

Le cœur a partout les mêmes devoirs, ſur les marches du trône de DIEU, s'il a un trône, & au fond de l'abîme, s'il eſt un abîme.

J'étais plongé dans ces idées, quand un de ces génies qui rempliſſent les intermondes, deſcendit vers moi. Je reconnus cette même créature aërienne qui m'avait apparu autrefois pour m'apprendre combien les jugemens de DIEU différent des nôtres, & combien une bonne action eſt préférable à la controverſe. (Voyez l'article *Dogme.*)

Il me tranſporta dans un déſert tout couvert d'oſſemens entaſſés ; & entre ces mon-

ceaux de morts il y avait des allées d'arbres toûjours verds, & au bout de chaque allée un grand homme d'un aſpect auguſte, qui regardait avec compaſſion ces triſtes reſtes.

Hélas! mon archange, lui dis-je, où m'avez-vous mené? à la déſolation, me répondit-il. Et qui ſont ces beaux patriarches que je vois immobiles & attendris au bout de ces allées vertes, & qui ſemblent pleurer ſur cette foule innombrable de morts? Tu le ſauras, pauvre créature humaine, me repliqua le génie des intermondes; mais auparavant il faut que tu pleures.

Il commença par le premier amas. Ceux-ci, dit-il, ſont les vingt-trois mille Juifs qui danſerent devant un veau, avec les vingt-quatre mille qui furent tués ſur des filles Madianites. Le nombre des maſſacrés pour des délits, ou des mépriſes pareilles, ſe monte à près de trois cent mille.

Aux allées ſuivantes ſont les charniers des chrétiens égorgés les uns par les autres pour des diſputes métaphyſiques. Ils ſont diviſés en pluſieurs monceaux de quatre ſiécles chacun. Un ſeul aurait monté juſqu'au ciel; il a falu les partager.

Quoi! m'écriai-je, des frères ont traité ainſi leurs frères, & j'ai le malheur d'être né dans cette confrérie!

Voici, dit l'eſprit, les douze millions d'A-

méricains tués dans leur patrie, parce qu'ils n'avaient pas été batisés. Eh mon DIEU! que ne laissiez-vous ces ossemens affreux se dessécher dans l'hémisphère où leurs corps nâquirent, & où ils furent livrés à tant de trépas différens? Pourquoi réunir ici tous ces monumens abominables de la barbarie & du fanatisme? — Pour t'instruire.

Puisque tu veux m'instruire, dis-je au génie, apprends-moi s'il y a eu d'autres peuples que les chrétiens & les Juifs à qui le zèle, & la religion malheureusement tournée en fanatisme, ayent inspiré tant de cruautés horribles. Oui, me dit-il; les mahométans se sont souillés des mêmes inhumanités, mais rarement; & lorsqu'on leur a demandé *amman*, miséricorde, & qu'on leur a offert le tribut, ils ont pardonné.

Pour les autres nations, il n'y en a aucune depuis l'existence du monde qui ait jamais fait une guerre purement de religion. Suis-moi maintenant. Je le suivis.

Un peu au delà de ces piles de morts nous trouvames d'autres piles; c'étaient des sacs d'or & d'argent, & chacune avait son étiquette. *Substance des hérétiques massacrés au dix-huitiéme siécle, au dix-sept, au seiziéme. Et ainsi en remontant: Or & argent des Américains égorgés*, &c. &c. Et

toutes ces piles étaient surmontées de croix, de mitres, de crosses, de tiares enrichies de pierreries.

Quoi! mon génie, ce fut donc pour avoir ces richesses qu'on accumula ces morts? — Oui, mon fils.

Je versai des larmes; & quand j'eus mérité par ma douleur qu'il me menât au bout des allées vertes, il m'y conduisit.

Contemple, me dit-il, les héros de l'humanité qui ont été les bienfaiteurs de la terre, & qui se sont tous réunis à bannir du monde autant qu'ils l'on pu, la violence & la rapine. Interroge-les.

Je courus au premier de la bande; il avait une couronne sur la tête, & un petit encensoir à la main; je lui demandai humblement son nom. Je suis *Numa Pompilius*, me dit-il; je succédai à un brigand & j'avais des brigands à gouverner: je leur enseignai la vertu & le culte de DIEU; ils oublièrent après moi plus d'une fois l'un & l'autre; je défendis qu'il y eût dans les temples aucun simulacre, parce que la Divinité qui anime la nature ne peut être représentée. Les Romains n'eurent sous mon règne ni guerres ni séditions; & ma religion ne fit que du bien. Tous les peuples voisins vinrent honorer mes funérailles; ce qui n'est arrivé qu'à moi.

Je lui baisai la main, & j'allai au second; c'était un beau vieillard d'environ cent ans, vêtu d'une robe blanche; il mettait le doigt médium sur sa bouche; & de l'autre main il jettait des fèves derrière lui. Je reconnus *Pythagore*. Il m'assura qu'il n'avait jamais eu de cuisse d'or & qu'il n'avait point été coq; mais qu'il avait gouverné les Crotoniates avec autant de justice que *Numa* gouvernait les Romains, à-peu-près de son tems; & que cette justice était la chose du monde la plus nécessaire & la plus rare. J'appris que les pythagoriciens faisaient leur examen de conscience deux fois par jour. Les honnêtes gens! & que nous sommes loin d'eux! Mais nous qui n'avons été pendant treize cent ans que des assassins, nous disons que ces sages étaient des orgueilleux.

Je ne dis mot à *Pythagore* pour lui plaire; & je passai à *Zoroastre* qui s'occupait à concentrer le feu céleste dans le foyer d'un miroir concave, au milieu d'un vestibule à cent portes qui toutes conduisent à la sagesse. Sur la principale de ces portes, je lus ces paroles qui sont le précis de toute la morale, & qui abrégent toutes les disputes des casuistes :

Les préceptes de *Zoroastre* sont appellés *portes*, & sont au nombre de cent.

DANS LE DOUTE SI UNE ACTION EST BONNE OU MAUVAISE, ABSTIENTOI.

Certainement, dis-je à mon génie, les barbares qui ont immolé toutes les victimes dont j'ai vu les ossemens, n'avaient pas lu ces belles paroles.

Nous vîmes ensuite les *Zaleucus*, les *Thalès*, les *Anaximandres* & tous les sages qui avaient cherché la vérité & pratiqué la vertu.

Quand nous fumes à *Socrate*, je le reconnus bien vite à son nez épaté. Eh bien, lui dis-je, vous voilà donc au nombre des confidens du Très-Haut! tous les habitans de l'Europe, excepté les Turcs & les Tartares de Crimée qui ne savent rien, prononcent votre nom avec respect. On le révère, on l'aime ce grand nom, au point qu'on a voulu savoir ceux de vos persécuteurs. On connait *Melitus* & *Anitus* à cause de vous, comme on connait *Ravaillac* à cause de *Henri IV.* Mais je ne connais que ce nom d'*Anitus*. Je ne sais pas précisément quel était ce scélérat par qui vous futes calomnié, & qui vint à bout de vous faire condamner à la cigue.

Je n'ai jamais pensé à cet homme depuis mon avanture, me répondit *Socrate*; mais puisque vous m'en faites souvenir, je le plains beaucoup. C'était un méchant prêtre qui

feſait ſecrétement un commerce de cuirs, négoce réputé honteux parmi nous. Il envoya ſes deux enfans dans mon école. Les autres diſciples leur reprochèrent leur père le corroyeur. Ils furent obligés de ſortir. Le père irrité n'eût point de ceſſe qu'il n'eût ameuté contre moi tous les prêtres & tous les ſophiſtes. On perſuada au conſeil des cinq cent que j'étais un impie, qui ne croyait pas que la Lune, Mercure & Mars fuſſent des Dieux. En effet, je penſais comme à préſent qu'il n'y a qu'un DIEU, maître de toute la nature. Les juges me livrèrent à l'empoiſonneur de la république; il accourcit ma vie de quelques jours; je mourus tranquillement à l'âge de ſoixante & dix ans: & depuis ce tems-là je paſſe une vie heureuſe avec tous ces grands-hommes que vous voyez & dont je ſuis le moindre.

Voyez *Xenophon*.

Après avoir joui quelque tems de l'entretien de *Socrate*, je m'avançai avec mon guide dans un boſquet ſitué au-deſſus des bocages où tous ces ſages de l'antiquité ſemblaient goûter un doux repos.

Je vis un homme d'une figure douce & ſimple qui me parut âgé d'environ trente-cinq ans. Il jettait de loin des regards de compaſſion ſur ces amas d'oſſemens blanchis, à travers deſquels on m'avait fait paſſer pour arriver à la demeure des ſages. Je fus étonné

de lui trouver les pieds enflés & sanglans, les mains de même, le flanc percé, & les côtes écorchées de coups de fouet. Eh bon DIEU, lui dis-je, est-il possible qu'un juste, un sage, soit dans cet état? je viens d'en voir un qui a été traité d'une manière bien odieuse : mais il n'y a pas de comparaison entre son supplice & le vôtre ; de mauvais prêtres & de mauvais juges l'ont empoisonné. Est-ce aussi par des prêtres & par des juges que vous avez été assassiné si cruellement?

Il me répondit *oui* avec beaucoup d'affabilité.

Et qui étaient donc ces monstres?

C'étaient des hypocrites.

Ah! c'est tout dire, je comprends par ce seul mot qu'ils durent vous condamner au dernier supplice. Vous leur aviez donc prouvé comme Socrate que la lune n'était pas une déesse, & que Mercure n'était pas un Dieu?

Non, il n'était pas question de ces planètes. Mes compatriotes ne savaient point du tout ce que c'est qu'une planète ; ils étaient tous de francs ignorans. Leurs superstitions étaient toutes différentes de celles des Grecs.

Vous voulutes donc leur enseigner une nouvelle religion?

Point du tout ; je leur disais simplement, Aimez DIEU de tout votre cœur, & votre prochain comme vous-même, car c'est-là tout l'homme. Jugez si ce précepte n'est pas aussi ancien que l'univers ; jugez si je leur apportais un culte nouveau. Je ne cessais de leur dire que j'étais venu non pour abolir leur loi, mais pour l'accomplir ; j'avais observé tous leurs rites ; circoncis comme ils l'étaient tous, batisé comme l'étaient les plus zélés d'entre eux, je payais comme eux le corban, je fesais comme eux la Pâque en mangeant debout un agneau cuit dans des laitues. Moi & mes amis nous allions prier dans le temple ; mes amis même fréquentèrent ce temple après ma mort ; en un mot, j'accomplis toutes leurs loix sans en excepter une.

Quoi ! ces misérables n'avaient pas même à vous reprocher de vous être écarté de leurs loix ?

Non, sans doute.

Pourquoi donc vous ont-ils mis dans l'état où je vous vois ?

Que voulez-vous que je vous dise ! ils étaient fort orgueilleux & intéressés. Ils virent que je les connaissais ; ils surent que je les fesais connaître aux citoyens ; ils étaient les plus forts ; ils m'ôtèrent la vie. Et leurs

ſemblables en feront toûjours autant, s'ils le peuvent, à quiconque leur aura trop rendu juſtice.

Mais, ne dites-vous, ne fites-vous rien qui pût leur ſervir de prétexte?

Tout ſert de prétexte aux méchans.

Ne leur dites-vous pas une fois que vous étiez venu apporter le glaive & non la paix?

C'eſt une erreur de copiſte; je leur dis que j'apportais la paix & non le glaive; je n'ai jamais rien écrit. On a pu changer ce que j'avais dit ſans mauvaiſe intention.

Vous n'avez donc contribué en rien par vos diſcours ou mal rendus, ou mal interprétés, à ces monceaux affreux d'oſſemens que j'ai vus ſur ma route en venant vous conſulter?

Je n'ai vu qu'avec horreur ceux qui ſe ſont rendus coupables de tous ces meurtres.

Et ces monumens de puiſſance & de richeſſe, d'orgueil & d'avarice, ces tréſors, ces ornemens, ces ſignes de grandeur que j'ai vus accumulés ſur la route en cherchant la ſageſſe, viennent-ils de vous?

Cela eſt impoſſible; j'ai vécu moi & les miens dans la pauvreté & dans la baſſeſſe; ma grandeur n'était que dans la vertu.

J'étais

J'étais prêt de le supplier de vouloir bien me dire au juſte qui il était. Mon guide m'avertit de n'en rien faire. Il me dit que je n'étais pas fait pour comprendre ces myſtères ſublimes. Je le conjurai ſeulement de m'apprendre en quoi conſiſtait la vraie religion.

Ne vous l'ai-je pas déja dit ? aimez DIEU & votre prochain comme vous-même.

Quoi ! en aimant DIEU *on pourait manger gras le vendredi ?*

J'ai toûjours mangé ce qu'on m'a donné ; car j'étais trop pauvre pour donner à dîner à perſonne.

En aimant DIEU, *en étant juſte, ne pourait-on pas être aſſez prudent pour ne point confier toutes les avantures de ſa vie à un inconnu ?*

C'eſt ainſi que j'en ai toûjours uſé.

Ne pourai-je en feſant du bien me diſpenſer d'aller en pélérinage à St. Jacques de Compoſtelle ?

Je n'ai jamais été dans ce pays-là.

Faudrait-il me confiner dans une retraite avec des ſots ?

Pour moi j'ai toûjours fait de petits voyages de ville en ville.

Me faudrait-il prendre parti pour l'égliſe grecque ou pour la latine ?

Je ne fis aucune différence entre le juif & le ſamaritain quand je fus au monde.

Eh bien, s'il eſt ainſi, je vous prends pour mon ſeul maître. Alors il me fit un ſigne de tête qui me remplit de conſolation. La viſion diſparut & la bonne conſcience me reſta.

RESURRECTION.

SECTION PREMIÈRE.

De la réſurrection des anciens.

ON a prétendu que le dogme de la réſurrection était fort en vogue chez les Egyptiens, & que ce fut l'origine de leurs embaumemens & de leurs pyramides. Je crois même que je l'ai cru autrefois. Les uns diſaient qu'on reſſuſciterait au bout de mille ans, d'autres voulaient que ce fût après trois mille. Cette différence dans leurs opinions théologiques ſemble prouver qu'ils n'étaient pas bien ſûrs de leur fait.

D'ailleurs nous ne voyons aucun homme reſſuſcité dans l'hiſtoire d'Egypte, mais nous

en avons quelques-uns chez les Grecs. C'eſt donc aux Grecs qu'il faut s'informer de cette invention de reſſuſciter.

Mais les Grecs brûlaient ſouvent les corps, & les Egyptiens les embaumaient, afin que quand l'ame qui était une petite figure aërienne reviendrait dans ſon ancienne demeure, elle la trouvât toute prête. Cela eût été bon ſi elle eût retrouvé ſes organes ; mais l'embaumeur commençait par ôter la cervelle & vider les entrailles. Comment les hommes auraient-ils pu reſſuſciter ſans inteſtins & ſans la partie medullaire par où l'on penſe ? ou reprendre ſon ſang, ſa lymphe & ſes autres humeurs ?

Vous me direz qu'il était encor plus difficile de reſſuſciter chez les Grecs quand il ne reſtait de vous qu'une livre de cendres tout au-plus, & encor mêlée avec la cendre du bois des aromates & des étoffes.

Votre objection eſt forte, & je tiens comme vous la réſurrection pour une choſe fort extraordinaire ; mais cela n'empêche pas qu'*Athalide* fils de *Mercure* ne mourût & ne reſſuſcitât pluſieurs fois. Les Dieux reſſuſcitèrent *Pélops* quoiqu'il eût été mis en ragoût, & que *Cérès* en eût déja mangé une épaule. Vous ſavez qu'*Eſculape* avait rendu la vie à *Hippolite*,

c'était un fait avéré dont les plus incrédules ne doutaient pas. Le nom de *Virbius* donné à *Hippolite* était une preuve convaincante. *Hercule* avait reſſuſcité *Alceſte* & *Pirritoüs*. *Herès*, chez *Platon*, ne reſſuſcita à la vérité que pour quinze jours; mais c'était toûjours une réſurrection, & le tems ne fait rien à l'affaire.

Pluſieurs graves ſcoliaſtes voyent évidemment le purgatoire & la réſurrection dans *Virgile*. Pour le purgatoire, je ſuis obligé d'avouer qu'il y eſt expreſſément au ſixiéme chant. Cela poura déplaire aux proteſtans; mais je ne ſais qu'y faire.

Non tamen omne malum miſeris, nec funditus omnes
Corporæ excedunt peſtes, &c.

Les cœurs les plus parfaits, les ames les plus pures
Sont aux regards des Dieux tout chargés de ſouillures;
Il faut en arracher juſqu'au ſeul ſouvenir.
Nul ne ſut innocent. Il faut tous nous punir.
Chaque ame a ſon démon; chaque vice a ſa peine;
Et dix ſiécles entiers nous ſuffiſent à peine
Pour nous former un cœur qui ſoit digne des Dieux &c.

Voilà mille ans de purgatoire bien nettement exprimés, ſans même que vos parens puſſent obtenir des prêtres de ce temple-là une indulgence qui abrégeât votre ſouffrance pour de l'argent comptant. Les anciens étaient

beaucoup plus ſévères & moins ſimoniaques que nous, eux qui d'ailleurs imputaient à leurs Dieux tant de ſottiſes. Que voulez-vous! toute leur théologie était pétrie de contradictions, comme les malins diſent qu'eſt la nôtre.

Le purgatoire achevé, ces ames allaient boire de l'eau du Lethé, & demandaient inſtamment à rentrer dans de nouveaux corps, & à revoir la lumière du jour. Mais, eſt-ce là une réſurrection? point du tout, c'eſt prendre un corps entiérement nouveau, ce n'eſt point reprendre le ſien; c'eſt une métempſicoſe qui n'a nul rapport à la manière dont nous autres reſſuſcitons.

Les ames des anciens feſaient un très mauvais marché, je l'avoue, en revenant au monde. Car qu'eſt-ce que revenir ſur la terre pendant ſoixante & dix ans tout-au-plus, & ſouffrir encor tout ce que vous ſavez qu'on ſouffre dans ſoixante & dix ans de vie, pour aller enſuite paſſer mille ans encore à recevoir la diſcipline? il n'y a point d'ame à mon gré qui ne ſe laſſât de cette éternelle viciſſitude d'une vie ſi courte & d'une ſi longue pénitence.

SECTION SECONDE.

De la réſurrection des modernes.

Notre réſurrection eſt toute différente. Chaque homme reprendra préciſément le même

corps qu'il avait eu ; & tous ces corps seront brûlés dans toute l'éternité, excepté un sur vingt mille tout-au-plus. C'est bien pis qu'un purgatoire de dix siécles pour revivre ici-bas quelques années.

Quand viendra le grand jour de cette résurrection générale ? on ne le sait pas positivement, & les doctes sont fort partagés. Ils ne savent pas non plus comment chacun retrouvera ses membres. Ils font sur cela beaucoup de difficultés.

1°. Notre corps, disent-ils, est pendant la vie dans un changement continuel ; nous n'avons rien à cinquante ans du corps où était logée notre ame à vingt.

2°. Un soldat Breton va en Canada ; il se trouve que par un hazard assez commun il manque de nourriture : il est forcé de manger d'un Iroquois qu'il a tué la veille. Cet Iroquois s'était nourri de jésuites pendant deux ou trois mois. Une grande partie de son corps était devenue jésuite. Voilà le corps de ce soldat composé d'Iroquois, de jésuites, & de tout ce qu'il a mangé auparavant. Comment chacun reprendra-t-il précisément ce qui lui appartient ? & que lui appartient-il en propre ?

3°. Un enfant meurt dans le ventre de sa mère, juste au moment qu'il vient de

recevoir une ame. Reſſuſcitera-t-il fœtus ou garçon, ou homme fait ? ſi fœtus à quoi bon ? ſi garçon ou homme, d'où lui viendra ſa ſubſtance ?

4°. L'ame arrive dans un autre fœtus avant qu'il ſoit décidé garçon ou fille. Reſſuſcitera-t-il fille, garçon ou fœtus ?

5°. Pour reſſuſciter, pour être la même perſonne que vous étiez, il faut que vous ayez la mémoire bien fraiche & bien préſente. C'eſt la mémoire qui fait votre identité. Si vous avez perdu la mémoire, comment ſerez-vous le même homme ?

6°. Il n'y a qu'un certain nombre de particules terreſtres qui puiſſent conſtituer un animal. Sable, pierre, minéral, métal n'y ſervent de rien. Toute terre n'y eſt pas propre ; il n'y a que les terrains favorables à la végétation qui le ſoient au genre animal. Quand au bout de pluſieurs ſiécles il faudra que tout le monde reſſuſcite, où trouver la terre propre à former tous ces corps ?

7°. Je ſuppoſe une iſle dont la partie végétale puiſſe fournir à la fois à mille hommes, & à cinq ou ſix mille animaux pour la nourriture & le ſervice de ces mille hommes; au bout de cent mille générations nous au-

rons un milliard d'hommes à reſſuſciter. La matière manque évidemment.

Materiaque opus eſt ut creſcant poſtera ſæcla.

8°. Enfin quand on a prouvé ou cru prouver qu'il faut un miracle auſſi grand que le déluge univerſel, ou les dix plaies d'Egypte pour opérer la réſurrection du genre-humain dans la vallée de Joſaphat, on demande ce que ſont devenues toutes les ames de ces corps en attendant le moment de rentrer dans leur étui?

On pourait faire cinquante queſtions un peu épineuſes, mais les docteurs répondent aiſément à tout cela.

ROI.

Roi, *baſileus*, *tyrannos*, *rex*, *dux*, *impérator*, *mélk*, *baal*, *bel*, *pharao*, *éli*, *shadaï*, *adoni*, *shah*, *ſophi*, *padisha*, *bogdan*, *chazan*, *han*, *krall*, *king*, *kong*, *kœnig*, &c. &c. toutes expreſſions qui ſemblent ſignifier la même choſe, & qui expriment des idées toutes différentes.

Dans la Grèce, ni *baſileus*, ni *tyrannos*, ne donna jamais l'idée du pouvoir abſolu. Saiſit

ce pouvoir qui peut ; mais ce n'eſt que malgré ſoi qu'on le laiſſa prendre.

Il eſt clair que chez les Romains les rois ne furent point deſpotiques. Le dernier *Tarquin* mérita d'être chaſſé, & le fut. Nous n'avons aucune preuve que les petits chefs de l'Italie ayent jamais pu faire à leur gré faire préſent d'un lacet au premier homme de l'état, comme fait aujourd'hui un Turc imbécille dans ſon ſerrail, & comme de vils eſclaves barbares beaucoup plus imbécilles le ſouffrent ſans murmurer.

Nous ne voyons pas un roi au delà des Alpes & vers le Nord, dans les tems où nous commençons à connaître cette vaſte partie du monde. Les Cimbres qui marchèrent vers l'Italie, & qui furent exterminés par *Marius*, étaient des loups affamés qui ſortaient de leurs forêts avec leurs louves & leurs louvetaux. Mais de tête couronnée chez ces animaux, d'ordres intimés de la part d'un ſecrétaire d'état, d'un grand bouſſillier, d'un logotète, d'impôts, de taxes arbitraires, de commis aux portes, d'édits burſaux, on n'en avait pas plus de notion que de vêpres & de l'opéra.

Il faut que l'or & l'argent monnoié & même non-monnoié ſoit une recette infailli-

ble pour mettre celui qui n'en a pas dans la dépendance absolue de celui qui a trouvé le secret d'en amasser. C'est avec cela seul qu'il eut des postillons & des grands-officiers de la couronne, des gardes, des cuisiniers, des filles, des femmes, des geoliers, des aumôniers, des pages & des soldats.

Il eût été fort difficile de se faire obéir ponctuellement si on n'avait eu à donner que des moutons & des pourpoints. Aussi il est très vraisemblable qu'après toutes les révolutions qu'éprouva notre globe, ce fut l'art de fondre les métaux qui fit les rois, comme ce sont aujourd'hui les canons qui les maintiennent.

César avait bien raison de dire, qu'avec de l'or on a des hommes, & qu'avec des hommes on a de l'or. Voilà tout le secret.

Ce secret avait été connu dès longtems en Asie & en Egypte. Les princes & les prêtres partagèrent autant qu'ils le purent.

Le prince disait au prêtre, tien, voilà de l'or; mais il faut que tu affermisses mon pouvoir, & que tu prophétises en ma faveur; je ferai oint, tu seras oint. Rends des oracles, fais des miracles; tu seras bien payé, pourvu que je sois toûjours le maître. Le prêtre se fesait donner terres & monnoie, & il prophétisait pour lui-même, rendait des oracles pour lui-même, chassait le souverain très

souvent, & se mettait à sa place. Ainsi les choen ou chotim d'Egypte, les mag de Perse, les Caldéens devers Babilone, les chazin de Syrie, (si je me trompe de nom il n'importe guères) tous ces gens-là voulaient dominer. Il y eut des guerres fréquentes entre le trône & l'autel en tout pays, jusques chez la misérable nation juive.

Nous le savons bien depuis douze cent ans, nous autres habitans de la zône tempérée d'Europe. Nos esprits ne tiennent pas trop de cette température; nous savons ce qu'il nous en a coûté. Et l'or & l'argent sont tellement le mobile de tout, que plusieurs de nos rois d'Europe envoyent encor aujourd'hui de l'or & de l'argent à Rome, où des prêtres le partagent dès qu'il est arrivé.

Lorsque dans cet éternel conflit de juridiction, les chefs des nations ont été puissans, chacun d'eux a manifesté sa prééminence à sa mode. C'était un crime, dit-on, de cracher en présence du roi des Mèdes. Il faut frapper la terre de son front neuf fois devant le roi de la Chine. Un roi d'Angleterre imagina de ne jamais boire un verre de bierre si on ne le lui présentait à genoux. Un autre se fait baiser son pied droit. Les cérémonies diffèrent; mais tous en tout tems ont voulu avoir l'argent des peuples. Il y a des pays où

l'on fait au krall, au chazan une penſion comme en Pologne, en Suède, dans la Grande-Bretagne. Ailleurs, un morceau de papier ſuffit pour que le bogdan ait tout l'argent qu'il déſire.

Et puis, écrivez ſur le droit des gens, ſur la théorie de l'impôt, ſur le tarif, ſur le *foderum manſionaticum viaticum*, faites de beaux calculs ſur la taille proportionnelle, prouvez par de profonds raiſonnemens cette maxime ſi neuve que le berger doit tondre ſes moutons, & non pas les écorcher.

Quelles ſont les limites de la prérogative des rois & de la liberté des peuples? Je vous conſeille d'aller examiner cette queſtion dans l'hôtel-de-ville d'Amſterdam à tête repoſée.

ROME.

COUR DE ROME.

L'Evêque de Rome avant *Conſtantin*, n'était aux yeux des magiſtrats Romains, ignorans de notre ſainte religion, que le chef d'une faction ſecrète, ſouvent toléré par le gouvernement, & quelquefois puni du dernier ſupplice. Les noms des premiers diſciples nés juifs, & de leurs ſucceſſeurs,

qui gouvernèrent le petit troupeau caché dans la grande ville de Rome, furent abſolument ignorés de tous les écrivains Latins. On ſait aſſez que tout changea, & comment tout changea ſous *Conſtantin.*

L'évêque de Rome protégé & enrichi, fut toûjours ſujet des empereurs, ainſi que l'évêque de Conſtantinople, de Nicomédie, & tous les autres évêques, ſans prétendre à la moindre ombre d'autorité ſouveraine. La fatalité qui dirige toutes les affaires de ce monde, établit enfin la puiſſance de la cour eccléſiaſtique romaine par les mains des barbares qui détruiſirent l'empire.

TAYLOR INST. OXFORD

L'ancienne religion ſous laquelle les Romains avaient été victorieux pendant tant de ſiécles, ſubſiſtait encor avec ſplendeur, quand *Alaric* vint aſſiéger Rome l'an 408 de notre ère vulgaire; & le pape *Innocent I* n'empêcha pas qu'on ne ſacrifiât aux Dieux dans le capitole & dans les autres temples, pour obtenir contre les Goths le ſecours du ciel. Mais ce pape *Innocent* fut du nombre des députés vers *Alaric*, ſi on en croit *Zozime* & *Oroſe.* Cela prouve que le pape était déja un perſonnage conſidérable.

Lorſqu'*Attila* vint ravager l'Italie en 452, par le même droit que les Romains avaient

exercé sur tant de peuples, par le droit de *Clovis* & des Goths, & des Vandales, & des Hérules, l'empereur envoya le pape *Léon I*, assisté de deux personnages consulaires, pour négocier avec *Attila*. Je ne doute pas que *St. Léon* ne fût accompagné d'un ange armé d'une épée flamboyante qui fit trembler le roi des Huns, quoi qu'il ne crût pas aux anges, & qu'une épée ne lui fit pas peur. Ce miracle est très bien peint dans le Vatican; & vous sentez bien qu'on ne l'eût jamais peint s'il n'avait été vrai. Tout ce qui me fâche, c'est que cet ange laissât prendre & saccager Aquilée & toute l'Illirie, & qu'il n'empêcha pas ensuite *Genseric* de piller Rome pendant quatorze jours: ce n'était pas apparemment l'ange exterminateur.

Sous les exarques, le crédit des papes augmenta; mais ils n'eurent encor nulle ombre de puissance civile. L'évêque Romain élu par le peuple demandait, selon le protocole du *Diarium romanum*, la protection de l'évêque de Ravenne auprès de l'exarque, qui accordait ou refusait la confirmation à l'élu.

L'exarcat ayant été détruit par les Lombards, les rois Lombards voulurent se rendre maîtres aussi de la ville de Rome. Rien n'est plus naturel.

Pepin, l'usurpateur de la France, ne souf-

frit pas que les Lombards uſurpaſſent cette capitale & fuſſent trop puiſſans ; rien n'eſt plus naturel encore.

On prétend que *Pepin* & ſon fils *Charlemagne* donnèrent aux évêques Romains pluſieurs terres de l'exarcat, que l'on nomma *les juſtices de St. Pierre.* Telle eſt la première origine de leur puiſſance temporelle. Il parait que dès ce tems-là ces évêques ſongeaient à ſe procurer quelque choſe de plus conſidérable que ces juſtices.

Nous avons une lettre du pape Adrien I à Charlemagne, dans laquelle il dit : *La libéralité pieuſe de Conſtantin le grand, empereur de ſainte mémoire, éleva, & exalta du tems du bienheureux pontife romain Silveſtre, la ſainte égliſe romaine, & lui conféra ſa puiſſance dans cette partie de l'Italie.*

On voit que dès-lors on commençait à vouloir faire croire la donation de *Conſtantin*, qui fut depuis regardée pendant cinq cent ans, non pas abſolument comme un article de foi, mais comme une vérité inconteſtable. Ce fut à la fois un crime de lèze-majeſté & un péché mortel, de former des doutes ſur cette donation. (Voyez l'article *Donations.*)

Depuis la mort de *Charlemagne*, l'évêque augmenta ſon autorité dans Rome de jour en jour ; mais il s'écoula des ſiécles avant

qu'il y fût regardé comme ſouverain. Rome eut très longtems un gouvernement patricien municipal.

Ce *Jean XII* que l'empereur Allemand *Othon I* fit dépoſer dans une eſpèce de concile en 963 comme ſimoniaque, inceſtueux, ſodomite, athée & ayant fait pacte avec le diable; ce *Jean XII*, dis-je, était le premier homme de l'Italie en qualité de patrice & de conſul avant d'être évêque de Rome; & malgré tous ces titres, malgré le crédit de la fameuſe *Maroſie* ſa mère, il n'y avait qu'une autorité très conteſtée.

Ce *Grégoire VII* qui de moine étant devenu pape, voulut dépoſer les rois & donner les empires, loin d'être le maître à Rome, mourut le protégé, ou plutôt le priſonnier de ces princes Normands conquérans des deux Siciles, dont il ſe croyait le ſeigneur ſuzerain.

Dans le grand ſchiſme d'occident, les papes qui ſe diſputèrent l'empire du monde, vécurent ſouvent d'aumônes.

Un fait aſſez extraordinaire, c'eſt que les papes ne furent riches que depuis le tems où ils n'oſèrent ſe montrer à Rome.

Bertrand de Got, *Clément V* le Bordelois, qui paſſa ſa vie en France, vendait publiquement les bénéfices, & laiſſa des tréſors immenſes, ſelon *Villani*.

Jean

Jean XXII ſon ſucceſſeur fut élu à Lyon. On prétend qu'il était le fils d'un ſavetier de Cahors. Il inventa plus de manières d'extorquer l'argent de l'égliſe, que jamais les traitans n'ont inventé d'impôts.

Le même *Villani* aſſure qu'il laiſſa à ſa mort vingt-cinq millions de florins d'or. Le patrimoine de *St. Pierre* ne lui aurait pas aſſurément fourni cette ſomme.

En un mot, juſqu'à *Innocent VIII* qui ſe rendit maître du château St. Ange, les papes ne jouïrent jamais dans Rome d'une ſouveraineté véritable.

Leur autorité ſpirituelle fut ſans doute le fondement de la temporelle. Mais s'ils s'étaient bornés à imiter la conduite de *St. Pierre*, dont on ſe perſuada qu'ils rempliſſaient la place, ils n'auraient jamais acquis que le royaume des cieux. Ils furent toûjours empêcher les empereurs de s'établir à Rome malgré ce beau nom de *Roi des Romains*. La faction *Guelfe* l'emporta toûjours en Italie ſur la faction *Gibeline*. On aimait mieux obéir à un prêtre Italien qu'à un roi Allemand.

Dans les guerres civiles que la querelle de l'empire & du ſacerdoce ſuſcita pendant plus de cinq cent années, pluſieurs ſeigneurs obtinrent des ſouverainetés tantôt en qua-

lité de vicaires de l'empire, tantôt comme vicaires du St. Siége. Tels furent les princes d'*Eſt* à Ferrare ; les *Bentivoglio* à Bologne, les *Malateſta* à Rimini, les *Manfreddi* à Faenza, les *Baglione* à Pérouſe, les *Urſins* dans Anguilara & dans Servetri, les *Colonnes* dans Oſtie ; les *Riario* à Forli, les *Montefeltro* dans Urbin, les *Varano* dans Camerino, les *Gravina* dans Sinigaglia.

Tous ces ſeigneurs avaient autant de droits aux terres qu'ils poſſédaient, que les papes en avaient au patrimoine de *St. Pierre*. Les unes & les autres étaient fondées ſur des donations.

On ſait comme le pape *Alexandre VI* ſe ſervit de ſon bâtard *Céſar de Borgia* pour envahir toutes ces principautés.

Le roi *Louis XII* obtint de ce pape la caſſation de ſon mariage après dix-huit années de jouiſſance, à condition qu'il aiderait l'uſurpateur.

Les aſſaſſinats commis par *Clovis* pour s'emparer des états des petits rois ſes voiſins, n'approchent pas des horreurs exécutées par *Alexandre VI* & par ſon fils.

L'hiſtoire de *Néron* eſt bien moins abominable. Le prétexte de la religion n'augmentait pas l'atrocité de ſes crimes. Obſervez que dans le même tems les rois d'Eſpagne & de Portugal demandaient à ce pape,

l'un l'Amérique & l'autre l'Asie, & que ce monstre les donna au nom du DIEU qu'il représentait. Observez que cent mille pélerins couraient à son jubilé & adoraient sa personne.

Jules II acheva ce qu'*Alexandre VI* avait commencé. *Louis XII* né pour être la dupe de tous ses voisins, aida *Jules* à prendre Bologne & Pérouse. Ce malheureux roi, pour prix de ses services, fut chassé d'Italie & excommunié par ce même pape que l'archevêque d'Auch son ambassadeur à Rome appellait *votre méchanceté*, au lieu de votre sainteté.

Pour comble de mortification, *Anne de Bretagne* sa femme, aussi dévote qu'impérieuse, lui disait qu'il serait damné pour avoir fait la guerre au pape.

Si *Léon X* & *Clément VII* perdirent tant d'états qui se détachèrent de la communion papale, ils ne restèrent pas moins absolus sur les provinces fidelles à la foi catholique.

La cour romaine excommunia *Henri III*, & déclara *Henri IV* indigne de régner.

Elle tire encor beaucoup d'argent de tous les états catholiques d'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Espagne & de la France. Ses ambassadeurs ont la préséance sur tous les autres; elle n'est plus assez puissante pour faire la guerre; & sa faiblesse

fait ſon bonheur. L'Etat Eccléſiaſtique eſt le ſeul qui ait toûjours joüi des douceurs de la paix depuis le ſaccagement de Rome par les troupes de *Charles Quint*. Il paraît que les papes avaient été ſouvent traités comme ces Dieux des Japonois, à qui tantôt on préſente des offrandes d'or, & que tantôt on jette dans la rivière.

SALIQUE, LOI SALIQUE.

CElui qui a dit que la loi ſalique fût écrite avec une plume des aîles de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de *Pharamond*, au dos de la donation de *Conſtantin*, pourait bien ne s'être pas trompé.

C'eſt la loi fondamentale de l'empire Français, diſent de braves juriſconſultes. Le grand Jérôme Bignon, dans ſon livre de l'*Excellence de la France*, dit que cette loi vient de la loi naturelle ſelon le grand Ariſtote, parce que dans *les familles c'était le père qui gouvernait, & qu'on ne donnait point de dot aux filles, comme il ſe lit des père, mère & frères de Rebecca.*

Page 288 & ſuivante,

Page 9. Il aſſure que le royaume de France eſt ſi excellent, qu'il a conſervé précieuſement cette loi recommandée par *Ariſtote* & par

l'ancien Teſtament. Et, pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur *Julien* trouvait le vin de Surène admirable.

Mais, pour démontrer l'excellence de la loi ſalique, il s'en rapporte à Froiſſard, ſelon lequel *les douze pairs de France dient que le royaume de France eſt de ſi grande nobleſſe, qu'il ne doit mie par ſucceſſion aller à femelle.*

On doit avouer que cette déciſion eſt fort incivile pour l'Eſpagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, ſurtout pour la Ruſſie, qui a vu ſur ſon trône quatre impératrices de ſuite.

Le royaume de France eſt de grande nobleſſe; d'accord. Mais celui d'Eſpagne, du Mexique & du Pérou, eſt auſſi de grande nobleſſe. Et grande nobleſſe eſt auſſi en Ruſſie.

On a allégué qu'il eſt dit dans la ſainte Ecriture, *que les lis ne filent point.* On en a conclu que les femmes ne doivent point régner en France. C'eſt encore puiſſamment raiſonner. Mais on a oublié que les léopards, qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'eſt pas démontré que l'ex-

cluſion des filles ſoit une loi fondamentale des Gaules.

DES LOIX FONDAMENTALES.

La loi fondamentale de tout pays eſt qu'on ſéme du bled, ſi l'on veut avoir du pain; qu'on cultive le lin & le chanvre, ſi on veut avoir de la toile; que chacun ſoit le maître dans ſon champ, ſoit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille; que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs entiérement barbares, qui viendront des bords du Mein qu'ils ne ſavent pas cultiver, ravir ſes moiſſons & ſes troupeaux: ſans quoi le Gaulois deviendra ſerf du Franc, ou ſera aſſaſſiné par lui.

C'eſt ſur le fondement que porte l'édifice. L'un bâtit ſon fondement ſur un roc, & la maiſon dure; l'autre ſur du ſable, & elle s'écroule. Mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, & en même tems irrévocable, eſt une contradiction dans les termes, un être de raiſon, une chimère, une abſurdité: qui fait les loix peut les changer. La bulle d'or fut appellée *loi fondamentale de l'empire.* Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que ſept électeurs tudeſques, par la raiſon péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que ſept branches, & qu'il n'y a que ſept dons

du St. Esprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'*éternelle*, par la toute-puissance & certaine science de *Charles IV.* DIEU ne trouva pas bon que le parchemin de *Charles* prît le nom d'*éternel.* Il a permis que d'autres empereurs Germains, par leur toute-puissance & certaine science, ajoutassent deux branches au chandelier & deux présens aux sept dons du St. Esprit. Ainsi les électeurs sont au nombre de neuf.

C'était une loi très fondamentale, que les disciples du Seigneur JESUS n'eussent rien en propre. Ce fut ensuite une loi encore plus fondamentale, que les évêques de Rome fussent très riches, & que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale est qu'ils sont souverains, & élus par un petit nombre d'hommes, vêtus d'écarlate, qui étaient absolument inconnus du tems de JESUS. Si l'empereur roi des Romains toûjours auguste, était maître de Rome de fait comme il l'est par le stile de sa chancellerie, le pape serait son grand-aumônier, en attendant quelque autre loi irrévocable à toûjours qui serait détruite par une autre.

Je suppose (ce qui peut très bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, & qu'il soit un bon homme n'entendant rien à la guerre; je suppose que si *Ca-*

therine II ne détruit pas l'empire Turc qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs, que sa fille se mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle, qu'elle batte les Ottomans comme *Débora* battit le capitaine *Sizara* & ses trois cent mille soldats, & ses trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux aux pieds du mont Thabor, que ma princesse chasse les musulmans jusques par delà Andrinople; que son père meure de joie ou autrement, que les deux amans de ma princesse engagent leurs sept confrères à la couronner, que tous les princes de l'empire & les villes y consentent; que deviendra la loi fondamentale & éternelle qui porte que le saint empire Romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, & qu'on ne peut sans culotte s'asseoir sur le trône impérial? on se moquera de cette vieille loi, & ma princesse régnera très glorieusement.

COMMENT LA LOI SALIQUE S'EST ÉTABLIE.

On ne peut contester la coutume passée en loi, qui veut que les filles ne puissent hériter la couronne de France tant qu'il reste un mâle du sang royal. Cette question est dé-

cidée depuis longtems, le ſceau de l'antiquité y eſt appoſé. Si elle était deſcendue du ciel, elle ne ſerait pas plus révérée de la nation françaiſe. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation : mais c'eſt qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le préſident *Hénault* répète dans ſa *Chronique* ce qu'on avait dit au hazard avant lui, que *Clovis* rédigea la loi ſalique en 511, l'année même de ſa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, & qu'il ſavait lire & écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorſqu'il ſe mit à conquérir les Gaules : mais je voudrais qu'on me montrât à la bibliothèque de St. Germain-des-Prés, ou de St. Martin, ce cartulaire de la loi ſalique ſigné *Clovis*, ou *Clodvic*, ou *Hildovic*; par-là du moins on apprendrait ſon véritable nom que perſonne ne ſait.

Nous avons deux éditions de cette loi ſalique, l'une par un nommé *Hérold*, l'autre par *François Pithoux*, & toute deux ſont différentes, ce qui n'eſt pas un bon ſigne. Quand le texte d'une loi eſt rapporté différemment dans deux écrits, non-ſeulement il eſt clair que l'un des deux eſt faux, mais il eſt fort probable qu'ils le ſont tout deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers ſiécles ; il ſerait bien étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi-eſt en

latin ; & il n'y a pas d'apparence que ni *Clovis*, ni ſes prédéceſſeurs parlaſſent latin dans leurs marais entre les Souabes & les Bataves.

On ſuppoſe que cette loi peut regarder les rois de France ; & tous les ſavans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi ſalique commence par ces mots, *In Chriſti nomine.* Elle a donc été faite hors des terres ſaliques, puiſque le CHRIST n'était pas plus connu de ces barbares que du reſte de la Germanie, & de tous les pays du Nord.

On fait rédiger cette loi ſalique par quatre grands juriſconſultes Francs ; ils s'appellent dans l'édition de Hérold, *Viſogaſt*, *Harogaſt*, *Salogaſt* & *Vindogaſt.* Dans l'édition de Pithoux, ces noms ſont un peu différens. Il ſe trouve malheureuſement que ces noms ſont les vieux noms déguiſés de quelques cantons d'Allemagne.

Notre magot pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

En quelque tems que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, *que nulle portion de terre ſalique ne paſſe à la femme.* Il eſt clair que cette prétendue loi ne fut point ſuivie.

Premiérement, on voit par les formules de *Marculphe* qu'un père pouvait laiſſer ſes aleus à ſa fille, en renonçant *à certaine loi ſalique, impie & abominable.*

Secondement, ſi on applique cette loi aux fiefs, il eſt clair que les rois d'Angleterre qui n'étaient pas de la race Normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troiſiémement, ſi on prétend qu'il eſt néceſſaire qu'un fief ſoit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit ſe battre pour ſon ſeigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les ſeigneurs de fief ſe ſeraient battus tout auſſi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endoſſer une cuiraſſe, de ſe garnir de cuiſſars & de braſſars, & d'aller au trot à l'ennemi ſur un grand cheval de charrette, comme ce fut longtems la mode.

Il eſt donc clair qu'originairement la loi ſalique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme alleu ni comme fief dominant.

Mézerai dit, que l'*imbécillité du ſexe ne permet pas de régner.* Mézerai ne parle ni en homme d'eſprit ni en homme poli. L'hiſtoire le dément aſſez. La reine *Anne* d'Angleterre qui humilia *Louïs XIV*; l'impératrice reine de Hongrie qui réſiſta au roi *Louïs XV*, à

Frédéric le grand, à l'électeur de Bavière & à tant d'autres princes ; *Elizabeth d'Angleterre* qui empêcha notre grand *Henri* de ſuccomber ; l'impératrice de Ruſſie dont nous avons déja parlé, font aſſez voir que *Mézerai* n'eſt pas plus véridique qu'honnête. Il devait ſavoir que la reine *Blanche* avait trop régné en France ſous le nom de ſon fils, & *Anne de Bretagne* ſous *Louïs XII.*

Véli dernier écrivain de l'*Hiſtoire de France*, devrait par cette raiſon même être le meilleur, puiſqu'il avait tous les matériaux de ſes devanciers : mais il n'a pas toûjours ſu profiter de ſes avantages. Il s'emporte en invectives contre le ſage & profond *Rapin de Toiras* ; il veut lui prouver que jamais aucune princeſſe n'a ſuccédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de ſuccéder. On le ſait bien ; & jamais *Toiras* n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorſqu'il ne s'agiſſait dans l'Europe que d'uſurper & de ſoutenir ſes uſurpations, il faut avouer que les rois étaient fort ſouvent des chefs de bandits, ou des guerriers armés contre ces bandits ; il n'était pas poſſible de ſe ſoumettre à une femme ; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine & au meurtre que ſous le drapeau d'un homme, monté comme lui ſur un grand

cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf ſervait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient cenſés gouverner par l'Evangile. Le Midi ne vit aucune femme régner, juſqu'à *Jeanne de Naples*, qui ne dut ſa couronne qu'à la tendreſſe des peuples pour le roi *Robert* ſon grand-père, & à leur haine pour *André* ſon mari. Cet *André* était à la vérité du ſang royal, mais né dans la Hongrie alors barbare. Il révolta les Napolitains par ſes mœurs groſſières, par ſon yvrognerie & par ſa crapule. Le bon roi *Robert* fut obligé de contredire l'uſage immémorial, & de déclarer *Jeanne* ſeule reine par ſon teſtament approuvé de la nation.

On ne voit dans le Nord aucune femme régner de ſon chef juſqu'à *Marguerite de Valdemar*, qui gouverna quelques mois en ſon propre nom vers l'an 1377. Il eſt étrange que le préſident *Hénault* l'ait oubliée dans ſon abrégé chronologique.

L'Eſpagne n'eut aucune reine de ſon chef juſqu'à l'habile *Iſabelle* en 1461.

En Angleterre, la cruelle & ſuperſtitieuſe *Marie* fille de *Henri VIII*, eſt la première qui hérita du trône, de même que la faible & coupable *Marie Stuart* en Ecoſſe au ſeiziéme ſiécle.

Le vaſte pays de la Ruſſie n'eut jamais de ſouveraine juſqu'à la veuve de *Pierre le grand*.

Toute l'Europe; que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au tems où *Philippe de Valois* soutint son droit contre *Edouard III.* Ce droit d'un mâle qui succédait à un mâle, semblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de *Philippe le bel* par votre mère, disait *Valois* à son compétiteur; mais comme je l'emporterais sur la mère, je l'emporte à plus forte raison sur le fils. Votre mère n'a pu vous transmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné, serait l'héritier de la couronne au préjudice de la fille du roi. C'est une loi sur laquelle personne ne dispute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princesses. La France a conservé l'ancien usage. Le tems a donné à cet usage la force de la loi la plus sainte. En quelque tems que la loi salique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe; elle existe, elle est respectable, elle est utile; & son utilité l'a rendue sacrée.

EXAMEN SI LES FILLES DANS TOUS LES CAS SONT PRIVÉES DE TOUTE HÉRÉDITÉ PAR CETTE LOI SALIQUE.

J'ai déja donné l'empire à une fille malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je

fuis plus en droit de disposer de cet état que le pape *Jules II* qui en dépouilla *Louïs XII*, & le transféra de son autorité privée à l'empereur *Maximilien*. Je fuis plus autorisé à parler en faveur des filles de la maison de France que le pape *Grégoire XIII*, & le cordelier *Sixte-Quint* ne l'étaient à exclure du trône nos princes du sang, sous prétexte, disaient ces bons prêtres, que *Henri IV* & les princes de *Condé* étaient *race bâtarde & déteſtable de Bourbon*; belles & saintes paroles, dont il faut se souvenir à jamais, pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donner ma voix dans les états-généraux : & aucun pape n'y peut avoir de suffrage. Je donne donc ma voix sans difficulté dans trois ou quatre cent ans, à une fille de France, qui resterait seule descendante en droite ligne de *Hugues Capet*. Je la fais reine pourvu qu'elle soit bien élevée, qu'elle ait l'esprit juste, & qu'elle ne soit point bigotte. J'interprète en sa faveur cette loi qui dit *que fille ne doit mie succéder*. J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume est à elle, par nature qui l'ordonne, & pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons Français à montrer le même respect pour le sang de tant de rois. Je crois que c'est l'unique moyen de prévenir les factions qui démembreraient l'état. Je

propoſe qu'elle régne de ſon chef & qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom & les armes, & qui par lui-même poura poſſéder quelque canton, lequel ſera annexé à la France; ainſi qu'on a conjoint *Marie-Thérèſe de Hongrie* & *François* duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel eſt le Welche qui refuſera de la reconnaître, à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princeſſe iſſue de *Charlemagne*, dont la famille fut chaſſée par *Hugues Capet* malgré la loi ſalique; ou bien qu'on ne trouve quelque princeſſe plus belle encore, qui deſcende évidemment de *Clovis*, dont la famille fut précédemment chaſſée par ſon domeſtique *Pepin*, & toûjours en dépit de la loi ſalique?

Je n'aurai certainement nul beſoin d'intrigues, pour faire ſacrer ma princeſſe dans Rheims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du Louvre; car tout cela eſt égal; ou même pour ne la point faire ſacrer du tout; car on régne tout auſſi bien non ſacré que ſacré. Les rois, les reines d'Eſpagne n'obſervent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des ſecrétaires du roi, il ne ſe trouve perſonne qui diſpute le trône à cette princeſſe capétienne. Les plus illuſtres maiſons ſont ſi jalouſes l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir

obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aiſément de toute la France, elle reçoit l'hommage de tous ſes ſujets avec une grace majeſtueuſe, qui la fait aimer autant que révérer ; & tous les poëtes font des vers en l'honneur de ma princeſſe.

SALOMON.

PLuſieurs rois ont été de grands clercs, & ont fait de bons livres. Le roi de Pruſſe *Fréderic le grand* eſt le dernier exemple que nous en ayons. Il ſera peu imité ; nous ne devons pas préſumer qu'on trouve beaucoup de monarques Allemands qui faſſent des vers français, & qui écrivent l'hiſtoire de leur pays *Jacques I* en Angleterre, & même *Henri VIII* ont écrit. Il faut en Eſpagne remonter juſqu'au roi *Alphonſe X* ; encor eſt-il douteux qu'il ait mis la main aux tables alphonſines.

La France ne peut ſe vanter d'avoir eu un roi auteur. L'empire d'Allemagne n'a aucun livre de la main de ſes empereurs ; mais l'empire Romain ſe glorifie de *Céſar* & de *Marc-Aurèle*. On compte en Aſie pluſieurs écrivains parmi les rois. Le préſent empereur de

la Chine *Kien-long* paſſe ſurtout pour un grand poëte. Mais *Salomon* ou *Soleyman* l'Hébreu a encor plus de réputation que *Kien-long* le Chinois.

C'eſt une grande queſtion en théologie ſi *Salomon* eſt plus renommé par ſon argent comptant, ou par ſes femmes, ou par ſes livres. Je ſuis fâché qu'il ait commencé ſon règne à la turque en égorgeant ſon frère.

L'Ecriture ne dit point ſi *Salomon* diſputait à *Adonias* la concubine de ſon père; mais elle dit que *Salomon*, ſur la ſeule demande d'*Adonias*, le fit aſſaſſiner. Apparemment que DIEU, qui lui donna l'eſprit de ſageſſe, lui refuſa alors celui de juſtice & d'humanité, comme il lui refuſa depuis le don de la continence.

Il eſt dit dans le même livre des Rois, qu'il était maître d'un grand royaume, qui s'étendait de l'Euphrate à la mer Rouge & à la Méditerranée; mais malheureuſement il eſt dit en même tems que le roi d'Egypte avait conquis le pays de Gazer dans le Canaan, & qu'il donna pour dot la ville de Gazer à ſa fille, qu'on prétend que *Salomon* épouſa; il eſt dit qu'il y avait un roi à Damas: les royaumes de Sidon & de Tyr floriſſaient: entouré d'états puiſſans, il manifeſta ſans doute ſa ſageſſe, en demeurant

en paix avec eux tous. L'abondance extrême qui enrichit ſon pays ne pouvait être que le fruit de cette ſageſſe profonde, puiſque du tems de *Saül* il n'y avait pas un ouvrier en fer dans ſon pays. Nous l'avons déja remarqué. Ceux qui veulent raiſonner trouvent difficile que *David* ſucceſſeur de *Saül* vaincu par les Philiſtins, ait pu pendant ſon adminiſtration fonder un vaſte empire.

Les richeſſes qu'il laiſſa à *Salomon* ſont encor plus incroyables : il lui donna comptant cent trois mille talens d'or, & un million treize mille talens d'argent. Le talent d'or hébraïque vaut, ſelon *Arbutnot*, ſix mille livres ſterling ; le talent d'argent environ cinq cent livres ſterling. La ſomme totale du legs en argent comptant, ſans les pierreries & les autres effets, & ſans le revenu ordinaire proportionné ſans doute à ce tréſor, montait ſuivant ce calcul à un milliard cent dix-neuf millions cinq cent mille livres ſterling, ou à cinq milliards cinq cent quatre-vingt-dix-ſept millions d'écus d'Allemagne, ou à vingt-cinq milliards ſix cent quarante-huit millions de France : il n'y avait pas alors autant d'eſpèces circulantes dans le monde entier. Quelques érudits évaluent ce tréſor un peu plus bas, mais la ſomme eſt toûjours bien forte pour la Paleſtine.

On ne voit pas après cela pourquoi *Sa-*

lomon ſe tourmentait tant à envoyer ſes flottes au pays d'Ophir pour rapporter de l'or. On devine encor moins comment ce puiſſant monarque n'avait pas dans ſes vaſtes états un ſeul homme qui ſût façonner du bois dans la forêt du Liban. Il fut obligé de prier *Hiram* roi de Tyr de lui prêter des fendeurs de bois & des ouvriers pour le mettre en œuvre. Il faut avouer que ces contradictions exercent le génie des commentateurs.

On ſervait par jour pour le dîner & le ſouper de ſa maiſon cinquante bœufs & cent moutons, & de la volaille & du gibier à proportion; ce qui peut aller par jour à ſoixante mille livres peſant de viande. Cela fait une bonne maiſon.

On ajoute qu'il avait quarante mille écuries & autant de remiſes pour ſes chariots de guerre, mais ſeulement douze mille écuries pour ſa cavalerie. Voilà bien des chariots pour un pays de montagnes, & c'était un grand appareil pour un roi dont le prédéceſſeur n'avait eu qu'une mule à ſon couronnement, & pour un terrain qui ne nourrit que des ânes.

On n'a pas voulu qu'un prince qui avait tant de chariots ſe bornât à un petit nombre de femmes; on lui en donne ſept cent, qui portaient le nom de *reines*; & ce qui eſt

étrange, c'eſt qu'il n'avait que trois cent concubines, contre la coutume des rois, qui ont d'ordinaire plus de maîtreſſes que de femmes.

Il entretenait quatre cent douze mille chevaux, ſans doute pour aller ſe promener avec elles le long du lac de Genézareth, ou vers celui de Sodome, ou vers le torrent de Cédron, qui ſerait un des endroits les plus délicieux de la terre, ſi ce torrent n'était pas à ſec neuf mois de l'année, & ſi le terrain n'était pas un peu pierreux.

Quant au temple qu'il fit bâtir, & que les Juifs ont cru le plus bel ouvrage de l'univers; ſi les *Bramantes*, les *Michel-Anges* & les *Palladio* avaient vu ce bâtiment, ils ne l'auraient pas admiré: c'était une eſpèce de petite fortereſſe quarrée, qui renfermait une cour, & dans cette cour un édifice de quarante coudées de long, & un autre de vingt; & il eſt dit ſeulement que ce ſecond édifice, qui était proprement le temple, l'oracle, le ſaint des ſaints, avait vingt coudées de large comme de long, & vingt de haut. Mr. *Souflot* n'aurait pas été fort content de ces proportions.

Les livres attribués à *Salomon*, ont duré plus que ſon temple.

Le nom ſeul de l'auteur a rendu ces livres reſpectables: ils devaient être bons, puiſqu'ils

étaient d'un roi, & que ce roi paſſait pour le plus ſage des hommes.

Le premier ouvrage qu'on lui attribue, eſt celui des *Proverbes*. C'eſt un recueil de maximes qui paraiſſent à nos eſprits rafinés quelquefois triviales, baſſes, incohérentes, ſans goût, ſans choix & ſans deſſein. Ils ne peuvent ſe perſuader qu'un roi éclairé ait compoſé un recueil de ſentences dans leſquelles on n'en trouve pas une ſeule qui regarde la manière de gouverner; la politique, les mœurs des courtiſans, les uſages d'une cour. Ils ſont étonnés de voir des chapitres entiers où il n'eſt parlé que de gueuſes, qui vont inviter les paſſans dans les rues à coucher avec elles.

Ils ſe révoltent contre les ſentences dans ce goût.

Il y a trois choſes inſatiables, & une quatriéme qui ne dit jamais, c'eſt aſſez; le ſépulcre, la matrice, la terre, qui n'eſt jamais raſſaſiée d'eau; & le feu, qui eſt la quatriéme, ne dit jamais, c'eſt aſſez.

Il y a trois choſes difficiles, & j'ignore entiérement la quatriéme. La voye d'un aigle dans l'air, la voye d'un ſerpent ſur la pierre, la voye d'un vaiſſeau ſur la mer, & la voye d'un homme dans une femme.

Il y a quatre choſes qui ſont les plus petites de la terre, & qui ſont plus ſages que les ſages; les fourmis, petit peuple qui ſe prépare

une nourriture pendant la moiſſon ; le lièvre, peuple faible qui couche ſur des pierres ; la ſauterelle, qui n'ayant pas de rois, voyage par troupes ; le lézard, qui travaille de ſes mains & qui demeure dans les palais des rois.

Eſt-ce à un grand roi, diſent-ils, au plus ſage des mortels, qu'on oſe imputer de tels diſcours ? Cette critique eſt forte ; il faut parler avec plus de reſpect.

Les Proverbes ont été attribués à *Iſaïe*, à *Elzia*, à *Sobna*, à *Eliacin*, à *Joaké*, & à pluſieurs autres. Mais qui que ce ſoit qui ait compilé ce recueil de ſentences orientales, il n'y a pas d'apparence que ce ſoit un roi qui s'en ſoit donné la peine. Aurait-il dit, que *la terreur du roi eſt comme le rugiſſement du lion ?* C'eſt ainſi que parle un ſujet ou un eſclave, que la colère de ſon maître fait trembler. *Salomon* aurait-il tant parlé de la femme impudique ? Aurait-il dit, *ne regardez point le vin quand il paraît clair, & que ſa couleur brille dans le verre ?*

Je doute fort qu'on ait eu des verres à boire du tems de *Salomon* ; c'eſt une invention fort récente ; toute l'antiquité buvait dans des taſſes de bois ou de métal ; & ce ſeul paſſage indique peut-être que cette collection juive fut compoſée dans

Alexandrie, ainſi que, tant d'autres livres juifs. *a*)

L'Eccléſiaſte, que l'on met ſur le compte de *Salomon*, eſt d'un ordre & d'un goût tout différent. Celui qui parle dans cet ouvrage ſemble être détrompé des illuſions de la grandeur, laſſé de plaiſirs, & dégoûté de la ſcience. On l'a pris pour un épicurien, qui répète à chaque page que le juſte & l'impie ſont ſujets aux mêmes accidens, que l'homme n'a rien de plus que la bête, qu'il vaut mieux n'être pas né que d'exiſter, qu'il n'y a point d'autre vie, & qu'il n'y a rien de bon & de raiſonnable que de jouïr en paix du fruit de ſes travaux avec la femme qu'on aime.

On a cru voir un matérialiſte à la fois ſenſuel & dégoûté, qui paraiſſait avoir mis au dernier verſet un mot édifiant ſur DIEU, pour diminuer le ſcandale qu'un tel livre devait cauſer.

Les critiques ont de la peine à ſe perſuader que ce livre ſoit de *Salomon*. Il n'eſt pas naturel qu'il ait dit : *malheur à la terre qui a un roi enfant*. Les Juifs n'avaient point eu encor de tels rois.

a) Un pédant a cru trouver une erreur dans ce paſſage : il a prétendu qu'on a mal traduit par le mot de *verre* le gobelet qui était, dit-il, de bois ou de métal ; mais comment le vin aurait-il brillé dans un gobelet de métal ou de bois ? & puis qu'importe ?

Il n'eſt pas naturel qu'il ait dit, *j'obſerve le viſage du roi.* Il eſt bien plus vraiſemblable que l'auteur ait voulu faire parler *Salomon*, & que par cette aliénation d'eſprit, qu'on découvre dans tant de rabins, il ait oublié ſouvent dans le corps du livre que c'était un roi qu'il feſait parler.

Ce qui leur paraît ſurprenant, c'eſt que l'on ait conſacré cet ouvrage parmi les livres canoniques. S'il falait établir aujourd'hui le canon de la Bible, peut-être n'y mettrait-on pas l'Eccléſiaſte; mais il fut inſéré dans un tems où les livres étaient très rares, où ils étaient plus admirés que lûs. Tout ce qu'on peut faire aujourd'hui, c'eſt de pallier autant qu'il eſt poſſible l'épicuréiſme qui régne dans cet ouvrage. On a fait pour l'Eccléſiaſte comme pour tant d'autres choſes qui révoltent bien autrement. Elles furent établies dans des tems d'ignorance; & on eſt forcé, à la honte de la raiſon, de les ſoutenir dans des tems éclairés, & d'en déguiſer ou l'abſurdité ou l'horreur par des allégories. Ces critiques ſont trop hardis.

Le Cantique des Cantiques eſt encor attribué à *Salomon*, parce que le nom de *roi* s'y trouve en deux ou trois endroits, parce qu'on fait dire à l'amante, qu'elle eſt belle *comme les peaux de Salomon*, parce que l'amante dit qu'elle eſt *noire*, & qu'on a cru que

Salomon désignait par-là sa femme Egyptienne.

Ces trois raisons n'ont pas persuadé. 1°. Quand l'amante, en parlant à son amant, dit : *le roi m'a menée dans ses celliers*, elle parle visiblement d'un autre que de son amant : donc le roi n'est pas cet amant : c'est le roi du festin, c'est le paranimphe, c'est le maître de la maison qu'elle entend : & cette juive est si loin d'être la maîtresse d'un roi, que dans tout le cours de l'ouvrage c'est une bergere, une fille des champs qui va chercher son amant à la campagne & dans les rues de la ville, & qui est arrêtée aux portes par les gardes qui lui volent sa robe.

2°. *Je suis belle comme les peaux de Salomon*, est l'expression d'un villageoise qui dirait, Je suis belle comme les tapisseries du roi : & c'est précisément parce que le nom de *Salomon* se trouve dans cet ouvrage qu'il ne saurait être de lui. Quel monarque ferait une comparaison si ridicule ? *Voyez*, dit l'amante au IIIe chapitre, *voyez le roi Salomon avec le diadême dont sa mère l'a couronné au jour de son mariage.* Qui ne reconnait à ces expressions la comparaison ordinaire que font les filles du peuple en parlant de leurs amans ? Elles disent : il est beau comme un prince, il a un air de roi, &c.

3°. Il est vrai que cette bergère qu'on

fait parler dans ce cantique amoureux, dit qu'elle eſt hâlée du ſoleil, qu'elle eſt *brune*. Or ſi c'était-là la fille du roi d'Egypte, elle n'était point ſi hâlée. Les filles de qualité en Egypte ſont blanches. *Cléopatre* l'était; & en un mot, ce perſonnage ne peut être à la fois une fille de village & une reine.

Il ſe peut qu'un monarque, qui avait mille femmes, ait dit à l'une d'elles, *qu'elle me baiſe d'un baiſer de ſa bouche, car vos tetons ſont meilleurs que le vin.* Un roi & un berger, quand il s'agit de baiſer ſur la bouche, peuvent s'exprimer de la même maniere. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez étrange qu'on ait prétendu que c'était la fille qui parlait en cet endroit, & qui feſait l'éloge des tetons de ſon amant.

On avoue encor qu'un roi galant a pu dire à ſa maîtreſſe, *Mon bien-aimé eſt comme un bouquet de myrrhe, il demeurera entre mes tetons.*

Votre nombril eſt comme une coupe dans laquelle il y a toûjours quelque choſe à boire; votre ventre eſt comme un boiſſeau de froment, vos tetons ſont comme deux faons de chevreuil, & votre nez eſt comme la tour du mont Liban.

J'avoue que les églogues de Virgile ſont d'un autre ſtile; mais chacun a le ſien, & un Juif n'eſt pas obligé d'écrire comme Virgile.

On n'a pas approuvé ce beau tour d'éloquence orientale. *Notre ſœur eſt encor petite, elle n'a point de tetons ; que ferons nous de notre ſœur ? Si c'eſt un mur, bâtiſſons deſſus ; ſi c'eſt une porte, fermons-la.*

A la bonne heure que Salomon le plus ſage des hommes ait parlé ainſi dans ſes goguettes. Mais pluſieurs rabins ont ſoutenu que non-ſeulement cette petite églogue voluptueuſe n'était pas du roi *Salomon*, mais qu'elle n'était pas autentique. *Théodore* de Mopſuète était de ce ſentiment, & le célèbre Grotius appelle le Cantique des Cantiques *un ouvrage libertin*, *Flagitioſus* ; cependant il eſt conſacré, & on le regarde comme une allégorie perpétuelle du mariage de JESUS-CHRIST avec ſon égliſe. Il faut avouer que l'allégorie eſt un peu forte, & qu'on ne voit pas ce que l'égliſe pourait entendre quand l'auteur dit que ſa petite ſœur n'a point de tetons.

Après tout, ce cantique eſt un morceau précieux de l'antiquité. C'eſt le ſeul livre d'amour qui nous ſoit reſté des Hébreux. Il y eſt ſouvent parlé de jouïſſance. C'eſt une églogue juive. Le ſtile eſt comme celui de tous les ouvrages d'éloquence des Hébreux, ſans liaiſon, ſans ſuite, plein de répétitions, confus, ridiculement métaphorique ; mais il y a des endroits qui reſpirent la naïveté & l'amour.

Le livre de la Sageſſe eſt dans un goût plus ſérieux ; mais il n'eſt pas plus de *Salomon* que le Cantique des Cantiques. On l'attribue communément à *Jéſus* fils de *Sirac*, d'autres à *Philon* de Biblos ; mais quel que ſoit l'auteur, on a cru que de ſon tems on n'avait point encor le Pentateuque, car il dit au chap. X. qu'*Abraham* voulut immoler *Iſaac* du tems du déluge ; & dans un autre endroit, il parle du patriarche *Joſeph* comme d'un roi d'Egypte. Du moins c'eſt le ſens le plus naturel.

Il y a grande apparence que *Salomon* était riche & ſavant, pour ſon tems & pour ſon peuple. L'exagération, compagne inſéparable de la groſſiéreté, lui attribua des richeſſes qu'il n'avait pu poſſéder, & des livres qu'il n'avait pu faire. Le reſpect pour l'antiquité a depuis conſacré ces erreurs.

Mais que ces livres ayent été écrits par un Juif, que nous importe ? Notre religion chrétienne eſt fondée ſur la juive, mais non pas ſur tous les livres que les Juifs ont faits.

SOMNANBULES ET SONGES.

J'Ai vu un ſomnanbule, mais il ſe contentait de ſe lever, de s'habiller, de faire la révérence, de danſer le menuet aſſez

proprement, après quoi il se deshabillait, se recouchait & continuait de dormir.

Cela n'approche pas du somnambule de l'Encyclopédie. C'était un jeune séminariste qui se relevait pour composer un sermon en dormant, l'écrivait correctement, le relisait d'un bout à l'autre, ou du moins croyait le relire, y fesait des corrections, raturait des lignes, en substituait d'autres, remettait à sa place un mot oublié; composait de la musique, la notait exactement, après avoir réglé son papier avec sa canne, & plaçait les paroles sous les notes sans se tromper, &c. &c.

Il est dit qu'un archevêque de Bordeaux a été témoin de toutes ces opérations, & de beaucoup d'autres aussi étonnantes. Il serait à souhaiter que ce prélat eût donné lui-même son attestation signée de ses grands-vicaires, ou du moins de Mr. son secrétaire.

Mais supposons que ce somnambule ait fait tout ce qu'on lui attribue, je lui ferai toujours les mêmes questions que je ferais à un simple songeur. Je lui dirais, Vous avez songé plus fortement qu'un autre, mais c'est par le même principe. Cet autre n'a eu que la fièvre, & vous avez eu le transport au cerveau. Mais enfin, vous avez reçu l'un & l'autre des idées, des sensations auxquelles vous ne vous attendiez nullement; vous avez

fait tout ce que vous n'aviez nulle envie de faire.

De deux dormeurs l'un n'a pas une seule idée, l'autre en reçoit une foule ; l'un eſt inſenſible comme un marbre, l'autre éprouve des déſirs & des jouïſſances. Un amant fait en rêvant une chanſon pour ſa maîtreſſe, qui dans ſon délire croit lui écrire une lettre tendre, & qui en récite tout haut les paroles.

Scribit amatori meretrix dat adultera munus
In noctis ſpatio miſerorum vulnera durant.

S'eſt-il paſſé autre choſe dans votre machine pendant ce rêve ſi puiſſant ſur vous, que ce qui ſe paſſe tous les jours dans votre machine éveillée ?

Vous, monſieur le-ſéminariſte, né avec le don de l'imitation, vous avez écouté cent ſermons, votre cerveau s'eſt monté à en faire ; vous en avez écrit en veillant, pouſſé par le talent d'imiter ; vous en écrivez de même en dormant. Comment s'eſt-il pu faire que vous ſoyez devenu prédicateur en rêve, vous étant couché ſans aucune volonté de prêcher ? reſſouvenez-vous bien de la première fois que vous mîtes par écrit l'eſquiſſe d'un ſermon pendant la veille. Vous n'y penſiez pas le quart d'heure d'auparavant ; vous étiez dans votre chambre livré à une

rêverie vague ſans aucune idée déterminée ; votre mémoire vous rappelle ſans que votre volonté s'en mêle, le ſouvenir d'une certaine fête. Cette fête vous rappelle qu'on prêche ce jour-là ; vous vous ſouvenez d'un texte, ce texte fournit un exorde ; vous avez auprès de vous encre & papier, vous écrivez des choſes que vous ne penſiez pas devoir jamais écrire.

Voilà préciſément ce qui vous eſt arrivé dans votre acte de noctambule.

Vous avez cru dans l'une & l'autre opération ne faire que ce que vous vouliez ; & vous avez été dirigé ſans le ſavoir par tout ce qui a précédé l'écriture de ce ſermon.

De même lorſqu'en ſortant de vêpres vous vous êtes renfermé dans votre cellule pour méditer, vous n'aviez nul deſſein de vous occuper de votre voiſine, cependant ſon image s'eſt peinte à vous quand vous n'y penſiez pas ; votre imagination s'eſt allumée ſans que vous ayez ſongé à un éteignoir ; vous ſavez ce qui s'en eſt enſuivi.

Vous avez éprouvé la même avanture pendant votre ſommeil.

Quelle part avez-vous eu à toutes ces modifications de votre individu ? la même que vous avez à la courſe de votre ſang dans vos artères & dans vos veines, à l'arroſement de vos vaiſſeaux lymphatiques, au battement de votre cœur & de votre cerveau.

J'ai

J'ai lu l'article *Songe* dans le Dictionnaire encyclopédique, & je n'y ai rien compris. Mais quand je recherche la cauſe de mes idées & de mes actions dans le ſommeil & dans la veille, je n'y comprends pas davantage.

Je ſais bien qu'un raiſonneur qui voudrait me prouver que quand je veille, & que je ne ſuis ni frénétique ni yvre, je ſuis alors un animal agent, ne laiſſerait pas de m'embarraſſer.

Mais je l'embarraſſerais bien davantage, en lui prouvant que quand il dort il eſt entiérement patient, pur automate.

Or, dites-moi ce que c'eſt qu'un animal qui eſt abſolument machine la moitié de ſa vie, & qui change de nature deux fois en vingt-quatre heures ?

SOPHISTE.

UN géomètre un peu dur, nous parlait ainſi. Y a-t-il rien dans la littérature de plus dangereux que des rhéteurs ſophiſtes ? parmi ces ſophiſtes y en eut-il jamais de plus inintelligible & de plus indignes d'être entendus que le divin *Platon ?*

La ſeule idée utile qu'on puiſſe peut-être trouver chez lui, eſt l'immortalité de l'ame,

qui était déja établie chez tous les peuples policés. Mais comment prouve-t-il cette immortalité ?

On ne peut trop remettre cette preuve ſous nos yeux pour nous faire bien apprécier ce fameux Grec.

Il dit, dans ſon *Phedon*, que la mort eſt le contraire de la vie ; que le mort naît du vivant & le vivant du mort, & que par conſéquent les ames vont ſous terre après notre mort.

S'il eſt vrai que le ſophiſte *Platon*, qui ſe donne pour ennemi de tous les ſophiſtes, raiſonne preſque toûjours ainſi, qu'étaient donc ces prétendus grands-hommes, & à quoi ont-ils ſervi ?

Le grand défaut de toute la philoſophie platonicienne était d'avoir pris les idées abſtraites pour des choſes réelles. Un homme ne peut avoir fait une belle action que parce qu'il y a un beau réellement exiſtant, auquel cette action eſt conforme !

On ne peut faire aucune action ſans avoir l'idée de cette action. Donc ces idées exiſtent je ne ſais où, & il faut les conſulter !

DIEU avait l'idée du monde avant de le former, c'était ſon logos. Donc le monde était la production du logos !

Que de querelles tantôt vaines, tantôt ſanglantes cette manière d'argumenter apporta-t-elle enfin ſur la terre ! *Platon* ne ſe doutait pas que ſa doctrine pût un jour

diviſer une égliſe qui n'était pas encor née.

Pour concevoir le juſte mépris que méritent toutes ces vaines ſubtilités, liſez *Démoſthène*; voyez ſi dans aucune de ſes harangues il employe un ſeul de ces ridicules ſophiſmes. C'eſt une preuve bien claire que dans les affaires ſérieuſes on ne feſait pas plus de cas de ces ergoteries que le conſeil d'état n'en fait des thèſes de logique.

Vous ne trouverez pas un ſeul de ces ſophiſmes dans les oraiſons de *Cicéron*. C'était un jargon de l'école, inventé pour amuſer l'oiſiveté: c'était le charlataniſme de l'eſprit.

STYLE.

LE ſtyle des lettres de *Balzac* n'aurait pas été mauvais pour des oraiſons funèbres. Et nous avons quelques morceaux de phyſique dans le goût du poëme épique & de l'ode. Il eſt bon que chaque choſe ſoit à ſa place.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait quelquefois un grand art, ou plutôt un très heureux naturel à mêler quelques traits d'un ſtyle majeſtueux dans un ſujet qui demande de la ſim-

plicité ; à placer à propos de la fineſſe, de la délicateſſe dans un diſcours de véhémence & de force. Mais ces beautés ne s'enſeignent pas. Il faut beaucoup d'eſprit & de goût. Il ſerait difficile de donner des leçons de l'un & de l'autre.

Il eſt bien étrange que depuis que les Français s'aviſèrent d'écrire, ils n'eurent aucun livre écrit d'un bon ſtyle juſqu'à l'année 1654 où les *Lettres provinciales* parurent. Pourquoi perſonne n'avait-il écrit l'hiſtoire d'un ſtyle convenable juſqu'à la *Conſpiration de Veniſe* de l'abbé de St. Réal ?

D'où vient que *Péliſſon* eut le premier le vrai ſtyle de l'éloquence cicéronienne dans ſes mémoires pour le ſurintendant *Fouquet* ?

Rien n'eſt donc plus difficile & plus rare que le ſtile convenable à la matière que l'on traite ?

N'affectez point des tours inuſités & des mots nouveaux dans un livre de religion comme l'abbé *Houteville*. Ne déclamez point dans un livre de phyſique. Point de plaiſanterie en mathématique. Evitez l'enflure & les figures outrées dans un plaidoyer. Une pauvre bourgeoiſe yvrogne ou yvrogneſſe meurt d'apoplexie ; vous dites qu'elle eſt dans la région des morts : on l'enſevélit : vous affublez que ſa dépouille mortelle eſt confiée à la terre. Si on ſonne pour ſon enterrement,

c'eſt un ſon funèbre qui ſe fait entendre dans les nues. Vous croyez imiter *Cicéron*; & vous n'imitez que maître petit *Jean*.

J'ai entendu ſouvent demander ſi dans nos meilleures tragédies on n'avait pas trop ſouvent admis le ſtyle familier, qui eſt ſi voiſin du ſtyle ſimple & naïf?

Par exemple, dans Mithridate, *Seigneur, vous changez de viſage*, cela eſt ſimple & même naïf. Ce demi-vers placé où il eſt, fait un effet terrible; il tient du ſublime. Au-lieu que les mêmes paroles de Bérénice dans Antiochus, *Prince, vous vous troublez & changez de viſage*, ne ſont que très ordinaires; c'eſt une tranſition plutôt qu'une ſituation.

Rien n'eſt ſi ſimple que ce vers;

Madame, j'ai reçu des lettres de l'armée.

mais le moment où *Roxane* prononce ces paroles fait trembler. Cette noble ſimplicité eſt très fréquente dans *Racine*, & fait une de ſes principales beautés.

Mais on ſe récria contre pluſieurs vers qui ne parurent que familiers.

Il ſuffit; & que fait la reine Bérénice?
A-t-on vu de ma part le roi de Comagène.
Sait-il que je l'attends. — J'ai couru chez la reine;
Il en était ſorti lorſque j'y ſuis couru.
On ſait qu'elle eſt charmante; & de ſi belles mains
Semblent vous demander l'empire des humains.

Comme vous je m'y perds d'autant plus que j'y penſe:
Quoi! ſeigneur, le ſultan reverra ſon viſage.
Mais à ne point mentir
Votre amour dès longtems a dû le preſſentir.
Madame, encor un coup, c'eſt à vous de choiſir.
Elle veut, Acomat, que je l'épouſe. — Eh bien.
Et je vous quitte. — Et moi je ne vous quitte pas.
Crois-tu ſi je l'épouſe
Qu'Andromaque en ſon cœur n'en ſera pas jalouſe.
Tu vois que c'en eſt fait, ils ſe vont épouſer.
Pour bien faire, il faudrait que vous les prévinſſiez.
Attendez. — Non, vois-tu, je le nierais en vain.

On a trouvé une grande quantité de pareils vers trop proſaïques, & d'une familiarité qui n'eſt propre que de la comédie. Mais ces vers ſe perdent dans la foule des bons; ce ſont des fils de laiton qui ſervent à joindre des diamans.

Le ſtyle élégant eſt ſi néceſſaire, que ſans lui la beauté des ſentimens eſt perdue. Il ſuffit ſeul pour embellir les ſentimens les moins nobles & les moins tragiques.

Croirait-on qu'on pût, entre une reine inceſtueuſe & un père qui devient parricide, introduire une jeune amoureuſe, dédaignant de ſubjuguer un amant qui ait déja eu d'autres maîtreſſes, & mettant ſa gloire à triompher de l'auſtérité d'un homme qui n'a jamais rien aimé? C'eſt pourtant ce qu'*Aricie* oſe

dire dans le ſujet tragique de *Phèdre*. Mais elle le dit dans des vers ſi ſéducteurs, qu'on lui pardonne ces ſentimens d'une coquette de comédie.

Phèdre en vain s'honorait des ſoupirs de Théſée.
Pour moi je ſuis plus fière & fuis la gloire aiſée,
D'obtenir un hommage à tant d'autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame inſenſible,
D'enchaîner un captif de ſes fers étonné
Contre un joug qui lui plait vainement mutiné;
Voilà ce qui me plait, voilà ce qui m'irrite.
Hercule à déſarmer coûtait moins qu'Hippolite:
Et vaincu plus ſouvent & plutôt ſurmonté,
Préparait moins de gloire aux yeux qui l'ont dompté.

Ces vers ne ſont pas tragiques; mais tous les vers ne doivent pas l'être; & s'ils ne font aucun effet au théâtre, ils charment à la lecture, par la ſeule élégance du ſtyle.

Preſque toûjours les choſes qu'on dit, frappent moins que la manière dont on les dit; car les hommes ont tous à-peu-près les mêmes idées de ce qui eſt à la portée de tout le monde. L'expreſſion, le ſtyle fait toute la différence. Des déclarations d'amour, des jalouſies, des ruptures, des raccommodemens, forment le tiſſu de la plûpart de nos piéces

de théâtre, & surtout de celles de *Racine*, fondées sur ces petits moyens. Combien peu de génies ont-ils su exprimer ces nuances que tous les auteurs ont voulu peindre! Le style rend singulières les choses les plus communes, fortifie les plus faibles, donne de la grandeur aux plus simples.

Sans le style, il est impossible qu'il y ait un seul bon ouvrage en aucun genre d'éloquence & de poésie.

La profusion des mots est le grand vice du style de presque tous nos philosophes & anti-philosophes modernes. Le *Système de la nature* en est un grand exemple. Il y a dans ce livre confus quatre fois trop de paroles; & c'est en partie par cette raison qu'il est si confus.

Page 1. L'auteur de ce livre dit d'abord que l'homme est l'ouvrage de la nature, qu'il existe dans la nature, qu'il ne peut même sortir de la nature par la pensée &c.; que pour un être formé par la nature & circonscrit par elle, il n'existe rien au delà du grand tout dont il fait partie, & dont il éprouve les influences: qu'ainsi les êtres qu'on suppose au dessus de la nature ou distingués d'elle-même, seront toûjours des chimères.

Il ajoute ensuite, *Il ne nous sera jamais possible de nous en former des idées véritables.* Mais comment peut-on se former une idée soit fausse, soit véritable d'une chimère, d'une

chose qui n'existe point ? Ces paroles oiseuses n'ont point de sens, & ne servent qu'à l'arrondissement d'une phrase inutile.

Il ajoute encor *qu'on ne pourra jamais se former des idées véritables du lieu que ces chimères occupent, ni de leur façon d'agir.* Mais comment des chimères peuvent-elles occuper une place dans l'espace ? comment peuvent-elles avoir des façons d'agir ? quelle serait la façon d'agir d'une chimère qui est le néant ? Dès qu'on a dit *chimère* on a tout dit. Omne super vacuum pleno de pectore manat.

Que l'homme apprenne les loix de la nature, Page 21
qu'il se soumette à ces loix auxquelles rien ne peut le soustraire ; qu'il consente à ignorer les causes entourées pour lui d'un voile impénétrable.

Cette seconde phrase n'est point du tout une suite de la première. Au contraire, elle semble la contredire visiblement. Si l'homme apprend les loix de la nature, elles ne sont point pour lui entourées d'un voile impénétrable. Ce sont des expressions triviales échappées à l'écrivain.

Qu'il subisse sans murmurer les arrêts d'une force universelle qui ne peut revenir sur ses pas, ou qui ne peut jamais s'écarter des règles que son essence lui prescrit.

Qu'est-ce qu'une force qui ne revient point sur ses pas ? les pas d'une force ! & non content de cette fausse image, il vous en propose une autre si vous l'aimez mieux ; & cette autre

eſt une règle preſcrite par une eſſence. Preſque tout le livre eſt malheureuſement écrit de ce ſtyle obſcur & diffus.

Tout ce que l'eſprit humain a ſucceſſivement inventé pour changer ou perfectionner ſa façon d'être, n'eſt qu'une conſéquence néceſſaire de l'eſſence propre de l'homme & de celle des êtres qui agiſſent ſur lui. Toutes nos inſtitutions, nos réflexions, nos connaiſſances, n'ont pour objet que de nous procurer un bonheur vers lequel notre propre nature nous force de tendre ſans ceſſe. Tout ce que nous feſons ou penſons, tout ce que nous ſommes & que nous ſerons, n'eſt jamais qu'une ſuite de ce que la nature nous a faits.

Je n'examine point ici le fond de cette métaphyſique ; je ne recherche point comment nos inventions pour changer notre façon d'être &c. ſont les effets néceſſaires d'une eſſence qui ne changent point. Je me borne au ſtyle. *Tout ce que nous ſerons n'eſt jamais* ; quel ſoleciſme ! *Une ſuite de ce que la nature nous a faits* ; quel autre ſoléciſme ! il falait dire, *ne ſera jamais qu'une ſuite des loix de la nature.* Mais il l'a déja dit quatre fois en trois pages.

Il eſt très difficile de ſe faire des idées nettes ſur DIEU & ſur la nature ; mais il eſt encor plus difficile de ſe faire un bon ſtyle.

SUPERSTITION.

JE vous ai entendu dire quelquefois, Nous ne ſommes plus ſuperſtitieux ; la réforme du ſeiziéme ſiécle nous a rendus plus prudens ; les proteſtans nous ont appris à vivre.

Et qu'eſt-ce donc que le ſang d'un *St. Janvier* que vous liquefiez tous les ans quand vous l'approchez de ſa tête ? Ne vaudrait-il pas mieux faire gagner leur vie à dix mille gueux en les occupant à des travaux utiles, que de faire bouillir le ſang d'un ſaint pour les amuſer ? Songez plutôt à faire bouillir leur marmite.

Pourquoi béniſſez-vous encor dans Rome les chevaux & les mulets à Ste. Marie majeure ?

Que veulent ces bandes de flagellans en Italie & en Eſpagne qui vont chantant & ſe donnant la diſcipline en préſence des dames ? penſent-ils qu'on ne va en paradis qu'à coups de fouet ?

Ces morceaux de la vraie croix qui ſuffiraient à bâtir un vaiſſeau de cent piéces de canon, tant de reliques reconnues pour fauſſes, tant de faux miracles, ſont-ils des monumens d'une piété éclairée ?

La France ſe vante d'être moins ſuperſtitieuſe qu'on ne l'eſt devers St. Jacques de Compoſtelle, & devers Notre-Dame de Lorette. Cependant, que de ſacriſties où vous trouvez encor des piéces de la robe de la Vierge, des roquilles de ſon lait, de rognures de ſes cheveux! & n'avez-vous pas encor dans l'égliſe du Puy en Velai le prépuce de ſon fils conſervé précieuſement?

Vous connaiſſez tous l'abominable farce qui ſe joue depuis les premiers jours du quatorziéme ſiécle dans la chapelle de St. Louis, au palais de Paris, la nuit de chaque jeudi ſaint au vendredi. Les poſſedés du royaume ſe donnent rendez-vous dans cette égliſe; les convulſions de St. Médard n'approchent pas des horribles ſimagrées, des hurlemens épouvantables, des tours de force que font ces malheureux. On leur donne à baiſer un morceau de la vraie croix enchâſſé dans trois pieds d'or, & orné de pierreries. Alors les cris & les contorſions redoublent. On appaiſe le diable en donnant quelques ſous aux énergumènes. Mais pour les mieux contenir, on a dans l'égliſe cinquante archers du guet, la bayonnette au bout du fuſil.

La même exécrable comédie ſe joue à St. Maur. Je vous citerais vingt exemples ſemblables; rougiſſez, & corrigez-vous.

Il eſt des ſages qui prétendent qu'on doit laiſſer aux peuples leurs ſuperſtitions comme on leur laiſſe leurs guinguettes, &c.

Que de tout tems il a aimé les prodiges, les diſeurs de bonne avanture, les pélérinages & les charlatans; que dans l'antiquité la plus reculée on célébrait *Bacchus* ſauvé des eaux, portant des cornes, feſant jaillir d'un coup de ſa baguette une ſource de vin d'un rocher, paſſant la mer Rouge à pied ſec avec tout ſon peuple, arrêtant le ſoleil & la lune, &c.

Qu'à Lacédémone on conſervait les deux œufs dont accoucha *Leda*, pendans à la voûte d'un temple; que dans quelques villes de la Grèce les prêtres montraient le couteau avec lequel on avait immolé *Iphigénie*, &c.

Il eſt d'autres ſages qui diſent, aucune de ces ſuperſtitions n'a produit du bien; pluſieurs ont fait de grands maux. Il faut donc les abolir.

SECTION SECONDE.

Je vous prie, mon cher lecteur, de jetter un coup d'œil ſur le miracle qui vient de s'opérer en Baſſe-Bretagne dans l'année 1771 de notre ère vulgaire. Rien n'eſt plus autentique; cet imprimé eſt revêtu de toutes les formes légales. Liſez.

RECIT surprenant sur l'apparition visible & miraculeuse de N. S. J. C. *au St. Sacrement de l'autel, qui s'est faite, par la toute-puissance de* DIEU, *dans l'église paroissiale de Paimpole, près Treguyer en Basse-Bretagne, le jour des Rois.*

Le 6 Janvier 1771, jour des Rois, pendant qu'on chantait le salut, on vit des rayons de lumière sortir du saint sacrement, & l'on apperçut à l'instant N. S. JESUS en figure naturelle, qui parut plus brillant que le soleil, & qui fut vu une demi-heure entière, pendant laquelle parut un arc-en-ciel sur le faîte de l'église. Les pieds de JESUS restèrent imprimés sur le tabernacle, où ils se voyent encore, & il s'y opère tous les jours plusieurs miracles. A quatre heures du soir JESUS ayant disparu de dessus le tabernacle, le curé de ladite paroisse s'approcha de l'autel, & y trouva une lettre que JESUS y avait laissée : il voulut la prendre, mais il lui fut impossible de la pouvoir lever. Ce curé, ainsi que le vicaire, en furent avertir Mgr. l'évêque de Treguyer, qui ordonna dans toutes les églises de la ville les prières des quarante heures pendant huit jours, durant lequel tems le peuple allait en foule voir cette sainte lettre. Au bout de la huitaine, Mgr. l'évêque y vint en procession, accompagné de tout le clergé séculier & régulier de la ville, après trois

jours de jeûne au pain & à l'eau. La procession étant entrée dans l'église, Mgr. l'évêque se mit à genoux sur les degrés de l'autel ; & après avoir demandé à DIEU la grace de pouvoir lever cette lettre, il monta à l'autel, & la prit sans difficulté : s'étant ensuite tourné vers le peuple, il en fit la lecture à haute voix, & recommanda à tous ceux qui savaient lire de lire cette lettre tous les premiers vendredis de chaque mois ; & à ceux qui ne savaient pas lire, de dire cinq *pater* & cinq *ave* en l'honneur des cinq plaies de JESUS-CHRIST, afin d'obtenir les graces promises à ceux qui la liront dévotement, & la conservation des biens de la terre. Les femmes enceintes doivent dire, pour leur heureuse délivrance, neuf *pater* & neuf *ave* en faveur des ames du purgatoire, afin que leurs enfans ayent le bonheur de recevoir le saint sacrement de batême.

Tout le contenu en ce récit a été approuvé par Mgr. l'évêque, par Mr. le lieutenant-général de ladite ville de Treguyer, & par plusieurs personnes de distinction, qui se sont trouvées présentes à ce miracle.

COPIE de la lettre trouvée sur l'autel, lors de l'apparition miraculeuse de N. S. J. C. *au très saint sacrement de l'autel, le jour des Rois* 1771.

„ Eternité de vie, éternité de châtimens,
„ éternelles délices ; rien n'en peut dispenser :

„ il faut choiſir un parti, ou celui d'aller à la
„ gloire, ou marcher au ſupplice. Le nombre
„ d'années que les hommes paſſent ſur la ter-
„ re dans toutes ſortes de plaiſirs ſenſuels &
„ de débauches exceſſives, d'uſurpations, de
„ luxe, d'homicides, de larcins, de médiſan-
„ ces & d'impuretés, blaſphémant & jurant
„ mon ſaint nom en vain, & mille autres cri-
„ mes, ne permettant pas de ſouffrir plus
„ longtems que des créatures, créées à mon
„ image & reſſemblance, rachetées par le prix
„ de mon ſang ſur l'arbre de la croix, où j'ai
„ enduré mort & paſſion, m'offenſent conti-
„ nuellement, en tranſgreſſant mes comman-
„ demens & abandonnant ma loi divine; je
„ vous avertis que ſi vous continuez à vivre
„ dans le péché, & que je ne voye en vous ni
„ remords, ni contrition, ni une ſincère &
„ véritable confeſſion & ſatisfaction, je vous
„ ferai ſentir la peſanteur de mon bras divin.
„ Si ce n'était les prières de ma chère mère,
„ j'aurais déja détruit la terre, pour les pé-
„ chés que vous commettez les uns contre
„ les autres. Je vous ai donné ſix jours pour
„ travailler, & le ſeptiéme pour vous repo-
„ ſer, pour ſanctifier mon ſaint nom, pour
„ entendre la ſainte meſſe, & employer le
„ reſte du jour au ſervice de DIEU mon père.
„ Au contraire, on ne voit que blaſphêmes &
„ yvrogneries; & le monde eſt tellement
„ débordé, qu'on n'y voit que vanité &
„ men-

» menſonges. Les chrétiens, au-lieu d'avoir
» compaſſion des pauvres qu'ils voyent à leurs
» portes, & qui ſont mes membres, pour par-
» venir au royaume céleſte, ils aiment mieux
» mignarder des chiens & autres animaux, &
» laiſſer mourir de faim & de ſoif ces objets,
» en s'abandonnant entiérement à *Satan*,
» par leur avarice, gourmandiſe & autres
» vices: au-lieu d'aſſiſter les pauvres, ils
» aiment mieux ſacrifier tout à leurs plaiſirs
» & débauches. C'eſt ainſi qu'ils me déclarent
» la guerre. Et vous, pères & mères pleins
» d'iniquités, vous ſouffrez vos enfans jurer
» & blaſphémer mon ſaint nom: au-lieu de
» leur donner une bonne éducation, vous
» leur amaſſez, par avarice, des biens qui
» ſont dédiés à *Satan*. Je vous dis par la bou-
» che de DIEU mon père, de ma chère mère,
» de tous les chérubins & ſéraphins, & par
» *St. Pierre* le chef de mon égliſe, que ſi vous
» ne vous amandez, je vous enverrai des ma-
» ladies extraordinaires qui périra tout; vous
» reſſentirez la juſte colère de DIEU mon pè-
» re; vous ſerez réduits à un tel état, que
» vous n'aurez connaiſſance des uns des au-
» tres. Ouvrez les yeux & contemplez ma
» croix, que je vous ai laiſſée pour arme
» contre l'ennemi du genre-humain, & pour
» vous ſervir de guide à la gloire éternelle;
» regardez mon chef couronné d'épines, mes
» pieds & mes mains percés de cloux; j'ai

„ répandu juſqu'à la dernière goutte de mon
„ ſang pour votre rédemption, par un pur
„ amour de père pour des enfans ingrats.
„ Faites des œuvres qui puiſſent vous attirer
„ ma miſéricorde ; ne jurez pas mon ſaint
„ nom ; priez-moi dévotement ; jeûnez
„ ſouvent, & particuliérement faites l'au-
„ mône aux pauvres, qui ſont mes mem-
„ bres ; car c'eſt de toutes les bonnes œu-
„ vres celle qui m'eſt la plus agréable : ne
„ mépriſez ni la veuve ni l'orphelin ; reſti-
„ tuez ce qui ne vous appartient pas ; fuyez
„ toutes les occaſions de pécher ; gardez ſoi-
„ gneuſement mes commandemens ; hono-
„ rez *Marie*, ma très chère mère.

„ Ceux ou celles qui ne profiteront pas
„ des avertiſſemens que je leur donne, qui
„ ne croiront pas mes paroles, attireront
„ par leur obſtination mon bras vengeur
„ ſur leurs têtes ; ils ſeront accablés de mal-
„ heurs, qui ſeront les avant-coureurs de
„ leur fin dernière & malheureuſe, après
„ laquelle ils ſeront précipités dans les flam-
„ mes éternelles, où ils ſouffriront des pei-
„ nes ſans fin, qui ſont le juſte châtiment
„ réſervé à leurs crimes.

„ Au contraire, ceux ou celles qui feront
„ un ſaint uſage des avertiſſemens de DIEU,
„ qui leur ſont donnés par cette lettre, appai-
„ ſeront ſa colère, & obtiendront de lui,
„ après une confeſſion ſincère de leurs fau-

» tes, la rémiſſion de leurs péchés, tant » grands ſoient-ils. "

Il faut garder ſoigneuſement cette lettre, en l'honneur de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

Avec permiſſion. A Bourges le 30 Juillet 1771.
DE BEAUVOIR, Lieut. Gén. de police.

SUPPLICES.

OUi, répétons, un pendu n'eſt bon à rien. Probablement quelque bourreau auſſi charlatan que cruel, aura fait accroire aux imbécilles de ſon quartier que la graiſſe de pendu guériſſait de l'épilepſie.

Le cardinal de *Richelieu* en allant à Lyon ſe donner le plaiſir de faire exécuter *Cinq-Mars* & *De Thou*, apprit que le bourreau s'était caſſé la jambe; *quel malheur*, dit-il au chancelier Seguier, *nous n'avons point de bourreau!* J'avoue que cela était bien triſte; c'était un fleuron qui manquait à ſa couronne. Mais enfin on trouva un vieux bon homme qui abattit la tête de l'innocent & ſage *De Thou* en douze coups de ſabre. De quelle néceſſité était cette mort? quel bien pouvait faire l'aſſaſſinat juridique du maréchal de *Marillac*?

Je dirai plus ; si le duc *Maximilien de Sully* n'avait pas forcé le bon *Henri IV* à faire exécuter le maréchal de *Biron* couvert de blessures reçues à son service, peut-être *Henri* n'aurait-il pas été assassiné lui même ; peut-être cet acte de clémence si bien placé après la condamnation, aurait adouci l'esprit de la ligue qui était encor très violent ; peut-être n'aurait-on pas crié sans cesse aux oreilles du peuple, le roi protège toûjours les hérétiques, le roi maltraite les bons catholiques ; le roi est un avare, le roi est un vieux débauché qui à l'âge de cinquante-sept ans est amoureux de la jeune princesse de *Condé*, ce qui réduit son mari à s'enfuir du royaume avec sa femme. Toutes ces flammes du mécontentement universel n'auraient pas mis le feu à la cervelle du fanatique feuillant *Ravaillac*.

Quant à ce qu'on appelle communément *la justice*, c'est-à-dire, l'usage de tuer un homme parce qu'il aura volé un écu à son maître, ou de le brûler comme *Simon Morin*, pour avoir dit qu'il a eu des conversations avec le St. Esprit, & comme on a brûlé un vieux fou de jésuite nommé *Malagrida* pour avoir imprimé les entretiens que la sainte Vierge *Marie* avait avec sa mère *Ste. Anne* quand elle était dans son ventre, &c. cet usage, il en faut convenir, n'est ni humain, ni rai-

ſonnable, & ne peut jamais être de la moindre utilité.

Nous avons déja demandé à l'article *Queſtion* quel avantage pouvait réſulter pour l'état de la mort d'un pauvre homme connu ſous le nom du *fou de Verberie*, qui, dans un ſouper chez des moines, avait proféré des paroles inſenſées, & qui fut pendu au-lieu d'être purgé & ſaigné.

Nous avons demandé encore s'il était bien néceſſaire qu'un autre fou qui était dans les gardes du-corps, & qui ſe fit quelques taillades légères avec un couteau à l'exemple des charlatans, pour obtenir quelque récompenſe, fût pendu auſſi par arrêt du parlement? était-ce là un grand crime? y avait-il un grand danger pour la ſociété de laiſſer vivre cet homme?

En quoi était-il néceſſaire qu'on coupât la main & la langue au chevalier de *la Barre?* qu'on l'appliquât à la torture ordinaire & extraordinaire, & qu'on le brûlât tout vif? telle fut ſa ſentence, prononcée par les *Solons* & les *Lycurgues* d'Abbeville. De quoi s'agiſſait-il? avait-il aſſaſſiné ſon père & ſa mère? craignait-on qu'il ne mît le feu à la ville? on l'accuſait de quelques irrévérences ſi ſecrètes, que la ſentence même ne les articula pas. Il avait, diſait-on, chanté une vieille

chanſon que perſonne ne connait ; il avait vu paſſer de loin une proceſſion de capucins ſans la ſaluer.

Il faut que chez certains peuples le plaiſir de tuer ſon prochain en cérémonie, comme dit *Boileau*, & de lui faire ſouffrir des tourmens épouvantables, ſoit un amuſement bien agréable. Ces peuples habitent le quarante-neuviéme degré de latitude ; c'eſt préciſément la poſition des Iroquois. Il faut eſpérer qu'on les civiliſera un jour.

Il y a toûjours dans cette nation de barbares, deux ou trois mille perſonnes très aimables, d'un goût délicat, & de très bonne compagnie, qui à la fin poliront les autres.

Je demanderais volontiers à ceux qui aiment tant à élever des gibets, des échaffauts, des bûchers, & à faire tirer des arquebuſades dans la cervelle, s'ils ſont toûjours en tems de famine, & s'ils tuent ainſi leurs ſemblables de peur d'avoir trop de monde à nourrir ?

Je fus effrayé un jour en voyant la liſte des déſerteurs depuis huit années ſeulement ; on en comptait ſoixante mille. C'était ſoixante mille compatriotes auxquels il falait caſſer la tête au ſon du tambour, & avec

lesquels on aurait conquis une province, s'ils avaient été bien nourris & bien conduits.

Je demanderais encore à quelques-uns de ces *Dracons* subalternes, si dans leur pays il n'y a pas de grandes routes, & des chemins de traverse à construire, des terrains incultes à défricher, & si les pendus & les arquebusés peuvent leur rendre ce service?

Je ne leur parlerais pas d'humanité, mais d'utilité : malheureusement ils n'entendent quelquefois ni l'un ni l'autre. Et quand Mr. *Beccaria* fut applaudi de l'Europe pour avoir démontré que les peines doivent être proportionnées aux délits, il se trouva bien vîte chez les Iroquois un avocat gagé par un prêtre, qui soutint que torturer, pendre, rouer, brûler dans tous les cas, est toûjours le meilleur.

SECTION SECONDE.

C'est en Angleterre, surtout, plus qu'en aucun pays, que s'est signalée la tranquille fureur d'égorger les hommes avec le glaive prétendu de la loi. Sans parler de ce nombre prodigieux de seigneurs du sang royal, de pairs du royaume, d'illustres citoyens péris sur un échaffaut en place publique, il suffirait de réfléchir sur le supplice de la reine *Anne Boulen*, de la reine *Catherine Howard*,

de la reine *Jeanne Grai*, de la reine *Marie Stuart*, du roi *Charles I*, pour justifier celui qui a dit que c'était au bourreau d'écrire l'histoire d'Angleterre.

Après cette isle, on prétend que la France est le pays où les supplices ont été les plus communs. Je ne dirai rien de celui de la reine *Brunehaut*, car je n'en crois rien. Je passe à travers mille échaffauts, & je m'arrête à celui du comte *Montécuculi* qui fut écartelé en présence de *François I* & de toute la cour, parce que le dauphin *François* était mort d'une pleurésie.

Cet événement est de 1536. *Charles-Quint* victorieux de tous les côtés en Europe & en Afrique, ravageait à la fois la Provence & la Picardie. Pendant cette campagne qui commençait pour lui avec avantage, le jeune dauphin âgé de dix-huit ans, s'échauffe à jouer à la paume dans la petite ville de Tournon. Tout en sueur il boit de l'eau glacée; il meurt de la pleurésie le cinquiéme jour. Toute la cour, toute la France crie que l'empereur *Charles-Quint* a fait empoisonner le dauphin de France. Cette accusation aussi horrible qu'absurde, est répétée jusqu'à nos jours. *Malherbe* dit dans une de ses odes:

François quand la Castille inégale à ses armes
Lui vola son dauphin,

Semblait d'un ſi grand coup devoir jetter des larmes
Qui n'euſſent jamais fin.

Il n'eſt pas queſtion d'examiner ſi l'empereur était inégal aux armes de *François I* parce qu'il ſortit de Provence après l'avoir épuiſée, ou ſi c'eſt voler un dauphin que de l'empoiſonner, ou ſi on jette des larmes d'un coup, leſquelles n'ont point fin. Ces mauvais vers font voir ſeulement que l'empoiſonnement de *François* dauphin par *Charles-Quint*, paſſa toûjours en France pour une vérité inconteſtable.

Daniel ne diſculpe point l'empereur. Hénault dit dans ſon abrégé, *François fils aîné du roi eſt empoiſonné, non ſans ſoupçon de poiſon.*

Ainſi tous les écrivains ſe copient les uns les autres. Enfin, l'auteur de l'hiſtoire de *François I*, oſe, comme moi, diſcuter le fait.

Il eſt vrai que le comte *Montécuculi* qui était au ſervice du dauphin, fut condamné par des commiſſaires à être écartelé, comme coupable d'avoir empoiſonné ce prince.

Les hiſtoriens diſent que ce *Montécuculi* était ſon échanſon. Les dauphins n'en ont point. Mais je veux qu'ils en euſſent alors; comment ce gentilhomme eût-il mêlé ſur le champ du poiſon dans un verre d'eau fraîche? avait-il toûjours du poiſon tout prêt

dans sa poche pour le moment où son maître demanderait à boire ? il n'était pas seul avec le dauphin qu'on essuyait au sortir du jeu de paume. Les chirurgiens qui ouvrirent son corps dirent (à ce qu'on prétend) que le prince avait pris de l'arsenic. Le prince en l'avalant aurait senti dans le gosier des douleurs insupportables, l'eau aurait été colorée ; on ne l'aurait pas traité d'une pleurésie. Les chirurgiens étaient des ignorans qui disaient ce qu'on voulait qu'ils dissent : cela n'est que trop commun.

Quel intérêt aurait eu cet officier à faire mourir son maître ? de qui pouvait-il espérer plus de fortune ?

Mais, dit-on, il avait aussi l'intention d'empoisonner le roi. Nouvelle difficulté, & nouvelle improbabilité.

Qui devait lui payer ce double crime ? on répond que c'était *Charles-Quint*. Autre improbabilité non moins forte. Pourquoi commencer par un enfant de dix-huit ans & demi qui d'ailleurs avait deux frères ? comment arriver au roi que *Montécuculi* ne servait point à table ?

Il n'y avait rien à gagner pour *Charles-Quint* en donnant la mort à ce jeune dauphin qui n'avait jamais tiré l'épée, & qui aurait eu des vengeurs. C'eût été un crime honteux & inutile. Il ne craignait pas le père qui était le plus brave chevalier de sa

cour, & il aurait craint le fils qui sortait de l'enfance !

Mais on nous dit que ce *Montécuculi*, dans un voyage à Ferrare sa patrie, fut présenté à l'empereur ; que ce monarque lui demanda des nouvelles de la magnificence avec laquelle le roi était servi à table, & de l'ordre qu'il tenait dans sa maison. Voilà certes une belle preuve que cet Italien fut suborné par *Charles-Quint* pour empoisonner la famille royale !

Oh ce ne fut pas l'empereur qui l'engagea lui même dans ce crime ; ce furent ses généraux, *Antoine de Lève* & le marquis de *Gonzague*. Qui ! *Antoine de Lève* âgé de quatre-vingt ans, & l'un des plus vertueux chevaliers de l'Europe ! & ce vieillard eut la discrétion de lui proposer ces empoisonnemens conjointement avec un prince de *Gonzague !* d'autres nomment le marquis *del Vasto* que vous appellez *Du Guast*. Accordez-vous donc, pauvres imposteurs. — Vous dites que *Montécuculi* l'avoua à ses juges. Avez-vous vu les piéces originales du procès ?

Vous avouez que cet infortuné était chimiste. Voilà vos seules preuves ; voilà les seules raisons pour lesquelles il subit le plus effroyable des supplices. Il était Italien, il était chimiste, on haïssait *Charles-Quint* ; on se vengeait bien honteusement de sa gloire. Quoi ! votre cour fait écarteler un homme

de qualité sur de simples soupçons, dans la vaine espérance de deshonorer un empereur trop puissant.

Quelque tems après, vos soupçons toûjours légers accusent de cet empoisonnement *Catherine de Médicis*, épouse de *Henri II*, dauphin, depuis roi de France. Vous dites que pour régner elle fit empoisonner ce premier dauphin qui était entre le trône & son mari. Imposteurs ! encor une fois, accordez-vous donc. Songez-vous que *Catherine de Médicis* n'était alors âgée que de dix sept ans ?

On a dit que ce fut *Charles-Quint* lui-même qui imputa cette mort à *Catherine*, & on cite l'historien *Vera*. On se trompe; Pag. 166. voici ses paroles :

En este año avia muerto en Paris el delfin de Francia, con senales evidentes de veneno. Attribuyeronlo los suyos a diligencia del marques de Basto, y Antonio de Leiva, y costò la vida al conde de Monte-cūculo, Francès, con quien se correspondian : indigna sospecha de tan generosos hombres, y inutil ; pueſto, que con matar al delfin, se grangeava poca, porque no era nada valeroso, ni sin hermanos que le sucedieſſen. Brevemente se passò desta presuncion a otra mas fundada, que avia sido la muerte per orden de su hermano el duque de Orliens, a persuasion de Catalina de Medicis su muger, ambiciosa de llegar a ser reyna,

como lo fue. Y nota bien un autor que la muerte desgraciada que tuvo despues este Enrico, la permitiò Dios en castigo de la alevosa que Dio (si la Diò) al inocente hermano: costumbre mas que medianamente introducida en principes, deshazerse a poca costa de los que por algun camino los embaraçan; pero siempre son visiblement castigados Dios.

En cette année mourut à Paris le dauphin de France avec des signes évidens de poison. Les siens l'attribuèrent aux ordres du marquis *del Vasto* & d'*Antoine de Lève*, ce qui coûta la vie au comte de *Montecuculo* Français, qui était en correspondance avec eux. Indigne & inutile soupçon contre des hommes si généreux, puisqu'en tuant le dauphin on gagnait peu. Il n'était encor connu par sa valeur ni lui ni ses frères qui devaient lui succéder.

De cette présomption on passa à une autre; on prétendit que ce meurtre avait été commis par l'ordre du duc d'*Orléans* son frère, à la persuasion de *Catherine Medici* sa femme, qui avait l'ambition d'être reine comme elle le fut en effet. Et un auteur remarque très bien que la mort funeste de ce duc d'*Orléans* depuis *Henri II*, fut une punition divine du poison qu'il avait donné à son frère; (si pourtant il lui en fit donner) coutume trop ordinaire aux princes de se défaire à peu de frais de ceux qui les embar-

raſſent dans leur chemin, mais ſouvent, & viſiblement punie de DIEU.

Le *Señor de Vera* n'eſt pas, comme on voit, un *Tacite*. D'ailleurs, il prend *Montécuculi* ou *Monte-cuculo* pour un Français. Il dit que le dauphin mourut à Paris; & ce fut à Tournon. Il parle de marques évidentes de poiſon ſur le bruit public; mais il eſt évident qu'il n'attribue qu'aux Français l'accuſation contre *Catherine de Médicis*.

Cette accuſation eſt auſſi injuſte & auſſi extravagante que celle qui chargea *Montécuculi*.

Il réſulte que cette légéreté particulière aux Français, a dans tous les tems produit des cataſtrophes bien funeſtes. A remonter du ſupplice injuſte de *Montécuculi* juſqu'à celui des templiers, c'eſt une ſuite de ſupplices atroces, fondés ſur les préſomptions les plus frivoles. Des ruiſſeaux de ſang ont coulé en France, parce que la nation eſt ſouvent peu réfléchiſſante & très prompte dans ſes jugemens. Ainſi tout ſert à perpétuer les malheurs de la terre.

Fin de la huitième partie.

TABLE DES ARTICLES

contenus dans cette huitiéme partie.

LOIX; ESPRIT DES LOIX. Pag. 1.
LUXE. . . . . 22.
MAÎTRE. . . . . 24.
MALADIE. MÉDECINE. . 26.
MARIAGE. Section première. . 31.
Section ſeconde. . . . . 33.
Section troiſiéme. . . . . 37.
MARTYRS. . . . . 42.
1°. Ste. Simphoroſe & *ſept enfans.* 44.
2°. Ste. Félicité & *encon ſept enfans.* 46.
3°. St. Polycarpe. . . . 47.
4°. *De* St. Ptolomée. . . ibid.
5°. De St. Simphorien *d'Autun.* . 49.
6°. *D'une autre* Ste. Félicité & Ste. Perpétue. . . . . 51.

7°. *De* Ste. Théodote *de la ville d'Ancire, & des ſept vierges, écrit par* Nilus *témoin oculaire, tiré de* Bollandus. . . . . Pag. 52.
8°. *Du martyre de* St. Romain. . 58.
Section ſeconde. *Extrait d'une lettre à un docteur apologiſte de* Don Ruinart. . . . . 60.
MASSACRES. *Article de Mr.* Trenchard. 66.
MATIÈRE. *Dialogue poli entre un énergumène & un philoſophe.* . . . 76.
MESSIE. *Avertiſſement.* . . . 79.
MÉTAPHYSIQUE. . . . 94.
MIRACLES. . . . . 96.
Section ſeconde. . . . . 101.
Section troiſiéme. *De ceux qui ont eu la témérité impie de nier abſolument la réalité des miracles de* JESUS-CHRIST. . . . . 104.
MIRACLES MODERNES. Section quatriéme. . . . . 118.
MONDE. *Du meilleur des mondes poſſibles.* 122.
MORALE. . . . . 126.
MOYSE. . . . . 127.

De

De la vie de Moyſe. *Livre apocryphe de la plus haute antiquité.* Pag. 132.
Fragment de la vie de Moyſe. 133.
NATURE. *Dialogue entre le philoſophe & la nature.* 139.
NOUVEAU, NOUVEAUTÉS. 142.
OPINION. 144.
ORAISON, PRIÈRE PUBLIQUE, ACTION DE GRACES; &c. 146.
ORDINATION. 152.
ORIGINEL, PÉCHÉ ORIGINEL. 154.
Explication du péché originel. 159.
ORTOGRAPHE. 161.
PARLEMENT. *Depuis* Philippe le bel, *juſqu'à* Charles VII. 163.
Parlement. *L'étendue de ſes droits.* 166.
Parlement. *Droit d'enrégiſtrer.* 167.
Remontrances des parlemens. 170.
Sous Louis XV. 174.
PATRIE. 180.
Section ſeconde. 182.
PAUL. *Queſtions ſur* Paul. 184.
PÈRES, MÈRES, ENFANS: *leurs devoirs.* 188.
PÉTRONE. (de). 192.

PHILOSOPHIE. . . Pag. 197.
PLAGIAT. . . . . 199.
POLYPES. . . . . 202.
POPULATION. . . . . 205.
POSTE. . . . . 218.
PRÉTENTIONS. . . . . 221.
PRÊTRES DES PAYENS. . 225.
PRIVILÈGES, CAS PRIVILÉGIÉS. . 228.
PROPHÊTES. . . . . 233.
PROPHÉTIES. Section première. 237.
Section seconde. . . . . 239.
PROPRIÉTÉ. . . . . 245.
PROVIDENCE. . . . . 251.
PUISSANCE, TOUTE-PUISSANCE. . 254.
PUISSANCE, LES DEUX PUISSANCES. . 261.
QUESTION, TORTURE. . 268.
RAVAILLAC. . . . . 270.
RELIGION. Section première. . 276.
Section seconde. . . . . 278.
RÉSURRECTION.
Section première. *De la résurrection des anciens.* . . . . . 290.
Section seconde. *De la résurrection des modernes.* . . . . . 293.

ROI. . . . . Pag. 296.
ROME. *Cour de Rome.* . . . 300.
SALIQUE, LOI SALIQUE. . 308.
Des loix fondamentales. . . 310.
Comment la loi ſalique s'eſt établie. 312.
Examen ſi les filles dans tous les cas ſont privées de toute hérédité par cette loi ſalique. . . . . . 318.
SALOMON. . . . . 321.
SOMNANBULES ET SONGES. 333.
SOPHISTE. . . . . 337.
STYLE. . . . . 339.
SUPERSTITION. . . . 347.
Section ſeconde. . . . 349.
SUPPLICES. . . . 355.
Section ſeconde. . . . 359.

842579

A. Rosenthal
4.12.1984
[VOLT.]